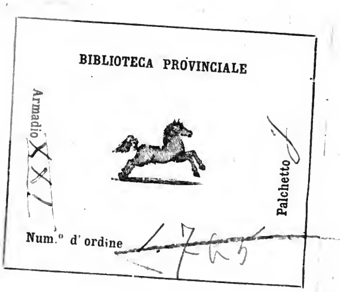



NAZIONALE
B. Prov.
III
936
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XXI
Palchetto
Num.º d' ordine





COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN
D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;



Paris, de l'imprimerie de J. Smith, rue Montmorency, n° 16.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHŒLL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

LIBRAIRIE DE GIDE FILS,

RUE SAINT-MARC, N° 20.

1830.

SUITE DU LIVRE IV.

SUITE DU CHAPITRE XII.

Changemens que l'organisation de l'Église occidentale a éprouvés dans les douzième et treizième siècles.

SECTION II.

Persécutions religieuses du douzième siècle.

Commencement des persécutions religieuses.

Un phénomène nouveau dans l'Église latine, lequel déshonore le douzième siècle, c'est la persécution religieuse dirigée contre les hérétiques. Les premiers siècles après le triomphe du christianisme, avaient été troublés par une foule d'hérésies qui toutes prirent naissance en Orient chez un peuple plus porté, que ne l'étaient alors les Occidentaux, à se livrer à des idées spéculatives, et parlant une langue plus propre que l'idiome des Occidentaux à exprimer toutes les subtilités de l'abstraction. L'Église et les empereurs se réunirent pour extirper toutes ces sectes par des lois pénales sévères. Dans le huitième siècle la dogmatique des Grecs fut fixée par S. Jean de Damas, (mort vers 754) qui est le créateur de la théologie scolastique ou de cette méthode qui tend à expliquer et démontrer les vérités du christianisme, à la fois par la révélation et par les moyens que fournit la dialectique d'Aristote. L'esprit spéculatif des Orientaux

trouva dès-lors à s'exercer dans la carrière que Jean lui avait ouverte, sans s'égarer dans la recherche de nouvelles vérités qui n'avaient pu conduire qu'à de nouvelles erreurs.

La maladie des hérésies passa alors en Occident. Vers le milieu du neuvième siècle Gottschalk, moine d'Orbais, par une doctrine erronée sur la prédestination, et dans le onzième siècle Bérenger, archidiacre d'Angers, par ses attaques contre la transsubstantiation, préludèrent aux disputes qui s'élevèrent ensuite.

Les opinions de l'un et de l'autre, mais surtout celles de Bérenger, sapaient le fondement du système dogmatique de l'Église latine; cependant les lois pénales des empereurs contre ces sortes d'innovations étaient tellement tombées dans l'oubli, que le moine Gottschalk ne fut puni que par une pénitence corporelle, et Bérenger, contre lequel tout l'Occident n'avait jeté qu'un seul cri, et que quatre ou cinq conciles avaient condamné, échappa à toute punition, grâce à la tolérance de Grégoire VII qui réprouva sa doctrine, sans permettre qu'on persécutât sa personne.

Après cet exemple de modération, la fureur avec laquelle cent trente ou quarante ans après Grégoire, les hérétiques furent persécutés en Occident, devient d'abord un sujet de surprise; l'étonnement cessera toutefois si l'on fait attention à la différence qui existait entre les hérétiques du douzième siècle et ceux de l'ancienne Église. Les Ariens, les Nestoriens, les Pélagiens, Gottschalk et Bérenger même, avaient erré sur des points essentiels du dogme; mais ils n'avaient

pas attaqué l'autorité de l'Église ; ils prétendaient seulement que leurs adversaires s'écartaient du vrai sens du dogme de l'Église. Les nouveaux hérétiques au contraire attaquaient ce dogme même, non-seulement dans des matières sur lesquelles la spéculation pouvait avoir prise, mais dans des maximes sur lesquelles reposait tout l'édifice de l'Église. Ils attaquaient l'institution de l'Église même comme s'étant écartée de son but; ils se déclaraient les ennemis de l'Église et annonçaient le dessein de la détruire.

La fureur des querelles religieuses passe en Occident.

Une des questions les plus difficiles qui aient occupé les philosophes anciens, c'est celle de l'origine du mal dans un monde créé par l'Être souverainement bon. Comme il est peut-être impossible à l'esprit abandonné aux seules lumières de la raison, d'expliquer ce phénomène, il n'est pas étonnant que cette discussion ait été reportée dans le christianisme. Vers la fin du troisième siècle, Manès, élevé en Perse dans la religion des Mages, amalgama leur système avec le christianisme, et enseigna que le monde devait son origine à deux principes, l'un essentiellement bon, l'autre essentiellement mauvais. Il rejetait l'Ancien-Testament et soutenait que Jésus-Christ était venu, non en réalité, mais en esprit, pour sauver le genre humain et le ramener à la lumière qui est Dieu ou le bon principe. Le dogme de la métempsycose ou de la migration des âmes entra aussi dans ce système, qui, subversif du christianisme, se répandit au loin; c'est peut-être l'hérésie qui a duré le plus long-temps.

Elle se renouvela, sous une forme un peu différente

Pauliciens, successeurs des Manichéens.

dans le septième siècle. On donna alors à ses adhérens le nom de Pauliciens, d'après celui d'un de leurs chefs; il paraît que ces hérétiques admettaient bien deux principes, mais non absolument opposés; ils regardaient l'un comme le créateur et le maître du monde; et ils pensaient que l'autre, ou Dieu, gouvernera le monde futur. Les Pauliciens éprouvèrent la plus vive persécution de la part des empereurs grecs, et l'impératrice Théodora surtout leur fit vers 844 une véritable guerre à outrance. Cinq mille d'entre eux se sauvèrent chez les Arabes où ils trouvèrent un bon accueil et firent un grand nombre de prosélytes.

Cathares.

Au commencement du onzième siècle une secte de mystiques pénétra en France où ils eurent leur principal foyer à Orléans. On les regarda comme des Manichéens ou des Pauliciens, parce qu'ils ne croyaient pas à la venue réelle de Jésus-Christ, ni à la trinité et à la transsubstantiation, pour nous servir d'un mot qui n'a été usité qu'un siècle plus tard. Leur doctrine fut solennellement condamnée à un concile que le roi Robert I.er tint en 1022 à Orléans, et treize de ces hérétiques furent brûlés en présence du roi et de la reine Constance[1]. Cette princesse pieuse les avait tellement en horreur qu'avec une baguette qu'elle tenait à la main elle creva l'œil à l'un d'eux qui avait été son confesseur. Cependant cette sévérité ne put exterminer l'hérésie, qui se manifesta bientôt dans plusieurs villes de France et d'Italie. Dans ce dernier pays ses adhérens furent très-nombreux : au

[1] Fille de Guillaume, comte de Toulouse.

douzième siècle ils se nommaient Cathares, ce qui voudrait dire les Purs, s'il était croyable que cette secte, née en Occident, se soit donné un nom grec [1]. Il est vrai qu'ils prétendaient ramener l'Église à sa pureté primitive, en rejetant la doctrine du Purgatoire, l'invocation des Saints et l'hiérarchie. Un de ces Italiens, nommé Henri, vint vers 1145 en France, où il s'associa Pierre de Bruys : ce sont les fondateurs des sectes nommées *Henriciens* et *Pétrobrusiens.* En 1147 Bruys vint à S. Gilles, où, le vendredi saint, il érigea un bûcher composé de croix, de statues de saints, d'autels brisés, et y mit le feu; il y grilla des viandes, en mangea et en distribua à ses partisans; mais les habitans révoltés de cette impiété ou de cette folie, s'emparèrent de sa personne, érigèrent un second bûcher et l'y brûlèrent. Henri se sauva à Toulouse où il répandit sa doctrine. S. Bernard revenant d'Allemagne où il avait prêché la croix [2], se rendit dans le Languedoc, et, par ses sermons pleins d'oction et de ferveur, confondit les hérétiques et convertit beaucoup de pécheurs. Il confondit Henri même qui abjura ses erreurs; mais qui y retomba bientôt après, fut condamné au concile de Rheims en 1149 et enfermé; cependant sa doctrine avait jeté de trop profondes racines, et le concile de Tours tenu en 1163

[1] Parmi les étymologies de ce mot celle qui le fait venir des Khazares, qui étaient Manichéens, a quelque chose d'autant plus probable que le mot de *Ketzer*, qui vient de Khazares, désigne en allemand un hérétique en général.

[2] Voyez vol. III, p. 341.

ordonna des poursuites contre ces hérétiques. Il est sûr qu'on ne peut absoudre ni les soi-disant Manichéens de France, ni les Cathares, du reproche d'un fanatisme abominable; ils professaient des erreurs graves et dangereuses, qu'aucun gouvernement ne pouvait tolérer; il paraît aussi que leurs mœurs ne répondaient guère à la pureté qu'ils affectaient; mais il n'en est pas moins vraisemblable que les horreurs qu'on raconte de leurs pratiques religieuses ont été fort exagérées, peut-être même inventées par la calomnie, et qu'une partie des doctrines qu'on leur attribua, repose sur des malentendus.

Vaudois. Le douzième siècle vit naître une autre secte dont les adhérens peuvent être regardés comme les précurseurs de la révolution religieuse du seizième siècle. Ce sont les Vaudois. Ils tiennent ce nom de Pierre de Vaux ou Valdus, riche négociant de Lyon. Après avoir renoncé aux jouissances du monde et distribué sa fortune aux pauvres, Valdus s'érigea en réformateur des mœurs et prêcha d'abord contre l'irréligion et les débauches, contre la vie dissolue du clergé, contre les vices de la discipline ecclésiastique. Bientôt attaquant la foi, Valdus ou au moins ses successeurs enseignèrent une doctrine semblable, dans la plupart de ses points, à celle de Luther et de Calvin. Ils se distinguaient des Cathares par la pureté de leurs mœurs. On les nommait aussi les Pauvres de Lyon. Pour les convertir on employa le fer et le feu; mais plus on les persécutait, plus leur nombre augmentait.

Albigeois. L'esprit d'innovation et de mysticisme se répandit

de plus en plus en France; il trouva, dans les provinces du midi, un sol où il put jeter de profondes racines. Vers le milieu du douzième siècle et au commencement du treizième, la Provence et le Languedoc étaient infectées d'une hérésie qu'on peut regarder comme un amalgame d'arianisme, de manichéisme mêlé avec la doctrine d'un membre de l'université de Paris, nommé Aimery de Chartres, lequel enseignait que la loi du S. Esprit avait aboli celle de Jésus-Christ. De même que les Cathares, ces nouveaux mystiques affectaient une grande pureté de mœurs; de même que les Vaudois, ils prétendaient ramener l'Église à sa pureté primitive et rejetaient les articles de foi qui, d'après eux, n'avaient pas fait partie du système religieux des premiers Chrétiens. Mais ils professaient des principes mystiques que ni les Vaudois, ni les Protestans leurs successeurs, n'ont jamais admis, et qui au contraire ont paru à ceux-ci des maximes abominables. Le Christ, né à Béthléem, disaient-ils, qui a vécu sur la terre et a été crucifié, était un être mauvais; le bon Christ ne s'est pas incarné, il n'a été sur la terre qu'en esprit dans le corps de l'apôtre S. Paul. Ces nouvaux hérétiques sont connus sous le nom d'Albigeois, non parce que Alby a été leur principal siége, car ils étaient plus nombreux à Toulouse, Carcassonne et Narbonne; mais parce que les premiers soldats de la Croix qui les combattirent les armes à la main, furent envoyés contre les terres de Raimond-Roger, vicomte d'Alby. Auparavant ils étaient connus sous la dénomination d'Hérétiques de la Provence;

on sait que ce dernier nom comprenait alors le Languedoc.

Bons hommes. Le décret du concile de Tours de 1163 échauffa le zèle des évêques et des grands seigneurs des provinces méridionales de France. En 1165 Pons d'Arsac, archevêque de Narbonne, convoqua les évêques et prélats de sa province à Lombers, petite ville à deux lieues d'Alby[1], pour examiner et juger la doctrine d'une branche de ces sectaires, qu'on nommait alors les Bons hommes[2]. Les Bons hommes[3] furent condamnés comme hérétiques, principalement parce qu'ils rejetaient l'autorité des livres de l'Ancien-Testament comme abolie par Jésus-Christ, et parce qu'ils ne reconnaissaient ni la sainteté du mariage, ni la légitimité du serment.

On a les actes d'un prétendu concile tenu en 1167 à S. Félix, à cinq lieues de Toulouse, par Niquinta, pape des hérétiques, qui, de la Bulgarie où était son siége, était venu visiter les fidèles du Languedoc. Plusieurs évêques, et dans le nombre Sicard Cellarier, évêque d'Alby, assistèrent à son concile. Le *saint père* y consacra plusieurs évêques, et l'on fit une nouvelle répartition des diocèses de la province. Niquinta y prêcha la pauvreté et le renoncement au monde.

[1] Non Lombez en Gascogne.

[2] Constance de France, femme de Raimond V, comte de Toulouse; Raimond Trencavel, vicomte d'Alby, de Beziers, de Carcassonne, et de Razès; Sicard, vicomte de Lautrec; Isarn de Dourgne assistèrent à ce concile.

[3] Les *Poplicains* qu'on trouve à la même époque en Bourgogne et en Flandre, étaient probablement identiques avec les Bons hommes.

Onze ans plus tard, les rois de France et d'Angleterre, désirant extirper l'hérésie, envoyèrent, du consentement du pape, le cardinal légat Pierre de S. Chrysogone et plusieurs archevêques et évêques à Toulouse, qui était alors le principal foyer de l'hérésie. Pierre Mauran, chevalier d'une grande maison, revêtu d'une charge municipale à Toulouse, apôtre de l'erreur, fut jeté en prison et menacé de la mort. Il promit de se convertir, fit publiquement amende honorable, fut réconcilié à l'Église qui séquestra ses biens, et condamné à aller servir pendant trois ans les pauvres à Jérusalem; mais il resta à Toulouse, et ses concitoyens le nommèrent, plusieurs fois encore, capitoul ou premier magistrat. Henri, abbé de Clairvaux, et Renaud, évêque de Bath, furent députés par l'assemblée de Toulouse pour examiner la conduite de Roger II, vicomte de Beziers, qui, par haine pour le comte de Toulouse, protégeait les hérétiques; ne l'ayant pas trouvé à Beziers, parce qu'il se cachait, les délégués l'excommunièrent à Castres, une des villes qui lui appartenaient, et lui déclarèrent la guerre au nom du pape et des deux monarques. Commencement de la persécution des Albigeois.

Le pape Alexandre III prononça, par le dernier canon du concile du Latran de 1179, onzième général de l'Église latine, que les hérétiques qui s'étaient propagés en Gascogne, dans l'Albigeois et dans le territoire de Toulouse, sous les dénominations de Cathares, Patarins, Poplicains ou Publicains et autres[1], eux,

[1] Le canon parle encore de Brabançons, Aragonais, Navarrais, Basques, Costeraux et Triaverdins, comme ennemis de l'Église;

leurs protecteurs et adhérens étaient excommuniés et exclus de la société et du commerce des Chrétiens. Henri, abbé de Clairvaux, qui en 1178 avait défié[1] le vicomte de Beziers, ayant été promu à la dignité de cardinal-évêque d'Albano[2], et envoyé en 1181 en Bourgogne comme légat du pape, résolut d'employer contre les hérétiques les armes séculières, puisque les foudres de l'Église ne les effrayaient pas. Il marcha contre eux avec une grande armée, prit Lavaur et obligea Roger II d'abjurer l'erreur. Après la réduction de cette ville, le légat continua de parcourir le pays, détruisant par le fer et le feu tout ce qui était rebelle à sa voix. « Je ne sais où je pourrai trouver le légat, écrivait l'abbé de Ste. Geneviève de Paris à Philippe-Auguste qui l'avait envoyé auprès du cardinal d'Albano; je le suis à la trace, et dans un pays que son expédition a ruiné. Je passe à travers des montagnes, des vallées, au milieu de déserts où je ne rencontre que des villes consumées par le feu ou des maisons entièrement démolies. » Mais rien ne put arrêter le torrent des opinions nouvelles. Bertrand de Saissac, tuteur de Raimond-Roger, fils et successeur de Roger II, promit en 1195 de chasser de Beziers tous les hérétiques, mais bientôt il devint lui-même un de leurs plus zélés adhérens, et les chanoines de Beziers ne purent se maintenir dans la possession de leur église, qu'en la changeant en forteresse.

c'étaient, non des hérétiques, mais des bandes de brigands, qui désolaient la France.

[1] C'était le terme.

En 1198 Innocent III envoya deux moines de Cîteaux, les frères Rainier et Guy, pour détruire l'hérésie en France; il manda aux archevêques d'Aix, Narbonne, Auch, Vienne, Arles, Embrun, Lyon et Tarragone, et à leurs provinces, ainsi qu'à tous les princes, comtes et seigneurs, d'assister les deux moines contre les hérétiques par la puissance qu'ils avaient reçue pour la punition des méchans, en sorte qu'après que frère Rainier aurait prononcé l'excommunication contre eux, les seigneurs confisqueraient leurs biens, les banniraient de leurs terres, et les puniraient plus sévèrement s'ils osaient y rester. Il donna pouvoir à frère Rainier d'y contraindre les seigneurs par excommunication et par interdit, sans égard aux appels qu'on en interjetterait; enfin il ordonna aux sujets de ces seigneurs de marcher contre les hérétiques quand ils en seraient requis par les moines, ses délégués. Telle est la première origine de l'inquisition ou d'un tribunal qui, dépendant du pape seul, est établi pour juger les hérétiques, sans que l'autorité séculière ni les évêques aient part à ces actes de juridiction, si ce n'est en exécutant les sentences prononcées.

Pierre de Castelnau.

Rainier fut nommé en 1199 légat du pape, qui, un peu plus tard, lui adjoignit plusieurs collègues, dont le plus célèbre, comme le plus fougueux, était Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelonne, bientôt après religieux à Font-Froide au diocèse de Narbonne. Ces missionnaires parcouraient le pays, et prononçaient des sermons par lesquels ils voulaient ramener les hérétiques dans la voie de la vérité; mais le luxe

des équipages des deux nonces choqua ce peuple simple et ignorant, et leurs prédicateurs furent souvent interrompus par des huées. Un pieux prélat espagnol, Diégo de Azebès, évêque d'Osma, qui voyageait dans le midi de la France avec Dominique Guzman, sous-prieur de sa cathédrale, trouva les légats à Montpellier, leur conseilla de renoncer au faste, et de continuer leur mission, à l'exemple des apôtres, à pied et sans porter de l'argent sur eux. Diégo et Dominique leur en donnèrent l'exemple; ils parcoururent le pays nu-pieds, disputèrent avec les chefs et convertirent beaucoup d'hérétiques.

Raimond, comte de Toulouse, protége les Albigeois.

Raimond VI, comte de Toulouse, fils de Constance de France (sœur de Louis VII), arrière-petit-fils de ce Raimond de S. Gilles qui joua un rôle si brillant à la première croisade, était un seigneur puissant; car par son mariage avec Jeanne, sœur de Richard Cœur de Lion, il avait ajouté à son riche patrimoine l'Agenois, le Quercy et le Rouergue. Il protégeait les Albigeois. Les historiens de l'Église l'ont peint comme un monstre de scélératesse; mais, malgré l'irrégularité de sa conduite privée et la dissolution de ses mœurs, il aurait probablement été reconnu comme un grand prince s'il n'avait eu le malheur de tomber dans l'hérésie. Cependant il s'intéressait à ses malheureux sujets, moins peut-être parce qu'il était imbu de leurs erreurs, que par un esprit de tolérance qui, dans ce siècle surtout, était regardé comme la preuve d'une grande indifférence pour la religion catholique, ou plutôt d'une perversité absolue. Raimond avait defendu ses

sujets contre le zèle de Castelnau et avait gagné par là d'être excommunié. Ce moine qui depuis 1204 avait la qualité de légat, ayant été assassiné le 17 janvier 1208 par un gentilhomme de Beaucaire, qu'il avait offensé, Foulques, évêque de Toulouse, ci-devant troubadour à la cour du comte Raimond V, ensuite moine et persécuteur des hérétiques, et Simon de Montfort l'Amauri, accusèrent de ce meurtre le comte de Toulouse contre lequel il y avait quelque soupçon non de l'avoir ordonné, mais de l'avoir provoqué par des propos indiscrets[1]. Innocent III avait plusieurs fois recommandé à ses légats[2] de ne pas pousser trop loin la rigueur, de ne pas extirper le froment avec l'ivraie, de ne pas forcer les simples par une dureté déplacée à devenir hérétiques; mais les accusations des ennemis de Raimond irritèrent ce pontife au point que, sortant de son caractère réfléchi, il l'excommunia le 10 mars 1208 sans l'avoir entendu, délia tous ses sujets de leur serment de fidélité, livra ses domaines au premier occupant, invita enfin tous les peuples à prendre les armes contre lui, et à gagner ainsi les mêmes indulgences qu'on avait accordées jusqu'alors pour les croisades contre les infidèles. Arnaud-Amalric, abbé de Cîteaux, légat du pape, et ennemi personnel de Raimond dont il était né sujet, et la légion de ses moines qui se dispersèrent en France, prêchèrent la croisade contre un prince chrétien, contre le proche parent du roi de France. La

Simon de Montfort l'Amauri, comte de Leicester.

Croisade contre les Albigeois.

[1] C'est l'histoire de Henri II et de Thomas Becket.

[2] Voyez ses lettres, II, 141, 142.

nouveauté de la chose, le désir de gagner le ciel par une campagne qui présentait peu de danger, attirèrent la foule; 500,000 hommes prirent la croix que, pour se distinguer des Croisés pour la Terre-sainte, ils portaient sur la poitrine. Eudes III, duc de Bourgogne, Hervé, comte de Nevers, les comtes de S. Pol et d'Auxerre, enfin Simon de Montfort, l'instigateur de la guerre, prirent part à l'expédition.

Le comte de Toulouse qui sentait son impuissance de résister à l'orage, voulut le conjurer; il envoya à Rome Géraud de Labarthe, archevêque d'Auch, l'évêque de Condom, et Raimond de Rabestens, ancien évêque de Toulouse, qui déclarèrent au pape que le comte était prêt à se soumettre aux ordres du souverain pontife, pourvu qu'il les lui signifiât par un autre légat qu'Arnaud. Innocent III reçut bien cette ambassade, et envoya en 1209 un nouveau légat, Milon, un de ses notaires ou secrétaires intimes, avec ordre cependant de ne rien faire sans l'avis d'Arnaud. Milon était accompagné d'un autre notaire, Théodise, chanoine de Gênes. Les deux légats, Arnaud et Milon, commencèrent par se rendre auprès de Philippe-Auguste, roi de France, qui tenait un parlement à Villeneuve dans le Sénonais, et l'invitèrent à se mettre à la tête des Croisés ou de leur envoyer au moins son fils. Quoique le roi fût mécontent de Raimond, parce qu'il avait recherché l'assistance d'Otton IV, roi d'Allemagne, dont, en sa qualité de comte de Provence, il était le vassal, il éluda la demande du légat; il per-

mit cependant à ses barons de prendre part à l'entreprise [1].

Milon assembla dans les premiers jours de juin 1209 un concile à Montelimar pour délibérer avec les évêques sur les offres du comte de Toulouse. Il cita ce prince à comparaître au milieu du mois à Valence pour recevoir réponse. Raimond y vint et promit de faire en tout la volonté des légats. Milon lui ordonna de remettre, pour gage de son obéissance, sept de ses châteaux, savoir : Oppède, Montferrand, Baumes, Mornas, Roquemaure, Fourques et Fanjaux, situés dans cette partie de la Provence qu'on nomme aujourd'hui département de la Drôme et de Vaucluse [2], et qui depuis l'extinction des anciens comtes de Provence, appartenait à ceux de Toulouse. On fit jurer aux consuls d'Avignon, de Nîmes et de S. George que, si le comte de Toulouse contrevenait aux ordres du légat, ils se regarderaient comme quittes de leur serment de fidélité, et que le comté de Melguel (aujourd'hui Mauguio) serait confisqué au profit de l'Église romaine, dont il était fief *oblat*.

Soumission du comte de Toulouse.

[1] Parmi ces barons furent Eudes III, duc de Bourgogne ; Hervée de Donzi, comte de Nevers ; Milo, comte de Bar-sur-Seine ; Simon de Montfort ; les comtes de Genève, de Poitiers et de Forez ; Guiscard de Beaujeu ; Gautier de Joigni ; les seigneurs d'Anduze ; Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou ; Guy de Levis ; Pierre de Chalabre ; Lambert de Turey ; les sires de Voisins, de Rigaut, etc.

[2] Seulement Roquemaure est dans le département du Gard, et Fanjaux (*Forum Jovis*) appelé aujourd'hui Argentine, dans celui de l'Ardèche.

Théodise partit sur-le-champ pour prendre possession des sept châteaux de Provence, et le comte Raimond eut ordre de se trouver le 18 du même mois au concile de S.-Gilles. Après qu'il se fut présenté nu en chemise devant l'église où Castelnau avait été enseveli, le légat lui passa son étole autour du cou, et, réunissant dans une main les deux bouts, il le tira de cette main, pendant que de l'autre il le frappait à coup de verges; il le conduisait ainsi jusqu'au maître autel, où il lui donna l'absolution. Avec lui seize barons, ses vassaux, jurèrent qu'il serait obéissant à l'Église[1]. Le 19 juin on lui imposa encore quatorze nouveaux articles, et le 22 il fut forcé de se ranger dans le nombre des Croisés qui allaient massacrer ses sujets.

Caractère de Simon de Montfort.

Cette sainte milice s'étant réunie à Lyon, arriva à Valence, où le comte de Toulouse la joignit. Elle était sous la conduite de l'abbé de Cîteaux et de Milon; mais ces deux légats distinguèrent bientôt dans la foule des chevaliers un homme d'un grand caractère, d'un talent militaire extraordinaire, hardi et entreprenant, ambitieux, d'une haute dévotion, professant la plus grande soumission aux ordres de

[1] Il peut intéresser quelques lecteurs de connaître les noms de ces barons. Les voici : Guillaume de Baux, prince d'Orange; Hugues, son frère, et Raimond de Baux, leur neveu; Dragonet de Baucoyran; Guillaume d'Arnaud; Raimond d'Agout; Ricard de Campanau, Bertrand de Laudun, et Guillaume, son frère; Bernard d'Anduse, et Pierre Bermond, son fils; Rostaing de Posquières; Raimond, seigneur d'Uzès, et Decan, son fils; Raimond Gaucelin, seigneur de Lunel; et Pons Gaucelin de Lunel.

l'église; mais fourbe, hypocrite, dépourvu de tous les sentimens que la religion inspire, perfide, cruel et inaccessible à la pitié. C'était Simon IV de Montfort l'Amauri, allié, par son mariage, avec une maison qui alors déjà était au plus haut point de l'illustration, la maison de Montmorency. Tel fut l'homme qui devint le conseil des légats et l'âme de toute l'entreprise, dont nous allons donner les détails.

L'armée étant arrivée à Montpellier, Raimond-Roger, qui en 1194 avait pris le gouvernement des vicomtés de Beziers, d'Albi, de Nîmes et de Carcassonne, s'y joignit; mais Arnaud-Amalric, qui alors dirigeait seul les affaires, parce que Milon était malade, persistant dans sa haine pour le père, refusa de recevoir un prince à peine sorti d'une minorité, pendant laquelle les hérétiques avaient été protégés dans ses états. L'armée marcha aussitôt sur Beziers, sa résidence, et chef-lieu d'un des cinq grands fiefs qui relevaient du comté de Toulouse [1]. Cette ville dont les habitans catholiques ne voulurent pas combattre leurs concitoyens entachés d'hérésie, n'obtinrent pas de sauf-conduit du légat pour sortir, était défendue par une bonne garnison que le vicomte y avait mise; elle fut prise d'assaut le 22 juillet 1209; 7000 hommes qui s'étaient réfugiés dans une église, furent brûlés avec cet édifice; 20,000 autres, sans distinction d'âge

Massacre de Beziers.

[1] Savoir : 1.° La baronnie de Montpellier; 2.° le comté de Foix; 3.° celui de Quercy et Rhodez; 4.° la vicomté de Narbonne; 5.° celle de Beziers à laquelle Roger I.er avait réuni Alby et Carcassonne.

ni de sexe, ou 60,000 d'après une autre relation, furent passés au fil de l'épée. Césarius, moine de Heisterbuch, écrivain contemporain, raconte que des Croisés, avant de monter à l'assaut, demandèrent à l'abbé de Cîteaux ce qu'ils devaient faire dans l'impossibilité de distinguer les catholiques d'avec les hérétiques. Tuez ! tuez toujours, répondit le légat; Dieu connaît ceux qui sont à lui. C'est ainsi que, selon la remarque des historiens du temps, fut vengé un forfait que les habitans de Beziers avaient commis quarante ans auparavant, en tuant leur seigneur et fracassant la mâchoire à leur évêque.

Prise de Carcassonne.

De Beziers les pélerins (car c'est ainsi qu'on nommait les Croisés) allèrent investir Carcassonne, ville très-bien fortifiée et dont les habitans étaient animés par la présence du vicomte qui, jeune encore, se signalait par sa bravoure. Pierre II, roi d'Aragon, averti du danger que courait Raimond-Roger, son parent et son vassal pour la vicomté de Carcassonne, vint au camp du légat, et offrit sa médiation; mais toutes les conditions que ce prélat voulait accorder au vicomte, se réduisaient à ce qu'il pourrait sortir de la ville, lui treizième, avec armes et bagages; mais pour être mis en sûre garde et dépouillé de ses domaines.

Ces conditions ayant été rejetées, le siége continua. Enfin le 15 août le vicomte se laissa tromper par un de ses parens qui se présenta comme parlementaire du légat, et se rendit lui-même au camp des Croisés et auprès d'Arnaud-Amalric qui, désavouant le parlementaire, fit arrêter le vicomte. Les habitans de Carcas-

sonne furent obligés de quitter la ville entièrement nus, et d'abandonner leurs effets, leurs maisons et tout ce qu'ils possédaient, à des Chrétiens plus orthodoxes; 450 Albigeois qu'on trouva parmi eux, et qui persistèrent dans leur erreur, furent pendus ou brûlés.

Simon de Montfort est nommé vicomte de Beziers et de Carcassonne.

En vertu des pouvoirs dont il était muni, l'abbé de Cîteaux déclara Raimond-Roger déchu de ses droits, et offrit les vicomtés de Beziers et de Carcassonne au duc de Bourgogne, sur son refus, au comte de Nevers, et enfin au comte de S. Pol. Aucun d'eux n'ayant voulu se rendre coupable de cette spoliation, deux évêques et quatre chevaliers choisis comme électeurs proclamèrent Simon de Montfort vicomte de Beziers et de Carcassonne. Le comte de Nevers, et bientôt après le duc de Bourgogne, quittèrent l'armée, et Raimond se retira à Toulouse, pendant que Simon de Monfort, dorénavant chef de la croisade, conquit Castres, Monréal, Fanjaux[1], Limoux, Saverdun, Lombres, Mirepoix, Pamiers, Alby, etc. Le 10 novembre 1209 le vicomte Raimond-Roger mourut catholique dans la tour de S. Paul à Carcassonne, laissant un fils nommé Raimond-Trencavel, âgé de deux ans, dont il avait confié la garde au comte de Foix. La maladie qui emporta ce prince, fut nommée dyssenterie : une lettre d'Innocent III dit qu'il a été tué[2].

Le comte de Foix, à qui ce prince malheureux avait

[1] Dans le département de l'Aude; il ne faut pas le confondre avec celui de l'Ardèche. Voyez p. 15 de ce vol.

[2] INNOCENT III. *Epist.* L. XV, ep. 212.

Raimond Roger, comte de Foix, un des chefs des Albigeois.

confié ce dépôt, se nommait Raimond-Roger, et était un des plus zélés, on peut dire un des plus fanatiques Albigeois, d'ailleurs brave capitaine et excellent prince, quoique, d'après le récit certainement exagéré et peut-être calomnieux des historiens catholiques, cruel et féroce. Il avait un fils, déjà en âge de porter les armes, Roger-Bernard qui mérita par la suite le surnom de Grand. En s'emparant de Saverdun, Mirepoix et Pamiers, Simon de Montfort força le comte de Foix, seigneur de ces villes, à se mettre à la tête des Albigeois, et il trouva en lui un adversaire redoutable.

Raimond s'adresse à la justice d'Innocent III.

Cependant Raimond, comte de Toulouse, voyant que les sacrifices qu'il avait faits, les humiliations auxquelles il s'était soumis, avaient été sans fruit, eut recours à la justice d'Innocent III, et se rendit en 1210 à Rome avec les capitouls de Toulouse, porteurs de plaintes de leurs concitoyens contre les violences et la tyrannie de Simon de Montfort. Le pape, instruit enfin de la vérité, et revenu à son caractère naturel, ordonna le 25 janvier 1210 aux archevêques de Narbonne et d'Arles et à l'évêque d'Agen, d'assembler un concile et d'y entamer une procédure réglée pour constater la part que Raimond avait eue au meurtre de Pierre de Castelnau, afin de le justifier d'une manière éclatante; si cependant il ne pouvait se laver des crimes qui lui étaient imputés, le pape se réservait de prononcer sur son sort d'une manière définitive. « Notre intention est surtout, c'est ainsi que se termine ce bref remarquable [1], que par des délais affectés et

[1] INNOCENT III. *Ep.* L. XII, *ep.* 152 et 159.

frivoles on ne retarde pas la conclusion d'une affaire dont la durée ne s'est que trop prolongée. »

Toute l'année 1210 s'était passée sans qu'un concile fût assemblé, et l'on profita de ce temps pour noircir de plus en plus le comte Raimond aux yeux du pape. Enfin au commencement de 1211 il y eut une espèce de réconciliation : le roi d'Aragon reçut l'hommage de Montfort pour Carcassonne, et fiança Jacques, son fils, à la fille de ce seigneur, entre les mains duquel il laissa ce jeune prince pour achever son éducation. En même temps un concile assemblé à Arles, ayant mandé Raimond, lui signifia les articles suivans, avec injonction de les accepter sur l'heure et sans délibérer : Raimond déposera les armes, renverra ses soldats et indemnisera l'Église. Ses sujets ne mangeront que de deux sortes de viande, et, en signe de repentir, ne porteront que des habits noirs; le comte expulsera tous les hérétiques de ses états, livrera tous ceux que le légat du pape réclamera, et démolira tous ses châteaux. Les nobles ne pourront vivre dans les villes ni dans les châteaux. Chaque père de famille payera au légat quatre deniers. Le comte fera le pélerinage de Jérusalem et ne reviendra que quand il en aura reçu la permission : alors le légat et le comte de Montfort lui rendront ses états, s'ils le trouvent bon (quand ly plaira).

Concile d'Arles de 1210.

Lorsque le comte Raimond entendit ces conditions, il versa des pleurs, et, après avoir conféré avec le roi d'Aragon qui l'avait accompagné à Arles, il résolut de continuer la guerre et quitta la ville du concile sans

Raimond, comte de Toulouse, reprend les armes, 1211.

avoir fait de réponse aux articles qu'on lui avait proposés. Aussitôt il fut excommunié; on le déclara hérétique et apostat, et ses états furent abandonnés au premier occupant. Une bulle du pape du 17 avril 1211 confirma cette sentence.

Montfort poussa alors la guerre avec vigueur contre Raimond, ses vassaux et alliés, au nombre desquels le comte de Foix et son fils se distinguèrent par une brillante bravoure. Renforcé par de nouveaux renforts de Croisés, parmi lesquels nous remarquons Robert de Courtenay, Enguerrand de Coucy, Juel de Mayenne; Léopold VI, duc d'Autriche; Adolphe, comte de Mons; Gillaume, comte de Juliers; le *champion de la foi* (c'est ainsi qu'Innocent III avait nommé Simon dans une de ses lettres), le nouveau *Maccabée* (titre que lui donnaient ses contemporains), assiégea Lavaur, château important sur l'Agout, s'en empara de vive force, après avoir éprouvé une vigoureuse résistance, et en fit massacrer tous les habitans. Quatre cents hérétiques qu'on avait mis à part, furent livrés au feu.

Premier siége de Toulouse, 1211.

Montfort marcha alors contre Toulouse, quoique cette ville fût entièrement réconciliée avec le saint-siège; on offrit la paix à ses habitans s'ils voulaient faire cause commune avec les Croisés contre leur seigneur. Foulques, évêque de Toulouse, ordonna alors au clergé de quitter la ville. Ce fut une cérémonie qui frappa les habitans de terreur. De chaque église ils virent sortir une longue file de prêtres revêtus de chapes noires, qui se dirigaient vers les portes de la

ville; le service divin cessa et la ville fut couverte de deuil. Les fidèles seigneurs de Gascogne n'abandonnèrent pas leur seigneur dans ce moment de danger; outre le comte de Foix, on vit arriver à son secours Bernard III, comte de Comminges, et Gaston V, vicomte de Béarn. Après quarante jours de siége, les Croisés, fatigués par les fréquentes sorties des assiégés, se retirèrent le 29 juin 1211.

Les Toulousains écrivirent ensuite au roi d'Aragon une lettre qui s'est conservée[1] et qui est un vrai manifeste où la conduite indigne de l'abbé de Cîteaux est mise, de la manière la plus simple et la plus claire, sous les yeux de *Son Excellence;* tel est le titre que les rois recevaient alors, concurremment avec celui de *Sérénité Royale.*

Une expédition fameuse de la même année est le siége de Castelnaudary, où Simon de Montfort était enfermé, par Raimond VI; expédition dont la bataille de Lesborde fut un épisode. Le comte de Foix livra cette bataille à Guy de Levis, maréchal de la foi[2], à Mathieu de Montmorency et à une nouvelle troupe de Croisés qui venait d'arriver. Elle tourna mal pour le vaillant Raymond-Roger, et le comte de Toulouse fut obligé de se retirer de Castelnaudary. Quelque temps après, Simon, à son tour, échoua dans le siége de S. Marcel où le comte de Foix s'était témérairement jeté.

[1] Histoire de Languedoc, Preuves, p. 232.

[2] Guy de Levis portait ce titre comme maréchal de l'armée des Croisés; ses descendans l'ont conservé jusqu'à nos jours.

Arnaud-Amalric donna à cette époque un exemple remarquable d'ambition. L'archevêché de Narbonne étant devenu vacant, il s'en fit élire archevêque par le chapitre, et aussitôt, usurpant la domination séculière qui appartenait à Raimond VI, il prit le titre de duc de Narbonne, auquel était attachée une pairie laïque.

Cependant Innocent III possédait un caractère trop juste pour ne pas être mécontent de la conduite de ses agens. Il dit dans un bref adressé en 1212 à l'évêque de Riez et à Théodise, son ancien notaire : « Quoique Raimond, comte de Toulouse, ait été trouvé coupable en plusieurs choses contre Dieu et contre l'Église, et que nos légats, pour l'obliger à se reconnaître, aient excommunié sa personne et abandonné ses domaines au premier occupant, cependant il n'a pas encore été condamné comme hérétique et comme complice de la mort de Pierre de Castelnau, quoiqu'il en soit très-suspect; c'est pourquoi nous avons ordonné que, s'il se trouvait un seul accusateur légitime qui déposât contre lui dans un temps déterminé, on lui accordât un jour pour se purger..... nous réservant de rendre là-dessus une sentence définitive, en quoi il n'a pas été procédé suivant nos ordres. Nous ne comprenons donc pas pour quelle raison nous pourrions accorder à d'autres ses états qui ne lui ont pas été ôtés, ni à ses héritiers surtout, pour ne point paraître lui avoir extorqué frauduleusement les châteaux qu'il nous a remis..... N'y ayant donc pas eu lieu de vous accorder la demande que vous nous avez faite de disposer de ses domaines, en faveur d'un autre,

nous vous ordonnons de travailler de toutes vos forces à conduire cette affaire d'une manière qui soit ferme et solide[1].»

Charte de Pamiers.

Vers la fin de novembre 1212 Simon de Montfort se croyant affermi dans le gouvernement, convoqua dans Pamiers un parlement composé de trois ordres, et lui présenta un projet de réglement ou, comme on dirait aujourd'hui, d'une charte constitutionnelle. Un comité de douze membres des États l'ayant examiné, l'assemblée adopta cette charte de Pamiers et en fit jurer l'observation à Simon et à tous ses chevaliers et vassaux. Le détail des dispositions de cette pièce curieuse appartient à l'histoire particulière du Languedoc.

Pierre II, roi d'Aragon, intervient pour le comte de Toulouse.

Les affaires du comte de Toulouse et de ses vassaux, les comtes de Foix et de Comminges, et le vicomte de Béarn, tous dépouillés de la plus grande partie de leurs possessions, paraissaient perdues, comme l'étaient celles du jeune vicomte de Beziers, lorsque Pierre II, roi d'Aragon, s'érigea en leur défenseur. Il était beau-frère de Raimond VI et de son fils, Raimond le Jeune, car le père et le fils s'étaient mariés à deux de ses sœurs, le père en 1200 à Éléonore, et le fils vers 1211 à Sancie. Ce prince à qui la part qu'il avait eue à la victoire de Naves de Tolosa[2], avait acquis une grande considération dans la chrétienté, envoya à Innocent III des ambassadeurs, l'évêque de Ségorbe, prélat vénérable par ses vertus, et un docteur

[1] Innocent III. *Ep.* L. XV, *ep.* 202.

[2] Voyez Chap. XVI.

en théologie très-orthodoxe, pour se plaindre de la conduite de l'archevêque de Narbonne, qui était toujours son légat, et du sanguinaire Montfort. Ces ambassadeurs dessillèrent parfaitement les yeux du pape, ainsi que le prouvent les lettres qu'il adressa, l'une à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Riez et à maître Théodise, l'autre à Simon de Montfort même, et où il les accabla de reproches. Il ordonna au légat de convoquer un nouveau concile où il appellerait tous les archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, consuls, recteurs, qu'il jugerait convenable d'y convoquer, et auxquels il devait soumettre les demandes du roi d'Aragon; leur avis serait communiqué au pape pour prononcer.

Concile de Lavaur, 1213. Le concile s'ouvrit au commencement de janvier 1213 à Lavaur. Le roi d'Aragon y plaida, d'abord personnellement, ensuite par un mémoire signé à Toulouse, le 16 janvier, la cause de ses amis; il demanda que le comte de Toulouse fût réintégré dans les terres qu'il avait perdues, ou qu'au moins cette faveur fût accordée à son fils, à condition que le père allât en Espagne faire la guerre aux Maures; il représenta que les comtes de Comminges et de Foix étaient purs de tout soupçon d'hérésie, et demanda que le vicomte de Béarn fût admis à se justifier des reproches qui lui étaient faits. Le 18 janvier le concile déclara qu'il ne pouvait admettre ni Raimond ni les trois autres coupables à se justifier, puisque leurs délits et leur hérésie étaient parfaitement constatés.

Le 27 du même mois Pierre II, résolu de faire cause

Ligne de Pierre II avec le comte de Toulouse.

commune, non avec les Albigeois, car sa foi était bien au-dessus de tout soupçon d'hétérodoxie, mais avec ses amis, ses parens, ses vassaux opprimés, conclut une union intime avec les quatre princes proscrits, avec les chevaliers de Carcassonne, réfugiés à Toulouse, et avec les habitans de cette ville; tous s'engagèrent à obéir au roi en tout ce qu'il commanderait. Cette alliance ne laissa pas d'effrayer les partisans de Montfort, qui essayèrent par différentes négociations de la rompre; et Innocent III, par une bulle du 22 mai 1213, exhorta le roi à ne pas combattre Montfort. Pierre réunit 2000 chevaliers et 40,000 fantassins, parmi lesquels il y avait pour ainsi dire toute la population de Toulouse. A la tête de ces forces il marcha le 10 septembre sur Muret, où Simon avait une garnison qui exerçait beaucoup de pillages dans les environs. Montfort accourut de Fanjaux avec une grande suite d'évêques, d'abbés et d'autres ecclésiastiques, mais avec des forces très-inférieures. Rien n'effrayait le champion de la foi; en passant à l'abbaye de Bolbonne il fit sa prière à l'église; puis, en présence de la foule, tira son épée du fourreau et la posant sur l'autel, dit: O mon Seigneur! ô Jésus! qui m'avez élevé en grandeur, bien que je fusse indigne de tant de grâces, je mets aujourd'hui mes armes sur votre saint autel; je veux les prendre de vous, et comme vous étant consacrées afin que ce soit en votre nom et pour vous que j'aille combattre. Cette scène fit un effet extraordinaire et les prédications de Dominique Guzman qui était dans la suite du général, enflammèrent le courage de l'armée.

Bataille de Muret, 1213.

Une grande bataille fut livrée le 13 septembre près Muret. Les confédérés furent entièrement défaits; 17 à 20,000 hommes périrent; le roi lui-même y mourut en héros. Montfort honora son cadavre qui fut transporté en Espagne.

Raimond VI rentra dans Toulouse qui avait tant de pertes à pleurer, assembla les capitouls, les autorisa à traiter avec les Croisés, prit un tendre congé de ses fidèles sujets, et partit pour la Provence où il avait beaucoup d'amis.

Arrivée du légat Pierre de Bénévent.

En 1214 Innocent III envoya dans la France méridionale Pierre de Bénévent, cardinal de Ste. Marie, avec des instructions pacifiques. Revêtu de la dignité de légat *a latere* qui le plaçait avant les simples légats, il devait réconcilier à l'Église les excommuniés, parce que, dit la bulle dont il était porteur, on ne doit pas refuser la porte de l'Église à ceux qui frappent avec humilité. Quant à la ville de Toulouse en particulier, la bulle ordonnait qu'aussitôt qu'elle aurait été réconciliée à l'Église, elle formerait, sous la protection du légat, une république indépendante (si tel est vraiment le sens de la bulle); mais si elle persistait dans des opinions hérétiques, il serait urgent, dit encore la bulle, de détruire ce repaire pestilentiel de l'erreur.

Le légat arriva à Narbonne au commencement du mois d'avril 1214; sa première démarche fut de recevoir des mains de Montfort le jeune Jacques, roi d'Aragon, que Pierre II lui avait confié[1] pour son éducation, comme une espèce de gage d'amitié, et que depuis la bataille de Muret les Aragonais et les

[1] Voyez p. 21 de ce vol.

Catalans avaient vainement réclamé les armes à la main ; le légat avait ordre de le remettre à leurs ambassadeurs. Le 18 avril il donna l'absolution, à certaines conditions assez dures, aux comtes de Comminges et de Foix. Aimeri, vicomte de Narbonne, qui avait été impliqué dans la guerre avec Montfort, fut également reçu dans le sein de l'Église ; il en fut de même de la ville de Toulouse, à condition de ne fournir aucun secours à Raimond VI ou à son fils, s'ils persistaient dans leur révolte contre l'Église.

Quant à Raimond qui était revenu de Provence, il signa le 27 avril un acte par lequel il remit ses états entre les mains du légat, promettant de demeurer tranquille au lieu que le cardinal lui indiquerait, jusqu'à ce que le souverain pontife lui permît d'aller lui demander à lui-même grâce et miséricorde. Il faut dire que peu de temps auparavant, ce prince avait commis une action qu'il est difficile de ne nommer qu'un acte de justice sévère. Il avait un frère, nommé Baudouin, qui l'ayant trahi, avait passé du côté de Montfort et fait beaucoup de mal à Raimond, nommément à la bataille de Muret. Baudouin lui ayant été livré par trahison, il le fit juger à Montauban par son conseil, qui le condamna à mort. Les historiens disent que le comte de Foix et son fils exécutèrent eux-mêmes la sentence à laquelle ils avaient pris part. Comment, si tel avait été le cas, le cardinal de Bénévent leur aurait-il donné l'absolution ?

Pendant que Raimond se tenait en simple particulier dans son ancienne capitale, le champion de la foi Concile de Montpellier, 1215.

et *l'armée du seigneur* continuaient de porter le fer et le feu dans tous les recoins où l'hérésie avait pénétré dans le Périgord, l'Agenois, le Quercy et le Rouergue. Maître des vicomtés de Nîmes, d'Agde, de Beziers, de Carcassonne et d'Alby, du duché de Narbonne, des comtés de Toulouse, de Rhodez et d'Agen, et par là seigneur suzerain de ceux de Comminges et de Foix, l'ambitieux Simon conçut le dessein de faire réunir ces pays, en sa faveur, en un seul état pour en former une monarchie indépendante. Le concile de Montpellier que le cardinal-légat *a latere*, et deux autres légats, savoir l'archevêque de Narbonne, et Robert de Courçon que le pape avait envoyé en France avec une mission particulière, ouvrirent le 8 janvier 1215, l'élut effectivement prince et monarque de ces pays, adjugeant cependant au pape la ville de Toulouse et le château de Foix. Le concile demanda la confirmation pontificale de ce décret. En attendant, Foulques, évêque de Toulouse, se chargea de la commisssion odieuse de prendre possession de cette ville au nom du saint-siége : il s'en acquitta avec dureté, chassa Raimond VI et son fils, avec leurs épouses, les princesses d'Aragon, de leur palais ; qu'on nommait le château Narbonnais, et exerça toutes sortes d'actes de rigueur dans la ville. Raimond chercha un asyle en Angleterre.

Louis, fils de France, prend part à la croisade.

Louis, fils de Philippe-Auguste, obtint cette année de son père la permission de prendre part à la croisade. Comme la *terre Albigeoise* avait été conquise, non par les armes du roi de France, mais par le pape, on

ne permit au fils du roi d'y paraître qu'en simple particulier. Louis se soumit à cette condition, et quoique extérieurement traité avec tout le respect dû à un fils de France, abandonna toute l'autorité au légat et à Simon de Montfort qu'il accompagna dans toutes ses courses.

Cependant Innocent III ne confirma pas pleinement le décret du concile de Montpellier qui avait disposé en faveur du comte de Montfort du patrimoine de Raimond : il consentit que la garde et la jouissance de toutes les terres, tenues par le comte de Toulouse ou conquises par les Croisés, fussent provisoirement données au chef de la croisade, mais provisoirement seulement et jusqu'à ce qu'un concile général qu'il convoquait pour le mois de novembre 1215 à la basilique de S. Jean de Latran à Rome, en eût disposé définitivement.

Différend sur le titre de duc de Narbonne.

Une autre décision d'Innocent III ne fut pas moins désagréable à Simon. Elle regardait le titre de duc de Narbonne et la pairie laïque qui y était attachée ; titre qu'Arnaud-Amalric portait depuis 1212 et que Montfort lui contestait comme une usurpation. Le pape l'adjugea à l'archevêque, et il ne pouvait agir autrement sans inconséquence, puisque ce prélat s'était attribué le titre de duc de Narbonne en vertu des mêmes pouvoirs par lesquels il avait donné à Montfort le comté de Carcassonne et le vicomté de Beziers.

Comme par la première de ces deux bulles, la ville de Toulouse n'était pas exceptée de la remise qui devait être faite à Simon des états de Raimond, il envoya

Guy, son frère, pour en prendre possession, et bientôt après, le fils du roi et Montfort y firent leur entrée solennelle.

Concile de Latran, douzième général, 1215.

Le concile de Latran, le douzième général, fut tenu à l'époque fixée. Dans cette assemblée, l'autorité d'Innocent III se déploya dans toute sa splendeur et dans toute son étendue. Ce fut la réunion la plus nombreuse de ce genre qu'on eût jamais vue en Occident. Il y vint des ambassadeurs de l'empereur romain et de celui de Constantinople[1], des rois de Sicile, de France, d'Angleterre, d'Aragon, d'Hongrie, de Chypre et de Jérusalem, les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, et des représentans de ceux de Constantinople et d'Alexandrie, soixante-onze archevêques, quatre cent douze évêques, plus de huit cents abbés et prieurs. Le concile fit soixante-dix canons sur toutes sortes de matières graves, et ordonna la poursuite des hérétiques; il s'occupa aussi des intérêts du comte de Toulouse. Ce prince, accompagné de son fils, âgé de dix-huit ans, à qui son oncle Jean, roi d'Angleterre, avait donné une suite convenable à sa naissance; ainsi que les comtes de Foix et de Comminges, et d'un autre côté Guy, frère de Simon de Montfort, s'étaient rendus à Rome où se trouvait tout le haut-clergé du Languedoc. Le pape reçut le jeune Raimond avec une tendresse paternelle; son récit, appuyé des comtes de Foix et de Comminges, le convainquit qu'il avait été trompé dans cette affaire; l'archevêque de Narbonne, brouillé avec Montfort, accusa celui-ci et

[1] Otton IV et Henri d'Anjou.

l'évêque Foulques d'actes injustes et violens, et intercéda lui-même pour le comte de Toulouse, en faveur de qui plusieurs autres voix s'élevèrent encore; mais tel fut l'acharnement du clergé languedocien contre une famille dévouée par ses implacables ennemis à la ruine, ou bien telle était la conviction des pères que, sans la perte de cette maison, l'hérésie ne pourrait jamais être déracinée et que, si l'on cassait ce que les légats avaient fait, l'autorité de l'Église serait compromise, que le conseil presque unanimement conjura Innocent III de ne pas écouter la voix de la clémence : c'était celle de la justice que ce pontife étouffa, par ce qu'il ne voulut pas se mettre en opposition avec tout le clergé. Le décret du concile adjugea donc à Simon de Montfort les états de Raimond conquis par les Croisés[1], à la charge de payer à celui-ci une rente annuelle de 400 marcs d'argent[2]; le reste de ses états (en Provence) devait être gardé par l'Église jusqu'à la majorité de Raimond le jeune, époque où ils seraient remis à celui-ci. L'affaire du comte de Foix devait être soumise à un nouvel examen, et en attendant, la cour de Rome demeurerait en possession du château de Foix.

Simon de Montfort est nommé comte de Toulouse.

Après le concile qui fut dissous le 30 novembre, et après le départ de son père, Raimond le jeune resta encore à Rome et eut une nouvelle entrevue avec le pape, qui le consola de son malheur, et, suivant l'asser-

Innocent III donne à Raimond le jeune la Provence.

[1] Nimes et S. Gilles avec le marquisat de Provence n'étaient pas dans ce cas.

[2] 21,200 francs d'aujourd'hui.

tion de l'auteur anonyme, mais bien instruit de l'histoire de Raimond, lui donna le comtat Venaissin avec toutes ses dépendances, Beaucaire et la Provence, et l'exhorta à prendre patience jusqu'à la tenue d'un futur concile. Le jeune prince supplia le pape de ne pas s'offenser si, en attendant, il trouvait quelque moyen de déposséder le détenteur de son patrimoine : Innocent III, pour toute réponse, lui donna sa bénédiction.

La brouillerie entre Montfort et Arnaud-Amalric donna lieu à un grand éclat après le retour du prélat du concile; le nouveau comte de Toulouse prit de force possession de la ville de Narbonne et réduisit l'archevêque à s'enfermer dans son château archiépiscopal. La chrétienté vit alors un grand scandale, le chef de l'armée du seigneur, excommunié par le légat du pape; la ville de Narbonne dont il était maître, le palais où il résidait, frappés d'un interdit, et le champion de la foi, méprisant les censures ecclésiastiques jusqu'à faire célébrer le saint office dans ce lieu de réprobation. L'affaire fut encore une fois portée en cour de Rome; Honorius III, successeur d'Innocent III, la décida de nouveau contre Montfort, le 7 mars 1217.

Simon de Montfort reçoit l'investiture du roi de France.

Après le concile de Latran ce prince s'était rendu à la cour de France et avait reçu, le 16 avril 1216, de Philippe-Auguste l'investiture du duché de Narbonne, du comté de Toulouse et des vicomtés de Beziers et de Carcassonne. Il était parvenu au pinacle de sa grandeur; il touchait à sa perte. Depuis que les Croisés ne s'occupèrent plus seulement de soutenir la cause

sacrée de Jésus-Christ, mais s'abandonnèrent à leurs passions, dit Guillaume de Puilaurens, l'un des historiens de la croisade contre les Albigeois, le seigneur se retira d'eux, et il se rapprocha des princes de Toulouse qu'ils avaient spoliés avec tant d'inhumanité.

Raimond le Jeune soumet la Provence.

Après avoir reçu la bénédiction d'Innocent III, Raimond le Jeune était allé joindre à Gênes son père, avec lequel il se rendit en Provence. Les villes de Marseille, d'Avignon et de Tarascon les reçurent comme leurs légitimes maîtres, et les seigneurs Provençaux s'assemblèrent sous leur bannière. Raimond VI partit alors pour l'Espagne d'où nous le verrons revenir dans un moment opportun. Son fils fut appelé à Beaucaire par les habitans, et s'empara de la ville, mais la garnison que Montfort y avait mise se retira dans le château où elle fut assiégée; et bientôt Montfort, revenant de Paris, cerna les assiégeans. Ce double siége donna lieu à une suite d'actions brillantes de la part des Croisés et de celle des confédérés; le jeune Raimond eut la gloire de forcer le chef des Croisés à se retirer. Montfort racheta la vie de la garnison du château, en reconnaissant les droits de Raimond sur la Provence, le comtat Venaissin et la ville de Beaucaire.

Second siége de Toulouse, 1216.

La rage dans le cœur, Simon marcha sur Toulouse avec tout l'appareil d'un ennemi; il accusait ses habitans d'avoir favorisé Raimond, et résolut leur perte. Ils envoyèrent à sa rencontre pour implorer sa miséricorde; mais voyant que rien ne pouvait le fléchir, ils coururent aux armes. Il y eut des combats sanglans

aux portes et dans les rues; enfin après une capitulation frauduleuse que Simon leur accorda, les Toulousains mirent les armes bas, et devinrent les victimes de la perfidie et de la tyrannie la plus atroce.

Raimond VI redevient maître de Toulouse, 1217.

Après avoir réglé toutes ses affaires en Haut-Languedoc, Simon marcha de nouveau contre Raimond le Jeune, en 1217. Il en fut rappelé par une nouvelle terrible que lui fit annoncer Alix de Montmorenci, son épouse. Les Toulousains réduits au désespoir par les vexations de leur tyran, avaient appelé à leur délivrance, Raimond VI qui, après avoir rassemblé une armée en Espagne, et s'être réuni au comte de Comminges, était entré le 13 septembre dans Toulouse où il avait été reçu avec des jubilations universelles. Il s'occupa sur-le-champ à fortifier cette ville et appela à son secours les seigneurs de la Guienne et du Languedoc, ses parens, amis et vassaux.

Montfort devant Toulouse.

Aussitôt que Monfort sut ce qui était arrivé à Toulouse, il profita de l'ignorance où était encore à cet égard Raimond le Jeune, pour conclure un nouveau traité avec lui, et partit avec son armée, accompagné du nouveau légat que le pape venait d'envoyer : c'était Bertrand, cardinal-prêtre du titre de S. Pierre et de S. Paul. Arrivé près de sa capitale, il prit son quartier au château Narbonnais. Depuis ce moment il essaya plusieurs fois de forcer l'entrée de Toulouse; Raimond VI et les habitans le repoussèrent avec une bravoure extraordinaire. Enfin il assiégea la ville régulièrement; le siége se prolongea jusqu'au 25 juin 1218. Ce jour là dans une sortie que firent les habi-

tans, il fut écrasé par une pierre que lança une machine de guerre. Les Croisés effrayés se sauvèrent, abandonnant leurs bagages. Mort de Simon de Montfort, 1218.

Le légat, les évêques et les principaux Croisés, réunis au camp de Montolieu, proclamèrent Amauri de Montfort, fils aîné de Simon, son successeur dans les terres que le concile de Latran lui avait conférées; après quoi ils levèrent le siége de Toulouse et se retirèrent à Carcassonne. Amauri de Montfort, successeur de Simon.

Le jeune Raimond recouvra alors Nîmes, le Quercy, l'Agénois et d'autres parties des états de son père. Mais un nouvel ennemi formidable se présenta. Philippe-Auguste, cédant aux exhortations d'Honorius III, envoya son fils Louis qui venait d'enlever la Rochelle aux Anglais, au secours d'Amauri. Il y avait dans son armée le duc de Bretagne, vingt évêques et trente-trois comtes. Louis s'approcha de Marmande, ville de l'Agénois située sur la Garonne, qu'Amauri assiégeait depuis quelque temps sans succès. Les habitans se rendirent au fils de leur roi, sans autre condition que d'avoir la vie sauve. On laissa effectivement sortir la garnison; mais Amauri se vengea sur les habitans du mal qu'il avait éprouvé pendant le siége; il fit massacrer 5,000 individus, hommes, femmes et enfans. Louis, fils de France, se met à la tête des Croisés.

Louis marcha vers Toulouse, y arriva le 16 juin 1219, et y mit sur-le-champ le siége; mais la résistance de la ville, défendue par Raimond le Jeune en l'absence de son père, et la chaleur de la saison le forcèrent à le lever précipitamment le 1 août. Raimond le Jeune reconquit ensuite Lavaur, Puilaurens, Mon- Troisième siége de Toulouse, 1219.

tauban, Castel-Sarrasin, Montréal, Castelnaudary. Raimond VI abandonna Montauban à son fidèle allié, le comte de Foix.

Amauri offre au roi de France le comté de Toulouse.

Amauri ne pouvant pas se soutenir contre les forces supérieures de son adversaire et contre l'enthousiasme avec lequel les peuples de la langue d'oc combattaient sous sa bannière, offrit, d'accord avec le pape, toutes les conquêtes des Croisés à Philippe-Auguste. Le roi de France fut trop sage pour accepter une pareille offre; mais connaissant l'humeur de son fils qui dans un faible corps possédait un esprit entreprenant, il prédit qu'après lui Louis ne résisterait pas à la tentation et que cette entreprise lui coûterait la vie.

Mort de Raimond VI; Raimond VII comte de Toulouse.

Raimond VI mourut au mois d'août 1222 : son fils, que dorénavant nous nommerons Raimond VII, ne put jamais obtenir la permission d'inhumer les restes de son père, et l'on a vu à Toulouse jusqu'à la révolution les ossemens de ce prince dans un simple cercueil de bois.

Philippe-Auguste ne s'était pas trompé. Six mois après sa mort, le 14 juin 1224, Amauri conclut une trêve de deux mois avec ses ennemis, promit de leur procurer la paix avec le saint-siége, et obtint ainsi la faculté de sortir de Carcassonne et de se rendre à Paris, où il céda à Louis VIII toutes les terres que Simon de Montfort avait reçues du souverain pontife. Raimond VII et le comte de Foix prirent aussitôt possession de Carcassonne au nom du jeune Roger-Trencavel, alors âgé de seize ans, qui fut également reconnu par les habitans de Beziers.

Raimond VII avait fait envers la cour de Rome un acte de soumission qui disposa favorablement pour lui Honorius III et les cardinaux. Le pape ordonna à l'archevêque de Narbonne de conclure un accord avec ce prince. Arnaud-Amalric qui, on ne dit pas pourquoi, était aussi devenu plus conciliant, convoqua un concile à Montpellier; ce fut plutôt une double conférence qui fut tenue le 2 juin et le 21 août 1224. Raimond VII s'y engagea à exterminer entièrement l'hérésie dans ses états, à restituer au clergé tout ce qu'il avait perdu, et à payer à l'Église 20,000 marcs d'argent. Le comte de Foix et le jeune vicomte de Beziers et de Carcassonne prirent des engagemens semblables; après quoi Raimond VII envoya une grande ambassade à Rome, pour terminer cette affaire. Mais par des causes que les historiens n'expliquent pas, la bienveillance d'Honorius III pour ce prince avait été altérée; ses plénipotentiaires ne reçurent qu'une réponse vague, et le pape envoya en France comme légat le cardinal Romain de S. Ange. Celui ci convoqua en 1225 un concile à Bourges, où Raimond VII et Amauri furent entendus contradictoirement. Le légat excommunia Raimond VII, et pria le roi de France de poursuivre la guerre contre les hérétiques. Amauri renouvela en faveur de Louis VIII sa renonciation à tous ses droits, et le cardinal lui accorda pour cinq ans une décime des revenus ecclésiastiques.

Concile de Montpellier de 1224.

Concile de Bourges de 1225.

Louis VIII appela après de lui les grands vassaux de la couronne, et, à la tête de 50,000 hommes de cavalerie et de 100,000 hommes de pied, arriva le 28 mai

Croisade de Louis VIII, 1226.

1226 à Lyon. L'arrivée d'une armée commandée par le roi en personne, auquel on ne pouvait résister sans félonie, effraya les habitans de Nîmes; ils envoyèrent des députés à Louis et se donnèrent à lui à perpétuité; c'est ainsi que Nîmes et son territoire furent réunis à la couronne dont ils n'ont plus été séparés. Plusieurs autres villes, telles que Marseille, Beaucaire, S. Gilles, Tarascon, Arles et Orange, firent des offres de soumission. Avignon, qui, ainsi que le Valentinois, le Diois et le comtat Venaissin, appartenait bien au comte de Toulouse, mais sous la suzeraineté de l'empire germanique comme faisant partie du royaume d'Arles, ayant refusé le passage, non au roi en personne, mais à son armée, Louis VIII y mit le siége le 10 juin 1226. Ce siége dura très-long-temps; la ville s'étant enfin rendue le 12 septembre, en promettant obéissance à l'Église, le roi en fit raser les murs et se fit payer une forte somme : trois cents palais des nobles qui, garnis de tours, formaient autant de forteresses, furent ensuite démolis par ordre du pape auquel les habitans durent encore donner 1000 marcs d'argent.

Sac d'Avignon.

Mort de Louis VIII, 1226.

La saison avancée ne permit pas à Louis de mettre le siége devant Toulouse qui était une des plus fortes places du royaume. Ce prince avait gagné devant Avignon le germe d'une maladie qui ne lui permit pas de retourner à Paris. Il expira le 8 novembre 1226 à Montpensier dans sa quarantième année. Après sa mort la guerre continua, avec des succès variés, entre Raimond VII et Humbert IV de Beaujeu que Louis VIII avait nommé gouverneur des pays conquis.

La conduite arbitraire du roi de France et des légats du pape dans le royaume d'Arles excita les plus vives plaintes de la part de l'empereur Frédéric II; mais le pape lui répondit qu'il ne s'y faisait rien, que « les droits de l'Empire réservés. » Frédéric, occupé de ses préparatifs pour le voyage de la Terre-sainte, fut obligé d'y acquiescer.

Paix de Paris de 1229; fin de la guerre des Albigeois.

Humbert ou Imbert de Beaujeu cependant continua la guerre contre Raimond VII avec une telle férocité, que ce prince voyant son pays dévasté d'une manière froidement méthodique et qui aurait fini par en faire un désert, résolut de la terminer en se soumettant à tous les sacrifices qu'on exigeait de lui. Le cardinal de S. Ange, légat du pape, averti des dispositions du comte, lui dépêcha Élie Guarini, abbé de Grand-Salve, qui lui proposa la paix avec le saint-siége et le roi de France ou la régente Blanche de Castille qui administrait le royaume pendant la minorité de Louis IX. Le noble troubadour Thibaut VI, comte de Champagne, fut chargé de la médiation, et la paix fut signée à Paris, le 12 avril 1229 aux conditions suivantes.

Raimond y promet d'être fidèle et soumis au roi de France et à l'Église romaine; de combattre sans relâche les hérétiques et leurs soutiens, sans épargner ses parens, ses proches, ses amis, et de purger le pays d'hérésie par toutes les voies qui seront en son pouvoir; de faire rechercher exactement les hérétiques et de payer deux marcs d'argent pendant un an, et un marc ensuite à chaque individu qui arrêtera un hérétique con-

damné par l'évêque; de chasser les gens sans aveu; de respecter les églises, les priviléges et les immunités de ses membres; de contraindre les excommuniés, par la confiscation de leurs biens, à se réconcilier à l'Église; de ne nommer aucun fonctionnaire qui ne soit zélé catholique; de bannir les Juifs; de restituer à l'Eglise tous les biens qui lui ont été ravis; de payer et faire payer exactement les dîmes; de payer 10,000 marcs d'argent pour réparer les maux qui avaient été causés aux ecclésiastiques, et de plus à différentes abbayes, ensemble 4000 marcs, et 6000 au roi pour être employés aux fortifications du château Narbonnais de Toulouse qui sera pendant dix ans gardé par le roi. Ces 20,000 marcs d'argent seront payés dans l'espace de quatre ans. Le comte promit encore de fournir 4000 marcs d'argent pour entretenir pendant dix ans à Toulouse, quatre maîtres en théologie, deux en droit canon, six maîtres des arts et deux maîtres de grammaire; de prendre la croix et de servir outremer pendant cinq ans contre les Sarrasins. Le roi laissera à Raimond tout le diocèse de Toulouse, excepté Mirepoix que le maréchal de Levis tiendra en fief du roi; après la mort du comte, Toulouse et son diocèse appartiendront à celui des frères du roi qui aura épousé la fille du comte et à leurs enfans, et s'il n'y en avait pas de ce mariage ou si la fille du comte meurt sans enfans, ils appartiendront au roi ou à ses successeurs à l'exclusion des autres enfans du comte. Le roi laissera également à Raimond l'Agénois, le Rouergue, la partie de l'Albigeois qui est au-delà du

Tarn du côté de Gaillac, jusqu'au milieu de la rivière, et le Quercy, excepté la ville de Cahors et quelques fiefs. Si le comte meurt sans enfans nés d'un légitime mariage, tous ces pays appartiendront à sa fille qui épousera l'un des frères du roi, et à leurs héritiers. Le comte renonça à ses possessions faisant partie de la Provence, abandonnant au roi celles qui sont situées sur la rive droite du Rhône, et à l'Église romaine celles de la gauche. Le comte promit de détruire les fortifications de Toulouse et de trente autres places qu'on lui désignerait, et de remettre entre les mains du roi pour dix ans les châteaux de Castelnaudary, Lavaur, Montcuy, Penne d'Agénois, Cordes, Peyrusse, Verdun et Villemur; pour la garde desquels il payera au roi pendant les cinq premières années 1,500 marcs d'argent par an.

Raimond lui-même jura, devant le grand portail de Notre-Dame de Paris, l'observation de ce traité, après quoi il fut conduit en chemise et nu-pieds à l'autel où le cardinal de S. Ange lui donna l'absolution. Ainsi fut terminée la guerre des Albigeois, un des plus exécrables monumens du fanatisme du moyen âge. C'est cette guerre qui donna naissance à l'inquisition.

Nous avons remarqué que la missive que le pape Innocent III confia en 1198 aux frères Rainier et Guy peut être regardée comme la première origine de ce tribunal redoutable. Après la paix de Paris, le cardinal Romain de S. Ange accompagna Raimond VII à Toulouse, pour surveiller l'exécution des articles

Origine de l'inquisition.

tendans à l'extirpation de l'hérésie. Au mois de novembre 1229 le cardinal y tint un concile (le onzième de Toulouse), qui publia quarante-cinq canons dont l'un statuait que les archevêques et évêques nommeraient dans chaque paroisse, soit urbaine soit rurale, un prêtre, assisté de deux ou trois laïcs, qui prêteraient serment de rechercher *(inquirere)* les hérétiques partout où ils pourraient s'être cachés, et de les faire connaître aux magistrats ecclésiastiques ou civils de l'endroit; que chaque recéleur d'un hérétique serait puni, et la maison où on l'aurait trouvé, rasée. Ce concile donna aussi le premier exemple d'une défense faite aux laïcs d'avoir, à l'exception du Psautier, les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

Ce ne fut cependant qu'en 1233 que Grégoire IX organisa formellement le redoutable tribunal de l'inquisition, en déchargeant les évêques de l'obligation de rechercher et de punir les hérétiques, qu'il confia par un bref du 12 avril aux frères prêcheurs. En conséquence Gautier de Marnis, évêque de Tournay, légat du pape, établit deux inquisiteurs à Toulouse, et ensuite dans toutes les villes où les jacobins ou dominicains avaient des couvens. Ce qui a rendu le tribunal de l'inquisition un objet d'horreur pour tous les hommes éclairés, ce n'est pas le but pour lequel il avait été institué, c'est-à-dire le maintien de la pureté de la foi catholique, but qui ne peut paraître blâmable qu'aux sectateurs d'une autre religion; mais c'est l'espèce de procédure que l'inquisition introduisit et qui tendait, non à convaincre les hommes égarés,

pour les ramener sur les voies de la vérité, ou à punir ceux qui avaient transgressé les lois de police, mais à confondre l'innocent, à lui tendre des piéges; à tourner en crime le moindre mouvement d'insubordination qui lui échappait, le moindre doute qui s'élevait en son âme, à admettre comme prouvée toute dénonciation; car on rendait la preuve du contraire impossible, par le refus de faire connaître à l'accusé la personne de son dénonciateur et la dénonciation même; l'on exigeait que le prévenu devinât et déclarât lui-même la cause pour laquelle il se croyait arrêté; l'on traitait comme un aveu la protestation qu'il faisait de son ignorance, et comme une preuve d'obstination l'offre de se purger par serment. Si la procédure de l'inquisition fait horreur, les punitions qu'elle infligeait n'étaient pas moins inhumaines. Elles frappaient la simplicité comme le vice, ne distinguant ni le sexe ni l'âge; l'erreur devenait aux yeux de ces juges un crime irrémissible; ils livraient aux mêmes flammes celui qui avouait sa faute, comme celui qui soutenait son innocence; sévissant souvent contre des délits imaginaires ou même impossibles.

Hérésie d'Amauri, précurseur du Quiétisme.

Pendant qu'on poursuivait les Manichéens dans le Languedoc, une autre hérésie se manifesta à Paris. Un prêtre, nommé Amauri, natif de Bène en Beauce, y enseignait une doctrine pour laquelle nous pouvons le regarder comme le précurseur des Quiétistes du dix-septième siècle et de cette visionnaire Mad. Guyon, dont la doctrine sentimentale a séduit un des plus beaux génies du clergé français, l'immortel auteur du

Télémaque. Ce n'est que par cette raison, et parce que l'hérésie d'Amauri donna lieu au premier auto-da-fé célébré à Paris, que nous en dirons quelque chose.

Ce prêtre enseignait que nul Chrétien ne peut être sauvé s'il ne croit pas être membre de Jésus-Christ, et que le christianisme a trois époques marquées par les règnes successifs des trois personnes de la Trinité; que celui du Père a duré pendant la loi mosaïque, et fini à la venue du Messie; que le règne du Fils, qui était celui des cérémonies et des sacremens (à quoi Amauri réduisait toute la religion), ferait place à celui du S. Esprit où les hommes n'auraient plus besoin de sacremens et rendraient à Dieu un culte purement spirituel. Cette troisième époque commençait après le douzième siècle; que dès-lors il ne fallait plus ni baptême, ni confession ni eucharistie; mais que chacun pouvait être sauvé par l'infusion intérieure de la grâce du S. Esprit sans aucun acte extérieur; que l'effet de la grâce était tel que, ce qui sans elle serait péché, étant fait par la charité ne l'était pas. Les disciples d'Amauri, comme ceux de Madame Guyon, sont accusés de s'être livrés, à la faveur de cette doctrine, à toutes sortes d'impuretés et de vices.

L'évêque de Paris prit connaissance de cette hérésie qui s'était répandue dans son diocèse et dans ceux de Langres et de Troyes, et le 20 décembre 1210 on brûla à Paris les chefs de cette secte. La mère d'Amauri qui ne vivait plus fut condamnée [1].

[1] Il nous paraît nécessaire de donner ici quelques notices généalogiques sur plusieurs maisons françaises, surtout du Languedoc,

dont il a été question dans cette section. Ils pourront servir à compléter les notices que nous ajouterons comme notes aux chapitres de ce livre et des livres suivans qui sont destinés à l'histoire de la France.

1.

Nous commençons par les *comtes de Toulouse*, dont les malheurs nous ont tant occupé dans cette section.

Le premier comte héréditaire de Toulouse fut Raimond I.er, mort vers 865 : il possédait aussi le Rouergue et le Quercy. Odon, son fils, y joignit encore l'Albigeois. Raimond II et Ermengaud, le fils d'Odon, partagèrent la maison en deux lignes, dont l'aînée eut le comté de Toulouse, et la cadette celui de Rouergue. Les deux lignes possédaient en commun l'Albigeois et le Quercy, ainsi que la Marche de Gothie, dont les anciens titulaires avaient résidé à Narbonne. Nous ne nous occupons ici que de la ligne de Toulouse.

Guillaume Taillefer III, petit-fils de Raimond II, fit avec la ligne de Rouergue un partage des domaines de la maison : le comté de Nîmes qui en faisait partie, échut par moitié à chaque ligne ; la moitié de Guillaume Taillefer III fut nommée comté de S. Gilles, parce qu'elle renfermait l'abbaye de ce nom. Par mariage ce seigneur acquit en 990 le marquisat de Provence.

Son petit-fils fut le célèbre Raimond IV, dit de S. Gilles, à qui nous avons vu jouer un rôle si brillant à la première croisade. Il était comte de Toulouse, y compris l'Albigeois, le Quercy et le Rouergue, comte de Nîmes, marquis de Provence et duc de Narbonne ou marquis de Gothie ; car il réunit toutes les possessions de la ligne de Rouergue qui s'éteignit de son temps. Il avait commencé à régner en 1088 et mourut le 28 février 1105 dans le château de Mont-Pélerin, près Tripoli en Syrie.

Bertrand, son fils, fonda le comté de Tripoli (voyez vol. III, p. 317), où Pons, son fils, lui succéda en 1112, tandis qu'Alphonse Jourdain, frère consanguin de Bertrand, succéda à celui-ci dans les états européens. En 1125 il partagea avec le comte de Barce-

lonne le comté de Provence, et obtint ainsi une partie du diocèse d'Avignon, ceux de Vaison, Cavaillon, Carpentras, Orange, S. Paul-trois Châteaux, Valence et Die. En 1144 il fonda la ville de Montauban, fit en 1147 une croisade en Terre-sainte et mourut immédiatement après son arrivée à S. Jean d'Acre, au mois d'avril 1148.

Sous Raimond V (1148—1194), l'hérésie des Albigeois fit de grands progrès qui préparèrent les malheurs de Raimond VI, son fils, à l'histoire desquels la précédente section a été consacrée. Avec Raimond VII (1222 — 1249) s'éteignit la race des comtes de Toulouse, ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant.

2.

Il existait, depuis le commencement du dixième siècle, sous la suzeraineté des comtes de Toulouse, des *comtes héréditaires de Carcassonne et de Rasez* qui acquirent par mariages ou autrement les comtés de Comminges, de Conseran, les vicomtés de Beziers, d'Agde et de Nîmes, les terres de Foix et de Lanraguais, soit en toute propriété, soit en suzeraineté seulement. Bernard-Atton qui régna de 1083 à 1130 changea son titre de comte de Carcassonne en celui de vicomte, parce qu'il s'était par arrangement reconnu vassal du comte de Barcelonne. C'est à cause de ce rapport de vasselage que nous avons vu Pierre II, roi d'Aragon et comte de Barcelonne, se mêler des troubles des Albigeois. Bernard-Atton partagea ses états entre ses trois fils, de manière qu'il y eut des vicomtes de Carcassonne et d'Albi; des vicomtes de Beziers et d'Agde, et des vicomtes de Nîmes; mais cette division ne se perpétua pas.

Roger I.er, son fils aîné, régna de 1130 à 1150 à Carcassonne et Albi; sa succession passa à Raimond-Trencavel I.er, vicomte de Beziers et d'Agde, qui céda Agde à son frère cadet, le vicomte de Nîmes. Il fut massacré en 1167 par les habitans de Beziers dans une émeute : c'est là l'événement auquel nous avons fait allusion, p. 18.

Roger II (1167—1194), pour venger la mort de son père, im-

posa aux habitans de Beziers un tribut annuel de trois livres de poivre par famille; nous en faisons la remarque, parce que ce fait vient à l'appui de ce que dans le livre suivant nous dirons de l'importance du rôle que le poivre a joué dans les finances du moyen âge.

Raimond-Roger lui succéda en 1194 à l'âge de neuf ans, sous la tutèle de Bertrand de Saissac. Ce fut sous lui qu'eut lieu l'horrible massacre de Beziers (voyez p. 17). Il mourut en 1209, captif entre les mains de Simon de Montfort.

Raimond-Trencavel II n'avait que deux ans lorsqu'il lui succéda. Poursuivi par les ennemis de sa famille, excommunié, il céda en 1247 tous ses états à S. Louis qu'il suivit dans la Terre-sainte. Lui et sa famille disparaissent depuis ce moment dans l'histoire.

3.

S. Bertrand sur la Garonne est le chef-lieu du *comté de Comminges*, dont le nom vient des anciens Convenæ. Bernard auquel nous avons vu jouer un rôle comme allié de Raimond VI, comte de Toulouse, était le quatrième de ce nom : il régna de 1181 à 1226. Les comtes de Comminges se sont perpétués jusqu'en 1540.

4.

Le *comté de Foix* était un démembrement du comté de Carcassonne. Raimond-Roger dont il a été question, régna de 1188 à 1223, et Roger-Bernard II, son fils, jusqu'en 1241. Il eut pour successeur Roger IV, son fils. Nous serons plus d'une fois dans le cas de parler de ses descendans, qui dans le quinzième siècle montèrent sur le trône de Navarre.

5.

Maguelone, ville située dans une île du lac de Thau, fut ruinée en 737 par Charles Martel. Substantion, ville située à une lieue de Montpellier (aujourd'hui simple village), devint alors le siége de l'évêque de Maguelone. Il y eut alors des *comtes de Substantion* qui se nommaient aussi *comtes de Melgueil*, aujourd'hui Manguio. Pierre, comte de Melgueil en 1079, se donna, lui, sa

famille et son comté, à Grégoire VII, pour le tenir à l'avenir de l'Église romaine. Le comté passa en 1172 par mariage dans la maison de Toulouse.

6.

Le premier *vicomte héréditaire de Narbonne* fut Aimeri I.er en 1080. Aimeri II, son fils, fut tué en 1134 par les Maures à la bataille de Fraga. Sa fille Ermengarde régna avec beaucoup d'énergie et de sagesse jusqu'en 1192; alors elle se démit du gouvernement en faveur de Pierre de Lara, fils d'Ermesinde qu'elle avait adopté. Ce prince ne régna que deux ans. Aimeri III, son fils, lui succéda en 1194. Il fit la guerre avec Montfort au comte de Toulouse, reconnut Arnaud-Amalric comme duc de Narbonne (voyez p. 24), prit part ensuite à la guerre contre Amauri de Montfort (voyez p. 37) et gouverna jusqu'en 1236. La famille des vicomtes de Narbonne se perpétua jusqu'au commencement du seizième siècle, ou plutôt elle subsiste encore dans les maisons de Narbonne-Pelet et Narbonne-Lara.

7.

La ville de *Montfort l'Amauri*, entre Chartres et Paris, avait des barons particuliers au commencement du onzième siècle. Amauri III le Fort fut en 1087 baron de Montfort des droits de son père, et baron de Broyes et de Nogent par sa mère. Simon IV, le champion de la foi, succéda en 1181 à son père. Il fit, avec Guy, son frère, la quatrième croisade, mais refusa de prendre part à l'expédition contre Constantinople, alla en Palestine, et, après son retour en France, fut nommé chef de la croisade contre les Albigeois, gagna en 1213 la bataille de Muret, fut nommé d'une manière illégitime comte de Toulouse, et fut tué le 25 juin 1218 au siége de Toulouse. De son épouse, Alix de Montmorenci, il eut plusieurs fils dont le plus jeune, Simon, épousa Éléonore, fille de Jean sans-terre, roi d'Angleterre, et fut nommé comte de Leicester. Amauri VI, fils aîné de Simon IV, céda en 1223 à Louis VIII toutes les conquêtes de son père, fut nommé en 1231 par S. Louis connétable de France, envoyé en 1239 avec un corps

de troupes au secours de la Terre-sainte, fait prisonnier dans la bataille de Gaza et conduit à Babylone où il resta une année. En 1241 il se mit en route pour revenir en France, mais mourut à Otrante.

Jean, son fils, ayant accompagné en 1248 S. Louis dans sa croisade, mourut en 1249 dans l'île de Chypre. Sa fille, nommée Béatrix, porta en mariage le comté de Montfort à Robert IV, comte de Dreux. Elle mourut le 9 mars 1312, et donna le comté de Montfort à Yolande, sa fille, qui, après avoir épousé en 1286 Alexandre III, roi d'Écosse, s'était remariée en 1294 à Artur II, comte de Bretagne, qu'elle fit père de Jean de Montfort, dont il sera question au chapitre XIV du livre V, et qui, ayant obtenu le duché de Bretagne, y incorpora le comté de Montfort.

SECTION III.

Naissance de nouveaux ordres religieux.

Nouveaux ordres monastiques.

Vers la fin du onzième siècle le goût pour la vie monacale se ranima avec une ardeur extraordinaire. Non content de peupler de nombreuses colonies de religieux, les couvens existans, il porta les nouveaux anachorètes à en bâtir d'autres pour y vivre d'après des règles plus sévères que celles qu'on observait alors: malgré la réforme de Bernon, la vie qu'on menait à Cluny ne leur paraissait pas assez sainte. Nous allons indiquer les plus remarquables parmi ces nouveaux ordres.

Les Bons hommes.

Celui des *Bons hommes* fut fondé vers 1076 par Étienne de Thiers *(de Tigerno)*, noble Auvergnat, qui se retira sur la montagne de Muret près de Limoges, et y mena une vie de pénitent. Au bout de quelque temps le bruit de sa sainteté rassembla autour de lui quelques disciples auxquels il donna une règle modelée sur celle de S. Benoît qu'il avait vu pratiquer dans les couvens de la Calabre. Il refusa le titre d'abbé, se contentant de celui de correcteur. Il mourut en 1124. Quoiqu'il eût demeuré près de cinquante ans dans son désert, une abbaye voisine éleva cependant des prétentions sur l'emplacement qu'il avait habité; les humbles Bons hommes qui fuyaient toute dispute, l'abandonnèrent pour se retirer à Grandmont, à quelque distance de Muret. Ils emportèrent le corps de leur maître et l'enterrèrent dans un endroit secret;

mais les miracles qui s'y opérèrent, le trahirent et y attirèrent la foule. Comme il était contre l'esprit de leur institution de briller aux yeux du monde, leur nouveau prieur se vit obligé de défendre les miracles au corps du fondateur.

S. Bruno de Cologne, chanoine de Rheims, savant théologien, fonda en 1084 *l'ordre des Chartreux*, ainsi nommé d'après la Chartreuse, solitude du Dauphiné, et fameux par l'austérité de sa règle et la constance avec laquelle il l'a observée. Comme la parole était presque absolument interdite à ces religieux, on les employa à copier des livres « afin que ne pouvant prêcher de bouche, ils le fissent du moins par écrit. » — Institution de l'ordre des Chartreux, 1084.

S. Robert, religieux de Molême (abbaye qu'il avait fondée) se retira vers 1098 avec vingt de ses compagnons dans les déserts de Cîteaux, à cinq lieues de Dijon, où ces religieux vécurent dans toute la première austérité de S. Benoît. La sévérité de leur règle fut cause qu'ils ne reçurent pas de novices, et leur institut se serait probablement éteint sans l'arrivée de S. Bernard qui donna à cet ordre une grande célébrité et le nom de *Bernardins*. *S. Bernard*, né en 1091 dans le village de Fontaine en Bourgogne de parens nobles appartenant à l'illustre maison de Châtillon, unissait à un esprit élevé, courageux et entreprenant, l'amour de la vie solitaire et contemplative, le goût de la méditation et une âme religieuse. Il brilla pendant quelque temps dans l'université de Paris qui possédait alors les plus célèbres professeurs — Fondation de l'ordre des Bernardins.

de l'Europe; mais il préféra bientôt, à la dissipation de la grande ville, une retraite où il pût se vouer sans trouble à l'étude des saintes écritures et aux exercices de dévotion. Non content de la choisir pour lui-même, il tâcha d'inspirer le même penchant à ses amis et à ses parens; son éloquence entraîna trente de ses compagnons d'études, son père et ses cinq frères. Bernard ne choisit pas un couvent riche et célèbre, telle que l'abbaye de Cluny, dont les solitaires étaient fréquemment visités par des princes, et même quelquefois par des papes: il trouva ce qu'il cherchait dans l'obscur couvent de Cîteaux, qui, par sa pauvreté et la rigidité de sa règle, effrayait même les plus dévots.

Fondation de l'abbaye de Clairvaux.

La résignation d'un jeune homme de vingt-trois ans, le zèle avec lequel il s'acquittait de ses devoirs religieux, la vie exemplaire qu'il menait, son hilarité au milieu des privations et des tourmens qu'il s'imposait, excitèrent l'admiration générale. La réputation du jeune saint attira beaucoup de monde, et bientôt le cloître de Cîteaux ne suffit plus au grand nombre de religieux qui voulaient apprendre à mourir par l'exemple des habitans de cette maison. Il fallut en fonder une nouvelle. On choisit pour emplacement un désert affreux sur la rivière d'Aube, qui n'avait été jusqu'alors qu'une retraite de voleurs. Le nouveau couvent fut nommé Clairvaux, et Bernard, âgé alors de vingt-cinq ans, en fut le premier abbé. Ce désert qu'il défricha de ses propres mains, ne tarda pas à devenir célèbre dans le monde chrétien. Un écrivain du temps le décrit comme une vallée profonde renfermée entre

de hautes montagnes et d'épaisses forêts; en descendant des hauteurs, on la voyait couverte d'hommes laborieux, travaillant à remplir la tâche qui leur était imposée.. « Au milieu du jour il y règne, dit-il, le silence de la nuit, interrompu seulement par le bruit des bêches et par le chant des pieux laboureurs. Ce silence fait une telle impression sur les passans, qu'aucun laïc n'oserait parler de choses mondaines. »

Le nom de Bernard se répandit au loin avec le bruit de ses lumières et de ses vertus. On lui attribuait des miracles; Bernard lui-même, pénétré d'une foi vive, était persuadé que Dieu pourrait opérer des prodiges pour le succès d'entreprises qui aboutissaient à sa gloire, et sans doute ce n'était pas un petit miracle que l'autorité qu'un pauvre moine exerça sur son siècle. Des personnes de toutes les conditions venaient voir l'abbé de Clairvaux, demander ses conseils, recevoir ses instructions. Il était en liaison avec les membres les plus considérés du clergé, comme avec les plus grands seigneurs qui tous rendaient hommage à la supériorité de son génie, à l'éclat de ses vertus. Il fut consulté et employé dans les affaires les plus importantes de l'Église. Dans toutes les occasions il tonnait contre les désordres et les abus qui s'étaient glissés dans l'Église, et contre les vices du clergé. Tous les opprimés, tous les malheureux trouvaient en lui un protecteur, un défenseur. Il ne craignait ni de s'ériger en avocat de l'indépendance de l'Église contre les puissances de la terre, ni de contredire les papes lorsque leurs démarches lui paraissaient préjudiciables

au bien de la chrétienté. En 1130 Louis le Gros le nomma arbitre pour décider entre les papes Anaclet II et Innocent II. Bernard prononça en faveur de celui-ci, et son éloquence engagea le concile de Rheims, assemblé le 19 octobre 1131, à se ranger sous l'obédience de ce pontife. Il accompagna Innocent II dans l'entrevue qu'il eut avec Lothaire II, et ensuite à Milan et à Rome. Ce fut lui qui réconcilia le clergé de Milan avec celui de Rome et refusa la dignité d'archevêque que le clergé et le peuple de cette ville s'étaient réunis pour lui offrir.

Abélard. L'activité qu'il montra au concile de Sens en 1140 a été quelquefois blâmée. Il s'agissait, dans cette assemblée, de la condamnation d'*Abélard*. Cet homme aussi célèbre dans l'histoire ecclésiastique que dans les romans, naquit en 1079 à Palais en Bretagne, fief de son père. Avec la plus belle figure, il possédait tous les dons de l'esprit, une éloquence entraînante, une ardeur pour l'étude à laquelle rien n'était comparable que son ambition. Il ne s'appliqua pas seulement à toutes les branches des sciences et de l'érudition, il cultivait les arts; «la nature lui avait donné une belle voix et son cœur sensible lui apprit à mettre de l'âme dans son chant.» A Paris, où il se rendit à l'âge de vingt et un ans, Guillaume de Champeaux, le plus grand dialecticien du temps, fut son maître. La théologie dogmatique et la philosophie scolastique qui étaient intimement unies, furent ses principales études; il y joignit l'exégèse ou l'interprétation de la Bible d'après le texte original, et la lecture des au-

teurs classiques latins et grecs. Le nouvelle lumière qu'il répandit sur les sciences, et les combats de dialectique qu'il soutint contre les plus fameux professeurs, firent une grande sensation et lui acquirent à la fois de la célébrité et des ennemis. Bientôt il érigea lui-même une chaire, d'abord à Melun, ensuite à Corbeil; la jeunesse studieuse quitta en foule Paris pour suivre ses leçons, jusqu'à ce qu'enfin il s'établit dans la capitale. On vint alors de toutes les parties de la France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne pour entendre cette merveille. On a compté qu'une vingtaine de cardinaux et plus de cinquante évêques ou archevêques sont sortis de son école. S. Bernard lui-même fut un de ses auditeurs.

Abélard avait passé l'âge des passions, il avait trente-neuf ans, lorsque arrriva la fameuse aventure qui est si généralement connue et qui l'engagea à se faire moine à S. Denys en 1119. Ses élèves l'y suivirent, et la haine de ses ennemis eut une nouvelle pâture. Sa propre imprudence leur fournit des armes. S'élevant contre une opinion généralement reçue et à laquelle l'abbaye où il vivait devait sa fondation, il nia que S. Denys l'aréopagite eût été l'apôtre des Gaules. Soit zèle pour la religion, soit jalousie, deux professeurs de Rheims dénoncèrent au concile de Soissons de 1122 un traité sur la Trinité, qu'Abélard avait composé à la demande de ses disciples, qui désiraient une explication de ce dogme d'après des principes purement philosophiques. Il intitula ce livre: Somme de la science sainte. L'entreprise d'Abélard

était téméraire et dut nécessairement échouer; cependant son ouvrage est un phénomène d'érudition et d'esprit. Le concile reconnut qu'il renfermait des hérésies, et obligea Abélard à le brûler de sa main.

Chassé de l'abbaye de S. Denys, Abelard bâtit près de Nogent-sur-Seine un couvent, auquel il donna le nom de Paraclet ou le consolateur, sous lequel l'Evangile désigne le S. Esprit. Nommé abbé de S. Gildas-de-Ruys en Bretagne, il céda le Paraclet aux religieuses d'Argenteuil et à Héloïse, leur prieure, qui avait été son épouse, qu'il aimait toujours et qu'il revit alors après une séparation de onze ans. Depuis 1126 jusqu'en 1136 il gouverna l'abbaye de S. Gildas; en vain voulait-il en devenir le réformateur; la réputation de l'amant d'Héloïse l'empêcha de réussir dans ce projet qui demandait un prélat de mœurs irréprochables.

En 1136 Abélard retourna à Paris où il ouvrit une école sur le mont S. Geneviève qui fut extrêmement fréquentée. L'ouvrage de la Théologie chrétienne qu'il publia alors, devint le signal d'une nouvelle persécution qui fut dirigée contre lui, et ce fut l'occasion où S. Bernard déploya contre son adversaire toute l'ardeur de son zèle pour l'orthodoxie. Les reproches que le fondateur de Clairvaux fit aux mœurs et aux sentimens mondains du fondateur du Paraclet, sont justifiés par les lettres d'Abélard; et si S. Bernard trouvait dans sa docrine un composé des erreurs d'Arius, de Pélage et de Nestorius, il faut convenir que la tentative d'Abélard d'établir une harmonie

entre les mystères du christianisme et la philosophie, était au moins très-imprudente. En effet, la spéculation, en faisant naître des doutes que l'esprit humain ne peut résoudre, pouvait facilement ébranler les fondemens de la foi. Abélard qui avait demandé à justifier sa doctrine devant un concile, parut devant celui de Sens en 1140 : il fut confondu par S. Bernard. On censura sa doctrine, en réservant sa personne au saint-siége auquel il en avait appelé. Il trouva un asyle chez Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, et passa le reste de ses jours dans la retraite. Pierre le réconcilia avec l'Église et avec S. Bernard. Il mourut en 1142 au prieuré de S. Marcel près de Châlons-sur-Saône où on l'avait envoyé pour respirer un air plus pur qu'à Cluny.

L'intérêt qu'inspire le nom de l'époux d'Héloïse nous a écarté des ordres monastiques fondés dans le onzième et le douzième siècle : nous y sommes ramenés par celui qui est attaché au nom de Guillaume de Champeaux, le maître d'Abélard.

Épuisé par ses efforts pour soutenir sa réputation dans l'école épiscopale de Paris, ce savant engagea Louis VI à construire près des murs de cette ville, à un endroit qu'on nommait *Cella vetus*, une abbaye qui fut consacrée à *S. Victor* de Marseille. Champeaux s'y retira et fonda une congrégation de chanoines réguliers que confirma une bulle du pape Pascal II. Le premier abbé ne fut pas Guillaume de Champeaux, il avait été promu à l'évêché de Châlons; ce fut Gilduin, un de ses disciples. Ceux-ci conti-

Congrégation de S. Victor à Paris.

nuèrent à se vouer à l'enseignement, et bientôt l'école de S. Victor devint une des plus célèbres de France. Les abbayes de S. Vincent et de la Victoire de Senlis, et près de quarante autres accédèrent à la congrégation de S. Victor, et par la suite celle de S. Geneviève de Paris y fut réunie. La bibliothèque de S. Victor, dont Rabelais se moque, fut enrichie en 1652 de celle de Henri du Bouchet, et en 1707 de celle de Cousin, le traducteur des historiens Byzantins : elle se trouve aujourd'hui incorporée à la bibliothèque du Roi. La place où était située l'abbaye est aujourd'hui un marché au vin.

Fondation de Fontevrault, 1100.

L'abbaye de S. Victor, quoique soumise à une règle, ne fut pas proprement un ordre monastique; il n'en est pas ainsi de celle de Fontevrault dont nous allons parler, et qui est antérieure à la fondation de Champeaux. Robert d'Arbrissel (Albresec près Rennes), un des hommes les plus capables et les plus éloquens du onzième siècle, s'était fait une occupation particulière de la conversion des femmes de mauvaise vie. En 1100 il fonda dans la *vallée de Fontevrault* en Poitou deux monastères sous la règle de S. Benoît, l'un dédié à Notre-Dame, pour des religieuses; l'autre dédié à S. Jean l'Évangéliste, pour des hommes. Comme Jésus-Christ, en mourant, avait donné son disciple pour fils à sa mère, la supérieure des femmes eut toute l'autorité sur les hommes qu'il obligea de dépendre entièrement de ses ordres. Herlande de Champagne fut la première supérieure de cet institut qui eut bientôt une si grande vogue parmi le sexe, qu'il fallut bâtir trois couvens pour les femmes, le grand

Moûtier pour 300 vierges et femmes, la maison de S. Lazare pour cent vingt malades, et celle de la Madeleine pour les pénitentes.

En 1120 Barthélemy, évêque de Laon, fonda à *Prémontré* dans son diocèse, un ordre devenu très-célèbre. Il se servit pour cela de S. Norbert, natif de Xanten d'une famille noble, qui avait été chapelain de Henri V et homme du monde avant sa conversion. Le monastère de Prémontré devint bientôt une des institutions les plus célèbres : les riches abbayes de Cappenberg en Westphalie, d'Ursperg en Souabe, et de Strahow près Prague en sont sorties. Ce qui contribua surtout à faire répandre cet ordre, surtout en Allemagne, ce fut la nomination de S. Norbert comme archevêque de Magdebourg, qui eut lieu en 1126. Ordre de Prémontré.

S. Henri II, dans sa première expédition d'Italie au commencement du onzième siècle, ou l'un des empereurs ses successeurs, avait transporté en Allemagne comme prisonniers non-seulement plusieurs nobles, mais aussi un certain nombre de familles industrieuses de Lombardie qui s'étant réunies en une société, continuèrent ce genre de vie, lorsque par la suite elles eurent permission de retourner dans leurs foyers. Mettant en commun tous leurs biens, ces individus se nourrissaient du travail de leurs mains, en exerçant le genre d'industrie que chacun d'eux avait appris. La plupart d'entre eux, hommes et femmes, fabriquaient des draps; ils portaient des habits grossiers, vivaient très-sobrement et employaient leurs économies à des actes de charité. Les nobles se firent prêtres. Dans le Les Humiliés.

douzième siècle les hommes se séparèrent de leurs femmes, et il s'établit ainsi parmi eux deux ordres, l'un de religieux et de religieuses qui, continuant de s'occuper de la fabrication du drap, vivaient saintement dans les mêmes maisons; l'autre de prêtres. Innocent III confirma en 1201 les trois classes et leur donna une règle qui avait beaucoup de rapport avec celle de S. Benoît. Cet ordre maintint pendant des siècles une grande réputation de sainteté, et donna un exemple mémorable de moines réunissant à la retraite et à l'abstinence une vie active et laborieuse. Mais, comme toutes les institutions dégénèrent, nous verrons les vices et les abus se glisser dans *l'ordre des Humiliés*, et l'ordre détruit finalement pour un grand crime [1].

Ordre des Carmes.

Vers le milieu du douzième siècle un certain Berthoud, Calabrais, fonda un couvent sur le *Mont Carmel* en Palestine, à la place où, selon la tradition, le prophète Élie avait vécu. En 1209 le patriarche de Jérusalem lui donna une règle très-austère, que le pape confirma. En 1238 l'ordre fut transporté en Chypre, d'où il se répandit en Europe. Comme en 1254 il existait encore quelques Carmes français du couvent de la Palestine, S. Louis leur donna à Paris le fameux monastère qui est devenu la pépinière de tous les couvens de Carmes en France et en Allemagne.

Ordres mendians.

La gloire de tous les ordres que l'occident avait connus jusqu'alors fut obscurcie par deux ordres men-

[1] Pour une tentative d'assassinat sur S. Charles Borromée. Pie V supprima l'ordre en 1571.

diens qui prirent naissance au treizième siècle ; ce sont ceux des *frères Mineurs et* des *frères Prêcheurs.*

S. François d'Assise, fils de Pierre Bernardoni, riche négociant de cette ville d'Ombrie, naquit en 1182 sur la paille d'une étable où sa mère s'était retirée par ordre d'un ange. Il fut nommé Jean; c'est à cause de la facilité avec laquelle, dans le commerce avec les négocians français qui venaient voir son père, il apprit leur langue, qu'il obtint le nom sous lequel il s'est rendu célèbre. Pendant son enfance sa grandeur future fut annoncée par plusieurs miracles que rapporte S. Bonaventure, auteur de la plus ancienne biographie du père séraphique (titre que porte S. François) d'où toutes les autres ont découlé. Son père, regardant comme une preuve de folie les aumônes exagérées que le fils faisait aux pauvres, le traduisit devant l'évêque pour le faire interdire; mais le futur saint se dépouilla de tous les vêtemens qu'il portait sur son cilice, renonça à son père, revêtit des haillons et se fit adopter par un mendiant. Ayant entendu lire les paroles de l'Évangile, où le Sauveur dit à ses apôtres : Ne portez ni or, ni argent, ni autre monnaie dans vos bourses, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni sandales; ni bâtons; aussitôt rempli d'une joie inexprimable il dit : Voilà ce que je cherche, voilà ce que je désire de tout mon cœur. Il jeta ses souliers, son bâton et sa besace, et ne garda qu'une tunique à laquelle tenait un capuchon et qu'il releva par une corde en guise de ceinture.

S. François d'Assise, fondateur de l'ordre des frères Mineurs.

Ainsi vêtu il parcourut le pays prêchant la pénitence.

Il eut bientôt quelques disciples. Leur nombre s'étant accru en 1210 jusqu'à onze, il pensa qu'il était temps de leur donner une règle. Les vœux d'une aveugle obéissance, de la chasteté la plus sévère et de la pauvreté en furent les bases. Le vœu de pauvreté fut pris dans le sens le plus absolu, de manière que les religieux renoncèrent à toute espèce de propriété, et que jusqu'aux meubles les plus indispensables dont ils se servaient, aux livres et à l'habit que chaque moine revêtait, tout appartenait à la communauté. Aucun ne pouvait accepter de l'argent, si ce n'est dans une extrême nécessité ou pour un frère malade. L'ordre lui-même ne put posséder que l'absolu nécessaire. Ses membres s'appellent frères mineurs, comme étant les derniers des moines. Ils doivent rechercher de préférence la société des pauvres, des malades, des lépreux, des mendians; eux-mêmes sont astreints à mendier leur pain, si le travail de leurs mains est insuffisant pour le leur fournir.

Le pape Innocent III auquel S. François se présenta en 1210 pour obtenir la confirmation de sa règle, venait de se prononcer contre la multiplication des ordres monastiques. Il refusa d'abord de faire une exception, mais des visions célestes l'avertirent de son erreur. En conséquence il approuva verbalement la règle sans toutefois la confirmer dans les formes.

S. François obtint ensuite des Bénédictins une église située près d'Assise et nommée église de Notre-Dame des Anges ou de la Portioncule, que lui-même avait anciennement fait rebâtir: elle devint la première

maison et le chef-lieu de l'ordre des frères Mineurs. Ce fut dans le courant de l'année 1212 que les prédications de S. François opérèrent si vivement sur une jeune dame d'Assise, nommée Claire, qu'elle renonça au monde et fonda l'ordre nommé second ordre de S. François, ou des pauvres dames; on l'appelle aussi ordre des Damianistes, d'après l'église de S. Damiens près d'Assise, ou enfin ordre de Ste Claire. La règle que S. François lui donna en 1224 fut confirmée par la cour de Rome. Lui-même résolut alors d'aller comme missionnaire prêcher l'évangile aux Infidèles. Il parcourut l'Afrique septentrionale, l'Espagne et le Portugal, et assista au concile de Latran de 1215, où son ordre obtint la confirmation formelle du pape. En 1219 et 1220 il prêcha en Égypte. Nous passons sous silence les pénitences que S. François s'imposa, les miracles qu'il fit, les visions qu'il eut : toutes ces choses n'appartiennent pas à l'histoire profane. Le saint mourut dans la quarante-cinquième année de son âge, le 4 octobre 1226.

L'ordre de S. François est un de ceux qui se sont le plus multipliés en Occident, et l'on prétend qu'après tous les couvens qu'il perdit par la réformation du seizième siècle, il en existait encore plus de 7000 au commencement de la révolution française, lesquels contenaient plus de 115,000 religieux. Cependant les disciples du saint d'Assise se divisèrent en divers partis qui sont connus sous le nom de Zélateurs, Spirituels ou Franciscains rigides; de Conventuels, de Frères de l'observance, de Capucins etc.

S. Dominique Guzman, fondateur de l'ordre des Prêcheurs.

Les *Fransciscains* et les *Dominicains* se disputent l'ancienneté de leurs ordres. Dominique Guzman, naquit en 1170 au bourg de Calancega en Castille d'une famille noble. Après avoir étudié la théologie à Palencia, il fut nommé sous-prieur de la cathédrale d'Osma, et accompagna son évêque dans un voyage au midi de la France, où, comme nous l'avons dit[1], il déploya contre les Albigeois un grand zèle, qui se manifesta surtout dans les efforts qu'il fit pour ramener ces brebis égarées dans le bercail de l'Église. Il consacra sa vie à la prédication et fonda à Toulouse une petite société de prédicateurs ambulans, qui firent vœu de pauvreté et s'efforcèrent de surpasser les Vaudois par l'austérité de leur vie. En 1215 il alla à Rome avec Foulques, évêque de Toulouse, et obtint d'Innocent III, malgré le décret du concile de Latran qui défendait la fondation de nouvelles religions ou ordres, la promesse de confirmer son institution quand il aurait choisi une règle déjà introduite dans l'Église. S. Dominique et ses amis adoptèrent la règle de S. Augustin, mais avec plus de sévérité; ils y ajoutèrent nommément le vœu d'une pauvreté absolue. Ils bâtirent leur premier couvent à Toulouse.

Le pape Honorius III confirma l'ordre sous le nom de frères Prêcheurs, dans trois bulles données en 1216 et 1217. Frère Mathieu que Dominique fit nommer chef de l'ordre, établit en 1217 une maison de Prêcheurs à Paris. Du nom de la rue où cette maison était située, les Dominicains furent nommés Jacobins

[1] Voyez p. 12 de ce vol.

en France. S. Dominique lui-même fonda en 1220 le second couvent de son ordre à Bologne ; c'est un des plus magnifiques que l'ordre ait possédés. C'est par erreur qu'on a regardé ce saint comme l'auteur de l'inquisition : il est probable toutefois que ses prédications contribuèrent à la fondation de ce tribunal. Il mourut le 6 août 1221 couché à terre sur la cendre, revêtu d'un cilice et ceint d'une chaîne de fer.

L'ordre des frères Prêcheurs se répandit avec une telle promptitude, qu'au bout de cinq ans, en 1221, il possédait soixante couvens dans les huit provinces d'Espagne, de France, de Provence, de Lombardie, d'Hongrie, d'Allemagne, d'Angleterre et de l'État ecclésiastique. Sept ans plus tard on augmenta le nombre de provinces des quatre suivantes : la Dace, la Pologne, la Palestine et la Grèce. En 1277 l'ordre comptait quatre cent dix-sept couvens. Ce qui contribuait sans doute à cette propagation de l'ordre, c'est qu'il ne fallait à ces moines qu'une maison, une église et un cimetière, sans aucune dotation en biens-fonds.

Les papes accordèrent aux deux ordres dont nous venons de parler, de grands priviléges et des droits extraordinaires ; mais en revanche, ils reçurent de ces religieux les mêmes services que les armées soldées ont rendus aux princes séculiers. Les moines de ces ordres étaient autorisés à confesser partout où ils se trouvaient, à prêcher des indulgences, à donner l'absolution, et chaque curé était obligé de leur céder sa chaire. Le clergé séculier vit avec jalousie des prérogatives qui diminuaient ses revenus et rabaissaient son

autorité aux yeux des fidèles. Le peuple préférait les prédications de ces moines à celles de ses pasteurs ordinaires, et, en opposition à l'esprit de leur institution, les combla de richesses. Les Dominicains surent s'emparer des fonctions d'inquisiteurs, ce qui augmenta considérablement leur influence.

Elle s'accrut encore par le moyen d'une institution particulière à ces deux ordres. Pour entretenir une communication intime et perpétuelle entre la religion et le peuple, ils fondèrent ce qu'on appelle le tiers ordre de S. François, le tiers ordre de S. Dominique. Ces ordres se composaient de laïcs auxquels des circonstances domestiques ou civiles ne permettaient pas de faire les vœux prescrits ni de vivre dans les couvens, mais qui par cette affiliation devenaient les serviteurs fidèles de l'ordre et participaient au trésor de bénédictions qui constituait la seule propriété des frères Mineurs et frères Prêcheurs.

Ordre de la Pénitence

S. Dominique fut encore le fondateur d'un autre ordre ou d'une confrérie qui s'est maintenue sous une forme particulière en Espagne et en Portugal. Dans la retraite de son cloître ce saint s'occupa des moyens de protéger les biens ecclésiastiques qui dans les temps où il vivait étaient en proie à la cupidité des hérétiques. Il appela à lui des personnes du monde, auxquelles il imposa, outre le vœu de chasteté conjugale, l'obligation de défendre les biens de l'Église. Cette confrérie fut appelée les *frères de la chevalerie de Jésus-Christ.* Après sa mort, la confrérie prit le nom d'ordre de la Pénitence de S. Dominique. C'est ce

même ordre qui en Espagne et en Portugal constitue les Familiers de la Sainte-Inquisition[1].

Après ces ordres nous parlerons d'un troisième qui a joué un rôle moins actif dans le monde, mais que nous ne pouvons passer sous silence, parce que ce fut de son sein que sortit l'auteur de la révolution religieuse du seizième siècle. Il existait, au commencement du treizième siècle, différentes congrégations d'ermites et de moines mendians, savoir : deux de S. Guillaume, trois de S. Augustin, dont deux s'appelaient particulièrement d'après le bienheureux Jean le Bon, et l'autre d'après le désert de Brictine. Le pape Alexandre IV réunit ces cinq congrégations en un seul ordre sous le nom d'*Ermites de S. Augustin*, par une bulle du 9 avril 1256. Il leur donna pour premier général Lanfranc; mais quelque temps après, les Guillelmites, à leur demande, furent séparés de cet ordre. L'institution des Ermites de S. Augustin fut dès l'origine divisée en quatre provinces, la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. La place de sacristain du pape qui n'est pas sans influence, fut toujours réservée à un Augustin. L'ordre n'a reçu sa constitution définitive qu'au seizième siècle, et ce ne fut qu'en 1567 que Pie V reçut ses membres parmi les moines mendians, et leur assigna la quatrième place, savoir après les Dominicains, les Fransiscains et les Carmes. Ermites de S. Augustin.

Sept sénateurs ou négocians de Florence, parmi lesquels se trouvait Bonfilio Monaldi, tous les sept membres d'une confrérie à la gloire de la Sainte-Vierge, L'ordre des Servites.

[1] Voyez l'histoire d'Espagne à l'année 1605.

se trouvant réunis le jour l'Assomption 1232, eurent une vision qui leur ordonnait de renoncer au monde. Ils vendirent tout ce qu'ils possédaient pour en distribuer le prix aux pauvres, se couvrirent d'habits de bure et de chaînes de fer, et se nourrirent d'aumônes. La légende dit qu'un enfant à la mamelle, en les voyant dans cet état, s'écria : Voilà les serfs de la Vierge, et que l'évêque de Florence leur conseilla de garder ce nom. Telle est l'origine des *Servites de la Vierge*, ou Servites, dont le premier couvent fut au mont Senario dans les environs de Florence. Alexandre IV confirma cet ordre en 1255, et Monaldi en fut le premier général. On appela aussi les Servites, frères de la Passion de Notre-Seigneur, et frères de l'Ave Maria: les Blancs-Manteaux en France en ont été une branche. L'ordre des Servites, riche et nombreux, n'a pas eu de plus célèbre membre que Fra Paolo Sarpi, l'historien du concile de Trente.

Les Mathurins.

Nous finissons le dénombrement des nouveaux ordres fondés dans cette période par deux institutions infiniment respectables auxquelles les croisades et les guerres d'Espagne ont donné lieu; institutions dont les membres, en poursuivant, avec un zèle que rien ne put refroidir, un but vraiment charitable, ont rendu de grands services à l'humanité.

Jean de Matha, fils d'un gentilhomme provençal, touché du sort des nombreux captifs qui gémissaient dans l'esclavage en Afrique et en Orient, se réunit à son ami Félix de Valois, pour travailler à leur délivrance, en formant un ordre qui se ferait une affaire de

recueillir des aumônes pour aller racheter des esclaves. Innocent III confirma cet ordre en 1198, et lui donna le nom d'*ordre des Trinitaires*. On l'appela aussi, de *la rédemption des captifs*, et, en France, *les Mathurins*, parce que leur première maison fut fondée près d'une chapelle consacrée à S. Mathurin. Comme les Trinitaires étaient obligés, par leur règle, de faire tous leurs voyages à âne, le peuple les nommait aussi les frères aux ânes. Ils n'ont pas cessé jusqu'à ce jour de travailler avec des moyens bornés, mais avec un zèle bien respectable, à dimininuer les horreurs de la traite des Blancs que les puissances maritimes, si sensibles au sort des Noirs, laissent faire en présence de leurs flottes. En Allemagne, en Hollande et en Angleterre, la faux de la réformation, et en France celle de la révolution, ont passé sur cette institution admirable.

Le but que Jean de Matha s'était proposé, est poursuivi par un second ordre du même genre, celui de *Notre-Dame de la Merci*, fondé par Pierre Nolasque, gentilhomme du Languedoc, et confirmé par Grégoire IX en 1230. Cet ordre a son siége en Espagne, mais principalement en Amérique. Il existait aussi en France. Ordre de Notre-Dame de la Merci.

Ce serait ici le lieu de parler d'une autre institution qui appartient à cette époque, celle des ordres religieux et militaires, s'il n'en avait été question dans l'histoire des croisades. Il nous reste cependant quelque chose à ajouter.

C'est pour parler de l'ordre du *Saint-Esprit de Montpellier*, nommé à Rome ordre du S. Esprit *in* Ordre du S. Esprit de Montpellier ou *in Sassia*.

Sassia. Il était d'abord purement séculier et avait un but de bienfaisance. Sans parler de la fable qui le fait remonter à Ste. Marthe, nous en rapporterons seulement ce qui est historique. Guy de Montpellier, fils de Guillaume, seigneur de cette ville, bâtit vers la fin du douzième siècle à Montpellier un grand hôpital, et forma avec des personnes laïques une confrérie pour soigner les malades. Lorsque le 23 avril 1198 Innocent III confirma cette institution de charité, elle avait déjà deux maisons à Rome, une à Bergerac, une à Troyes et quelques autres. Comme tous les membres étaient séculiers, le pape, par une circulaire, exhorta tous les évêques et prélats à ne pas empêcher que l'on fît des legs et des donations à ces hôpitaux. Il faut qu'Innocent III ait eu une grande confiance dans le zèle et la charité de ces hommes pieux, puisque ayant en 1204 fait reconstruire sur un plus grand pied l'ancien hôpital fondé sous le nom de Ste. Marie in Sassia par Ina, roi de Westsex, il appela les frères de Montpellier pour leur confier cet établissement, qu'il réunit à celui de Montpellier. Il leur adjoignit des ecclésiastiques qui s'obligeaient par un vœu formel de se consacrer au soin des malades, ce que les hospitaliers proprement dits ne faisaient que par une simple obligation. Les aumônes recueillies en Italie, en Sicile, en Angleterre et en Hongrie, étaient réservées à l'hôpital de Rome; celles des autres pays, à la maison de Montpellier. Depuis ce moment l'ordre du S. Esprit se composait de religieux obligés par un vœu, et de laïcs qu'on regardait comme des chevaliers. Les chefs

des hôpitaux s'appelaient précepteurs ou commandeurs, et, comme dans les ordres militaires, on nommait *responsio* la rétribution annuelle que les commandeurs payaient au grand maître ou général, c'est-à-dire au commandeur de Montpellier.

Organisation particulière des nouveaux ordres.

Ce qui distingua toutes les nouvelles sociétés religieuses fondées depuis le onzième siècle, de toutes les autres institutions religieuses antérieures, c'est que depuis leur naissance elles constituèrent des congrégations à l'instar de celle de Cluny, que nous avons vue se former à la précédente époque. Ainsi au lieu de quelque couvent isolé, plus ou moins riche, il s'éleva subitement des sociétés puissantes dont les membres, quoique dispersés sur toute la terre, ne constituaient qu'un seul corps, ne recevaient le mouvement que d'une seule âme. Quoique l'organisation de Cluny fût le modèle que les fondateurs des nouveaux ordres avaient en vue, ils s'en écartèrent cependant sous quelques rapports essentiels. Le régime de la congrégation de Cluny était entièrement monarchique, l'ordre de Cîteaux donna au sien un principe plus aristocratique. Cîteaux était la souche et le chef-lieu, et toutes les autres maisons n'étaient que des colonies de ces métropoles; mais les abbés des couvens de la Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, non-seulement partageaient avec celui de Cîteaux l'autorité souveraine, mais ils avaient aussi la principale direction de l'élection par laquelle la métropole recevait un chef. Cet ordre introduisit aussi, le premier, les chapitres généraux composés des abbés de tous les

couvens et exerçant la puissance législative sur l'ordre.

Les ordres militaires de S. Jean et des Templiers avaient pris la règle de Cîteaux, en changeant seulement les dénominations.

Les ordres mendians adoptèrent une organisation différente, à la fois plus monarchique et plus républicaine. Ces ordres n'avaient pas de chef-lieu dans le sens de ceux de Cluny, de Cîteaux, de Prémontré et d'autres; mais il avaient un chef ou général résidant à Rome, et assisté par un conseil. Les chefs subordonnés par lesquels il gouvernait l'universalité des frères, portaient les titres de provincial et de prieur. L'élection du général se faisait d'après un mode qui y donnait part à tous les membres de l'ordre, et les chapitres généraux qui se réunissaient à des époques fixes, etaient composés, non-seulement des chefs de chaque province et des prieurs de chaque couvent, mais aussi de députés choisis par les moines de chaque monastère.

Nouvelles sources de richesses pour les ordres.

Deux circonstances contribuèrent à procurer des richesses aux couvens, en leur ouvrant des sources nouvelles. Nous avons dit que les églises avaient perdu par l'inféodation la plus grande partie de leurs dîmes : or, comme dans le douzième siècle on s'occupa très-sérieusement des moyens de les faire rentrer dans cette propriété, les détenteurs craignant d'en être dépouillés, aimèrent mieux les vendre à bas prix aux acheteurs qui se présentaient; et c'étaient les couvens. Telle fut la premiere circonstance : la seconde

se trouve dans les abus qui s'étaient glissés, dans l'exercice du droit de patronage. Les patrons laïcs regardaient les églises fondées par leurs ancêtres comme des mines qu'ils leur avaient laissées à exploiter. Ils s'attribuèrent la jouissance des biens et des dîmes appartenant aux églises, à la charge d'entretenir la fabrique et de faire dire la messe par quelque prêtre *acéphale* qui se contentait d'une mince rétribution ou même des offrandes déposées sur l'autel. Comme dans le douzième siècle les papes annoncèrent l'intention de corriger ces abus, il en arriva des églises comme des dîmes: les patrons les cédèrent à bas prix aux monastères.

Diminution de l'autorité épiscopale par les chapitres.

Indépendamment des droits que les papes, en vertu de la nouvelle extension donnée à leur suprématie, s'arrogèrent dans l'administration des diocèses, les évêques furent de plus en plus restreints dans leur autorité par celle que gagnèrent les chapitres. Les dignitaires de ces corps étaient devenus de puissans seigneurs, les chanoines s'arrogèrent le droit de nommer eux-mêmes aux places qui se trouvaient vacantes dans les chapitres; ces places devinrent exclusivement la propriété des familles nobles; les chapitres se déclarèrent sociétés closes composées d'un nombre déterminé de membres; ils se donnèrent arbitrairement des statuts, et, ce qui est l'avantage principal, ils obtinrent la prérogative de nommer leurs évêques, d'où découle celle de leur prescrire des capitulations.

Restriction de l'autorité des archidiacres.

Les évêques gagnèrent en autorité par les bornes qui, depuis le milieu du treizième siècle, furent mises

à l'autorité des archidiacres qui était devenue très-arbitraire. Avant de se permettre cette démarche, les évêques avaient successivement miné le pouvoir de ces fonctionnaires, et les avaient rendus superflus, en faisant exercer quelques parties de leurs fonctions par leurs vicaires et par leur official.

Origine des évêques suffragans. En 1036 Poppo, archevêque de Trèves, demanda au pape un vicaire *in pontificalibus*, c'est-à-dire, qui fût revêtu des droits épiscopaux, Cet exemple trouva des imitateurs et devint l'origine des évêques suffragans, dans la seconde signification de ce mot, lesquels par suite des croisades, se multiplièrent. A mesure qu'on avait fait des conquêtes en Terre-sainte, on y avait érigé des évêchés; après la perte de la Palestine les titulaires se réfugièrent à Rome, où au lieu d'en laisser éteindre le nombre par la mort, on leur donnait des successeurs. Ces prélats etaient nommés évêques *in partibus infidelium*, et l'on en tira parti en les envoyant comme suffragans ou coadjuteurs, c'est-à-dire, comme aides ou vicaires, aux évêques diocésains qui demandaient à être soulagés dans l'exercice de leurs fonctions.

CHAPITRE XIII.

La France dans le douzième et le treizième siècle[1].

SECTION I.re

Règnes de Philippe I.er, Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII, 1108—1226.

Les précédens chapitres de ce livre étaient consacrés à l'histoire de la guerre entre l'Empire et le Sacerdoce, à celle de l'Allemagne qui y est intimement liée, à l'histoire des croisades et aux suites

[1] J'ai annoncé dans le discours préliminaire de cet ouvrage que je n'ai pas eu la prétention de mettre entre les mains de mes lecteurs un ouvrage entièrement nouveau, et puisé dans les sources; la vie d'un homme n'aurait pas suffi à une telle entreprise. J'ai déclaré que chaque fois qu'après un examen rigoureux j'ai trouvé dans un écrivain quelconque qui a puisé dans les sources, une matière traitée avec candeur et sagacité, je me la suis appropriée sans prétendre refaire ce que je trouvais bien fait. Je prie le lecteur de ne pas perdre de vue cette confession, en lisant mes chapitres sur l'histoire de France dans le moyen âge. L'histoire d'aucune contrée n'est plus riche en documens que celle de France; dans aucun pays les sources n'ont été plus soigneusement explorées, recueillies, jugées et commentées. La littérature d'aucune langue n'est plus riche en histoires particulières des provinces, des diocèses et des villes, des lettres, de la législation; en recherches généalogiques et topographiques, en mémoires, en monographies et en biographies. Il y a peut-être plus de ressources pour la composition d'une histoire de France que pour celle de l'histoire de tous

générales que ces événemens ont eues en Europe. Nous allons maintenant jeter un coup d'œil sur les revolutions qu'à la même époque, c'est-à dire depuis la fin du onzième siècle jusqu'à celle du treizième, les autres états de cette partie du monde ont éprou-

les antres pays réunis. Aussi Mezeray, le P. Daniel, Louis le Gendre, le président Hénault, Vally, Villaret et Garnier, Anquetil, employant ces matérianx, ont écrit des histoires qui toutes ont lenr genre de mérite. Tous ces auteurs ont vécu dans le monde, ils ont eu l'expérience des hommes et des affaires. Néanmoins il manque encore une histoire de France, qni réponde à tout ce que la critique et le bon goût penvent exiger d'nn pareil travail.

Après ces observations, je vais rendre compte de la manière dont j'ai composé le précis qn'on tronvera dans ce chapitre et dans ceux des livres suivans qui lni servent de continuation. Dans un onvrage à peine connn hors du cercle des jennes étudians pour lesquels il a été rédigé, on trouve le squelette d'nne excellente histoire de France, onvrage judicieux, profondément savant, mais rebutant par la sécheresse de sa forme. En voici le titre : *Summa historiæ Gallo-Francicæ civilis et sacræ, édita a* J. M. Lorenz; *eloq. et hist. prof.* Argentorati, 1790, 4 vol. in 8.° Tons les événemens politiques et ecclésiastiqnes y sont placés méthodiquement, *disséqués* (c'est le terme) en lenrs moindres parties et jusqn'aux premiers élémens, présentés en divisions et subdivisions infinies, et pronvés par une citation précise, non de tontes les sources, mais de celles qu'il faut consulter de préférence ponr chaque fait. C'est un canevas de l'histoire de France; il m'a servi comme tel. J'ai pris fait pour fait dans ces tables. Après m'être pénétré de chaque fait isolément et dans sa liaison avec ce qui précède et ce qui suit, j'ai tâché de distinguer celui des historiens modernes qui l'a le plus clairement exposé, et, en élaguant toutefois ce qui n'entrait pas dans mon cadre, je me

vées, et nous commencerons cette revue par la France.

Philippe I.er, fils de Henri I.er, et quatrième roi de la dynastie Capétienne; régnait en France, depuis 1060, d'abord sous la tutèle du comte de Flandre, et ensuite, Philippe I, 1060 — 1108.

suis approprié son récit. Je n'y ai ajouté que les faits qui peuvent avoir échappé à ces écrivains, ou qu'ils ont négligés, parce qu'ils étaient peu importans à leurs yeux, mais que j'ai jugés autrement, parce que le but que je me proposais était différent du leur. J'ai reconnu que Velly et Anquetil sont presque toujours exacts et véridiques, et que cependant ils sont, ainsi que presque tous les écrivains français, des guides peu sûrs toutes les fois que l'histoire de leur patrie se trouve en contact avec celle des autres pays : non que ce soit la prévention nationale qui les a égarés; mais c'est l'ignorance de la constitution, de la législation, de la langue, des écrivains, des mœurs, de tous les peuples étrangers; c'est l'habitude de juger les autres d'après les sensations qu'on éprouve soi-même, qui les ont fait tomber dans l'erreur. L'abrégé du président Hénault (car il paraît qu'on est revenu à l'idée que l'ouvrage est vraiment de ce magistrat), les Observations de Mably et les Discours de Jacq. Nic. Moreau renferment d'excellentes recherches et des idées lumineuses sur la législation et le droit public français; malgré cela, l'histoire de ce droit est encore inconnue.

Je ne pourrais dissimuler sans injustice que j'ai tiré bon parti de deux histoires de France écrites en allemand, par Meusel et par M. Heinrichs : l'ouvrage du premier est une compilation savante, mais dépourvue de goût, et ce qui pis est, souvent de jugement; celui du second est judicieux, bien écrit et plein de critique; il remplit parfaitement le but que l'auteur s'était proposé; mais il faut savoir le français, la plus difficile de toutes les langues vivantes, autrement qu'il n'est possible de l'apprendre hors de France, pour ne pas tomber souvent en erreur, lorsqu'on parle de ce pays. J'ai emprunté plus d'un morceau de cet historien

à ce qu'il paraît, sous celle d'Anne de Russie, sa mère[1]. Son règne offre quelques événemens importans pour la France, mais auxquels ce prince ne prit que peu de part. Telles furent l'expédition de Guillaume, duc de Normandie, en Angleterre, qui lui valut la possession de ce royaume; celle de plusieurs aventuriers français en Espagne qui devint l'origine du royaume de Portugal; enfin la première croisade en Palestine à laquelle s'associèrent Hugues, comte de Vermandois,

estimable, qui me paraissaient mériter la préférence par la clarté de l'exposition.

Les notes généalogiques qu'on trouve dans ce chapitre sont empruntées, soit de Jacques-Guillaume Imhoff (*Excellentium familiarum in Gallia genealogiæ*, Norimb. 1687, fol.), soit de l'*Art de vérifier les dates*. Il ma paru d'autant plus nécessaire d'ajouter ces notes, que les grands vassaux de France n'ayant pas fini, comme ceux d'Allemagne, par devenir souverains, l'histoire de leurs familles n'entrait pas dans mon plan, et qu'il est cependant nécessaire d'en avoir quelques idées. Je rappelle à cette occasion que les duchés, comtés, vicomtés, etc. sont devenus héréditaires en France depuis le neuvième siècle, et ainsi plus de deux siècles avant que cette révolution eût lieu en Allemagne; d'où il s'ensuit que l'origine des familles françaises est plus ancienne que celle de toutes les maisons souveraines d'Allemagne, à l'exception de celle de Mecklenbourg, la plus ancienne de toutes les maisons régnantes en Europe. En revanche les maisons françaises n'ont pas joui, dans la règle au moins, de cette espèce de souveraineté, nommée supériorité territoriale, à laquelle les allemandes sont parvenues. Le mot de *régner* dont je me sers quelquefois en parlant de leur gouvernement ou de leur administration, ne doit être pris ici que dans un sens très-général

[1] Voyez vol. III, p. 13.

frère du roi; Robert, duc de Normandie; Robert, comte de Flandre, et Étienne, comte de Chartres. Eudes-Harpin, vicomte de Bourges, fut un de ces seigneurs qui allèrent en 1100 ou 1101 joindre les Croisés; avant de partir il vendit au roi pour la somme de 60,000 sols d'or[1] sa vicomté située dans la province de Berry: ce fut la première acquisition importante que la couronne fit à l'occasion des croisades[2]. Revenu en France, après avoir été longtemps prisonnier en Égypte, Harpin, ne possédant plus rien, se fit moine à Cluny.

Acquisition de Bourges et du Gatinais.

Philippe I.er fit une autre acquisition, ou plutôt elle fut faite en 1067 par la couronne pendant sa minorité. Foulques IV dit le Rechin, comte d'Anjou, en guerre avec Geoffroi, son frère, et attaqué par les troupes du roi, céda à celui-ci en 1069 la province de Gatinais dont Château-Landon était alors le chef-lieu[3].

Philippe éprouva l'effet de la nouvelle puissance que les papes s'étaient arrogée; mais l'usage que l'Église fit de son pouvoir, en le forçant de mettre un frein à ses passions, était tout à l'avantage de la morale et ne mérita que des éloges.

[1] Le marc d'argent valait alors 16 sols; ainsi 60,000 sols d'argent font environ 204,000 francs. Pour savoir combien faisaient autant de sols d'or, il faudrait connaître la proportion qui en 1100 avait lieu entre l'or et l'argent. Elle était probablement comme 11 à 1; dans ce cas la somme ferait 2,244,000 francs.

[2] Geoffroi Papabos fut en 927 nommé premier vicomte héréditaire de Bourges. Eudes-Harpin avait eu la vicomté par mariage.

[3] Fontainebleau, Melun, Nemours, Étampes, Montargis, Briare, etc. sont situés dans cette province.

Différend avec le pape à cause de son divorce illégal.

Philippe, livré aux débauches, se dégoûta, après un mariage de plus de vingt ans, de son épouse, Berthe, fille du comte d'Hollande, dont il avait plusieurs enfans; il fit divorce avec elle sous prétexte de parenté, et épousa en 1093 Bertrade, fille de Simon I.er, seigneur de Montfort l'Amauri, mariée à Foulques IV le Rechin, comte d'Anjou le même qui avait perdu le Gatinais : Philippe lui enleva son épouse, ou plutôt la femme qu'il traitait comme telle; car son mariage avec Bertrade était nul, puisqu'il était marié ailleurs. La nation française murmura du scandale de l'union que le roi avait contractée. Yves, évêque de Chartres [1], prélat ardent, mais savant, blâma la conduite du roi, et en éprouva des persécutions. Urbain II, français de nation [2], étant venu en France pour y chercher un asyle, osa excommunier le roi au concile de Clermont.

Cette démarche courageuse, approuvée par l'opinion publique, effraya le monarque; il céda, promit de se séparer de Bertrade, et Urbain II lui donna l'absolution au concile de Nîmes tenu en 1096. Mais la mort de Berthe, et celle du pape, ainsi que le consentement du duc d'Anjou, qui avait reconnu l'irrégularité de son mariage, persuadèrent Philippe que désormais il pouvait impunément s'abandonner à sa passion. Bertrade fut rappelée et couronnée reine de France par deux prélats. En 1100 Pascal II envoya deux légats en France avec ordre de renouveler l'excommu-

[1] Voyez vol. III, p. 276.

[2] Fils du seigneur de Lagène près Rheims.

nication. Ils voulurent la prononcer au concile de Poitiers; mais comme les circonstances étaient changées, on ne fut pas d'accord sur la légalité de cette sentence. Le duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, qui vivait publiquement avec une maîtresse, s'opposa avec force à l'entreprise des légats, et ses gens firent un si grand vacarme et commirent tant de violences, que la plupart des prélats s'enfuirent: quelques-uns demeurèrent et prononcèrent la sentence d'excommunication. Philippe, poussé tantôt par sa passion et tantôt par les reproches de sa conscience, ayant promis de se soumettre à la pénitence que l'Église lui imposerait, Pascal II fit tenir en 1104 le concile de Beaugenci, où le roi et Bertrade promirent avec serment de vivre séparés jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu dispense du pape. Yves de Chartres pria alors Pascal II de céder à la faiblesse du roi autant que cela se pouvait sans préjudice de son salut, et de préserver le royaume du danger dont la durée de l'excommunication le menaçait. Le pape chargea en conséquence Lambert, évêque d'Arras, de terminer cette affaire, et le 2 décembre 1104 le roi et son épouse se présentèrent au concile de Paris, jurèrent de vivre séparés et reçurent l'absolution. Il y a des motifs de croire que Philippe et Bertrade furent relevés plus tard de leur serment.

L'archevêque de Lyon nommé primat des Gaules.

Les papes exercèrent quelques autres actes en vertu de leur suprématie ecclésiastique. En 1079 Grégoire VII nomma l'archevêque de Lyon, prélat étranger puisqu'il appartenait au royaume d'Arles et à l'Empire germanique, primat des Gaules dans les qua-

tre provinces anciennement nommées la Lyonnaise ou dans les archevêchés de Lyon (évêchés d'Autun, de Langres, Châlons, Mâcon), de Rouen (évêchés de Bayeux, Avranche, Evreux, Séez, Lisieux et Coutances), de Tours (évêchés du Mans, de Rennes, Angers, Nantes, Quimper, Vannes, S. Pol de Léon, et Nogent le Rotrou), et de Sens (évêchés de Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris et Meaux). En vertu de cette primauté, l'archevêque de Lyon recevait, comme juge suprême, les appels des sentences des métropoles. Elle lui fut confirmée par le concile de Clermont de 1095; néanmoins l'archevêque ne put pas la faire reconnaître dans les provinces de Sens et de Rouen, et les archevêques de cette dernière métropole s'arrogèrent même par la suite le titre de primat de Normandie.

L'archevêque de Narbonne, primat des deux Narbonnaises.

Le pape Urbain II nomma en 1097 les archevêques de Narbonne, primats des deux provinces Narbonnaises ou des archevêchés de Narbonne (évêchés de Toulouse, Carcassonne, Elne[1], Beziers, Agde, Maguelone, Nîmes, Uzez et Lodève), et Aix (évêchés d'Apt, Riez, Fréjus, Gap, Sisteron et Antibes).

Fondation de l'hospice de S. Antoine, 1095.

Nous avons parlé ailleurs de la fondation des ordres des Chartreux, des Bernardins, des Bons hommes, de l'abbaye de Fontevrault, qui est du règne de Philippe I[er] Tous ces ordres étaient purement monastiques; mais avant la fin du onzième siècle la France eut aussi un ordre semblable à celui des Hospitaliers de Jérusalem. Guérin, fils d'un gentilhomme du Dauphiné, nommé

[1] L'évêché d'Elne est aujourd'hui à Perpignan.

Gaston, ayant été guéri d'une manière miraculeuse d'une maladie qu'on nommait le feu de S. Antoine, maladie que nos médecins ne paraissent pas bien connaître[1], le père et le fils fondèrent en 1095, en l'honneur de S. Antoine et d'après le commandement de ce saint à S. Didier la Mothe en Dauphiné, un hospice pour les malades et les pélerins, au service desquels ils se vouèrent. Cette société fut confirmée par Urbain II. Ses membres s'appelaient les Hospitaliers de S. Antoine; ils étaient laïcs, mais ils portaient un habit ecclésiastique noir, sur lequel ils attachaient la lettre T en émail bleu. En 1218 seulement ils eurent la permission de prononcer les trois vœux monastiques. L'abbaye de S. Antoine dans le Viennais fut longtemps leur seul établissement en France[3]; mais ils acquirent de grandes richesses en Allemagne et ailleurs. Jusqu'à la réformation du seizième siècle, le Précepteur ou chef des moines de S. Antoine à Lichtenbourg était chancelier né de l'université de Wittenberg. En 1776 l'ordre de S. Antoine en France fut incorporé à celui de Malte[4].

[1] On l'appelait feu de S. Antoine, parce que le membre du corps qui en était attaqué, se desséchait et noircissait comme s'il était brûlé.

[2] Nous ignorons la signification de cette lettre qui est une croix tronquée, ou un bâton pour s'appuyer.

[3] Ce ne fut que sous Charles V qu'ils firent bâtir leur église et leur convent dans la rue S. Antoine à Paris, portant le nom d'église du Petit-Saint-Antoine, à l'endroit où est aujourd'hui le passage portant le même nom.

[4] Un second ordre de S. Antoine fut, d'après VINCHANT, auteur

Translation de l'ordre de S. Lazare en France.

Nous placerons ici la translation en France de l'ordre de S. Lazare, quoiqu'elle soit postérieure à cette époque. Lorsque Gérard fonda l'ordre de S. Jean de Jérusalem, les Hospitaliers de S. Lazare, qui auparavant avaient formé une même société avec ces chevaliers, s'en séparèrent, ne voulant pas faire vœu de chasteté. Cependant ils ajoutèrent aux vœux de charité et d'obéissance celui de se consacrer à la défense des saints lieux, et, pour se distinguer de leurs anciens confrères, ils prirent la croix verte. Louis le Jeune, à son retour de la Palestine, en amena quelques-uns en France, leur donna l'administration de toutes les maladreries du royaume avec le château de Boigni près d'Orléans qui devint le chef-lieu de l'ordre, dont les rois de France sont les souverains chefs. Il fut réuni par la suite à l'ordre de Notre-Dame du Mont Carmel fondé par Henri IV. Les chevaliers portent une croix d'or à huit pointes, attachée à un ruban vert.

Louis VI le Gros, 1108 — 1137.

Philippe I.er eut en 1108 pour successeur au trône de France, *Louis VI le Gros*, son fils de Berthe d'Hollande. Ce prince, recommandable par son courage aussi bien que par la douceur de ses mœurs, doit être regardé comme le premier roi de France qui prit des mesures efficaces pour se ressaisir de l'autorité que de-

des Annales du Hainaut, fondé en 1382 par Albert de Bavière, fils de l'empereur Louis de Bavière, et régent du comté de Hainaut pour son frère Guillaume III l'Insensé, auquel il succéda comme comte en 1389. Ces chevaliers portaient également la lettre T, mais ils y attachaient une petite clochette d'argent, que la légende donne au patron de l'ordre.

puis long-temps des vassaux puissans avaient usurpée. Elles furent, à la vérité, moins l'ouvrage du roi, que celui de ses ministres, Anseau, Guillaume et Étienne de Garlande, et Suger, abbé de S. Denys. Ce dernier, un des grands hommes d'état dont la France s'honore, né en 1081 à S. Omer, avait été dans sa jeunesse le compagnon d'études de Louis à S. Denys; plus tard il devint son ami, son fidèle conseiller, son biographe; Louis VI fut même en qualité de comte de Vexin [1], son vassal. Le Vexin, ancien domaine de la couronne, avait été donné dans le septième siècle, à l'abbaye de S. Denys, qui en perdit la plus grande partie par l'érection du duché de Normandie en 911. Dès-lors on distingua entre le Vexin normand et le Vexin français [2]. Le dernier, inféodé par les abbés à des comtes particuliers, resta fief de l'abbaye de S. Denys. La charge de porter la bannière de S. Denys était attachée à ce fief. Par la suite les comtes de Vexin devinrent, par mariage, comtes d'Amiens et de Valois ou de Crépi en Valois. A l'extinction de cette famille en 1082 les comtés d'Amiens et de Valois passèrent dans la maison de Vermandois; mais le Vexin fut réuni à la couronne, en restant cependant fief de l'abbaye de S. Denys, ou plutôt des Saints martyrs qui avaient un autel dans l'église de S. Denys. Ce fut en qualité de vassaux et d'avoués de cette église, que les rois de

Origine de l'oriflamme des rois de France.

[1] Le pays des Bellocassins, mot corrompu successivement en Valcassinum, Vaulguessin, Velquessin, Vexin.

[2] Au premier appartenaient Rouen, Gisors, les Andelis, Vernon; au second Pontoise, la Roche-Guyon, etc.

France portaient la bannière de S. Denys ou l'oriflamme, quand ils allaient à la guerre. Louis le Gros en donna le premier exemple en 1124 en partant pour la guerre contre l'empereur Henri V[1].

Origine du Tiers-État.

Nous avons déjà parlé de deux de ces mesures, qui donnèrent naissance à un nouvel ordre de citoyens appelé plus tard le *Tiers-État*, savoir de l'établissement des communes[2] et de l'affranchissement des serfs[3]. Les communes furent, à ce qu'il paraît, la première suite d'une institution qui remonte au commencement du règne de Louis VI ou même à l'époque où il n'était encore que corégent de son père. Pour réprimer l'insolence de plusieurs grands vassaux plus puissans que le roi lui-même, il eut recours à une force qui, pour ainsi dire, dormait dans la nation, et que le premier il réveilla de sa léthargie. Il engagea les évêques à appeler leurs paroissiens aux armes, et à les envoyer contre les rebelles, chaque paroisse sous sa bannière et sous la conduite de son curé[4] : c'est le plus ancien exemple de ce que par la suite on a nommé *levée en masse*, et de l'emploi d'une milice bourgeoise marchant à pied contre une cavalerie féodale; événement riche en conséquences, mais que les historiens ont à peine remarqué. Les bourgeois ayant été avertis de leur force, la tournèrent depuis contre leurs évêques et leurs comtes, formèrent des confédérations pour leur défense, et en obtinrent successivement la con-

[1] Nous en avons vu un second, vol. III, p. 345.

[2] Voyez vol. IV, p. 39. — [3] Voyez vol. IV, p. 49.

[4] Ordericus Vitalis, *ap.* Bouquet, XII, p. 705, 723.

firmation, le plus souvent à prix d'argent; car dans ces siècles peu philosophiques on ne s'était pas encore élevé à l'idée de concessions gratuites, ni à des principes *libéraux*. La première charte pour l'établissement d'une commune, qu'on trouve dans l'histoire de France, est celle que Louis le Gros accorda en 1128 à la ville de Laon. Après cela viennent les diplômes d'Amiens, de Rheims, de Soissons, et de six villes de la Picardie de 1136, de Crespy en Laonnais de 1184, Tournay en 1187, de Sens en 1189. L'existence constitutionnelle que ces diplômes accordent aux villes, y est quelquefois nommée *pax*. L'exemple donné par les rois fut imité par les grands vassaux, qui s'empressèrent d'exploiter la nouvelle mine qui venait de leur être ouverte, en vendant des diplômes aux villes de leur dépendance.

La base du droit communal était une juridiction municipale, tant civile que correctionnelle. Parmi les autres droits que les chartes accordent aux communes, on trouve celui de remplacer, par un cens ou canon annuel, les diverses prestations et les services qu'elles devaient à leurs seigneurs. Une conséquence nécessaire de ces priviléges fut que les communes cessèrent de dépendre de leurs anciens seigneurs, soit évêques, soit comtes, et devinrent villes royales immédiates. Ainsi les fondations de l'édifice féodal furent ébranlées, et il se forma une nouvelle constitution sur la base du Tiers-État.

L'autorité à laquelle l'exercice de la juridiction civile et correctionnelle dans les communes fut con-

fiée, était le corps des *Échevins*[1], ordinairement composé de douze membres et présidé par un *Maire.* La juridiction criminelle resta entre les mains d'un juge royal ou seigneurial, appelé *prévôt (præpositus)*, *castellanus* ou *villicus.* Pour l'administration des intérêts communaux il fut établi des conseils municipaux, dont les membres étaient nommés conseillers ou jurés *(consiliarii, consiliatores, consultores, jurati).* Comme en Flandre on désignait par le mot de *keures*, proprement *willeköre (chora)*, l'ensemble des statuts municipaux, les jurés sont aussi appelés quelquefois *keurmans (choremanni).* Les échevins et jurés réunis formaient le conseil municipal, le conseil des pairs, outre lequel on trouve dans quelques villes un grand conseil de soixante-quinze à cent membres, quelquefois même plus nombreux. Le grand conseil nommait dans son sein les membres du petit ou les jurés; il proposait tous les ans trois candidats, parmi lesquels le roi choisisssait le maire.

Chaque commune possédait un sceau, une cloche pour convoquer le conseil, une prison et une tour d'où un gardien, en sonnant le tocsin, donnait le signal du feu ou d'autres dangers.

Création des baillis royaux.

Si l'établissement des communes créa dans l'état un troisième ordre toujours prêt, par intérêt et par affection, à faire cause commune avec le roi contre la noblesse, et à lui fournir des troupes pour toutes ses guerres; si l'affranchissement des serfs augmenta l'amour des peuples pour le souverain, et diminua

[1] Quelquefois nommés *Pares.*

le pouvoir des nobles qui ne purent plus disposer à leur gré de cette classe du peuple, un troisième moyen que l'on commença à employer sous le règne de Louis VI, ébranla plus fortement encore les fondemens de l'autorité de ces vassaux. Ce fut le coup qu'on porta à la justice seigneuriale en la rendant dépendante du roi. Les rois créèrent successivement quatre grands-baillis dans l'étendue de leurs domaines, et, en leur attribuant exclusivement la connaissance de certaines causes réservées sous la dénomination de cas royaux, ils enlevèrent aux seigneurs la connaissance d'un grand nombre d'affaires. Louis le Gros obligea les seigneurs de renoncer à l'usage de juger eux-mêmes les procès de leurs vavasseurs, serfs et sujets; il exigea qu'ils confiassent à des hommes de robe une fonction à laquelle le défaut presque total d'instruction rendait alors la noblesse peu propre [1]. Plus tard on introduisit l'usage des appels des juges seigneuriaux aux juges royaux, et l'on acheva ainsi de détruire le trop grand pouvoir des justices particulières; les grands-baillis devinrent de cette manière un des principaux ressorts du maintien de l'autorité royale.

Louis le Gros eut presque toujours les armes à la main; soit contre Henri Ier, roi d'Angleterre, qui, comme duc de Normandie, était son vassal, soit contre des vassaux rebelles que Henri souleva contre lui, soit contre Philippe, comte de Mantes, fils du roi Philippe Ier et de Bertrade de Montfort [2], qui se ré-

[1] Voyez vol. III., p. 15. — [2] Voyez p. 23 de ce vol.

volta et se ligua avec ces ennemis de la tranquillité publique. Ces guerres n'eurent pas de résultat important, mais on peut regarder celle que Louis le Gros déclara à Henri I.er au sujet de Gisors dont le dernier s'était emparé, comme le commencement des brouilleries qui pendant trois siècles subsistèrent entre les deux puissances.

La charge de grand-sénéchal est rendue à la maison d'Anjou.

Les comtes d'Anjou étaient, depuis la seconde moitié du dixième siècle, en possession de la charge héréditaire de grand-sénéchal de France. Elle leur avait été enlevée par la suite; mais Louis le Gros ayant besoin, dans sa guerre avec l'Angleterre, de l'assistance de Foulque V, comte d'Anjou et du Maine, lui rendit en 1118 cette charge avec de grands priviléges, et Guillaume de Garlande qui en avait été investi, en rendit hommage au comte, comme à son seigneur direct. Foulques était fils de cette Bertrade qui avait été l'épouse de Foulques IV le Rechin, et ensuite du roi Philippe I.er [1]. Foulques V épousa par la suite Mélissende, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem, et monta lui-même sur ce trône [2].

[1] Voyez p. 82 de ce vol.

[2] Sous les rois Carlovingiens la province d'*Anjou*, partie du duché de France, fut divisée en deux comtés, celui d'Outre-Maine ou la Marche Angevine, ayant Château-Neuf pour capitale, et celui d'Anjou en deçà de Mayenne, dont Angers, l'ancien Juliomagus, était le chef-lieu. Eudes qui en 888 (voyez vol. II, p. 98) monta sur le trône de France, était comte de la Marche Angevine qu'il réunit à la couronne. Les comtes d'Anjou qui sont quelquefois nommés marquis ou consuls, eurent pour souche Ingelger qui vers 870 obtint ce fief de Charles le Chauve. Il était

Le pape Callixte II créa en 1120 un nouveau primat en France, savoir : l'archevêque de Vienne auquel outre son ancienne province (évêchés de Grenoble, Valence, Die, Viviers, Genève, Maurienne) il soumit les métropoles de Bourges, Bordeaux, Eauze, Narbonne, Aix et Embrun, de même que celle de Primauté de l'archevêque de Vienne.

fils de Tertulle qui né simple paysan s'était élevé au rang de sénéchal du Gatinais. Ingelger épousa l'héritière du Gatinais. Geoffroi I.er dit Grisegonelle, son arrière-petit-fils, obtint vers 978 du roi Lothaire la charge de sénéchal de France (voyez vol. III, p. 8). Foulques III, le Noir ou le Jérosolymitain, son fils, qui régna de 987 à 1040 était un prince belliqueux, violent et fourbe, que pendant un demi-siècle on trouve impliqué dans toutes les querelles dont parle l'histoire. Il fit deux ou trois pèlerinages ou croisades en Terre-sainte. En 1039 se trouvant à Jérusalem, il se fit traîner sur une claie par les rues, nu, la corde au cou, fouetté par deux de ses valets et criant de toutes ses forces : Seigneur, ayez pitié du traître et parjure Foulques. Les villes de Montrichard, Monthazon, Mirebeau, Château-Gonthier lui doivent leur existence. Geoffroi II Martel, son fils (1040—1060), se fit céder en 1044 par le comte de Blois les villes de Tours, Chinon et Langey (voyez vol. III, p. 11). Avec lui finit la première branche de la maison d'Anjou.

Par son testament il avait partagé ses terres entre ses neveux, les fils d'Ermengarde, sa sœur, et de Geoffroi Ferréol, comte de Château-Landon ou de Gatinais. Geoffroi III le Barbu, l'aîné, comte de Gatinais par son père, eut la Touraine; Foulques IV le Rechin ou le Querelleur, le cadet, eut l'Anjou avec la Saintonge. Les deux frères se brouillèrent bientôt; leur guerre finit par la prison de Geoffroi, et Foulques resta maître du tout, à l'exception du Gatinais dont Philippe I.er, roi de France, le dépouilla (voyez p. 81 de ce vol.). Il rendit ensuite au roi des services que celui-ci récompensa en lui enlevant, comme nous l'avons vu (p. 38) Ber-

Moutiers en Tarentaise. Ainsi les droits de l'archevêque de Narbonne furent diminués.

Louis VII le Jeune, 1137—1180.

Louis VI s'était associé en 1129 Philippe, son fils aîné, et l'avait fait couronner à Rheims: ce jeune prince étant mort en 1131 d'une chute de cheval, le roi fit couronner par le pape Innocent II qui était

trade de Montfort, sa quatrième épouse. Foulques dont la Chronique d'Anjou dit: *Male incœpit, pejus vixit, pessime finivit*, oublia bientôt cette injure, se réconcilia avec le roi, et se montra assidu à faire la conr à Bertrade. «On le voyait souvent, dit l'abbé Suger, à ses pieds, recevoir ses ordres avec tont le respect d'un mortel pour une déesse: tant ce sexe a le pouvoir de séduire ceux mêmes qu'il a le plus cruellement outragés.» Chose remarquable dans un prince belliqueux du onzième siècle, Foulques le Rechin a écrit l'Histoire des comtes d'Anjou, dont il reste un fragment. Il est aussi l'inventeur d'une mode qui a régné en France jusqu'au milieu du quatorzième siècle, celle des souliers à la Poulaine, dont la pointe était d'un pied et demi à trois pieds, suivant le rang des personnes qui les portaient, et le bec recourbé, orné de cornes, de griffes ou de quelque autre figure grotesque.

Foulques V le Jeune, fils du précédent (1109—1129), hérita en 1110 du comté du Maine.

Le nom *du Maine* et celui de la ville du Mans qui en est la capitale, vient des Cenomani, les anciens habitans du pays, les mêmes qui, depnis l'an 590 avant Jésus-Christ, bâtirent Trente, Crême, Bergame, Bresse, Crémone, Mantoue, et Vérone. Le Maine formait dans le cinquième siècle après Jésus-Christ, un de ces royaumes des Francs (voyez vol. I, p. 87), que Clovis détruisit. Il fut administré ensuite par des comtes, soumis aux ducs de France, et ayant sous eux les vicomtes de Frênai, de Beaumont, de Ste. Suzanne, etc. Hugues I.er fut nommé vers 955 comte du Maine par Hugues le Grand, duc de France. Il eut pour successeurs ses descendans en ligne directe: Herbert I.er dit Éveille-chien

alors en France[1], *Louis VII le Jeune*, son second fils, qui lui succéda en 1137. L'événement le plus important de ce règne est la seconde croisade; nous avons raconté quelle part le roi de France et sa noblesse prirent à cette expédition[2]. Avant son départ, Louis VII confia la régence à Suger, abbé de S. Denys.

(*Evigilans-Canem*), parce qu'il aimait à surprendre nuitamment ses ennemis, qui gouverna de 1015 à 1036; Hugues II (1036—1051), et Herbert II (1051—1062). Celui-ci n'ayant pas laissé de fils, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie (ensuite roi d'Angleterre), s'empara du comté dont il abandonna le domaine direct au comte d'Anjou qui en prétendait l'utile. En 1087 il eut pour successeur au comté du Maine, comme au duché de Normandie Robert III Courte-beuse, son fils aîné. Mais ce prince, aussi bien que son père, trouva beaucoup de peine à maintenir son autorité sur les Manseaux qui détestaient la domination normande. En 1090 ils se donnèrent à Hugues d'Este, fils d'Azzon d'Este et d'une fille d'Herbert Éveille-chien (frère consanguin de Welf et utérin de Foulques qui sont les souches, le premier de la seconde maison de Guelphe, le second de celle d'Este). Ce Hugues d'Este s'était établi à Langres. Il ne se maintint pas longtemps au Mans, dont les habitans reconnurent Héliot de la Flèche autre descendant (par les femmes) de Herbert Éveille-chien. Il eut une guerre fort sérieuse à soutenir contre Guillaume II le Roux, frère de Robert III et roi d'Angleterre. Elle dura jusqu'en 1100, époque de la mort de celui-ci. Il maria sa fille à Foulques V, comte d'Anjou, qui lui succéda en 1110.

Foulques V ayant réuni de cette manière les comtés d'Anjou et du Maine, rentra en 1118 dans la charge de grand-sénéchal de France. Il entreprit deux croisades en Terre-sainte, l'une en 1120, l'autre en 1129, et fut couronné roi de Jérusalem le 14 septembre 1131 (voyez vol. III, p. 335).

[1] Voyez vol. IV, p. 147. — [2] Voyez vol. III, p. 340.

et le commandement des troupes, sous les ordres du régent, à Raoul, comte de Vermandois, beau-frère de la reine.

Séparation de Louis d'avec Éléonore de Poitou, 1152.

Le voyage du roi en Palestine fut très-préjudiciable au royaume, par la séparation entre le roi et Éléonore de Poitou dont il devint l'occasion. Cette princesse avait épousé en 1137 Louis, âgé alors de dix-sept ans; elle avait contracté ce mariage par ordre de son père mourant, Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine (ou de Guienne et Gascogne) et comte de Poitou, et avait apporté à son époux les vastes domaines de son père. Elle était très-galante, et Louis, se trouvant avec elle en Palestine, avait eu des preuves de ses infidélités. Après son retour, il résolut de s'en séparer; la mort de Suger l'avait privé d'un sage ministre qui n'avait cessé, tant qu'il vivait, de le dissuader de ce dessein funeste. Comme il fallait un prétexte, on découvrit que le roi et la reine étaient parens à un degré prohibé, étant issus l'un et l'autre de Robert, roi de France. Par ce motif le concile de Beaugency, du consentement des parties, déclara en 1152 le mariage nul. Le roi rendit à Éléonore ses possessions; elle les offrit, avec sa main, à Henri, petit-fils de Foulques, roi de Jérusalem: Henri, par sa mère, était duc de Normandie et seigneur suzerain de Bretagne, et par son père comte d'Anjou, de Touraine et du Maine; ce prince monta en 1154 sur le trône d'Angleterre[1]. La jalousie qui existait déjà entre les

[1] Nous avons vu (p. 96) qu'en 1129 Foulques V, comte *d'Anjou et du Maine*, y compris la Touraine, quitta l'Europe,

rois de France et d'Angleterre en prit un nouvel aliment, et tout le règne de Louis VII fut une suite de guerres auxquelles les vastes possessions du roi d'Angleterre sur le continent fournirent sans cesse des occasions. Comme comte d'Anjou, le roi d'Angleterre était aussi sénéchal de France. En cette qualité et comme duc de Guienne et de Normandie, comte d'Anjou, de Poitou, etc. Henri prêta l'hommage accoutumé au roi de France.

Ce fut sous Louis VII que l'on construisit l'église de Notre-Dame de Paris, un des plus anciens bâtimens gothiques qui aient été élevés en deçà des Pyrénées[1]. Maurice de Sully, évêque de Paris, en Construction de l'église de Notre-Dame à Paris, 1163.

et que bientôt après il fut élevé sur le trône de Jérusalem. Avant de partir pour la Terre-sainte, il fit cession de ses comtés à Geoffroi V dit le Bel et plus communément Plantagenet, parce qu'il mettait ordinairement un genêt sur sa toque. Ce prince était marié depuis 1127 à Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et veuve de l'empereur Henri V. Après la mort du roi Henri, Geoffroi se mit, par une guerre sanglante de plusieurs années, en possession du duché de Normandie, qu'en 1151 il transmit à son fils Henri qui en 1154 fut couronné roi d'Angleterre. Ainsi les comtés d'Anjou et du Maine devinrent propriétés des rois d'Angleterre, sur lesquels Philippe-Auguste les conquit après 1233.

[1] La célèbre cathédrale de Rheims, un des plus beaux monumens de l'architecture byzantine-arabe, ou gothique, ne fut commencée qu'après 1210 par Hugues Libergier, et achevée par un autre architecte non moins fameux, Robert de Coucy. Ces deux architectes avaient aussi construit dans la même ville la magnifique église de S. Nicaise, que les Vandales modernes ont démolie en 1796.

posa les fondations en 1163. Elle a en longueur 390 pieds de roi (dans œuvre), en largeur 144, et 104 en hauteur jusqu'à la partie la plus élevée de la voûte; sa façade a un développement de 120 pieds; chacune des deux tours est haute de 204 pieds. L'intérieur de l'église est divisé en trois nefs et a la forme d'une basilique[1].

Philippe-Auguste II, roi de France, 1180—1223.

Louis VII mourut le 18 septembre 1180 et eut pour successeur Philippe II, fils de sa troisième épouse, Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne.

Ce prince, qui avait quinze ans quand il monta sur le trône, et qui est connu sous le nom de *Philippe-Auguste II*, fut d'abord sous la régence de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Il est un des rois de la troisième race qui fit le plus de conquêtes. Il affermit l'autorité royale, rétablit la subordination parmi les grands vassaux, et humilia les ennemis de la France. De même que tous les souverains d'états où le système féodal a dominé, Philippe II eut à combattre l'humeur turbulente des grands vassaux; mais grâce à la sagesse qui lui fit employer tour à tour la force et la politique, il fut plus heureux dans cette lutte qu'aucun autre prince de la chrétienté. Peu de temps après la mort de son père, une conspiration ourdie contre lui par quelques nobles ayant été découverte: «Quels que soient leurs outrages, dit-il, je suis maintenant contraint de tout endurer de leur part; mais ils vieilliront, ils s'affai-

[1] Voyez vol. II, p. 171, note.

bliront, et moi je croîtrai en force et en pouvoir; et, à mon tour, s'il plaît à Dieu, je me vengerai d'eux tant que je pourrai. » Il tint parole. Le règne de Philippe II est une époque glorieuse de l'histoire française, et c'est avec raison que ce prince porte le surnom qui lui a été décerné, et par lequel on a voulu indiquer qu'il a étendu les limites du royaume[1]; d'autres disent cependant qu'il doit cette épithète au hasard qui le fit naître en août.

Une des premières actions de Philippe fut de délivrer sa nation de la tyrannie des Juifs. Ce peuple qui de tous temps a vécu dans un état de guerre clandestine avec toutes les nations qui l'ont reçu au milieu d'elles, parce que son économie et sa sobriété extraordinaires lui donnent une supériorité contre laquelle l'industrie la plus active ne peut lutter, avait successivement acquis le tiers des terres du royaume. Insolens comme le sont tous les opprimés quand ils croient pouvoir prendre impunément leur revanche, les Juifs, après avoir par l'usure rendu leurs débiteurs insolvables, les forçaient de vendre leur liberté et de se faire esclaves. Le mal était parvenu à son comble, et l'administration du temps ne connaissait pas l'art de réprimer le mal sans violer la justice. Philippe-Auguste n'écoutant que son zèle religieux et les conseils peu prudens d'un pieux ermite, rendit en avril 1182 un édit qui enjoignait aux Juifs de sortir dans trois mois des terres de son obéissance. Leurs immeubles

Persécution des Juifs en France, 1182.

[1] Ce mot est remplacé dans le titre des empereurs germaniques par ceux-ci : *Allezeit Mehrer des Reichs, semper Augustus.*

furent confisqués, leurs créances annulées et les débiteurs purent se libérer en payant au monarque un cinquième de ce qu'ils devaient. On laissa aux Juifs leur argent comptant et leurs biens meubles, en ne leur accordant toutefois qu'un court espace de temps pour les emporter. Ces malheureux essayèrent vainement d'obtenir la révocation de cet édit, en offrant au roi de fortes sommes d'argent pour leur rançon; ils furent obligés de quitter le pays au mois de juillet de la même année. Le peuple, ignorant et fanatique, en témoigna sa satisfaction; mais la population, l'industrie et le commerce pâtirent de cette mesure aussi injuste que contraire à la saine politique, et avec les Juifs l'argent disparut du royaume.

Agrandissement et embellissement de Paris.

C'est aux soins de Philippe II que la ville de Paris doit son pavé; ce travail prodigieux fut exécuté en 1184. Un riche particulier, Gérard de Poissy, y contribua par 11,000 marcs d'argent. Philippe II fit aussi réunir dans la même enceinte plusieurs quartiers de la ville qui auparavant n'étaient pas renfermés dans la clôture, tels que le Louvre, S. Honoré, une partie du Bourg l'Abbé, l'abbaye de S. Martin, le Temple, les bourgs de S. Éloy, de S. Victor, de S. Marcel et de S. Germain des Prés. Les espaces qui se trouvaient entre ces bourgs étaient couverts de jardins et de terres labourables; mais une fois entourés d'une clôture commune, ils se couvrirent bientôt de maisons. C'est alors que Paris devint vraiment une grande ville[1].

[1] L'enceinte que Philippe-Auguste fit tracer, commençait au

Des troupes de bandits, connus sous le nom de *Cottereaux*, parcouraient la France en pillards et commettaient des horreurs. Le roi envoya contre eux une armée qui en tua 7000. Troubles des Cottereaux.

nord de la rivière à la *porte du Louvre*, placée à l'endroit où commence aujourd'hui le pont des arts; le mur traversait ensuite le Louvre d'aujourd'hui par le milieu et allait à la *porte S. Honoré*, placée entre l'Oratoire et la rue de Grenelle S. Honoré, suivait la direction des rues Grenelle et de la Platrière, tombait sur la *porte S. Eustache* ou de Montmartre, rue de Montmartre, allait dans la direction de la rue Tiquetonne vers celle de Montorgueil qu'il traversait. Dans cette rue, où était l'hôtel des comtes d'Artois, devenu hôtel de Bourgogne, il y avait une fausse porte, nommée porte Comtesse d'Artois, pour aller de l'hôtel à la campagne. De là par les rues Pavée françoise (ainsi nommée parce que François I.er y demeurait) et Mauconseil, dans celle de S. Denys, où était la *porte des Peintres*, en face du cul-de-sac des peintres. De là dans la rue Bourg-l'Abbé, où il y avait une fausse porte, nommée poterne Bourg-l'Abbé. De là à la *porte S. Martin* qui se trouvait entre les rues aux Ours et Grenier S. Lazare. Le mur allait par la rue Beaubourg, où était la poterne nommée porte Huidelon, dans la rue S. Avoie, où il y avait encore une fausse porte: après quoi, passant entre l'hôtel de Mêmes et la Merci, l'enceinte arrivait dans la rue du Chaume, traversait la rue du Paradis, renfermait les Blancs-Manteaux et atteignait la *porte Barbette* dans la Vieille rue du Temple. De cette porte la rue traversait l'emplacement où sont aujourd'hui S. Anastase et la Force, passait par la rue Culture Ste. Catherine et tombait sur la *porte Baudet*, rue S. Antoine en face des Jésuites. Le mur traversait la rue des prêtres S. Paul, où il y avait une poterne, le couvent Avé Maria et la rue des Barrés (c'est-à-dire des Carmes, ainsi nommés parce que leurs habits étaient moitié noirs et moitié blancs), où était la poterne

Guerre entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion.

Philippe-Auguste partit en 1190 à la tête de la troisième croisade[1]. A son retour il passa par Rome pour voir le pape Célestin III : vers Noël 1192 il arriva à Paris. A peine fut-il informé que son ancien compagnon d'armes, Richard Cœur de Lion, était retenu en captivité qu'oubliant le serment par lequel il avait

des Béguines, et aboutissait à la huitième *porte dite Barbelles* sur l'Yaue au port S. Paul.

Au midi du fleuve il y avait la *porte S. Bernard* sur le quai entre le pont de la Tournelle et la rue des Fossés S. Bernard; le mur suivait ces fossés jusqu'à leur bout où était la *porte S. Victor*, ensuite les fossés S. Victor jusqu'à la rue Bordet, laissant en dehors l'abbaye de S. Victor, le Jardin du Roi, la Pitié, Ste. Pélagie, la Miséricorde, la Congrégation, les Anglaises, les Écossaises, la Doctrine. Au carrefour, où la rue Bordet est continuée par la rue Mouffetard, était la *porte Bordelle* ou S. Marcel. Le mur continuait par la place de l'Estrapade jusqu'à la rue S. Jacques. A l'endroit où d'un côté la rue de l'Estrapade, et de l'autre la rue S. Hyacinthe tombent sur la rue S. Jacques, était la *porte S. Jacques*. De là le mur allait par la rue S. Hyacinthe, à la *porte Gibard*, dite aussi d'Enfer ou de S. Michel, d'où, en excluant le Luxembourg, elle entrait dans la rue de la Harpe, passait entre l'École de Médecine et les Cordeliers jusqu'à la rue du Paon où était la *porte des Cordèles* ou des *frères Mineurs* ou *S. Germain* (depuis 1352); de là à l'extrémité de la rue S. André des Arcs à la porte qui conduisait de la ville à l'abbaye S. Germain des Prés, et était nommée pour cela porte S. Germain (de même que la rue S. André des Arcs s'appelait rue S. André). Depuis 1352 cette porte a été nommée *de Buci*. De cette porte le mur allait derrière la rue Mazarine, appelée alors fossés de Nesle, au collège des Quatre Nations qu'il traversait pour tomber sur la *porte de Nesle*, la huitième de ce côté, au quai de Conti.

[1] Voyez vol. III, p. 376.

promis au roi d'Angleterre de ne pas attaquer ses états aussi long-temps qu'il serait absent, il convint avec Jean sans terre, frère de Richard, de se partager les possessions de celui-ci en France. Des ambassadeurs envoyés à l'empereur Henri VI furent chargés de lui demander son prisonnier contre une somme plus forte que celle dont Henri était convenu avec Richard lui-même. Ses offres étant venues trop tard, il s'empara de quelques places de Richard, mais fut repoussé avec perte de Rouen. Dès qu'il apprit que le roi d'Angleterre avait obtenu sa liberté: *Prenez garde à vous*, écrivit-il à Jean sans terre, *le diable est déchaîné.* En effet, Richard revint comme un lion furieux, et l'on aurait pu s'attendre à ce qu'il prît une vengeance sanglante; mais les forces de l'Angleterre étaient épuisées par la rançon du roi, et ses vassaux n'aimaient pas à faire la guerre en France. On fit plusieurs incursions réciproques dans le territoire ennemi; on dévasta la campagne; on détruisit des châteaux, et l'on fit la paix; puis la guerre recommença, suivie d'une nouvelle paix. L'acharnement des deux parties était tel qu'on arrachait le plus souvent les yeux aux prisonniers.

Philippe-Auguste fut le premier parmi les monarques du moyen âge qui s'occupa avec succès des moyens de remédier à l'inconvénient des troupes féodales, lesquelles ne servaient jamais que pendant un temps déterminé et très-court, et qu'il était si difficile de réunir et de gouverner. Il les remplaça par une milice soldée et tenue perpétuellement sous les armes.

Les troupes soldées commencent à remplacer les féodales.

Pour se procurer les fonds nécessaires à leur entretien, Philippe vendit pour de grosses sommes aux Juifs qu'il avait bannis du royaume, le droit d'y revenir.

Mort de Richard, 1199. En 1199 Richard Cœur de Lion, faisant le siége du château de Chalus dans le Limousin, fut blessé au bras d'un coup d'arbalète dont il mourut. Jean sans terre qui lui succéda, fut bientôt enveloppé dans une guerre avec Philippe-Auguste, laquelle aussi promptement fut terminée par une paix en 1200. Elle recommença en 1201 pour ne finir qu'au bout de cinquante-six ans. Philippe prit les intérêts du jeune duc de Bretagne, Arthur, neveu du roi, qui disputait à son oncle la couronne ou au moins les fiefs français situés au nord de la Loire. Ce jeune prince fut surpris devant le château de Mirebeau où il assiégeait son aïeule Éléonore, fait prisonnier et conduit à Rouen où il disparut sans qu'on ait jamais su avec certitude ce qu'il devint. La nation entière accusa Jean sans terre d'être son meurtrier et les États de Bretagne demandèrent au roi de France la punition du coupable. Philippe saisit avec empressement l'occasion de faire sentir au roi d'Angleterre qu'il était le vassal du roi de France. Jean fut assigné à comparaître devant la cour des pairs, et n'ayant pas obéi, condamné à mort comme parricide. Toutes ses terres situées en France furent déclarées confisquées au profit de la couronne.

Réunion de la Normandie à la couronne, 1201. Il fallait une armée pour exécuter cette sentence; Philippe-Auguste la fit marcher sans tenir compte de l'ordre que le pape Innocent III, ce formidable pontife, envoya aux deux rois d'assembler les évêques et

seigneurs de leurs états pour délibérer sur les moyens de rétablir la paix. Il fit rapidement la conquête de la plus grande partie de la Normandie et força Jean sans terre à se sauver à Londres. Au printemps de 1204 les seules places de Rouen, Arques et Verneuil se trouvaient encore entre les mains des Anglais, qui les défendirent vaillamment; mais comme Jean les laissa sans secours, elles furent obligées de se rendre le 1 juin 1204. Ainsi la Normandie fut réunie à la couronne, après en avoir été détachée pendant plus de trois siècles, et avoir été gouvernée par quinze ducs dont les six derniers étaient rois d'Angleterre.

Non-seulement Philippe-Auguste laissa aux Normands tous les priviléges dont ils avaient joui sous leurs ducs nationaux, mais il appela tous les barons séculiers de la province à une assemblée qu'il tint à Rouen en 1205, pour redresser les abus qui s'étaient glissés dans l'administration par les usurpations du clergé. Il fit jurer à tous les barons qu'ils déclareraient consciencieusement de quels droits leurs anciens ducs et les seigneurs avaient joui avant ces usurpations. Cette recherche fit reconnaître que le clergé s'était arrogé la connaissance de plusieurs causes qui avaient été anciennement de la compétence des ducs et des seigneurs. L'assemblée décréta une série d'articles par lesquels il fut statué que jamais aucune cause féodale ne serait portée aux tribunaux ecclésiastiques, même dans le cas où l'une des parties appartiendrait au clergé, ou qu'un clerc eût été dépouillé de son fief par un seigneur laïc; que de même aucune cause concernant

Assemblée de Rouen, 1205.

une propriété civile, n'appartenait à ces tribunaux; que l'Église n'avait pas le droit de réclamer la fortune mobiliaire des suicides, des usuriers et des personnes mortes sans avoir testé; enfin, que, quoique la paix de Dieu ait été ordonnée par l'Église, néanmoins celle-ci ne pouvait pas pour cela appeler devant son for les crimes de vol public et de meurtre; que tout au plus elle avait le droit d'imposer au coupable convaincu une pénitence dont le maximum fut fixé à neuf livres (195 francs). En récapitulant on statua que les tribunaux ecclésiastiques ne devaient connaître que des causes fondées sur un serment, des causes matrimoniales, des causes testamentaires, de celles qui avaient pour objet les biens d'un croisé, enfin des crimes des clercs, de manière cependant que tout clerc convaincu d'un crime serait dégradé et banni, et que s'il rompait son ban, le juge royal le traiterait comme personne séculière. Les décrets de l'assemblée de Rouen de 1205 furent adoptés pour tout le royaume dans une assemblée générale que le roi tint à Paris en 1218.

Nouvelle dynastie de ducs de Bretagne.

Par la réunion de la Normandie, le duché de Bretagne devint fief immédiat de la couronne. Ce duché subit alors une autre révolution qui nous engage à revenir sur son histoire antérieure.

L'Armorique, habitée depuis la fin du troisième siècle par des Bretons qui avaient fui la domination des Angles et des Saxons [1], formait un etat indépendant sous des chefs qui portaient le titre de rois et

[1] Voyez vol. I, p. 91.

qu'on peut regarder comme les plus anciens rois chrétiens qui ont régné en Europe; car ils remontent jusqu'à Conan Mériadec qui vivait vers 384. Ses successeurs dans le cinquième siècle portaient les noms de Salomon ou Guitol, de Grallon, d'Audren, Erech et Budic. Celui-ci se soumit en 510 à Clovis, roi des Francs[1], mais fut tué bientôt après. La royauté cessa alors en Bretagne, et la Bretagne fut gouvernée par des comtes, mais la charge de comte resta, jusqu'à l'époque de Charlemagne, aux fils et descendans de Budic. Le comté devint ensuite héréditaire dans une nouvelle famille, dont les chefs tantôt gouvernaient toute la Bretagne, tantôt la partageaient en deux comtés, ceux de Vannes et de Rennes. Quelquefois il y eut aussi des comtes de Nantes. Lorsqu'en 912 Charles le Simple érigea le duché de Normandie, il soumit la Bretagne à la suzeraineté des nouveaux ducs. Le lien vassalitique n'empêcha pas Geoffroi Ier qui régna de 992 à 1008 de prendre le titre de duc que ses successeurs portèrent, mais que la cour de France ne reconnut pas. La famille s'éteignit dans les mâles en 1171 avec Conan IV. Constance, sa fille, apporta le duché de Bretagne en mariage à Geoffroi, fils de Henri II, roi d'Angleterre. De ce mariage naquit le malheureux Arthur qui aurait dû succéder en 1199 sur le trône d'Angleterre à Richard Cœur de Lion, son oncle, et que Jean sans terre tua en 1203. Constance avait épousé en 1199 Gui de Thouars qui prit alors le titre de duc de Bretagne; mais Philippe-Auguste le força de se contenter

[1] Voyez vol. I, p. 152, où il faut lire 510 pour 501.

du titre de régent, en attendant qu'Alix, sa fille, fût en état de gouverner, donnant ainsi l'exclusion à Éléonore, sœur d'Arthur, qui était prisonnière en Angleterre. Alix épousa en 1213 Pierre de Mauclerc, comte de Dreux, arrière-petit-fils de Louis VI le Gros. Ainsi le duché de Bretagne devint l'apanage d'une branche de la maison Capétienne de France.

Philippe-Auguste est nommé par le pape roi d'Angleterre.

Après la conquête de la Normandie, Philippe-Auguste profita de sa bonne fortune pour enlever encore aux Anglais toutes leurs possessions situées au nord de la Loire. Cédant aux sollicitations et aux menaces du pape, il signa en 1206 à Thouars une trève de deux ans par laquelle il conserva toutes ses conquêtes. La trève dura même jusqu'en 1213. A cette époque la brouillerie entre le roi d'Angleterre et le pape Innocent III dont nous parlerons ailleurs, en était venue au point que celui-ci déposa formellement Jean sans terre, et transféra sa couronne à Philippe-Auguste. Le roi de France se laissa égarer par l'ambition, jusqu'à reconnaître, par l'acceptation de ce don, le droit du pape de disposer des couronnes. Cette action reçut la punition qu'elle méritait. Jean sans terre se réconcilia avec le pape, en recevant le royaume de sa main comme un fief de l'Église. Aussitôt le légat du souverain pontife révoqua l'autorisation donnée à Philippe-Auguste. Celui-ci outré de colère répondit qu'il avait dépensé deux millions pour équipper une flotte, et que l'on ne pouvait plus s'arrêter dans une affaire si avancée et où son honneur était engagé.

Mais les voisins de Philippe-Auguste ne voyaient

pas sans inquiétude l'agrandissement de la France. Il se forma une ligue puissante dont l'âme fut Ferdinand d'Aragon, comte de Flandre et de Hainaut, des droits de son épouse Jeanne, fille de Baudouin, empereur latin de Constantinople. Le duc de Brabant, gendre du roi, le comte de Boulogne, le roi d'Angleterre et l'empereur Otton IV y entrèrent. On partagea d'avance la France; l'empereur devait avoir la Champagne et la Bourgogne; le comte de Flandre, le nord du royaume jusqu'à la Loire, excepté le Vermandois qui était réservé pour le comte de Boulogne: les provinces au delà de la Loire devaient former le lot du roi d'Angleterre. Celui-ci débarqua à la Rochelle avec une puissante armée, pendant que l'empereur, à la tête de 200,000 hommes, envahit la Flandre. Philippe-Auguste envoya contre le premier son fils Louis, âgé de dix-sept ans. Jean n'osant pas livrer bataille, s'enferma à Partenay pour y attendre le succès de l'armée de ses alliés. Philippe-Auguste la rencontra près de Bouvines dans les environs de Tournay. Comme il se méfiait de quelques-uns de ses vassaux, il les appela tous auprès de sa personne, et, après les avoir harangués, trempa de petits morceaux de pain dans un grand bocal de vin, en tira un, le mangea et dit: Que ceux qui veulent vivre et mourir avec moi, fassent de même! Les barons furent tellement animés par cette action qu'ils se précipitèrent sur le vase qui dans un instant fut vidé. On dit aussi que quelques heures avant la bataille Philippe déposa sa couronne sur l'autel d'une église voisine,

Ligue des voisins de Philippe-Auguste.

en disant que si l'armée jugeait quelqu'un plus digne de la porter, il lui obéirait. On lui répondit par des acclamations générales.

Bataille de Bouvines, 1214.

La bataille se donna le 27 juillet 1214. Frère Guérin, chevalier de l'ordre des Hospitaliers, que le roi venait de nommer évêque de Senlis et qui depuis fut son chancelier, disposa l'armée française, infiniment inférieure en nombre à celle des alliés, de manière que l'ennemi eût le soleil, le vent et la poussière dans les yeux. Philippe commanda le centre, une de ses ailes était sous les ordres du duc de Bourgogne, l'autre sous ceux des comtes de Dreux et de Ponthieu. L'empereur Otton IV commandait le centre de l'armée alliée, les comtes de Boulogne et de Flandre conduisaient les deux ailes. La bataille commença un peu avant midi, et fut extrêmement chaude. Les deux parties montrèrent la plus grande bravoure. Gaucher ou Gauthier de Châtillon, comte de S. Pol, commandait l'arrière-garde française : il savait qu'on l'avait desservi dans l'esprit du roi et que ce n'était pas sans quelque défiance de sa fidélité, dont cependant il avait donné plus d'une preuve, qu'on lui avait donné ce commandement. Lorsque ce fut à lui à donner, il dit au chevalier Guérin qui faisait l'office de maréchal de bataille : On me soupçonne d'être d'intelligence avec les ennemis ; vous allez voir comme je suis bon traître. A ces mots il part de la main et tombe avec furie sur un corps de Flamands qui était devant lui. « Gauthier de Châtillon, dit une chronique, tant ferit et chapela et lui et les siens à destre et à senestre qu'il tresperça

tout outre la tourbe de ses ennemis; et puis se resery dedens d'autre part, et les aclost comme ou milieu de la bataille.» Néanmoins il pensa périr dans la mêlée, en voulant arracher un de ses chevaliers des mains des ennemis. Il y réussit, mais ce ne fut qu'après avoir reçu douze coups de lance qui cependant « ne le porent trebuscher ne lui ne le cheval[1]. »

Les alliés dirigèrent leurs principaux coups sur le roi: à ses côtés se trouvait l'élite de ses braves et la bannière royale semée de fleurs de lys, qui paraissent ici pour la première fois dans l'histoire de France. Un soldat allemand atteignit Philippe vers la gorge avec un javelot à crochet et l'abattit à terre. Galon de Montigny qui portait la bannière lui fit un rempart de son corps jusqu'à ce qu'on pût le retirer de dessous les chevaux. L'empereur Otton ne fut pas dans un danger moindre; son cheval, blessé mortellement, l'emporta avec une vitesse extraordinaire et lui sauva ainsi la vie. Sa fuite et le malheur des comtes de Flandre et de Boulogne qui furent pris l'un et l'autre, décidèrent la victoire en faveur des Français. On dit que les alliés perdirent 30,000 hommes dans cette journée[2].

[1] Ce fut ce comte de S. Pol qui en 1209 avait refusé la dépouille de Raimond de Toulouse. Voyez p. 19 de ce vol.

[2] Les sergens d'armes qui gardaient le pont de Bouvines firent vœu que si Dieu leur donnait victoire, ils fonderaient une église en l'honneur de « Madame Sainte Katherine.» Ils s'accordèrent avec les chanoines du Val des Écoliers (diocèse de Langres) pour bâtir vers 1230 sur un terrain inculte à Paris l'église ordinairement nommée Culture-Sainte-Catherine qui fut détruite en 1782 pour faire place au marché de Ste. Catherine.

Trèves avec l'Angleterre, 1214.

Philippe-Auguste se rendit au-delà de la Loire avec une partie de son armée victorieuse et soumit le Poitou : on s'attendait à ce qu'il assiégerait le roi d'Angleterre à Partenay, lorsque tout-à-coup il se laissa désarmer soit par 60,000 livres sterling qu'on lui offrit soit par l'intercession du pape ; il accorda à Jean sans terre une trève de cinq ans pendant laquelle chaque partie garderait ses prisonniers. La trève fut renouvelée pour quatre ans en 1219.

Louis, fils de Philippe-Auguste, est appelé en Angleterre.

Elle n'empêcha pas le jeune Louis, fils de Philippe-Auguste, de faire pour son compte la guerre à Jean sans terre. Ce roi, l'un des plus méprisables du moyen âge, après s'être laissé arracher par ses barons la fameuse Grande Charte, première loi fondamentale de l'Angleterre, s'adressa au pape pour être dégagé du serment qu'il avait prêté de l'observer. Les Anglais indignés de cette perfidie, le déposèrent et déférèrent leur couronne à Louis de France, dont l'épouse, la célèbre Blanche de Castille, était petite-fille par sa mère du roi Henri II, et ainsi héritière du trône d'Angleterre, si Jean sans terre n'avait pas eu d'enfans. Le jeune prince ne balança pas d'accepter la couronne qu'on lui offrait. Nous raconterons en son lieu, comment le règne de Louis en Angleterre finit au bout de dix-huit mois. Nous avons parlé ailleurs de la guerre des Albigeois, l'un des événemens remarquables du règne de Philippe-Auguste[1].

Suppression de la charge de grand-sénéchal.

Il a été dit que Henri II, roi d'Angleterre, fut, en sa qualité de comte d'Anjou, grand-sénéchal de

[1] Voyez p. 13 de ce vol.

France. L'officier revêtu de cette charge était à la fois, grand-maître de la maison du roi, chef de l'armée et chef de la justice, et son pouvoir était très-grand. Pendant une brouillerie entre les rois de France et d'Angleterre, Henri II l'avait inféodée en 1169 à Thibaud le Bon, comte de Blois, de la maison de Champagne, gendre de Louis VII; mais en 1203 le comté d'Anjou, propriété des rois d'Angleterre, fut confisqué et réuni à la couronne : par conséquent la charge de grand-sénéchal y retourna aussi, et Philippe-Auguste la supprima. Les grands baillis furent alors chargés des fonctions judiciaires que les sénéchaux avaient exercées.

On fait remonter au sacre de Philippe-Auguste l'institution des douze pairs de France, comme corps particulier d'un rang supérieur à celui des grands vassaux et formant le premier conseil du roi. Sous sa présidence, cette cour jugeait les grands; cependant les douze pairs ne sont nommés pour la première fois que sous le règne de S. Louis.

Nous avons parlé du différend que Philippe-Auguste eut avec le pape Innocent III au sujet de la dissolution de son mariage avec Ingeburge de Danemark[1]. Le pape déclara néanmoins légitimes les enfans qu'Agnès de Méranie avait donnés au roi.

Outre la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et la plus grande partie du Poitou, avec le domaine direct de la Bretagne et de l'Auvergne, que Philippe-Auguste II conquit sur les Anglais, il réunit

[1] Voyez vol. IV, p. 162.

encore à la couronne les comtés d'Artois, de Vermandois, d'Alençon et de Valois, et devint ainsi infiniment plus puissant que le plus riche de ses vassaux. Voici comment Philippe acquit ces provinces.

Réunion de l'Artois.

L'Artois avait été réuni à la Flandre par Charles le Chauve en 863, lorsqu'il maria Judith, sa fille, veuve d'Éthelwolf, roi d'Angleterre, à Baudouin dit Bras-de-fer ou Fier-à-bras (*Ferribrachius*) qui devint premier comte de Flandre et d'Artois. La descendance masculine de Baudouin I.er s'éteignit en 1119, et les comtés de Flandre et d'Artois passèrent successivement à trois princes descendant par les femmes du premier acquéreur, et dont les deux premiers ne laissèrent pas de progéniture[1]. Ces trois princes étaient: Charles le Bon, fils de S. Canut IV, roi de Danemark; Guillaume Cliton, fils de ce Robert III qui en 1106 avait été dépouillé du duché de Normandie par son frère cadet, Henri I.er, roi d'Angleterre; et Thierry d'Alsace. Celui-ci laissa un fils, nommé Philippe d'Alsace, qui lui succéda, et une fille, Marguerite d'Alsace, qui épousa le comte de Hainaut et de Namur, et devint la mère de deux empereurs de Constantinople. Lorsque Philippe d'Alsace maria en 1180 sa nièce Isabelle, fille de Marguerite, à Philippe-Auguste II, il donna à cette princesse l'Artois pour dot. Ce fut ainsi que cette province fut séparée de la Flandre, et réunie à la couronne de France, dont

[1] Dans un des livres suivans nous aurons une occasion de revenir sur l'histoire de l'Artois, aussi bien que sur celle de la Flandre et d'autres provinces des Pays-bas.

nous la verrons de nouveau détachée au bout de vingt-six ans.

Réunion du Vermandois, du Valois, d'Alençon et de Meulant.

Les comtés de Vermandois (S. Quentin, Peronne Roye, Amiens, Ham) et de Valois (Crépy, Villers-Cotterets, la Ferté-Milon) appartenaient aux decendans de Hugues le Grand, troisième fils de Henri I.er, roi de France, qui s'était distingué dans la première croisade [1], et d'Adèle de Vermandois, héritière de ces deux comtés. Raoul II, petit-fils de Hugues le Grand, étant mort après 1163 sans lignée [2], les deux comtés passèrent à Isabelle, sa sœur, qui était l'épouse de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, dont il vient d'être question. Après la mort d'Isabelle, le comte de Flandre refusa de les restituer à Éléonore, sœur d'Isabelle. Éléonore, pour sauver au moins le Valois,

[1] Voyez vol. III, p. 299.

[2] Les *comtes de Vermandois et de Valois* dont il est question dans le texte, et dont la descendance s'éteignit en 1214 avec Éléonore, étaient les nouveaux comtes, ou la seconde maison de Vermandois et de Valois.

La première maison des comtes de Vermandois descendait de Héribert, arrière-petit-fils de Pepin, roi d'Italie (voyez vol. I, p. 337), et petit-fils du roi Bernard que Louis le Débonnaire fit mourir en 818 (vol. II, p. 85). Pepin, frère de Héribert, fut le premier comte de Valois ou Crépy en Valois; mais son fils étant mort sans laisser d'héritiers, les comtés passèrent par mariage dans la famille de Vexin (voyez p. 87 de ce vol.). Simon, dernier comte de Vexin et de Valois étant mort en 1082, le Vexin fut réuni à la couronne; mais Adélaïde, héritière du comté de Vermandois, succéda dans le comté de Valois. Elle apporta les deux comtés à son époux, Hugues le Grand, qui devint le fondateur d'une nouvelle maison de Vermandois et de Valois.

fit cession en 1184 du Vermandois au roi de France. Comme elle n'avait pas d'enfans, quoiqu'elle eût été mariée quatre fois, elle assura aussi au roi la succession dans le Valois. Elle lui échut en 1214.

La famille des comtes d'Alençon s'étant éteinte en 1219, Philippe-Auguste réunit le comté à la couronne, en se faisant céder les droits d'Alix, sœur du dernier comte, et de son mari le vicomte de Chatellerault[1].

La félonie d'un vassal fournit à Philippe-Auguste en 1204 un prétexte ou un motif pour réunir à la couronne un fief considérable, le comté de Meulant[2].

[1] Les anciens *seigneurs d'Alençon* qui s'appelaient aussi seigneurs de Bellesme (en Perche) et possédaient la viguerie de Sonnois (en Maine), s'éteignirent en 1070 avec Yves, évêque de Séez. Roger de Montgommeri, époux de Mabile, mère de ce prélat, fut la souche de la seconde maison de Bellesme et d'Alençon, qui prit le titre de comte d'Alençon. Le dernier fut Robert IV qui naquit en 1217 après la mort de son père, et mourut en 1219 : Alix ou Hèle, sa sœur, avait épousé Aimeri, vicomte de Chatellerault.

[2] Le *comté de Meulant* est un des plus anciens qui aient existé en France : son chef-lieu est situé sur le bord de la Seine entre S. Germain-en-Laye et Vernon, en partie dans le Vexin français, en partie dans le pays de Pincerais (ainsi appelé de Poissi). La première maison des comtes de Meulant s'éteignit en 1079 ou 1080 avec Hugues II. Sa sœur, Adeline, porta le comté dans la maison de Beaumont, en épousant Roger, comte de Beaumont en Normandie (appelé d'après lui Beaumont-le-Roger) qui devint la tige d'une seconde maison de Meulant. Il était arrière-petit-fils de Torf le Riche, comte de Pont Audemer, souche commune des maisons de Beaumont et de Harcourt. Ce Roger était l'âme de toutes les délibérations de Guillaume le Conquérant, dont, en sa

Louis VIII, fils de Philippe-Auguste et de sa première épouse, l'héritière du comté d'Artois, avait trente-six ans, lorsque le 14 juillet 1223 il succéda à son père. Il avait eu pour instituteur un homme célèbre, Gilles de Paris, professeur à l'université de Paris, qui, pour l'instruction de son élève, composa un poème qui anciennement jouissait d'une haute estime. Louis VIII, 1223 — 1226.

qualité de comte de Beaumont, il était vassal; partant pour l'Angleterre, ce prince lui confia le gouvernement de la Normandie. Il laissa en 1094 le comté de Beaumont à Robert III, son fils, qui depuis 1082 avait succédé à sa mère dans le comté de Meulant, et avait obtenu le comté de Leicester en récompense des services qne fort jeune il avait rendus en Angleterre. Il porte le titre de Preud'homme qu'il mérita par sa sagesse et sa prudence. Il acquit une expérience prématurée dans les affaires politiques, dans l'art de la guerre, et dans la connaissance des hommes. Ces avantages réunis, dit l'auteur de la Chronologie historique des comtes de Meulant, contribuèrent à former en sa personne un grand capitaine, un habile ministre et un vrai philosophe. Ce fut sous son gouvernement que S. Anselme, dont nous parlerons plus d'une fois, fut abbé de Bec, maison dont Robert était avoué ou avoyer. Il laissa plusieurs enfans, entre autres deux jumeaux, Galeran II et Robert. Le dernier forma la ligne de Leicester; Galeran succéda à Meulant et à Beaumont. Il prit la croix en 1146 à Vezelay (voyez vol. III, p. 340). Il fut de cette division de Croisés, qui passant devant les côtes du Portugal, aida Alphonse Henriquez à enlever aux Maures Lisbonne, la capitale future de son royaume (voyez chap. XVI de ce livre). Par mariage il acquit les terres de Rochefort et de Gournai.

Les comtes de Meulant et de Beaumont-le-Roger, vassaux à la fois des rois de France et d'Angleterre, se trouvaient dans une situation embarrassante chaque fois qu'il éclatait une guerre entre leurs deux suzerains; Robert IV, fils de Galeran II, en devint la

Il est intitulé *Carolinus*, parce que Charlemagne en est le héros. Divisé en cinq livres, il loue dans les quatre premiers la prudence, la justice, le courage et la tempérance de Charlemagne; le cinquième est une exhortation au jeune prince de suivre un si illustre modèle.

Les Anglais sont réduits à la possession de Bordeaux et de la Gascogne.

Louis VIII fut le premier roi de France depuis Hugues-Capet, qui n'eût pas été couronné du vivant de son père; il ne régna que trois ans, jusqu'au 8 novembre 1226. Dès qu'il eut reçu la couronne, Henri III, roi d'Angleterre, réclama, par une ambassade, la Normandie et les autres provinces françaises dont Philippe-Auguste avait dépouillé son père. Louis VIII répondit à cette sommation en envahissant

victime. Comme il avait suivi le parti de Jean sans terre, Philippe-Auguste confisqua en 1204 le comté de Meulant.

Un fils de Robert IV qu'il s'était associé et qui se nommait Galeran III, avait péri avant le père, en 1189 dans la Palestine. Ce jeune homme emporté par son ardeur, se battait corps à corps contre un général musulman; il lui porta des coups furieux, mais comme il avait oublié son heaume, le musulman le prit au défaut de l'oreille et le tua sur-le-champ. Un ancien poëte français rappelle ce combat dans les vers suivans :

Oy avez que mort fut Gallerans,
Du sanc de ly fust arrousé li chans,
Tout en fust taintz ses hauberts jaserans,
Loing fu del bu (buste, tronc) la teste quinze espans,
Dolens en furent et Guillaume et Bertrans,
Guichart et Fouque et Savari Limans;
Pour ce fut plaint des serfs et des francs,
Qu'il iert (*erat*) courtois et sage et entendans
Et sus payens hardis et combattans;
Moult iert amés de petit et de grans.

les terres de France qui restaient encore aux Anglais, et conquit Niort, S. Jean d'Angely, la Rochelle et d'autres places, le Limousin, le Périgord et la partie de l'Aquitaine située au nord de la Garonne, de manière que les Anglais furent réduits à la possession de Bordeaux et de la Gascogne. Peut-être Louis VIII aurait-il réussi à les chasser aussi de cette province, s'il ne s'était pas laissé entraîner dans la guerre des Albigeois qui l'occupa jusqu'à la fin de son règne[1].

Deux fêtes qui se célébraient en France jusqu'au milieu du douzième siècle, peignent les mœurs de ces temps et montrent comment la superstition, quand elle s'empare d'une nation naturellement gaie, peut dégrader la religion. C'est la fête des fous et celle des ânes. Les deux fêtes remontent à la plus haute antiquité, et probablement à l'époque où les Francs se convertirent au christianisme.

La *fête des fous* est évidemment un reste des Saturnales romaines, où pendant sept jours les maîtres changaient de rôle avec leurs esclaves, et où une espèce de folle gaîté s'emparait de toute la nation. La fête des fous se célébrait à Paris le jour de la circoncision; dans quelques endroits le jour de l'Épiphanie. Ce jour arrivé, une foule de jeunes gens, habillés en prêtres, en femmes, ou portant des masques de bêtes et tout l'attirail de fous, s'assemblaient dans une église et choisissaient avec des cérémonies burlesques un évêque des fous. Après l'avoir conduit en procession à travers la ville, on le ramenait à l'église, Fête des fous.

[1] Voyez p. 30 et 37 de ce vol.

où il parodiait la messe et donnait finalement la bénédiction à l'assemblée, pendant que les fous dansaient, chantaient des chansons indécentes, et changaient les autels en buffets, où ils mangaient, buvaient et jouaient aux dés, et, en guise d'encens, brûlaient de vieux souliers. Ensuite ils se promenaient dans la ville sur des charrettes, d'où ils insultaient la populace et lui jetaient de la boue. Quoique cette fête eût été interdite en Espagne par le concile de Tolède en 633, et en France à la fin du neuvième siècle par le roi Eudes, elle se maintint cependant à Paris encore deux siècles et demi, et bien plus long-temps dans le reste de la France. A Paris cette fête se donnait en deux actes, l'un le 26 décembre et l'autre le 1 janvier; la première était la fête des sous-diacres, nommée par dérision *fête des diacres souls*: c'était l'élection d'un roi des fous parmi les sous-diacres et sa consécration; le 1 janvier le clergé en procession allait chercher le roi des fous dans sa demeure pour le conduire à l'église.

Fête des ânes. La *fête des ânes* était une représentation dramatique de la fuite de la Sainte-Vierge en Égypte. Elle se donnait entre autre à Beauvais. On choisissait une jeune fille, la plus belle qui voulût se prêter à cette farce; on la faisait monter sur un âne richement enharnaché; on lui mettait entre les bras un joli enfant. Dans cet état, suivie de l'évêque et du clergé, elle marchait en procession depuis la cathédrale à une autre église, entrait dans le sanctuaire, allait se placer près de l'autel, du côté de l'Évangile, et aussitôt la messe commençait. L'Introït, le Kyrié, le Gloria,

le Credo, tout ce que le chœur chante, était terminé par ce refrain : Hinhain, hinhain ! La prose exaltait les belles qualités de l'animal. Chaque strophe finissait par cette invitation :

Hez, Sire asne, car chantez,
Belle bouche rechignez
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

On l'exortait enfin, en faisant une dévote génuflexion, à oublier son ancienne nourriture, pour répéter sans cesse : Amen ! amen ! Le prêtre au lieu de l'*Ite missa est*, chantait trois fois : Hinhain, hinhain, hinhain, et le peuple répétait trois fois : Hinhain.

SECTION II.

Règne de S. Louis, 1226—1270.

Louis IX. 1226—1270. Lorsque Louis VIII mourut le 7 octobre 1226, son fils *Louis IX* était dans sa douzième année. La reine mère, Blanche de Castille, se chargea de la régence que, d'après la déclaration de l'archevêque de Sens et de deux évêques, Louis VIII, sur son lit de mort, lui avait déférée. Le sacre du jeune roi eut lieu le 29 novembre 1226. Conformément aux canons du quatrième concile de Latran de 1215, Louis IX jura d'exterminer les hérétiques. Assistée, les premières années, des conseils du chancelier Guérin, évêque de Senlis, et du cardinal Romain de S. Ange, légat du pape, Blanche gouverna avec prudence et fermeté; ces qualités étaient doublement nécessaires dans une minorité aussi turbulente que celle de S. Louis. La régente eut longtemps à lutter contre les grands vassaux de la couronne tels que le trouvère Thibaud VI, comte de Champagne; Pierre de Dreux, duc ou comte de Bretagne, prince du sang surnommé Mauclerc, esprit inquiet, tourmenté par l'ambition et l'avarice, valeureux à la guerre, mais sans foi; Philippe, dit Hurepel (c. a. d. Rudepeau), comte de Boulogne, oncle du roi, qui croyait avoir droit à la régence; Hugues de Lusignan, comte de la Marche; Jeanne, comtesse de Flandre, fille de l'empereur Baudouin Ier, et beaucoup d'autres.

Blanche vint à bout de tous ses ennemis, tantôt par l'énergie de ses mesures, tantôt par ses manières

douces et affables et par les grâces de sa personne. Le comte de Champagne fut le premier à se soumettre. « A donc, dit la Chronique, le comte regardant la reine qui tant était belle et sage, s'écria tout ébahi de sa grande beauté : Par ma foi, madame, mon cœur et toute ma terre est à votre commandement, ne n'est rien qui vous pût plaire si que ne fisse volontiers, et jamais, si Dieu plaît, contre vous ne les vôtres ne n'irai. D'illec se partit tout pensif, et lui venait souvent en remembrance le doux regard de la reine et sa belle contenance : lors si entroit en son cœur la douceur amoureuse; mais quand il lui souvenait qu'elle était si haute dame et de si bonne renommée, et de sa bonne vie et nette, si muait sa douce pensée en grand tristesse. »

En 1228 Philippe Hurepel concerta avec plusieurs seigneurs le projet d'enlever le roi, lorsque d'Orléans où il était alors, il reviendrait à Paris. Instruits du complot sur la route par Thibaud, le roi et sa mère donnèrent avis aux Parisiens et se jettèrent dans Montlhéri. Les habitans de la capitale volèrent au secours du roi et le ramenèrent en triomphe dans leurs murs aux yeux des rebelles.

Acquisition de la suzeraineté des comtés de Blois, Chartres, Sancerre et Châteaudun.

Ceux-ci, pour punir Thibaud de sa défection, firent valoir contre lui les droits qu'avait sur la Champagne Alix, sa cousine, fille légitime ou naturelle de Henri, roi de Jérusalem[1], et épouse de Hugues I.er, roi de Chypre. Le roi et la régente défendirent le comte les armes à la main; puis ils accommodèrent cette af-

[1] Voyez vol. III, p. 386.

faire, moyennant une somme d'argent que Thibaud payerait : pour se procurer cet argent, le comte vendit au roi la suzeraineté des comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre et de Châteaudun, qui étaient alors arrière-fiefs de la couronne et appartenaient à des branches de la maison de Champagne.

Fin de la guerre de Toulouse ou des Albigeois, 1229.

Un des événemens les plus importans de la régence de Blanche de Castille fut l'arrangement définitif des affaires de Languedoc. Raimond VII, comte de Toulouse, se soumit par un traité de paix qui fut conclu à Paris le 12 avril 1229 et dont nous avons fait connaître les conditions [1]. Il fut convenu qu'après la mort de Raimond, ses terres passeraient à sa fille laquelle épouserait un des frères du roi, et que, faute d'héritiers issus de ce mariage le comté de Toulouse reviendrait à la couronne, à l'exception du comtat Venaissin qui dans ce cas appartiendrait au pape, toutefois sans la ville d'Avignon qui n'était pas censée faire partie du comté Venaissin. Alphonse, comte de Poitou, second frère du roi, épousa en conséquence de ce traité, l'héritière de Toulouse, et succéda à Raimond VII en 1249.

Ordonnance contre les hérétiques, 1229

Le jour même où fut signé le traité entre Louis IX et Raimond, ce dernier fut réconcilié avec l'Église. Ainsi finit la guerre des Albigeois qui avait désolé le midi de la France, et qu'on peut regarder comme une des plus grandes plaies que le fanatisme ait causées à l'humanité, non-seulement par les torrens de sang qu'elle a fait verser, mais aussi par le funeste présent

[1] Voyez p. 41 de ce vol.

de l'inquisition qu'elle a fait à l'Europe. Ce tribunal fut pour toujours établi en France par le concile de Toulouse tenu en 1297. Ce fut à la même époque que Louis IX publia une ordonnance contre les hérétiques, la première de ce genre dans les annales du monde. Il faut dire pour l'excuse du roi que cet édit fut l'ouvrage des conseillers de sa mère, et que le roi mitigea ensuite la sévérité de ses articles.

En 1229 S. Louis fit une expédition en Perche, comté dont les titulaires s'étaient éteints en 1226, et s'étant emparé de Bellesme, réunit le pays à la couronne [1]. Réunion du Perche.

Louis IX ayant atteint sa vingtième année, prit les rênes du gouvernement: sa mère continua cependant Révolte du comte de la Marche.

[1] Le *Perche* eut des comtes particuliers depuis le temps de Louis le Débonnaire; les seigneurs de Bellesme en possèderent depuis une partie, avec Alençon (voyez p. 116 ci-dessus). Guillaume, fils d'un seigneur de Bellesme, devint en 997 la tige des comtes du Perche. Rotrou II qui posséda le comté de 1100 à 1144 s'est rendu célèbre. Il fut en 1096 de la première croisade; en 1105 il marcha au secours d'Alphonse I.er le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre, contre les Arabes; en 1122 il fit une seconde expédition en Espagne. Le roi Alphonse lui donna Tudèle, dont Rotrou disposa ensuite en faveur de Garcie I.er, roi de Navarre, l'époux de sa mère. Son fils Rotrou III, partit avec Philippe-Auguste pour la Terre-sainte, et mourut en 1191 au siége d'Acre. Il eut pour successseurs son fils Geoffroi III (1191—1202), Thomas, fils de celui-ci (1202—1217), et enfin Guillaume, évêque de Châlons-sur-Marne, frère de Geoffroi III, après la mort duquel Louis VIII, roi de France, mit la main sur le comté du Perche; mais Pierre de Dreux, comte de Bretagne, auquel il en confia la garde, cabala contre la régente: S. Louis avec sa mère, se mit en marche en 1229, et conquit le comté.

d'y prendre part. Le royaume était tranquille parce que la régente avait prouvé aux grands que désormais ils ne pouvaient plus lutter contre la puissance royale. D'ailleurs une nouvelle croisade en Terre-sainte à laquelle on se préparait, offrait un vaste champ à tous ceux qu'un esprit inquiet portait à tenter des aventures. Quant à l'Angleterre, avec laquelle les sujets de contestation ne manquaient pas, la régente avait su maintenir la paix en payant les ministres anglais, jusqu'à ce qu'une nouvelle révolte de Hugues, comte de la Marche, fit éclater en 1241 la guerre avec Henri III. Alphonse, frère du roi, parvenu à l'âge de vingt-un ans, avait été investi des comtés d'Auvergne et de Poitou[1], et avait reçu l'hommage de ses vassaux. Le comte de la Marche était du nombre; c'était un riche

[1] Les anciens *comtes héréditaires de Poitiers* remontent au neuvième siècle: ils possédaient en même temps le *duché d'Aquitaine* et le *comté d'Auvergne*. Guillaume III dit le Grand, duc d'Aquitaine, etc., fils de Guillaume II dit Fier-à-bras, recueillit les derniers rejetons de la race Carlovingienne, les fils de Charles de Lorraine, frère du roi Lothaire (voyez vol. II, p. 106). Guy-Geoffroi, fils puîné de Guillaume V auquel par la suite il succéda sous le nom de Guillaume VI, s'empara du duché de Gascogne de la manière qui sera dite lorsque nous donnerons des renseignemens sur la famille d'Armagnac (livre V, chap. XIV, sect. 7). Guillaume VII, son fils (1087—1127), célèbre parmi les troubadours (voyez dernière section de ce chapitre), mais de mœurs dépravées, se croisa en 1101. Éléonore, fille aînée de Guillaume VIII, hérita de ses états en 1137; elle les apporta d'abord à Louis VII, son premier époux, et en 1152 à Henri d'Anjou, son second époux. Éléonore et Louis publièrent vers 1150 le Code maritime, connu sous le nom de lois d'Oléron, et

seigneur, car il possédait encore une grande partie de la Saintonge et le comté d'Angoulême. Il avait épousé Isabelle, veuve de Jean sans terre, femme impérieuse et capable de tous les crimes, dont l'orgueil s'offensait d'être vassale d'un fils de France. Le comte engagea le roi d'Angleterre à venir en France pour reprendre les provinces que son père avait perdues. Cette tentative tourna mal pour les Anglais. Henri III auquel son parlement avait refusé tout secours, fut battu à Taillebourg et à Saintes, et obligé de se sauver à Blaye et à Bordeaux. Le comte de la Marche sollicita sa grâce et l'obtint, mais il fut puni par la perte de la ville de Saintes et de tout ce qu'il possédait en Saintonge, ainsi que du pays d'Aunis. Le roi d'Angleterre obtint une trêve de cinq ans.

S. Louis force les barons mixtes de choisir entre la France et l'Angleterre.

Louis IX, toujours occupé du soin de maintenir la tranquillité dans son royaume, crut devoir détruire un abus qui, dans les précédentes guerres avec l'Angleterre, avait fait beaucoup de mal à la France. Il existait un grand nombre de barons normands qui possédaient des fiefs en France et en Angleterre. Louis, se fondant sur le passage de l'Évangile qui dit que personne ne peut servir en même temps deux

par corruption lois de Layron, dont nous parlerons à une autre occasion (livre V, chap. XI).

En 1204 le duché d'Aquitaine, le comté de Poitou, la Gascogne et toutes les autres terres qui par le second mariage d'Éléonore étaient devenues la propriété des rois d'Angleterre, furent confisquées au profit de Philippe-Auguste et de la couronne de France. En 1241 S. Louis donna le comté de Poitou à Alphonse, son frère, comme il est dit dans le texte.

maîtres, exigea que tous ces vassaux optassent entre les deux royaumes. Tous obéirent et la plupart s'attachèrent au roi. Il faut cependant remarquer que quelques écrivains doutent de l'existence de cette ordonnance, parce qu'elle ne se trouve dans aucun recueil.

Acquisition du comté de Mâcon.

En 1239 Louis IX fit au milieu de la paix une acquisition importante, en achetant le comté de Mâcon du dernier propriétaire[1].

[1] Le premier *comte héréditaire de Mâcon* fut vers 920 Albéric, fils cadet de Mayeul, vicomte de Narbonne et époux de Tolosane, héritière de Raculphe, dernier comte amovible de Mâcon. Ayant acquis Salins il s'y établit avec son second fils qui devint la souche des sires de Salins, et abandonna Mâcon à Letalde, son aîné. Les comtes de Mâcon de la première race s'éteignirent vers 995 avec Albéric III, son arrière-petit-fils.

Otton dit Otte-Guillaume, comte de Bourgogne (le premier qui en fut propriétaire selon l'opinion de plusieurs auteurs), mit la main sur le comté de Mâcon. De ses deux fils, Renaud I.er, le cadet, continua les comtes de Bourgogne, Guy I.er, l'aîné, les comtes de Mâcon. Son arrière-petit-fils, qui se nommait comme lui, renonça en 1078 au monde, et, avec ses fils et trente gentilshommes, ses vassaux, se confina dans l'abbaye de Cluny.

Guillaume I.er dit le Grand et Têtehardie, comte de Bourgogne, fils de Renaud I.er, hérita alors du comté de Mâcon qui resta réuni à la Franche-Comté jusqu'à l'année 1127 que Guillaume, frère de Renaud III, força celui-ci à se contenter de la Franche-Comté et à lui abandonner le Mâconnais. Ainsi il y eut de nouveau des comtes de Mâcon particuliers qui s'éteignirent en 1224. Alix, petite-fille du dernier comte, y succéda ; ce fut elle qui en 1239, du consentement de Jean de Dreux, son époux, partant pour la Terre-sainte, vendit le comté à S. Louis pour la somme de 10,000 livres et 1000 livres de pension viagère.

Nous sommes parvenus à l'époque où Louis IX entreprit sa croisade en Égypte. Comme nous avons déjà raconté cet événement intéressant[1], nous placerons ici le portrait du saint roi. Croisade de S. Louis.

« Louis IX, dit Voltaire, paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être[2]; il a rendu la France triomphante et policée; et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi; une sage économie ne déroba rien à sa libéralité; il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange : prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de pousser plus loin la vertu[3]. » Caractère de S. Louis.

A ce portrait tracé à grands traits il suffira d'ajouter quelques détails. La physionomie de ce prince était gracieuse et avait quelque chose d'angélique, dit un historien du temps; mais son corps, un peu maigre, n'était pas assez fort pour supporter le régime sévère auquel il l'astreignait quelquefois. Son confesseur fut obligé d'avoir soin de sa santé, et de lui prescrire une nourriture plus succulente que celle que sa dévotion lui accordait. Sa mère lui avait inspiré la plus grande

[1] Voyez vol. IV, p. 14.

[2] Par respect pour le grand écrivain, nous n'osons changer cette locution vicieuse.

[3] Essai sur les mœurs, chap. LVIII. Édition des œuvres de VOLTAIRE de Lefèvre et Deterville, Paris 1817, vol. XI, p. 45.

pudeur. Quelques bruits calomnieux contre la chasteté du jeune prince ayant été rapportés à la reine, sa mère : Si je voyais le roi mon fils prêt à mourir, répondit-elle, et que pour lui sauver la vie je n'eusse qu'à lui permettre d'offenser son Dieu, le ciel m'est témoin que, sans hésiter, je choisirais de le voir périr plutôt que de le voir encourir la disgrâce de son créateur par un péché mortel.

Cependant Blanche résolut alors de marier son fils qui n'avait que dix-neuf ans; elle lui donna la main de Marguerite, fille de Raimond-Bérenger V, comte de Provence, princesse accomplie. Blanche retint sur les jeunes époux un empire si absolu que le roi ne voyait sa femme que lorsque sa mère le lui permettait. Si quelquefois il se dérobait pour aller chez la jeune reine, il se cachait dès que la sévère régente paraissait. Un jour l'y ayant trouvé, elle le fit sortir et lui fit une vive réprimande.

Louis observait saintement tous les devoirs de la religion. Il se confessait une fois par semaine et se faisait chaque fois donner la discipline avec des chaînettes de fer qu'il portait à sa ceinture dans une boîte d'ivoire. Tous les jours il assistait à deux et plusieurs messes; s'il ne pouvait se trouver journellement à une messe des morts, au moins il la récitait seul. Il aimait à lire la Bible dans une traduction latine accompagnée de notes; souvent il expliquait en français à ses courtisans des passages qui l'avaient frappé. Il connaissait les ouvrages des saints pères, principalement ceux de S. Augustin, et s'entretenait avec des personnes ins-

truites des vérités de la religion. Il ne fuyait pas une conversation gaie, mais il savait la rendre instructive; les propos libres lui faisaient horreur, et il ne prenait aucune part à la musique, aux chants et aux farces qui faisaient alors l'amusement de la noblesse.

Il avait la plus grande dévotion pour les saintes reliques. Les empereurs de Constantinople avaient engagé aux Vénitiens la couronne d'épines de Notre Seigneur, qui depuis les temps de Constantin le Grand avait été religieusement conservée. A la prière de l'empereur Baudouin, le roi de France dégagea cette relique, ainsi que l'éponge avec laquelle Notre Seigneur fut abreuvé et le fer de la lance qui perça son côté [1]. Le roi suivi de toute la cour et de tout le clergé alla recevoir ces reliques à cinq lieues de Sens, « nus piez et descàins en pure sa cote (sans ceinture et avec sa cote seulement) et apportèrent les saintes reliques de la sainte couronne moult honnourablement, à grant compagnie de peuple et de clergie et de religieus faisans grans melodie de chans, et vindrent à grans processions jusques à l'Église Nostre Dame de Paris. » La couronne d'épines fut déposée à la Sainte-Chapelle du Palais, que Louis IX avait fait bâtir à la place de l'ancienne par Pierre de Montreuil, le plus habile architecte de ce temps dans le genre byzantin-arabe qu'on nomme communément gothique. Tous les jeudis le roi s'y rendait pour adorer la sainte croix nu-pieds, et étendu par terre en forme de croix.

[1] Voyez ce qui a été dit sur la découverte de la sainte lance, vol. III, p. 312.

Il soignait avec la plus grande charité les pauvres et les malades, les visitant dans les hospices, leur rendant des services, les invitant à sa table et leur lavant les pieds. On raconte qu'un jour un pauvre qui ne le connaissait pas, lui fit recommencer la besogne, parce qu'elle n'était pas bien faite. Le roi poussa trop loin l'humilité chrétienne; ses conseils se virent obligés de la modérer.

Qui osera reprocher à S. Louis le fanatisme religieux qu'il montra contre les Juifs? Il était intolérant envers des hommes qu'il regardait comme rebelles envers Dieu. Eh! qui d'entre les fameux prédicateurs de la tolérance, l'a jamais exercée contre ceux qui condamnaient ses opinions favorites? La tolérance est une vertu aussi rare que sublime; elle est fondée sur une grande modestie qui, au milieu de la plus intime conviction, nous fait cependant douter de nos lumières. Toute notre vie est une suite d'actes d'intolérance, Sans doute, S. Louis n'était pas tolérant; son siècle ne connaissait pas la tolérance, et, pour être conséquente, sa religion ne peut l'admettre dans le sens que les ennemis de toute religion ont voulu lui donner. Ne balançons donc pas de placer ici le passage de Joinville, qui a souvent attiré le blâme au roi, objet de notre vénération. Voici ce que rapporte Joinville: « Aussi vous dy-je, me fist le roy, que nul, si n'est grant clerc et theologien parfait, ne doit disputer aux Juifz. Mais doit l'omme lay, quand il oist mesdire de la foy chrestienne, defendre la chose non pas seulement de parolles, mais à bonne espée tranchant, et en frapper

les mesdisans et mescreans à travers du corps, tant qu'elle y pourra entrer. »

Personne n'était plus poli que Louis IX. Les historiens remarquent qu'il parlait à tout le monde par *vous*. Jamais il ne se laissa emporter par sa vivacité. Un de ses valets de chambre fit tomber de la cire brûlante sur une jambe où il avait mal : Vous devriez vous souvenir, lui dit le roi, que mon grand-père vous donna autrefois votre congé pour beaucoup moins. Il ne se servait d'aucun juron que de celui-ci : par mon nom ; encore s'en désaccoutuma-t-il. Joinville, son historien, dit qu'il ne se permit jamais le moindre mensonge, même envers ses ennemis. Son caractère noble et vrai reçut un bel hommage lorsque Henri III, roi d'Angleterre, et ses barons le choisirent pour arbitre de leur différend. Quand il fit en 1259 avec l'Angleterre une paix dont nous parlerons, le conseil lui fit des observations sur les conditions, qui paraissaient trop avantageuses pour Henri III. « Nous avons, répondit le roi, deux sœurs à femmes, et sont nos enfans cousins germains ; par quoi il affiert bien (il convient) que paiz y soit. Il m'est moult grant honneur en la paiz que je foiz au roy d'Angleterre, pour ce que il est mon home (vassal) ce que il nestoit pas devant. »

On lui produisit en 1268 le diplôme par lequel il avait, dix ans auparavant, reconnu les droits de Renaud de Trie sur le comté de Dammartin ; mais comme le sceau de cet acte était brisé, les conseillers du roi lui dirent qu'il n'était pas tenu par une pièce si in-

forme. Mais Louis IX s'étant convaincu par les fragmens de la cire qu'ils appartenaient à un sceau dont il s'était anciennement servi, il dit : « Seigneur véez ci seel (voyez ce sceau) de quoi je usoy avant que je allasse Outremer, et voit on cler par ce seel que l'empreinte du seel brisée est semblable au seel entier; parquoi je n'oseróie en bonne conscience la dite comté retenir. » « Et lors, ajoute Joinville, appela mon dit seigneur Regnault de Trie et lui dist: Beau sire, je vous rens la comté que vous demandez. »

Juste dans toutes ses actions, il forçait ses barons à l'être envers leurs sujets; il ordonna que chacun pût porter plainte devant la cour du roi contre les vexations de son seigneur.

Malgré son attachement pour l'Église et pour le clergé, il savait parfaitement résister aux prétentions injustes de celui-ci : nous allons en rapporter un exemple tiré de Joinville.

« Je le revi, dit le sénéchal de Champagne, une autre foiz à Paris là où touz les prelaz de France le manderent que il vouloient parler à li, et le Roy ala ou palaiz pour eulz oir. Et là estoit l'evesque Gui d'Ausserre qui fu fuiz (fils) monseigneur Guillaume de Mello et dit au Roy pour touz les prelaz en tel manière : Sire, ces seigneurs qui ci sont arcevesques, evesques, m'ont dit que je vous deisse que la crestienté se perit entre vos mains. Le roi se seigna et dist : Or me dites comment ce est ? Sire, fist il, c'est pour ce que en prise si pou les excommeniemens hui et le jour (parce qu'aujourdhui les excommunications

sont méprisées) et que avant se lessent les gens mourir excommenies, que il se facent absodre et ne veulent faire satisfaccion à l'esglise. Si vous requierent, Sire, pour Dieu et pource que faire lé devez, que vous commandez à vos prevoz et à vos baillifz que touz ceulz qui se soufferront escommeniez an et jour, que on les contreigne par la prise de leurs biens à ce que il se facent absoudre. A ce respondi le Roy que il leur commanderoit volontiers de touz ceulz dont en le feroit certein que il eussent tort. Et l'evesque dit que il ne le feroient à nul feur que il li deveissient la court de leur cause (en aucune sorte qu'ils lui dussent la connoissance de leur cause). Et le Roy li dist que il ne le feroit autrement; car ce seroit contre Dieu et contre raison, si il contreignoit la gent à eulz absoudre, quant les clers leur feroient tort. Et de ce, fist le Roy, vous en doins je un exemple du conte de Bretaingne qui a plaide sept ans aus prelaz de Bretaingne tout excommenie et tant a exploitié que l'apostole (le pape) les a condempnez touz. Dont se je eusse contraint le conte de Bretaingne la première année de li faire absoudre, je me feusse meffait envers Dieu et vers li. Et lors se soufrirent (se turent) les prelaz; ne onques puis n'en oy parler, que demande fuest faite des choses de sus dites.»

Un homme du caractère de Louis IX ne pouvait jamais se trouver en un état d'hostilité formelle avec le pape, ni prêter la main à l'empereur Frédéric II pour l'exécution de ses plans; mais sa Pragmatique Sanction de 1269, dont nous parlerons, prouve combien peu

il était disposé à sacrifier à la cour de Rome l'indépendance et la majesté de la couronne de France. La sagesse de sa conduite, à l'occasion des brouilleries entre l'empereur et le pape[1], mérite les plus grands éloges. Il ne permit pas que Robert, comte d'Artois, son frère, acceptât la couronne de Sicile que Grégoire IX lui offrit en 1239[2]. En 1245 il refusa un asile en France à Innocent IV qui ne se croyait plus en sûreté à Lyon[3]. Il eut ensuite deux entrevues avec le souverain pontife pour l'engager à user de modération envers Frédéric II; mais toutes ses exhortations furent infructueuses.

Charles d'Anjou épouse l'héritière de la Provence, 1245.

En 1245 Raimond-Bérenger V, comte de Provence et de Forcalquier mourut, laissant quatre filles, dont les trois aînées étaient mariées au roi de France, au roi d'Angleterre et à Richard, comte de Cornouailles. La quatrième, Béatrix, qui n'était pas mariée, avait été instituée légataire universelle par le testament de son père. Comme la Provence était fief de l'Empire germanique, c'était par l'autorité du chef de ce corps que la succession du comté aurait dû être réglée; mais Frédéric II était si peu considéré dans ce moment, qu'on disposa de la Provence en France. Louis IX engagea la princesse Béatrix à donner sa main et son comté à Charles, son quatrième frère, qu'il investit en même temps des comtés d'Anjou et du Maine qui avaient été réunis à la couronne par Philippe-Auguste[4]. C'est le même

[1] Voyez vol. IV, p. 233. — [2] Voyez vol. IV, p. 258.

[3] Voyez vol. IV, p. 222.

[4] Voyez sur la première maison d'Anjou les notes p. 92 et 96 de ce volume.

prince que nous avons vu usurper le trône des Deux-Siciles[1]. Il est la souche de cette branche de la maison royale de France, qu'on appelle la première maison d'Anjou, en sous-entendant ces mots: de la race Capétienne; car il existait une maison d'Anjou antérieure, celle qui, précisément à cette époque, portait la couronne d'Angleterre.

Ordonnance sur l'administration de la justice.

En 1254 Louis IX revint de sa croisade[2]. Depuis ce moment il n'eut rien plus à cœur que la réformation de la justice et le redressement des abus qui s'y étaient glissés pendant son absence. Il avait été vivement frappé de ce que lui avait dit un saint Cordelier qui était venu prêcher devant lui au château d'Hières. Nous le rapporterons avec les propres termes de Joinville. «Au Roy enseigna en son sermon comment il se devoit maintenir au gré de son peuple; et en la fin de son sermon dit ainsi que il avoit leue la Bible et les livres qui vont encoste (commentent) la Bible, ne onques n'avoit veu, ne ou livre des créans, ne ou livre des mescréans, que nul royaume ne nulle seigneurie feust onques perdue, ne changée de seigneurie en autre, ne de roy en autre, fors que par défaut de droit; or se gart, fist il, le Roy puisque il en va en France que il face tel droiture à son peuple que en retiengne l'amour de Dieu, en tel manière que Dieu ne li toille (ôte) le royaume de France à sa vie.»

Dès que Louis IX fut arrivé à Paris, il assembla un parlement où l'on publia une ordonnance sur l'exacte administration de la justice. Se rappelant la leçon

[1] Voyez vol. IV, p. 261. — [2] Voyez p. 24 de ce vol.

que Joinville lui avait donnée au château d'Hières[1], il défendit d'envoyer des présens aux gens de son conseil; il permit cependant aux baillis et aux autres juges de recevoir quelques cadeaux pour leur table, pourvu que la valeur n'excédât pas dix sous parisis par semaine. Au lieu d'envoyer des commissaires dans les provinces pour examiner les plaintes des sujets, comme faisaient les rois ses prédécesseurs et lui-même avant son voyage d'Outremer, il fit en personne la tournée du royaume.

Les auteurs du temps ont conservé plusieurs traits de la fermeté avec laquel le ceprince réprima les violences de ses vassaux, qui avant lui se croyaient tout permis envers leurs malheureux sujets. Son frère, le comte d'Anjou, avait fait mettre en prison un gentilhomme, pour avoir appelé à la cour du roi d'une sentence injuste rendue par les officiers du prince: Croyez-vous, lui dit le roi, avec un visage sévère, qu'il doit y avoir plus d'un souverain en France ou que vous serez au-dessus des lois, parce que vous êtes mon frère? Il le força de relâcher le gentilhomme, dont l'affaire fut examinée: le comte fut condamné à la restitution d'un château qui était l'objet du procès.

Ordonnances contre le blasphème.

L'habitude des juremens était alors générale: le roi les défendit sous des peines sévères qu'il ne faut pas juger d'après nos mœurs. Ayant un jour fait percer les lèvres avec un fer chaud à un bourgeois de Paris qu'il avait entendu blasphémer, des gens du peuple vomirent des malédictions contre lui. Il défendit de

[1] Voyez vol. IV, p. 26.

les punir. Plût à Dieu, dit-il, qu'en me condamnant moi-même à un pareil supplice, je pusse bannir le blasphême de mon royaume. Quelque temps après, comme on lui souhaitait des bénédictions pour quelque ouvrage public qu'il avait fait faire à ses dépens: J'attends du ciel, répondit-il, une plus grande récompense pour les malédictions dont je fus accablé lorsque je fis punir le blasphémateur. Cependant en 1269 il fit, de l'avis des barons, une ordonnance où les peines du blasphême furent mitigées et réduites, pour la plupart des cas, à une amende en argent ou à la prison.

Procès d'Enguerrand de Coucy.

Enguerrand de Coucy, dont le frère aîné avait été tué à Mansoure[1], avait fait pendre, sans forme de procès, trois jeunes Flamands, qui étaient élevés à l'abbaye de S. Nicolas des Bois pour apprendre le français; ces étourdis lui avaient tué quelques lièvres, soit par une imprudence pardonnable à leur âge, soit parce qu'ils ignoraient que le bois où ils chassaient n'appartenait pas à leur couvent. Le roi, averti de l'action barbare du comte, le fit assigner à comparaître devant les juges ordinaires de la cour du roi. Coucy refusa d'y répondre, parce qu'étant baron il ne pouvait être jugé que par ses pairs: on lui prouva que sa terre ne jouissait pas de ce privilége; mais il persista à ne pas vouloir répondre. Alors le roi le fit arrêter et enfermer dans la tour du Louvre, et manifesta publiquement son intention de faire appliquer à Coucy la loi du talion.

Enguerrand tenait aux premières familles du

[1] Voyez vol. IV, p. 16.

royaume. Ses parens demandèrent au roi d'être du nombre de ses juges; Louis le leur accorda. Au jour du jugement on vit arriver le jeune Thibaut II, roi de Navarre et comte de Champagne, le duc de Bourgogne, la comtesse de Flandre, les comtes de Bretagne, de Soissons, de Blois et quantité d'autres seigneurs. Le coupable interrogé par le roi lui-même, et se voyant confondu, demanda et obtint la permission de prendre conseil de ses parens. Aussitôt tous les princes et barons se levèrent et sortirent avec lui: le monarque demeura seul avec son conseil. Quelque temps après, ils rentrèrent, et Coucy réclamant le privilége de sa naissance, offrit de se justifier par le duel. Le roi répondit que la preuve du duel n'était pas admissible contre des personnes sans appui qui, faute de trouver des champions pour combattre les grands-seigneurs, seraient toujours dans l'oppression. Le comte de Bretagne voulut insister. Vous n'avez pas toujours pensé de même, lui dit le roi, vous devriez vous souvenir qu'étant accusé devant moi par vos barons, vous me demandâtes que la preuve se fît par enquête, le combat n'étant pas une voie de droit.

Cette fermeté convainquit l'illustre société que Coucy était perdu. Le roi ordonna à tous les barons de reprendre leurs places et d'opiner. La consternation fut générale; tous se jetèrent aux pieds du roi et demandèrent la grâce du coupable. Le roi résista encore quelque temps; mais à la fin touché d'une scène si imposante: Enguerrand, dit-il, si je savais avec certitude que Dieu m'ordonnât de vous faire

mourir, toute la France, et notre parenté même ne vous sauveraient pas. La vie étant ainsi accordée à Coucy, on alla aux opinions qui furent unanimes pour un châtiment extraordinaire. Coucy fut condamné à fonder trois chapelles où l'on dirait des messes à perpétuité pour les trois gentilhommes flamands; à céder à l'abbaye de S. Nicolas le bois qui avait donné lieu au crime; à perdre dans toutes ses terres le droit de haute justice et de garenne; à servir trois ans en Terre-sainte avec un certain nombre de chevaliers, et à payer au roi 12,500 livres (247,000 francs) d'amende que Louis employa à des œuvres pies[1].

Ordonnance de 1256 contre les guerres privées.

S. Louis travailla toute sa vie à abolir les guerres privées qui, tandis qu'il était en paix avec tous ses voisins, désolaient le royaume. Après avoir d'abord mis des bornes à la fureur de ces guerres, le roi rendit en 1256 une ordonnance qui les défendit absolument, et substitua la preuve par témoins à celle des duels. Cependant ayant appris par l'expérience que le moment n'était pas encore venu où le mal des guerres privées, si contraire à toute civilisation, pouvait être extirpé, il les toléra, sous certaines limites, dans ses Établissemens dont il va être question.

S. Louis a acquis comme législateur des droits immortels à la reconnaissance de tous les Français: il en a acquis de plus grands encore par la publication d'un statut qu'on peut regarder comme la première déclaration des libertés de l'Église gallicane.

[1] Entre autres à la construction du couvent des Jacobins de la rue S. Jacques et de l'église des Cordeliers, remplacée aujourd'hui par l'École de médecine.

Pragmatique Sanction de 1269.

Une bulle de Clément IV de 1266, par laquelle il introduisit les réserves expectatives, engagea ce prince si véritablement, si sincèrement pieux, à réprimer les usurpations de la cour de Rome, en publiant, au mois de mars 1269, son fameux édit connu sous le nom de *Pragmatique Sanction*, par lequel il déclare que le royaume de France relève de Dieu seul, ordonne 1° que les prélats, les patrons et les collateurs ordinaires des bénéfices jouiront pleinement de leurs droits et de leurs juridictions, sans pouvoir y être troublés par des réserves, grâces expectatives ou mandats;

2.° que les églises cathédrales ou abbatiales, nommeront librement leurs évêques ou prélats;

3.° que le crime de simonie sera banni de toute la France, comme une peste très-préjudiciable à la religion;

4.° que les promotions, collations, provisions et dispositions des prélatures, dignités ou offices ecclésiastiques se feront suivant les règles établies par le droit commun, par les conciles et les pères;

5.° que les exactions de la cour de Rome qui avaient appauvri le royaume, ne pourront plus avoir lieu à l'avenir, si ce n'est pour des nécessités urgentes et avec la permission du roi et de l'Eglise gallicane;

6.° que toutes les libertés, immunités et prérogatives accordées par les rois au clergé, aux églises et aux monastères du royaume, seront ratifiées, renouvelées et confirmées;

7.° que tous les juges et officiers du roi seront chargés, et qu'il leur sera sérieusement enjoint de veiller

au maintien de ces lois, et de punir sévèrement ceux qui entreprendront de les violer.

Un des buts que S. Louis se proposait, était l'uniformité dans l'administration de la justice. Ce fut dans cette vue qu'il fit composer un recueil du droit français en 210 chapitres, qui fut publié en 1270 sous le titre suivant: *Les établissemens de France ordonnés et confirmés en plein parlement par les barons du royaume et les docteurs-ès-lois.* C'est un code civil et criminel complet, dont nous allons extraire quelques dispositions propres à faire connaître les mœurs de ce temps. La punition du vol et de l'assassinat était la potence, avec confiscation des biens; celle d'un premier petit larcin, la perte d'une oreille; d'un second, l'amputation d'un pied; d'un troisième, la potence. Tout vol domestique, regardé comme une manière de trahison, était puni de mort. Une mère qui tue son enfant est renvoyée à l'Église pour recevoir la punition que les canons ordonnent; si elle récidive elle est brûlée. Le vagabondage est interdit. Un gentilhomme qui séduit une demoiselle confiée à sa garde, est dépouillé de son fief comme félon. S'il a employé la violence, il est pendu. Une fille noble qui se déshonore ne peut succéder ni à son père ni à sa mère. Le vassal qui corrompt la femme ou la fille de son seigneur perd son fief; le seigneur qui porte le déshonneur dans la famille de son vassal, perd sa qualité de seigneur direct.

Établissemens de France, code de S. Louis.

Le bris de prison est regardé comme preuve du crime pour lequel on est arrêté; le clerc, le moine, le

croisé ne peuvent être jugés par les cours laïques : c'était leur accorder l'impunité, parce que l'Église ne punissait que par la discipline. Peine du feu pour l'hérésie ; confiscation des biens-meubles pour l'usure.

Ceux qui fraudent le droit de péage ou qui vendent à fausse mesure, payent soixante sous. Celui qui, sans avoir été frappé le premier, lève la main sur son seigneur, la perd. L'injure verbale est punie par cinq sous payables à la justice et cinq sous un denier à l'offensé.

Établissement d'une cour de justice suprême pour les appels.

Un des établissemens les plus importans de Louis IX et qui a le plus contribué à l'affermissement de l'autorité royale, c'est l'institution du système des appels. Jusqu'alors les baillis royaux avaient jugé en dernier ressort ; mais ce prince établit pour les provinces réunies à la couronne, ou pour les terres de son domaine, une cour de justice suprême, composée de prélats et de barons et présidée par le roi lui-même. Les parties pouvaient y appeler des sentences des baillis. Ce qui se pratiquait à l'égard des baillis royaux, s'introduisit aussi à l'égard des officiers des barons. La facilité avec laquelle ceux-ci permirent que les appels de leurs officiers fussent portés à la cour du roi, ne peut s'expliquer que par l'ignorance où l'on était dans ce siècle peu éclairé, sur la nature de la juridiction. Cependant la réputation de justice qu'acquit la cour, présidée par un roi si éminemment honnête homme, y eut aussi part.

Une seconde mesure prise pour étendre le pouvoir royal, fut le changement que le roi fit dans le ressort

des baillis même. Ils n'avaient été originairement institués que pour les domaines; mais Louis IX assigna à chacun d'eux un ressort particulier, composé de certaines provinces du royaume, appartenant, soit au domaine royal, soit aux grands vassaux, et les chargea de juger certains cas réservés au roi. Ces baillis devinrent les ennemis naturels des justices seigneuriales, sur lesquelles, en multipliant les cas royaux, ils étendirent de plus en plus leur autorité, qu'aucune loi n'avait encore clairement déterminée. Leurs usurpations furent facilitées par l'introduction successive du droit romain, très-favorable aux souverains. Agrandissement des ressorts baillivaux.

S. Louis eut le bonheur de terminer, par un traité de paix, la longue guerre avec l'Angleterre qui jusqu'alors n'avait été que suspendue de temps en temps par des trèves. Après le retour du roi de France de la Palestine, Henri III qui était en Guienne vint rendre une visite à Louis IX à Paris. Les deux princes passèrent huit jours ensemble en une grande cordialité. Matthieu Paris, cet historien anglais que nous sommes plus d'une fois dans le cas de citer, rapporte un fait qui doit s'être passé alors, et auquel nous ajouterions peu d'importance, si le récit n'était accompagné de circonstances intéressantes pour le droit public de France. Louis IX, dans les conversations intimes qu'il eut avec Henri III, doit lui avoir dit qu'il ne se refuserait pas à lui rendre la Normandie que son père avait confisquée, si les douze pairs et les barons de France y consentaient. Il n'est pas invraisemblable que Louis IX ait manifesté l'intention de rendre la Paix de Paris avec l'Angleterre, 1259.

Normandie, quoiqu'il soit peu probable que le moine Matthieu Paris ait été instruit dans son couvent d'une conversation confidentielle des deux princes; mais son récit, vrai ou faux, nous apprend deux choses, l'une que les rois de France dès-lors ne croyaient pas pouvoir disposer d'une partie de leurs états sans le consentement des pairs et des seigneurs du royaume; et l'autre que le nombre des pairs était réduit alors à douze. Matthieu Paris les nomme; c'étaient l'archevêque de Rheims, les évêques de Laon et de Langres, comme ducs, le comte Palatin évêque de Beauvais, le comte évêque de Châlons, le comte Palatin, évêque de Noyon, les ducs de Normandie, de Guienne et de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Champagne et de S. Gilles ou Toulouse.

Le Limousin, le Périgord et le Quercy sont cédés à l'Angleterre.

La conclusion de la paix avec le roi d'Angleterre qui fut signée à Paris au mois d'octobre 1259, était l'ouvrage du roi seul et fut désapprouvée par son conseil. Simon, comte de Leicester, fils de ce Simon de Montfort, qui avait joué un rôle dans la guerre des Albigeois, la négocia pour Henri III, dont il avait épousé une sœur. Indépendamment de la Guienne, dont les Anglais étaient en possession, S. Louis leur céda le Limousin, le Périgord et le Quercy, et le droit de succéder dans la Saintonge et l'Agénois à Alphonse, comte de Poitou, frère du roi, et à son épouse, Jeanne de Toulouse, s'ils mouraient sans enfans[1]; il promit de payer en attendant le revenu de l'Agénois, ou d'en donner la valeur en argent, si

[1] Voyez p. 124 de ce vol.

Alphonse et Jeanne laissaient des descendans ; enfin de payer en outre à Henri III la somme nécessaire pour entretenir pendant deux ans 500 cavaliers qu'un prince d'Angleterre devait mener à la suite du roi de France contre les infidèles.

De son côté Henri III renonça à tous ses droits sur le duché de Normandie, et sur les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine et de Poitou ; promit de faire hommage pour tout ce qui lui était rendu, ainsi que pour le duché et la pairie d'Aquitaine.

En vertu de ce traité, Henri III rendit en 1259 en personne à Louis IX l'hommage lige pour les provinces qu'il possédait en France.

Paix de Corbeil de 1258. La France renonce à la suzeraineté de la Catalogne.

Enfin Louis IX aplanit aussi les difficultés qui subsistaient entre la France et le roi d'Aragon, depuis que ce royaume était entre les mains des comtes de Barcelonne ou de Catalogne, vassaux de France. Par le traité qui fut signé à Corbeil, le 16 juillet 1258, Louis renonça à sa suzeraineté sur la Marche d'Espagne, qui depuis Charlemagne appartenait à la France, c'est-à-dire sur les comtés de Barcelonne, Urgel, Bézalu, Roussillon, Empurias, Cerdagne, Conflant, Gironne et Vich *(Comitatus Ausonensis)*. Jacques I.er, roi d'Aragon, renonça de son côté à toutes les prétentions qu'à divers titres il formait sur Carcassonne, Rasez, le Lauraguais, Termes, la vicomté de Beziers, Agde, l'Albigeois, le Rouergue, le Querci, Narbonne, Puylaurens, Querigut, Castelfisel et Sault, Fenouillet, Pierre Pertuse, le Gévaudan, Nîmes, Toulouse, le comté de S. Gilles, l'Agénois et le Venaissain. Il con-

serva le comté de Montpellier, patrimoine de sa mère. Cette paix fut raffermie par le mariage de Philippe, alors second fils de France, avec Isabelle, fille du roi d'Aragon.

Fondation de la Sorbonne et d'autres édifices.

Ce fut sous Louis IX que fut fondée en 1253 la Sorbonne, le plus ancien collége de théologie. Elle fut ainsi nommée d'après Robert de Sorbon, chapelain de S. Louis, qui eut beaucoup de part à cette institution et en fut le premier proviseur. Les docteurs qui composèrent originairement le collége de la Sorbonne furent nommés les *pauvres maîtres*. L'église et le collége de Sorbonne ont été construits de 1629 à 1659 aux frais du cardinal de Richelieu dont le tombeau, ce monument qu'on ne peut voir sans être touché, ce chef d'œuvre de Girardon, fut placé au milieu de la nef. Les bâtimens ont été fait par Lemercier, architecte médiocre.

Nous allons indiquer quelques autres fondations ou monumens d'architecture que Paris doit à S. Louis, et dont nous n'avons pas eu occasion de parler.

Le monastère des Filles-Dieu, situé sur l'emplacement où est aujourd'hui la rue du Caire. « Il fit mettre, dit Joinville, grand multitude de femmes en l'ostel qui, par povreté, estaient mises en péchié de luxure, et leur donna quatre cent livres de rente pour elles soutenir. » Ce couvent fut détruit par les Anglais sous le règne de Charles V.

La sainte chapelle du Palais, où S. Louis déposa la couronne d'épines de Jésus-Christ que l'empereur Baudouin lui avait vendue. Pierre de Montreuil en

fut l'architecte : il construisit aussi la chapelle de la Vierge à l'abbaye de S. Germain, démolie en 1793.

«Le roi pourvut aux frères des Saz, dit Joinville, et leur donna place sur Seinne par devers Saint Germain-des-Prés, où ils se habergèrent; mais ils n'y demourèrent guerres et furent abatuz assez tost.» Le couvent des frères Sachets ou frères de la Pénitence de Jésus-Christ était situé à l'endroit où fut bâti depuis le couvent des Augustins, et où est aujourd'hui la halle à la volaille. Les moines de cet ordre qui fut supprimé après une courte existence, étaient nommés Sachets, parce qu'en mendiant ils portaient un sac.

S. Louis fonda vers 1264 le couvent des Béguines, ou de l'Avé-Maria, rue des Barrés. Ce couvent est aujourd'hui une caserne.

Le saint roi amena de la Palestine les premiers Carmes à Paris et leur fit construire un couvent, place Maubert, qui ne fut démoli qu'en 1812 pour former un marché.

Ce roi fit aussi venir à Paris les premiers Chartreux et leur donna en 1259 le château de Vauvert, qui passait pour être la demeure des diables[1] : ils y construisirent la Chartreuse, sur le terrain qui aujourd'hui fait partie du jardin du Luxembourg.

«Revint, dit encore Joinville, une autre manière de frères qui se faisaient appeller Frères de Sainte-Croiz, et portant la croiz devant leur piz (poitrine) et resquirent au roy que il leur aidast. Le roy le fist volontiers et les herberga en une rue appelée le

[1] Il est probable que la rue d'Enfer en a tiré son nom.

quarrefour du Temple, qui ore est appelée la rue de Sainte-Croiz.» C'est l'église qu'on a nommée par la suite Ste. Croix de la Bretonnerie: elle n'existe plus.

Le couvent des Blancs-Manteaux ou Serfs de la Vierge Marie, dont l'église subsite encore; la maison pour les aveugles, connue sous le nom d'Hospice des Quinze-vingts, qui jusqu'en 1779 a été dans la rue S. Nicaise.

C'est aussi sous le règne de S. Louis qu'ont été fondés le collége des Prémontrés (rue Hautefeuille) par Jean, abbé de Prémontré près Coucy; celui de Cluny (sur la place Sorbonne) par Yves de Vergy, abbé de Cluny; le collége de Calvi ou la petite Sorbonne, fondé par Robert de Sorbon; le collége du Trésorier (rue Neuve de Richelieu près la Sorbonne), par Guillaume de Saone, trésorier de l'église de Rouen.

Seconde croisade de S. Louis.

Louis IX s'embarqua en 1270 pour la conquête du royaume de Tunis. Nous avons rapporté cet événement qui coûta la vie au roi[1].

Famille de S. Louis.

Louis laissa, de Marguerite de France qui lui survécut, trois fils, Philippe le Hardi qui lui succéda, Pierre, comte d'Alençon, qui mourut sans postérité, et Robert, comte de Clermont, qui, ayant épousé l'héritière de l'ancienne maison de Bourbon, devint la tige de la maison qui règne aujourd'hui en France[2].

[1] Voyez vol. IV, p. 27.

[2] *Clermont*, dont il sagit ici, est celui qu'on distingue par les mots: *en Beauvaisis*. On ne trouve pas de comte de Clermont avant 1054. Raoul I.er, quatrième comte de Clermont, fut con-

Ses quatre filles étaient mariées au roi de Navarre, comte de Champagne, à Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X, roi de Castille, au duc de Brabant et au duc de Bourgogne. Le 11 août 1297 Louis IX fut

nétable de France, accompagna Philippe-Auguste en Terre-sainte et mourut en 1191 au siége de S. Jean d'Acre. Sa fille Catherine épousa Louis, comte de Blois et de Chartres, qui fut tué à la bataille d'Andrinople en 1205, dont nous parlerons. Thibaut, leur fils, étant mort en 1218, Philippe-Auguste acheta le comté de Clermont des héritiers qui y prétendaient, et le donna à Philippe Hurepel, son fils cadet. Jeanne, sa fille, qui en hérita en 1234, épousa en 1236 Gaucher de Châtillon, qui ayant accompagné S. Louis en Égypte, fut tué en 1250. Jeanne étant morte la même année, S. Louis réunit le comté à la couronne, et le donna en 1269 à Robert, son fils, qui en 1272 épousa Béatrix, l'héritière de Bourbon.

Le *Bourbonnais* était une des trois baronnies de France (Coucy et Beaujeu étaient les deux autres, et lorsque Bourbon fut érigé en duché, on ajouta Craon et Sulli). Adémar ou Aimar qui vécut vers 900, est regardé comme la tige des sires de Bourbon, dont huit jusqu'en 1200 portaient le nom d'Archambaud: aussi le château de Bourbon où ils résidaient, fut-il distingué des autres lieux de ce nom par le nom de Bourbon-l'Archambaud. Mathilde, fille et héritière d'Archambaud VIII, lui succéda et épousa Guy de Dampierre. Leur fils Archambaud IX qui régna de 1215 à 1242, fut le fondateur de la seconde maison de Bourbon qui ne parvint pas à la troisième génération; car Archambaud X, son fils, qui avait accompagné S. Louis dans sa première croisade, mourut en 1249 dans l'île de Chypre, sans laisser de fils. Ses deux filles, Mahaut et Agnès, épousèrent deux frères, Eudes ou Odet et Jean, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne, dont aucun ne succéda au père, parce qu'ils moururent avant lui. Mahaut, avec Eudes, succéda en 1249 à son père dans la sirerie de Bour-

canonisé par le pape Boniface VIII. Jamais prince ne mérita mieux, par ses vertus, l'adoration de ses sujets.

bon, et hérita de sa mère et de sa bisaïeule les vicomtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre et la seigneurie de Donzie. Elle ne laissa en 1262 que deux filles auxquelles passèrent ses biens maternels; mais la sirerie de Bourbon échut à sa sœur Agnès qui mourut en 1283, ne laissant qu'une fille, nommée Béatrix, épouse de Robert, comte de Clermont, souche de la nouvelle maison de Bourbon.

SECTION III.

Règnes de Philippe III et IV, 1270—1300.

Après la mort de S. Louis, *Philippe III*, son fils, âgé de trente ans, qui fut surnommé le *Hardi* ou *Cœur de Lion*, reçut l'hommage de ses nouveaux sujets. Comme on ignorait encore l'art d'embaumer, on fit bouillir le corps du roi défunt, pour détacher les chairs des os; Charles d'Anjou qui arriva à temps pour trouver encore son frère étendu sur la cendre où il avait expiré, obtint la chair et les entrailles qu'il envoya à Montréal; le cœur et les os furent transportés à S. Denys. Philippe III le Hardi. 1270—1285.

Renforcé par les troupes que son oncle avait amenées, Philippe continua la guerre avec les Tunisiens, et eut quelques succès; mais les maladies faisant de nouveaux progrès, on accepta, au mois de novembre 1270, les conditions proposées par le roi de Tunis, qui remboursa aux Français les frais de la guerre, montant à 210,000 onces d'or: Philippe s'embarqua pour l'Europe avec le reste de son armée. Paix de Tunis, 1270.

Philippe avait hérité plusieurs bonnes qualités de son père, la piété, la bravoure, la justice et la bonté; mais l'esprit et la sagesse du saint roi lui manquaient. Il retourna de Tunis en France par la Sicile et l'Italie, et perdit en route son épouse, Isabelle d'Aragon, qui mourut le 28 janvier 1271 à Cosenza, d'une fausse couche, suite d'une chute de cheval. Elle laissa au roi trois fils. Caractère de Philippe III.

Réunion des comtés de Poitou et de Toulouse à la couronne, 1271.

L'événement le plus important du règne de Philippe le Hardi est la réunion des comtés de Poitou et de Toulouse à la couronne de France. Cet événement préparé depuis 1229[1] arriva après le décès d'Alphonse, oncle du roi, et celui de Jeanne, épouse de ce prince. Alphonse, après s'être reposé en Sicile des fatigues de la croisade, se rendait en France lorsque arrivé à Savone il y mourut le 21 août 1271: son épouse ne lui survécut que de trois jours. Le comté de Toulouse, avec le domaine direct de la baronnie de Montpellier, du comté de Foix, de Quercy et Rhodez, de la vicomté de Narbonne et de celle de Beziers, Albi et Carcassonne; ainsi que le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge, le Valentinois et le Diois, (deux districts qui ensuite furent réunis au Dauphiné), composaient la riche succession qui échut au roi par cette double mort[2]. Le comtat Venaissin qui en faisait aussi partie, fut, en exécution du traité de 1229, abandonné, en novembre 1273, au pape Grégoire X. C'est vers cette époque que l'on commença à nommer *Languedoc* cette partie de la France qui porte encore ce nom : on la comprenait auparavant sous la dénomination de Provence.

Le pape acquiert le comtat Venaissin.

Origine du Languedoc.

Guerre d'Aragon.

Philippe le Hardi eut l'imprudence d'accepter pour Charles de Valois, l'un de ses fils, la donation du royaume d'Aragon que lui fit le pape Martin IV le 7 mai 1284. Il prit à S. Denys l'oriflamme pour se

[1] Voyez p. 124 de ce vol.

[2] Le Quercy, une partie de la Saintonge et l'Agénois avaient été éventuellement cédés à l'Angleterre en 1259. Voyez p. 146 de ce vol.

mettre à la tête de la croisade que le pape avait publiée contre le roi d'Aragon, parce que ce prince s'était mis en possession de la Sicile par suite des vêpres Siciliennes. S'étant allié avec le roi de Majorque à qui appartenait le Roussillon, Philippe se mit en possession de Perpignan en 1285, passa les Pyrénées, et prit Gironne; mais la diminution continuelle de son armée, suite des maladies qui y régnaient, le força bientôt de repasser les Pyrénées: arrivé à Perpignan, Philippe y mourut le 5 octobre 1285, dans la quarante-unième année de son âge.

Louis, son fils aîné, était mort en 1276, mais Philippe laissait deux autres fils de son premier lit, et un troisième de son second mariage avec Marie de Brabant. Philippe IV, l'aîné de ces fils, qui était déjà roi de Navarre, lui succéda sur le trône de France; le second, Charles de Valois, fut la tige des rois de France de la seconde branche de la maison Capétienne; le troisième, Louis, fonda la branche d'Évreux.

Premier exemple d'un anoblissement.

Philippe le Hardi accorda des lettres d'anoblissement à Raoul, son orfèvre. Nous consignons ici ce fait, parce que c'est le premier exemple d'un pareil acte.

Philippe IV le Bel, 1285—1301. Caractère de ce prince.

Philippe IV le Bel, fils aîné de Philippe III, avait dix-sept ans lorsqu'il succéda à son père sur le trône de France. C'est un des rois les plus remarquables par son caractère. Peu de princes ont mieux calculé leurs plans, avant de les entreprendre, et les ont poursuivis avec plus de constance. Ni les sentimens d'humanité, ni la justice, ni des considérations person-

nelles, ni les préjugés n'avaient la moindre influence sur ses déterminations. Résolu de combattre le système féodal et la hiérarchie, il ne perdit pas un instant de vue ce qui était l'objet constant de ses travaux.

Quand son père mourut, il était roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, comme époux de Jeanne, fille et héritière de Henri, troisième roi de Navarre de la maison de Champagne[1].

[1] Il sera dit, au chap. XVI, de quelle manière les comtes de Champagne montèrent sur le trône de Navarre; mais comme du mariage de Philippe le Bel avec l'héritière de Navarre, résulta la réunion de la Champagne à la monarchie française, ce sera ici la place de parler de ce comté.

Il y a eu deux races de *comtes de Champagne et de Brie*, l'une de la maison de Vermandois, l'autre de celle de Blois. La première s'éteignit vers 1020, et un petit-fils de Luitgarde, sœur du dernier comte, et du premier comte (héréditaire) de Blois, succéda au comté de Champsgne. Ce premier comte de Blois, de Chartres, de Tours, de Beauvais, de Meaux et de Provins, mort vers 978, est connu sous les noms de Thibant le Tricheur et le Fourbe : un vieux roman en fait le portrait suivant :

Thibant li *Cuens* de Chartres fut *fel* et *engignoux*
Mout ot chatiaux et ville et mout fut *ahanoux*.
Chevalier fut mout proux et mout chevaleroux;
Mès mout par fu cruel, et mout fu envioux.
Thibaut fut plein d'*engien* et plein fu de feintié;
A homme ne a femme ne porta amitié;
De fronc ne de chétif n'ot merçy ne pitié,
Ne ne doubta a faire mal-œuvre ne pechié.
François crie *Mont-joye*, et Normand *Diex-aye*,
Flamand crie *Arras*, et Angevin *r'allie*;
Et li Cuens Thibaut *Chartres et Passavant*.

(*Cuens*, comte; *fel*, méchant, faux, *engien*, igenium génie, ruse; *engignoux*, rusé; *ahanoux*, occupé, affairé.)

Son petit-fils, premier comte de Champagne et de Brie de la

Philippe le Bel continua d'abord la guerre contre Alphonse III qui, l'année de la mort de Philippe III, succéda à son père Pierre III, roi d'Aragon; mais la paix fut signée dès l'an 1290, et une circonstance qui est assez extraordinaire, c'est que ce fut le roi de Naples qui sollicita la renonciation de Charles de Valois au trône d'Aragon, et qui l'acheta par un sacrifice. Voici ce qui donna lieu à cette révolution.

Cession du Maine et de la moitié d'Avignon.

Le 5 mai 1284 Charles d'Anjou s'étant rendu à Bordeaux pour terminer, par un duel, son différend avec le roi d'Aragon, son fils Charles, prince de Salerne, qui commandait à Naples en l'absence de son père, sortit imprudemment du port pour combattre Roger de Loria, amiral de Sicile, dont les provocations l'impatientaient. Il fut mis en déroute, fait prisonnier et conduit en Aragon. Son père étant mort le 7 janvier suivant, le prince de Salerne, que nous nommerons

maison de Blois, s'appelait Eudes II. C'est le même que nous avons vu (vol. II, p. 359) faire des prétentions au royaume d'Arles. D'Étienne, son fils aîné, descendait une ligne de comtes de Champagne qui s'éteignit vers 1125; de Thibaut III, second fils d'Eudes II, vinrent les comtes de Blois, de Chartres et de Brie, qui en 1125 héritèrent de la Champagne. En 1152 cette maison se partagea en deux lignes; la cadette commença une nouvelle branche de comtes de Blois, dont nous ne nous occuperons pas ici; l'aînée, que fonda Henri I.er, posséda la Champagne et la Brie. Henri II, fils de Henri I.er, fut élu roi de Jérusalem (vol. III, p. 386). Thibaut III, son frère, continua la race des comtes de Champagne. Thibaut IV le Posthume monta en 1234 sur le trône de Navarre sous le nom de Thibaut I.er Sa race s'éteignit en 1274.

dorénavant le roi Charles II, entama une négociation longue et difficile avec le roi d'Aragon pour obtenir d'abord sa liberté, ensuite celle de ses fils qu'il avait donnés comme otages de la sienne. Une des conditions sur lesquelles Pierre III insista, ce fut la renonciation de Charles de Valois, frère du roi de France, à ses droits illusoires sur le royaume d'Aragon, qui, comme nous l'avons vu [1], se fondaient sur une donation du pape. Charles II négocia cette renonciation; il y réussit enfin par une convention qui fut signée à Senlis en 1290. Charles II donna à Charles de Valois la main de sa fille Marguerite, et lui abandonna, non à titre de dot, mais comme propriété personnelle, les comtés d'Anjou et du Maine, son apanage en qualité de fils de France, à condition qu'il renoncerait à ses droits sur le royaume d'Aragon. Philippe le Bel, voulant donner à Charles II quelque dédommagement pour ce sacrifice, lui céda par le même traité, pour être réunie à son comté de Provence, la moitié septentrionale de la ville d'Avignon qui avait été réunie à la France en 1270, comme faisant partie des états du comté de Toulouse. L'autre moitié appartenait déjà au comté de Provence.

Guerre d'Angleterre.

La guerre éclata en 1292 entre la France et l'Angleterre. Édouard I.er s'était présenté à Paris en 1287 pour rendre hommage au roi des fiefs qu'il possédait en France. Comme il se plaignait de ce que le traité de Paris de 1259 n'avait pas été complètement exécuté, Philippe le Bel signa en 1287 une déclaration

[1] Voyez p. 154 de ce vol.

qui mettait fin à toutes les discussions. Néanmoins cette bonne harmonie fut troublée à l'occasion d'une rixe entre des matelots anglais et normands, qui pour faire de l'eau avaient mis pied à terre dans les environs de Bayonne. D'autres individus y avaient pris part; depuis ce moment les vaisseaux des deux nations qui se rencontraient en mer s'attaquaient; bientôt des flottes entières se livrèrent bataille, sans qu'il y eût une guerre déclarée. Enfin l'acharnement avec lequel les deux partis se poursuivaient en vint au point que dans un de ces combats où les Anglais eurent le dessus, il périt 15,000 hommes. Philippe IV fit demander alors satisfaction et réparation; et, comme il ne l'avait pas obtenue sur-le-champ, il fit citer Édouard, comme duc de Guienne, à la chambre des Pairs pour répondre à l'accusation de félonie. Édouard n'ayant pas comparu au terme fixé, le duché d'Aquitaine fut déclaré confisqué au profit du roi.

Confiscation de la Guienne.

Aussitôt Philippe envoya son frère, le comte de Valois, et Raoul de Clermont de Nesle, connétable de France, pour exécuter la sentence. Ils s'emparèrent de la plus grande partie de la Guienne et de la Gascogne: Édouard était trop occupé alors des affaires d'Écosse pour pouvoir empêcher cette conquête; les historiens anglais ont même composé un roman, d'après lequel Édmond de Lancastre, frère du roi d'Angleterre, envoyé à Paris par Édouard, y aurait conclu avec les deux reines, l'épouse et la belle-mère de Philippe IV, un arrangement confirmé par les deux rois, et en vertu duquel le roi de France aurait

pris possession des deux duchés, pour la forme seulement et pour sauver son honneur, promettant de les rendre aussitôt qu'il en serait requis; le moment de la restitution arrivé, Philippe, disent-ils, fit ajourner Édouard une seconde fois et prononça la réunion définitive de ces fiefs à la couronne.

Édouard, ne pouvant marcher lui-même contre le roi de France, tâcha de lui susciter des ennemis. C'étaient le comte de Bar et le duc de Brabant, tous les deux gendres du roi d'Angleterre, le comte de Gueldre, l'archevêque de Cologne, Guy de Dampierre, comte de Flandre, et surtout Adolphe de Nassau, roi d'Allemagne[1]. Philippe le Bel s'était permis une action injuste contre l'empire d'Allemagne, en concluant le 2 mars 1295 à Vincennes un traité avec Otton IV de Châlons, comte Palatin de Bourgogne, par lequel Philippe, second fils du roi, fut fiancé avec Jeanne, fille du comte Palatin, lequel céda son comté (la Franche-Comté) à son futur gendre, et promit d'en abandonner sur-le-champ l'administration au roi de France, contre le payement d'une somme d'argent et avec la clause, qu'à tout événement le comté serait sans retour réuni à la France. Ce traité était un empiétement sur les droits de l'empire d'Allemagne, dont la Franche-Comté relevait comme faisant partie du royaume d'Arles. Il engagea Adolphe de Nassau à déclarer la guerre au roi de France. Le traité de Vincennes n'eut pas d'exécution, parce qu'il naquit au comte Palatin un fils, qui lui succéda : cependant le mariage eut lieu par la suite.

[1] Voyez livre V, chap. XII, sect. II.

La guerre entre la France et l'Angleterre fut interrompue par une trève que Boniface VIII négocia, et qui fut signée le 14 août 1295 : comme ce pontife ne réussit pas à la faire changer en un traité de paix, il exigea en 1296, sous peine d'excommunication, que cette trève fût prolongée jusqu'à la S. Jean de 1298. Les deux monarques signèrent de nouveaux traités le 9 octobre 1297 à Vive-S.-Bavon sur la Lis; le 23 novembre 1297 à Grœninge-l'Abbaye près de Courtrai; le 31 janvier 1298 en l'abbaye de S. Martin de Tours, et enfin le 29 juin 1299 à Montreuil-sur-mer. En vertu du dernier, le roi Édouard I.er épousa le 8 septembre 1299 Marguerite, sœur de Philippe le Bel. Trèves successivement prolongées, 1295.

Philippe le Bel publia en 1294 une loi somptuaire fixant la dépense que les grands pourraient faire pour leur table et leur garderobe, et l'état que chacun devrait tenir selon son rang. Cette ordonnance est un monument historique qui fait connaître les mœurs du temps. Nous allons en extraire quelques notices. Loi somptuaire de 1294.

Le principal repas était alors le souper. Il fut défendu d'y servir plus d'un potage au lard et deux mets, ou trois si c'était jour de jeûne, parce qu'alors on ne dînait pas. Au dîner on pouvait avoir une entrée et un entremets. Aucun plat ne pouvait renfermer plus d'une espèce de chair ou de poisson; mais le fromage ne comptait pas s'il n'était en pâte ou cuit à l'eau. Aucun duc, comte ou baron ne devait se donner plus de quatre robes par an, et autant à leurs femmes. La garderobe des prélats était restreinte à deux habits; les chevaliers, selon leur fortune, pouvaient en avoir

deux ou trois. Les damoiselles, si elles n'étaient châtelaines ou dames de deux mille livres en terre (25,600 francs) devaient se contenter d'une robe. L'étoffe que choisiront les prélats ou barons, ne pourra coûter plus de vingt-cinq sols tournois l'aune de Paris[1]. Le taux des bourgeois était douze sols six deniers l'aune; il était permis à leurs femmes d'aller jusqu'à seize, si elles avaient 2000 livres tournois en biens; les autres étaient fixés à dix sols, leurs femmes à douze. L'habillement complet d'une dame du palais coûtait alors huit livres[2]. La dépense pour les robes de Louis, fils aîné du roi, et de son épouse, montait dans une année à cent sept livres onze sols[3]. Sa garderobe était nombreuse, car l'habit le plus riche de ce prince avait coûté neuf livres quinze sols, il en avait de trente-six sols. Nulle bourgeoise ne pouvait avoir de char (qu'on ne pense pas à des carrosses qui sont bien plus modernes); aucune se faire accompagner la nuit avec une torche de cire; aucun bourgeois ni bourgeoise ne portera ni vair, ni gris, ni hermine, ni or, ni pierres précieuses.

La loi somptuaire de Philippe le Bel ne put empêcher la mode ridicule des souliers à la poulaine qui se terminaient en bec long, selon le rang des personnes, d'un demi-pied jusqu'à deux pieds, et orné de cornes, de griffes ou de quelque figure grotesque[4].

Premières érections de pairies.

Philippe le Bel donna le premier exemple d'une érection de pairie. Il accorda cette dignité en 1297

[1] Seize francs. — [2] Un peu plus de cent francs.

[3] Mille quatre cents francs. — [4] Voyez p. 94 de ce vol.

à trois princes du sang, à Jean II, duc ou comte de Bretagne, de la maison de Dreux, branche de la ligne royale de France, en attachant à la Bretagne le titre de duché, tandis qu'auparavant on appelait cette province tantôt duché, tantôt comté; à Charles de Valois, comte d'Anjou, son frère; et à Robert, comte d'Artois, son cousin.

La guerre de Flandre qui éclata vers cette époque devint la première occasion des brouilleries entre le roi et le pape Boniface VIII. Comme, d'après notre plan, l'histoire de cette brouillerie appartient au livre suivant, nous interrompons ici celle de Philippe IV le Bel; mais nous ne pouvons terminer l'histoire de France des douzième et treizième siècles sans parler d'une double littérature qui y prit naissance, de la poésie provençale et de la littérature française.

SECTION IV.

Origine de la littérature française[1].

Origine de la langue romane.

On appelle langues romanes les idiomes qui se formèrent en Espagne, dans les Gaules, en Rhétie et en

[1] Dans le discours préliminaire qui précède le vol. VI du Choix des poésies originales des troubadours par M. RAYNOUARD, cet illustre Académicien dit: « Si avant la publication des ouvrages de ces poètes, un littérateur avait dit : » « Français, Espagnols, Portugais, Italiens, et vous tous dont l'idiome vulgaire se rattache aux idiomes de ces peuples, vous êtes sans doute surpris et charmés des identités frappantes, des nombreux rapports, des analogies incontestables que vous découvrez sans cesse entre vos langages particuliers; permettez-moi de vous en expliquer la cause; c'est qu'il a existé, il y a plus de dix siècles, une langue qui, née du latin corrompu, a servi de type commun à ces langages. Elle a conservé plus particulièrement ses formes primitives dans un idiome illustré par des poètes qui furent nommés troubadours. Leurs ouvrages, monuments du douzième et du treizième siècle, ont péri en très-grande partie; mais, dans ce qui nous en reste encore aujourd'hui, j'ai reconnu, j'ai admiré une langue formée, fixée et perfectionnée, qui paraît n'avoir subi, pendant trois siècles, aucune altération importante. La grammaire de cette langue a eu des règles constamment observées: on peut les indiquer et en faire un nouveau corps de doctrine, soit à la faveur de quelques traditions grammaticales qui sont parvenues jusqu'à nous, soit surtout par une active et profonde investigation des élémens et des formes qui constituent cette langue, et lui permettent de rendre souvent avec grâce ou avec énergie et toujours avec précision, soit la vive expression du sentiment, soit la fidèle image de la pensée,» » justement étonnés d'une pareille promesse, les savants des divers pays auraient répondu: «« Vous avancez qu'il a existé primi-

Walachie, par le mélange des langues indigènes de ces pays et nommément de la langue celtique avec celle que parlaient les premiers conquérans, les Romains. C'est la langue romane que les peuples teutoniques trouvèrent en Espagne et dans les Gaules, lorsqu'ils en firent la conquête dans le cinquième siècle

tivement une langue intermédiaire, dont le type a fourni les élémens et les formes de nos idiomes actuels, hâtez-vous de nous indiquer les règles mêmes de cette langue.»»

«C'est ce que j'ai tâché de faire en publiant les Élémens de la Grammaire romane avant l'an 1000; et ensuite la Grammaire de la langue romane, ou langue des troubadours.»

«Mais ils auraient ajouté: «« Vous prétendez que nos idiomes divers appartiennent à une origine commune; qu'il a existé pour tous un type primitif et que c'est dans la langue des troubadours qu'on en retrouve, plus particulièrement et plus évidemment, les élémens constitutifs, les formes antiques et essentielles. Osez donc comparer nos idiomes divers avec cette langue: si leurs élémens caractéristiques, si leurs formes principales, leurs combinaisons ordinaires offrent de grandes et fréquentes conformités qui paraissent, non des accidens du caprice des langues, des rencontres du hasard, mais le résultat nécessaire de principes uniformes, d'analogies constantes, de dévloppemens naturels, nous pourrons croire à cette communauté d'origine; n'oubliez pas surtout qu'il faut la démontrer par des rapprochemens qui ne soient pas forcés, par des rapports souvent identiques, par des faits nombreux et détaillés. C'est une tâche difficile sans doute, mais c'est la vôtre.»»

«Je l'accepte, et je consacre de nouveaux soins à la remplir.»

M. Raynouard a tenu parole; cette tâche difficile, il l'a remplie, et ce n'était pas rendre un petit service à ceux qui étudient les langues anciennes, et en elles le caractère des peuples. Mais on ne conçoit rien à l'étonnement que, d'après cet écrivain, les Fran-

après Jésus-Christ, et c'est d'un nouveau mélange du roman, devenu la langue indigène, avec celles des conquérans teutoniques et arabes, que sont sorties les langues portugaise, espagnole et française; tandis que le provençal est le roman même sans mélange teutonique; que l'italien est le produit immédiat du latin,

çais, les Espagnols, les Portugais doivent avoir éprouvé en apprenant par son livre, auquel nous donnons volontiers l'épithète d'infiniment utile et en tout point excellent, qu'il a existé, il y a plus de dix siècles une langue qui, née du latin corrompu, a servi de type commun à ces langages. Serait-il possible que l'auteur des Templiers se soit flatté d'avoir fait une découverte en reconnaissant cette langue intermédiaire, et qu'il ait cru annoncer quelque chose de nouveau aux nations qu'il apostrophe? Serait-il possible qu'une chose que sait tout Allemand, tout habitant du Nord un peu instruit, fût restée inconnue à toutes les nations que l'auteur nomme? Nous ne pouvons avoir cette pensée, ni croire que M. Raynouard l'ait eue lui-même. Sans parler de tous les autres ouvrages où il est question de la langue romane, type commun du français, de l'espagnol, du portugais, de l'italien, et intermédiaire entre ces langues et la latine, quel Français, homme de lettres, ne connaît pas, au moins de réputation, le Mithridate d'Adelung, ne serait-ce que par le faible extrait que l'auteur de ce Cours en a donné en 1812 dans son Tableau des peuples qui habitent l'Europe, classés d'après les langues qu'ils parlent; abrégé qui a fixé l'attention de plusieurs savans français sur l'ouvrage du bibliothécaire de Dresde. Que M. Raynouard ait le premier fait connaître la forme et les règles, non de ce langage intermédiaire en général, mais d'une des modifications qu'il avait éprouvées dans le roman provençal, c'est un fait que personne ne contestera, et qui assigne à ce littérateur une place aussi distinguée parmi les philologues et les critiques de nos jours, que celle qu'il occupe au Parnasse français.

à la vérité dégénéré, du cinquième siècle, qu'on appelle le latin rustique mêlé avec les idiomes des peuples transalpins; que le rumonsch des Grisons, qui grâce à la rudesse de leur pays ont été moins souvent envahis, est, comme le provençal, le latin rustique même, sans mélange de teutonique, mais avec les altérations que douze à quinze siècles sans littérature y ont produites; enfin que les Rumanjes de la Walachie, descendans de colonies romaines établies en Dace, parlent un jargon né du mélange du romain rustique que les colons, leurs ancêtres, ont apporté dans le pays, avec les langues des peuples asiatiques aux irruptions desquels la Dace a été incessamment exposée. La langue romane des Provençaux n'a plus de littérature; celles des Grisons et des Walaques n'en ont jamais eu: des quatre autres langues qui viennent du latin, la langue française a été cultivée la première, probablement parce que, de tous les pays où les Teutons ont formé de nouveaux états, la France a, la première, pris une assiette tranquille.

La langue romane continua pendant long-temps d'être la langue des peuples du midi de la France, où elle est même encore parlée; mais n'ayant plus de littérature, elle est moins une langue qu'un patois ou jargon populaire. Peut-être dut-elle sa longue durée à l'influence plus grande, que les Romains avaient exercée sur ces contrées et à la circonstance qu'elles ont ensuite long-temps été possédées, les unes par les Bourguignons, et les autres par les Visigoths, avant que les rois des Francs en eussent fait la conquête.

Pendant qu'on parlait roman au midi de la France, le wallon (le français) se forma dans les provinces septentrionales, lesquelles, conquêtes immédiates des Francs, restèrent, à l'exception de la Normandie, sans partage leur domaine. Le roman est aussi nommé la *langue d'oc*, et le wallon ou le français la *langue d'oil*, d'après les deux manières dont les habitans du midi et du nord prononçaient la particule oui[1].

Le nom de Provence désignait originairement la partie méridionale de la Gaule que les Romains avaient soumise long-temps avant les conquêtes de Jules-César, et qu'ils faisaient gouverner, comme province romaine, par des magistrats envoyés annuellement; c'était particulièrement la Guienne, le Languedoc, l'Auvergne, la Provence et le Dauphiné d'aujourd'hui. Plus tard, sous les rois Carlovingiens, les districts qui

[1] On sait que les Latins n'avaient pas véritablement de particule affirmative. Ils disaient: *sic est*, *hoc est*, *illud est*, etc. Le mot français d'oui vient de *hoc illud*, celui d'oc de *hoc*. On pourrait appeler l'italien la langue de *si*. Les deux plus anciens monumens de la langue romane d'oc, après le serment de 842 (voyez vol. II, p. 90) sont:

1.° Un fragment de 257 vers d'un poème sur Boëce, conservé à l'abbaye de Fleury ou S. Benoît-sur-Loire et se trouvant aujourd'hui à la bibliothèque de la ville d'Orléans. Il paraît être du onzième siècle.

2.° Plusieurs poésies des Vaudois ou habitans des vallées du Piémont, dont les manuscrits se trouvent à la bibliothèque de Genève.

L'un de ces poèmes intitulé la *Nobla leyczon* (la noble leçon) porte la date de 1100. Ces fragmens et poèmes ont été publiés par M. Raynouard, vol. II.

formaient l'ancienne province romaine, furent gouvernés par les ducs d'Aquitaine ou de Guienne, les comtes de Toulouse ou de Languedoc, les comtes de Vienne appelés Dauphins, les dauphins d'Auvergne, les princes d'Orange de la maison de Baux, les comtes de Foix et les comtes d'Arles ou de Provence, en prenant ce mot dans le sens plus restreint; néanmoins on continua d'appeler *provençale* la langue ou le dialecte qu'on parlait dans les pays situés entre la Loire et les Pyrénées, et qui fut porté par les conquêtes des Francs dans une partie de l'Espagne, appelée Catalogne ou comté de Barcelonne, et dans l'Aragon. On l'appelait aussi la langue *limousine*.

La Provence, dans le sens restreint, faisait partie du royaume de la Bourgogne cisjurance, qui, fondé en 879, fut réuni en 930 au royaume de la Bourgogne transjurane avec lequel il passa en 1032 sous la domination des rois d'Allemagne[1]. Le mot de Provence prit alors, pour la seconde fois, un sens plus étendu, puisqu'on donnait quelquefois ce nom à tout le royaume dont Arles était la capitale; cependant ce même nom resta plus particulièrement affecté au comté situé entre l'Isère, le Rhône, la Méditerranée et les Alpes: jusqu'à la fin du quinzième siècle ce pays réconnaissait la suzeraineté de l'Empire germanique.

La Catalogne ou comté de Barcelonne, quoique située au-delà des Pyrénées faisait partie de la France jusqu'à la fin de cette période, puisque ce ne fut qu'en 1258 que S. Louis renonça en faveur des rois

[1] Voyez vol. II, p. 359.

d'Aragon, à sa suzeraineté sur le comté[1]. Raimond-Bérenger III, comte de Barcelonne, épousa une des filles du dernier comte de Provence de l'ancienne maison; et alors la Provence fut partagée, ainsi que nous l'avons dit ailleurs[2], de manière que la partie septentrionale depuis l'Isère jusqu'à la Durance fut réunie au comté de Toulouse, et la partie méridionale au comté de Barcelonne. Cette Provence ainsi restreinte eut de nouveau en 1185 ses comtes particuliers, Alphonse, fils aîné de Raimond-Bérenger IV, roi d'Aragon, des droits de sa mère, l'ayant abandonné à Alphonse II, son fils cadet. Enfin en 1245 Béatrix, petite-fille d'Alphonse II, apporta ce comté en dot à Charles d'Anjou, premier roi de Naples de cette maison. La Provence septentrionale fut réunie à la France en 1271 avec tout le comté de Toulouse[3].

Culture des lettres dans le midi de la France.

La Provence et les autres contrées du midi de la France se distinguèrent, dès le temps des Carlovingiens, par un degré de civilisation auquel le Nord ne parvint que long-temps après; et par une industrie qui vivifiait les ports de Marseille et de Toulon, où elle trouvait des débouchés pour ses marchandises. La langue provençale se polit au milieu de l'activité qui animait la nation et devint ainsi la plus ancienne parmi toutes les langues qui viennent du latin, et, à ce qu'on assure, celle qui renferme le plus d'élémens de perfection. La réunion de la Provence et de la Catalogne

[2] Voyez p. 147 de ce vol. — [2] Voyez vol. IV, p. 73.
[3] Voyez p. 154 de ce vol.

sous un même prince fut extrêmement favorable au développement des forces intellectuelles des peuples de ces contrées. Raimond-Bérenger III porta sur les rives du Rhône l'esprit de chevalerie, le goût de l'élégance et des arts, et les sciences des Arabes. Sa cour, ainsi que celle de ses successeurs, passait dans le douzième siècle pour la cour la plus polie et la plus brillante de l'Europe. Pour y plaire il fallait avoir acquis cette *courtoisie* et *mesure* que donne l'usage du monde, et avoir cultivé le don de la conversation qui chez les nations du midi de l'Europe est la preuve d'une bonne éducation; il fallait y joindre le talent de la poésie: les chevaliers déposaient pour quelque temps le casque et la lance, et, faisant trève aux travaux guerriers, se préparaient à briller dans la société par une conversation spirituelle et surtout par des vers de leur façon; car la poésie et la musique étaient l'âme des plaisirs de la cour qui savait s'amuser alternativement de combats poétiques et de jeux militaires. Ainsi en Provence, comme sous les Hohenstaufen en Allemagne, la poésie était une occupation royale; les poètes étaient de la classe des chevaliers et des nobles; la poésie brillait à la cour des princes, elle devint muette quand la Provence cessa d'avoir une cour. Lorsqu'une révolution semblable arriva en Allemagne, la poésie devint l'occupation de la roture, et dégénéra en un simple métier qu'on apprenait par des règles mécaniques.

Nommons encore quelques-uns des princes et grands seigneurs qui se montrèrent les Mécènes de la poésie provençale.

Raimond-Berenger IV, comte de Provence de la maison de Barcelonne (mort en 1181); *Alphonse II*, comte de Provence et de Forcalquier, son neveu (mort 1209); *Raimond-Berenger V*, comte de Provence et de Forcalquier, fils du précédent (mort 1245), avec lequel cette illustre dynastie de Provence expira.

Raimond V, comte de Toulouse (mort 1194), et son petit-fils, le malheureux *Raimond VII* (mort 1249).

Richard Cœur de Lion, comte de Poitou, par la suite roi d'Angleterre; *Guillaume VIII*, dernier seigneur de Montpellier[1] (mort 1202); *Barral de Baux*, vicomte de Marseille vers 1180; *Guillaume IV*, premier comte d'Orange de la maison de Baux, qu'en 1218 les Avignonais écorchèrent vif; *Robert*, dauphin d'Auvergne; la célèbre *Eléonore de Poitou*, épouse de Louis VII et ensuite de Henri, roi d'Angleterre; et *Ermengarde*, vicomtesse de Narbonne jusqu'en 1192.

La gaie science des troubadours.

Quoique tout le monde fît des vers à la cour des comtes de Provence, il y avait des poètes par état qu'on nommait *troubadours* ou inventeurs. Ils appelaient leur art la *gaie science* (*gaya cienca*): au lieu du mot de vers dans la signification moderne, ils disaient: *mot*. Leurs poésies étaient presque toutes du genre lyrique et célébraient l'amour, la chevalerie et les beautés de la nature. La rime qui n'était pas inconnue aux anciens, mais qui est essentielle à la poésie arabe, fut appropriée par les troubadours à la langue provençale; elle fait le fondement de cette poésie provençale, et est restée dès-lors dans toutes

[1] Voyez chap. XVI, sect. III de ce livre.

les littératures de l'Europe moderne, de manière que l'accentuation et le nombre furent substitués par les Provençaux à la quantité ou à la durée du son, qui fait la base des vers grecs et latins. Les troubadours ont connu la double rime, masculine et féminine, et tous les jeux auxquels leur emploi se prête. « Ce n'étaient point des études qu'il fallait pour devenir poète : la poésie était le produit d'un sentiment musical, d'une disposition harmonique, qui rangeaient sans efforts les paroles dans l'ordre où elles flattaient l'oreille, et qui donnaient aux pensées, aux images, aux sentimens cet accord, cet ensemble mélodieux qui vient de l'âme, et auquel l'étude ne saurait suppléer. On est étonné de voir combien les poésies des troubadours supposent peu de connaissances; aucune allusion à l'histoire ou à la mythologie, aucune comparaison empruntée à des mœurs étrangères, aucun souvenir des sciences ou de tout ce qu'on enseignait dans les écoles ne vient se mêler à l'effusion toute simple du sentiment; ainsi l'on comprend que des princes et des chevaliers qui souvent ne savaient pas lire, aient pu se ranger parmi les plus ingénieux troubadours [1]. »

Différentes espèces de la poésie provençale et cours d'amour.

Les troubadours nommaient *mot* ce qui est appelé aujourd'hui vers. Leur mètre n'avait rien de commun avec la quantité des syllabes ou avec la prosodie; déterminé par l'intonnation, il est ou iambique ou trochaïque. Leurs poèmes étaient divisés en *strophes* ou couplets. La *rime* appartient essentiellement à leur

[1] J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI, de la littérature du midi de l'Europe. Paris, 1813. 4 vol. 8.

poésie. Ils ne composaient que de petits poèmes, et n'avaient aucune idée ni de l'épopée ni des drames. Les genres qu'ils cultivaient le plus souvent, étaient les *vers* et les *chansons*, deux genres dont il est difficile de déterminer la différence; il paraît que les vers étaient des morceaux écrits en rimes masculines et destinés aussi bien à être simplement récités que chantés, tandis que la chanson devait, dans la règle, être chantée: elle était toujours divisée en couplets et s'occupait de Dieu ou de l'amour. Toute espèce de poésie lyrique accompagnée de musique était appelée *son* ou *sonnet*, ou plutôt ces mots désignaient la mélodie sur laquelle un poème était chanté. Des poésies érotiques faites sur des airs connus, et divisées en strophes, portaient le nom de *couplets;* il paraît d'ailleurs qu'il n'y avait que cette différence purement accidentelle entre les couplets et les chansons.

Une pièce de vers dans laquelle on distribuait l'éloge ou le blâme, sans qu'il y fût question d'amour, s'appelait *sirventes*, de servir, parce que ces poèmes étaient ordinairement faits par ordre du seigneur au service duquel le poète se trouvait. Le poème par lequel on déplorait la perte d'un ami ou d'une amante, était nommé *plaint* ou *plant*. La *tenson*, mot qui proprement veut dire combat, querelle, était une pièce en forme de dialogue, dans laquelle deux interlocuteurs défendaient tour à tour, par couplets de même mesure et en rimes semblables, leur opinion contradictoire sur diverses questions d'amour, de chevalerie, de morale, etc.

La décision de ces questions auxquelles on mettait ou feignait de mettre la plus grande importance, appartenait aux *Cours d'amours*, tenues par des dames avec l'assistance de quelques chevaliers. Il y avait deux espèces de ces cours; les unes stables et permanentes et jouissant d'une autorité reconnue; les autres, que les troubadours nommaient momentanément pour leur servir d'arbitre. Parmi les premières on cite la cour des dames de Gascogne, dont ni le siége ni la présidence ne sont connus; la cour d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne (1143 — 1194), la bonne amie du troubadour Pierre Rogiers, qui la désigna sous le nom : *Tort n'avez;* la cour de la reine Éléonore de Poitou, épouse de Louis VII et de Henri II d'Angleterre. Les questions proposées dans les tensons étaient quelquefois très-subtiles; mais ces cours en jugeaient d'autres qui tenaient à la galanterie, à la décence et à ce qu'on peut appeler la morale en amour. Nous allons citer, d'après M. Raynouard, quelques-uns des jugemens portés par des cours d'amour.

1.re question : Une dame avait imposé à son amant la condition expresse de ne la jamais louer en public. Un jour il se trouva dans une compagnie de dames et de chevaliers, où l'on parla mal de sa belle; d'abord il se contint, mais enfin il ne put résister au désir de venger l'honneur, et de défendre la renommée de son amante. Celle-ci prétend qu'il a justement perdu ses bonnes grâces, pour avoir contrevenu à la condition qui lui avait été imposée.

Jugement de la comtesse de Champagne : « La dame a été trop sévère en ses commandemens ; la condition exigée était illicite ; on ne peut faire un reproche à l'amant qui cède à la nécessité de repousser les traits de la calomnie, lancés contre sa dame. »

2.e question : Un chevalier était épris d'une dame qui avait déjà un engagement ; mais elle lui promit ses bontés, s'il arrivait jamais qu'elle fût privée de l'amour de son amant. Peu de temps après, la dame et son amant se marièrent. Le chevalier requit d'amour la nouvelle épouse ; celle-ci résista, prétendant qu'elle n'était pas privée de l'amour de son amant.

Jugement : Cette affaire ayant été portée devant la reine Éléonore, elle répondit : « Nous n'osons contredire l'arrêt de la comtesse de Champagne, qui, par un jugement solennel, a prononcé que le véritable amour ne peut exister entre époux. Nous approuvons donc que la dame susnommée accorde l'amour qu'elle a promis.

3.e question : Le véritable amour peut-il exister entre personnes mariées ?

Jugement de la comtesse de Champagne : « Nous disons et assurons, par la teneur des présentes, que l'amour ne peut étendre ses droits sur deux personnes mariées. En effet, les amans s'accordent tout, mutuellement et gratuitement, sans être contraints par aucun motif de nécessité, tandis que les époux sont tenus par devoir de subir réciproquement leurs volontés, et de ne se refuser rien les uns aux autres. »

« Que ce jugement, que nous avons rendu avec une

extrême prudence, et d'après l'avis d'un grand nombre d'autres dames, soit pour vous d'une vérité constante et irréfragable. Ainsi jugé, l'an 1174, le troisième jour des Kalendes de mai, indiction VII. »

Un auteur français de la seconde moitié du quinzième siècle, *Martial d'Auvergne*, procureur au parlement de Paris, a rédigé en prose un recueil d'arrêts d'amour, qui sont la traduction d'anciennes poésies provençales. Ces arrêts sont rendus par un parlement d'amour ou haute cour, jugeant tantôt en première instance, tantôt par appel, tantôt à la réquisition du procureur d'amour, tantôt sur plaidoierie de parties. Les tribunaux inférieurs dont il y a appel, sont le baillif de joie, le viguier d'amour dans la province de Beauté, le maire des bois verds, le conservateur des hauts privilèges d'amour, et d'autres magistrats portant des titres plaisans. Comme ces arrêts, quoique bien postérieurs aux troubadours, font connaître la nature des cours d'amour, nous en placerons ici quelques-uns

1.

Devant le *Maire des bois verds* s'est assis autre procès entre un amoureux et sa dame. Et étoit pour raison d'une cotte verte dont la dite dame se plaignoit, disant qu'il lui avoit baisé sa robe si rudement qu'il l'avoit cuidé affoler, et quo en chéant sa gorgerette était dépecée, et en avoit-on pu voir le bout de sa chemise; requérant en effet qu'il fût défendu au dit amant de ne se jouer ne toucher plus à elle sans congé, et que pour la faute qu'il avoit faite fût condamné à

faire amende honorable; et qu'on lui défendit seulement qu'il ne jouât plus à elle, en quelque manière que ce fût, ne approchât du lieu où elle seroit, sans sa licence ou qu'elle ne l'appelât. De laquelle sentence il s'est tenu aggravé et en a appelé en la court de céans, où le procès a été reçu pour juger. Si a vû la court iceluy procès, et tout vû a dit qu'il a été bien jugé et mal appelé, et bien appointé par le dit Maire et mal appelé par l'appelant et l'amendera. Et si le condamne ès despens de la cause d'appel, la tauxation réservée par devers elle.

2.

De certaine tauxation de despens que deux conseillers de la court de céans avoient faite à une jeune dame à l'encontre d'un sien ami, montant la somme de dix-neuf livres, trois sols, six deniers Parisis, pour raison de certain voyage et pélerinage où elle par grand ardeur avoit voué son dit ami, et auquel elle avoit été nus piés pour lui, afin qu'il fût guari d'une griefve maladie de fièvres blanches qu'il avoit lors, et aussi pour acheter des bouquets de romarin et genièvre dont on l'avoit baillé durant sa maladie. Cet amant ci c'est senti aggravé et en a appelé en la court de céans. Le procès a été reçu pour juger, et a la court vû la dite tauxation de despens et diminution baillée au contraire. Et tout vû, la court dit qu'il a été bien tauxé par les dits conseillers et mal appelé par l'appelant et l'amendera. Et si le condamne ès despens de la cause d'appel, la tauxation réservée par devers elle.

3.

Par devant le *Marquis des Fleurs et Violettes* s'est assis un autre procès d'un amoureux demandeur d'une part, et une jeune amie défenderesse d'autre part. Et disoit le dit amoureux que tous les plus grands biens qui sont en amours, c'est d'entretenir les cueurs l'un de l'autre en parfaite alliance et union d'amitié, et que toutes et quantes fois que un amant ou une dame est vacquant ou qu'elle s'entremet de complaire à plusieurs, c'est signe que son cueur n'était point entier en loyauté, et que l'on ne se y doit pas trop fier. Or, ce présupposé, disoit que cette dame ci avoit fait plusieurs promesses, et entre les autres que jamais elle n'auroit autre que lui tant qu'il seroit vivant, et lui pareillement elle; si en avoient fait serment l'un à l'autre si grand et solennel que faire se peut en tel cas, et ainsi avoient promis qu'ils ne feroient chose à leur pouvoir par quoi nul d'entre eux y pût prendre ne avoir desplaisir. Mais ce non obstant la dite dame puis nagueres de temps en ça s'entremettoit d'entretenir plusieurs galans par paroles et très-belles chières défendues en tel cas, et outre plus pendoit tous les jours en sa saincture (ceinture) et en sa que noille bouquets nouveaux et fleurs étranges, sans ce que le dit amant les lui eût données; dont il a un peu de mal en sa tête. Car aucunes fois quand il est dedans son lit et ce éveille sur ce point, il met bien trois heures à soi endormir. Et pour ce concluoit que sa dite dame fût contrainte et condamnée à ne plus porter bouquets ne fleurs, en quelque ma-

nière que ce soit, si non qu'il les lui donne ou qu'il en soit d'accord; et aussi qu'elle ne fasse chère au autrui si non à lui seul, et ainsi qu'elle avôit promis. Et offrit de sa part que si elle prenoit plaisir en fleurs et bouquets, de lui en faire bailler et avoir tous les jours tant qu'elle voudra, afin qu'elle n'eût occasion d'en prendre ailleurs.

De la part de cette dame défenderesse fut défendu au contraire et disoit que quelques promesses que fissent dames, se doivent entendre civilement, c'est à savoir là où sera leur plaisir, et ne donnent encore jamais si grand autorité qu'elles n'en retiennent tousiours aucune chose devers elles, et qu'elles ne soient sur leurs pieds pour user de leurs voulentés et plaisirs. Car elles sont dames. Disoit de rechief, avecques ce que le dit amant à tort de se plaindre de ce qu'elle porte bouquets et violettes, et qu'elle tient langage à trop de gens. Car supposé qu'elle lui ait promis de l'aimer bien et loyaument, elle n'est pas pourtant liée et obligée qu'elle ne puisse parler à autre que à lui, et prendre des dittes violettes et bouquets se on lui en donne un. Aussi le contraict que seroit fait autrement ne se pourroit soutenir; car l'on sait que dames ne peuvent renoncer aux biens qui leur peuvent venir, et ont don et privilége de nature de rire et faire bonne chère à tous, afin que nuls ne puissent dire qu'elles soient malgracieuses. Et appert bien que le dit amant est bien jeune, simple et mal conseillé de intenter procès et faire débat pour ceci. Car de tant qu'il auroit vers elle plusieurs requérans et serviteurs,

qu'elle l'avanceroit et aimeroit encore mieux par dessus les autres, de tant auroit-il plus de bien, et en seroit plus honoré. Mais il entend mal son cas; car il seroit content qu'on l'allât accoler devant tout le monde, et qu'elle ne parlât à autre que à lui, afin qu'on die qu'il eût le bruit. Que n'est pas la manière. Au regard des bouquets et des fleurs, il eu a tort de s'en plaindre; car elle a en sa maison des dites violettes et mariolaines où elle les prend. Et posé qu'on les lui donnât, si n'y peut-il avoir intérêt, car l'imposition ne lui en est due. Et si n'est chose où l'on se doive guiere arrêter, vu que la fleur et l'odeur s'en passe de legier. Et quant à l'offre qu'il lui fait de l'en fournir, répondit qu'elle n'en avoit cure; et ne vouloit point nullement du monde qu'il ait occasion de les lui reproucher. Si concluoit par ses moyens à fin d'absolution et de dépens.

Sur quoi le dit demandeur disoit au contraire que tels bouquets, perles et menues choses sont cause aucunes fois de émouvoir les cueurs et faire bailler les bontés aux autres qui point ne s'en doutent.

Finalement parties ouies furent appointées en droit, et par sentence si absolut cette défenderesse des impétitions et demandes de ce demandeur, en lui permettant s'elle vouloit en tant que mestier étoit de parler, rire, saluer et porter bouquets toutes et quantes fois qu'il lui plairoit et bon lui sembleroit. Et condamna le dit amant en ses despens, dont il se sentit grevé et appela en la court de céans où le procès a été reçu pour juger.

Si a la court vu le dit procès à grand et mûre délibération, et ce que faisoit avoir en cette matière. Et tout vu, dit qu'il a été bien jugé et mal appelé, et amendera l'appelant, en le condamnant ès despens de la cause d'appel, la tauxation réservée par devers elle.

4.

En la court de céans s'est assis un autre procès, entre un amant demandeur d'une part, et sa dame d'autre part. Disoit le dit demandeur que le plus grand désir que cueur d'amant ait, c'est de voir sa dame; mais pour doute de faux semblant et malle bouche que sont tousiours épiant, il est contraint d'aller passer de nuit devant l'hôtel de sa dame, et se il ne la trouvoit, il baisoit l'huis et s'en alloit pensif; mais il se siouyssoit pensant que Amours lui avoit fait si grand grace de venir à si haut bien, et puis quand il étoit couché et il imaginoit en soi-même que sa dame ne savoit rien s'il étoit venu ou non, et qu'elle ne lui en sauroit aucun gré, pource qu'elle ne l'avoit vu, il se retournoit dedans le lit plus de cent fois et ne pouvoit dormir. Et après se venoit sur le point du jour qu'on ne voit encore guère, lui falloit ribord ribaine se lever du lit et s'en aller de rechief devant l'hôtel de sa dite dame, écoutant lever les avaines et regarder par les crevasses de l'huys s'il la verroit point en son corset ou en sa cotte simple; car il en est en paradis.

Or disoit-il que incontinent qu'il étoit arrivé et qu'il boutoit l'œil entre la serrure et la fente par où on ouvre l'huys d'un luiquant, il y avoit au plus près de la mai-

son de sa dame une paillarde caille qui commençoit à crier et chanter car caillat, comme se sut été choso jurée et que elle le voulsit accuser. Or disoit cot amant ici que au cri de la dite caille son sens se mêloit et parturboit. Ne n'y a homme si rassis qui n'en fût ébahi. Et tellement que aucunes fois de sanglante paour et frayeur qu'il avoit, se hurtoit le nez en se retrayant, et ne savoit qu'il devenoit. Et encore pis ne cessoit de crier comme une enragée plus fort que devant et jusques à ce qu'il s'en fût parti, qui lui étoit un fort grand ennuy et desplaisir. Et disoit que s'il povoit voir ou tenir la dite caille, il la tueroit quoiqu'il lui dût couter; mais il ne la povoit voir ne prendre, pource qu'elle étoit dedans la maison, et pour ce requeroit que la dite dame fût condamnée à faire abattre la cage et tuer la dite caille ou faire vuider dehors, afin qu'elle ne lui fît déplaisir, et disoit que c'étoit raison.

De la part de la dite dame fut défendu au contraire: Et disoit que la dite caille n'était sienne ni en sa puissance et subjection; car elle était dans la maison d'un de ses voisins qui y prenoit plaisir à la nourrir et tenir. Pourquoi n'y avoit que connaître, aussi n'étoit ce qu'un pouvre oiseau qui gaignait sa vie à chanter; pour ce de la tuer ce seroit très-malfait. Disoit outre que la dite caille n'y pensoit nul mal et n'étoit que sa coutume de chanter. Et quant est d'attendre longuement à l'huys de la maison, c'étoit simplesse à lui, car il povoit bien penser, à l'heure de si haut matin n'y avoit personne levé, et lui eût mieux

valu être couché et dormir encore. Si concluoit la dite dame par ses moyens à fin de non recevoir et d'absolution.

A quoi le dit amant pour des repliques que de dormir n'eut-il peu, car en tel cas quand on veut dormir c'est à l'heure qu'on s'éveille et que une heure en dure cent. Et au regard de la dite caille disoit que la dite dame la devoit faire abattre, car elle avoit bien la connoissance au lieu ou c'étoit et ne falloit que faire rompre un ou deux bâtons de la dite cage pour l'en faire en aller. Et protestant au surplus que se la dite dame ne le vouloit faire, que lui-même la feroit tuer à quelque meschef que qu'en pût advenir. Car aucunes fois quand elle crioit, elle l'effrayoit tellement que lui faisoit plus de mal que qu'il lui étoit baillé d'une dague par l'estomac.

Sur quoi finalement parties ouies ont été appointées à mettre devant la court et au conseil. Si a la dite court vû le plaidoie des parties et tout ce qui a été produit; et tout vû et considéré ce qu'il faisoit à voir et considérer, la court dit que le dit amant ne fait à recevoir à faire la dite demande contre la dite défenderesse, et si declaire que la dite caille demourera la où elle est, pour vivre et chanter tout ainsi qu'elle poura. Et outre défend la court au dit demandeur de lui faire mal ne geter pierres contre la cage pour l'abattre à terre, sur poine de confiscation de corps et de biens, et d'être privé de l'amour de sa dite dame.

[illegible] 5.

A la requête du procureur général d'Amour, une vielle femme a été prinse et constituée prisonnière pour raison et cause de certaines paroles mal-sonnantes qui ont été dites et proférées de sa bouche. Si a depuis été interroguée sur les charges et informations faites à l'encontre d'elle. Sur quoi en effet elle a déposé et aussi confessé que véritablement en haine et dépit de ce qu'elle n'étoit appelée de aller aux chères, comme sont banquets et nopces, ainsi que les autres, elle mal muc et de felon couraige avoit et a dit que ce n'étoit pas tout acquêt que d'y être. Et que s'elle étoit homme aussi bien qu'elle étoit femme, elle n'y laisseroit pas aller sa femme ne ses filles, avec plusieurs autres choses au préjudice d'Amours et de ses droits, déclarés à plain en sa confession qui a été montrée aux gens d'Amours lesquels ont par icelle prins droit et baillé leurs conclusions tendans à fin que la dite vielle qui avoit parlé contre la souveraineté d'Amours, fût pugnie de pugnition corporelle et oblique, pour montrer exemple aux autres. Et en ce faisant, qu'elle eût la langue coupée ou que on lui plantât un fer chaud et ardent au visaige. Et aussi qu'elle fût bannie tousiours hors du royaume d'Amours, et ses biens déclairés confisqués.

A l'encontre desquelles conclusions la dite vielle défenderesse, pour la diminution de la poine disait que l'on ne doit pas de si près prendre garde ès paroles de femmes, car souvent parlent de légier et contre elles-mêmes. Mais entant qu'il lui touchoit, elle savoit bien

voirement que elle avoit failli et mal parlé, mais la court devoit avoir regard à ce que ce avoit été par chaude colle et sans y penser, et aussi de la deplaisance de ce qu'on ne tenoit compte d'elle et qu'on ne daignoit la mander aux dites fêtes et banquets.

Si a la court vû les charges et informations ; la confession de la dite défenderesse, les conclusions des gens d'Amours et les défenses baillées au contraire, et tout ce qui il falloit voir dans cette matière à grande et mûre délibération. Et tout vû et considéré la dite court condamne icelle vielle défenderesse pour les excès et délits par elle commis, à porter à l'entour du cou l'écriteau qui s'ensuit :

En ma vie je ne fus murtrière ne larronesse, ne coutumière de amant blesser et ravaler, mais afin que mon cas déclaire j'ai eu la bouche trop legière, gardez-vous, langue, de parler.

Mais nous revenons au tenson. Lorsqu'il avait plus de deux interlocuteurs, on l'appelait un *torneyamen*, tournoi [1]. Les *pastorelles* étaient des églogues dialoguées entre lo poète et une bergère ou un berger. La *ballade*, la *danse* et la *ronde* étaient des chansons destinées à animer la danse, et distinguées entre elles par la différence du rhythme, du refrain, etc. Les troubadours composaient aussi des *épîtres*, et ils en avaient de différentes espèces, tels que *donaire*, *salute*, *ensenhamen* (enseignement). Les *novas* ou *novelles* étaient de petits poèmes qui retraçaient quelque anecdote galante. Les troubadours compo-

[1] Voyez-en un joli exemple dans RAYNOUARD, vol. II, p. 198.

saient aussi des *romans de chevalerie* en vers : il existe de ce genre un Girart de Roussillon, paladin de Charlemagne, dont il reste 8000 vers : un Jaufre, fils de Dovon, chevalier de la Table ronde; un Philomèles; un Tristan et Iseult, etc. Enfin la poésie provençale ne manquait pas de poëmes *didactiques*, *moraux* et *sacrés*. Il existe de Maître Ermengaud de Béziers, un Bréviaire d'amour, en 27,000 vers : c'est une encyclopédie de toutes les sciences divines et humaines, théologie, cosmologie, physique, histoire naturelle, physiologie de l'homme, morale, droit de la nature et des gens, histoire ecclésiastique, politique, etc. De Pierre de Corbiac on a un Trésor de 840 vers de douze syllabes, tous sur la même rime (ens) : il est dans le genre du Bréviaire, du Dominicain Izarn, une dispute avec un hérétique en 800 vers de douze syllabes, où les rimes ne changent que tous les vingt ou trente vers : cet ouvrage n'est pas sans importance dans l'histoire des Albigeois, parce qu'il fait connaître le genre de polémique dont on usait en disputant avec eux. Deudes de Prades «savis hom fo mot de letras e de son natural e de trobar. E si saup mout la natura dels auzels prandedors. E fes cansons par sen de trobar; mas no movian ben d'amor, per que non avian sabor entre la gen, ni no foron cantadas ni gracidas.» Ce troubadour, dont les chansons ne trouvèrent pas de faveur, est auteur d'un poëme en 3600 vers : Dels auzels cassadors, de l'histoire naturelle des oiseaux chasseurs. La plus remarquable de toutes les poésies morales des Provençaux est une Vie de Boëce, dont il reste 257 vers

que M. Raynouard a fait connaître. Ce littérateur, dont l'opinion est d'un grand poids, croit que cet ouvrage est de la fin du dixième siècle, et par conséquent antérieur à la poésie provençale et le plus ancien monument poétique des langues nées du latin. Les douze premiers vers suffisent pour donner une idée de la forme antique de ce poème.

Nos jove omne, quandius que nos estam,
De gran follia per folledat parllam,
Quar no nos membra per qui viuri esperam,
Qui nos soste, tan quan per terra annam,
E qui nos pais que no murem de fam,
Per cui salves m'esper, pur tan qu'ell clamam.

Nos jove omne menam ta mal jovent,
Que us non o preza, si s trada son parent,
Senor, ni par, si 'll mena malament,
Ni l' us vel l'altre, si s fait fals sacrament;
Quant o fait, mica no s' en repent,
E ni vers deu non fai emendament.

Voici comment M. Raynouard traduit ces vers:

Nous jeunes hommes, si long-temps que nous sommes,
De grand folie par erreur parlons,
Parce que ne nous souvient par qui vivre espérons,
Qui nous soutient, tant que par terre allons,
Et qui nous paît afin que ne mourions de faim,
Par qui que je me sauvasse j'espère, en tant que l'invoquons.

Nous jeunes hommes menons si mal jeunesse,
Que un ne cela prise, s'il trahit son parent,
Seigneur, et pair, s'il le mène méchamment,
Et l'un voile l'autre, s'il fait faux serment;
Quand cela fait, mie ne s'en repent,
Et ni vers dieu ne fait amendement.

Enfin nous rappellerons ici un monument littéraire du commencement du douzième siècle, fort intéressant tant par rapport à la langue dans laquelle il est écrit (c'est un dialecte particulier de la langue provençale), que parce qu'il nous fait connaître, mieux que les historiens du temps, le système religieux des Vaudois[1]. C'est un recueil de poésies sacrées de ces hérétiques, conservé dans un manuscrit de la bibliothèque de Genève et publié par M. Raynouard. Ces poésies sont au nombre de sept, intitulées : la noble leçon (en 479 vers); la barca; le nouveau sermon; le nouveau confort; le Père éternel; le mépris du monde; l'Évangile des quatre semences. Nous plaçons ici les vingt-quatre vers de la barca, dont nous devons la connaissance à M. Raynouard.

La Sancta Trinita nos dont parlar
Cosa que sia d'onor e de gloria,
E que al perfeit de tuit poysa tornar,
E a li auvidor done atalentement
Qu'ilh merant la volunta e lo cor
A entendre ben li nostre parlament.

De quatre element ha dio lo mont forma,
Fuoc, ayre, ayga e terra son nomma;
Stelas e planetas fey de fuoc;
L'aura e lo vent han en l'ayre lor luoc;
L'aiga produy li oysel e li peyson,
La terra li jument e li ome fellon.

La terra es lo plus vil de li quatre element
De lacal fo fayt Adam paire de tota gent.

[1] Voyez p. 168 de ce vol.

O fanc! o polver! or te ensuperbis!
O vaysel de miseria! or te enorgolhosis!
Horna te ben, e quer vana beota;
La fin te mostrare que tu aurés obra.

Regarda cnamps al nostre naisament
De cant sia de valor lo nostre vistiment;
Nu al mont venen e nu nos en retornen,
Paure n'intren e cum paureta salhen:
E rics e paures han aytal intrament;
Segnors e seif han aital issiment.

Voici la traduction de l'éditeur :

La Sainte Trinité nous permette parler
Chose qui soit d'honneur et de gloire,
Et qui au profit de tous puisse tourner,
Et aux écoutants donne désir
Qu'ils mettent la volonté et le cœur
A entendre bien les notres discours.

De quatre élémens à Dieu le monde formé,
Feu, air, eau et terre sont nommés;
Étoiles et planètes fit de feu;
Le zéphir et le vent ont en l'air leur lieu;
L'eau produit les oiseaux et les poissons,
La terre les animaux et les hommes félons.

La terre est le plus vil des quatre élémens
De laquelle fut fait Adam père de toute gent.
O fange! ô poussière! maintenant te glorifies!
O vaisseau de misère! maintenant t'enorgueillis!
Orne-toi bien, et cherche vaine beauté;
La fin te montrera ce que tu auras ouvré.

Regarde dès la notre naissance
De combien est de valeur le notre vêtement;

Nus au monde venons et nus nous en retournons,
Pauvres y entrons et avec pauvreté sortons:
Et riches et pauvres ont même entrée;
Seigneurs et serfs ont même sortie.

Nous allons dire un mot de quelques troubadours qui ont fait des poèmes érotiques. Il serait inutile de remplir ces pages de noms de poètes provençaux oubliés depuis long-temps. Il ne sera question ici que de quelques-uns des plus célèbres dans leur temps.

Guillaume VIII, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, est un des plus anciens troubadours dont il existe encore des poésies. Il raconta en vers les aventures de la croisade dont il revint en 1102. Guillaume, comte de Poitou.

Sordello, autre troubadour, né à Goïto près de Mantoue, servit long-temps le comte de S. Boniface, chef du parti guelfe dans la Marche Trévisane, et passa ensuite au service de Raimond-Bérenger, beau-père de Charles d'Anjou. La gloire de Sordello est attachée à l'admiration que Dante témoigne pour lui, lorsqu'il le trouve à l'entrée du purgatoire; pénétré de respect pour sa noble fierté, il le compare à un lion qui repose majestueusement, et à son seul nom Virgile se précipite dans ses bras. Sordello.

Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, appartenait aux poètes provençaux; car la langue provençale avait pénétré en Angleterre par Éléonore de Poitou, sa mère: d'ailleurs elle était adoptée par plusieurs cours. Il reste de Richard deux sirventes qu'il composa dans sa prison, après quinze mois de captivité. Richard Cœur-de-Lion.

Nous avons rapporté[1] le commencement de la tenson que le roi et Blondel avaient composée ensemble, et qui servit à ce troubadour à découvrir le lieu où son maître était enfermé.

Bertrand de Born.

Un chevalier qui eut avec ce prince les rapports les plus intimes et dont les passions violentes eurent beaucoup d'influence sur la destinée de la famille royale d'Angleterre, *Bertrand de Born*, vicomte de Hautefort dans le Périgord, a laissé un très-grand nombre de poésies toutes originales. Le plus brillant, le plus impétueux des chevaliers français, qui ne respirait que la guerre, qui passait sa vie à enflammer les passions de ses voisins ou de ses supérieurs, pour les entraîner dans les combats; qui, pendant toute la seconde moitié du douzième siècle, troubla par ses intrigues et par ses armes les provinces de Guienne, était, qui le croirait? le favori des Muses. Irrité contre Richard Cœur-de-Lion, non encore régnant, dont il croyait avoir eu à se plaindre, il s'attacha à Henri, frère aîné de ce prince, suscita partout des ennemis à Richard, forma contre lui des ligues puissantes, et chanta les combats où il entraînait ses alliés. Le même Henri s'étant révolté contre son père, Bertrand de Born qui l'avait encouragé à la désobéissance, se vit après la mort du prince exposé à la colère du roi d'Angleterre, Henri II, qui l'attaqua dans son château de Hautefort et le prit avec toute la garnison. C'est donc vous, dit-il à son prisonnier, lorsqu'il fut conduit devant lui, qui vous vantiez d'avoir

[1] Voyez vol. III, p. 369.

une fois plus d'esprit qu'il ne vous en fallait? « J'ai eu le droit de le dire en un temps, répondit de Born, mais en perdant le jeune roi, votre fils, j'ai perdu tout ce que j'avais d'esprit et de raison. » Quand il entendit nommer son fils, le roi versa des larmes. Ah Bertrand! malheureux Bertrand! s'écria-t-il, il est bien juste que vous ayez perdu l'esprit en perdant mon fils; car il vous aimait uniquement, et moi, pour l'amour de lui, je vous rends votre liberté, votre bien, votre château; je vous rends mes bonnes grâces et mon amitié. Je vous donne de plus cinq cents marcs pour réparer le mal que je vous ai fait.

Ce bouillant guerrier ne fut point insensible à l'amour, et il inspira une vive passion à plusieurs dames illustres. Il a laissé des chansons nombreuses.

Pierre Vidal de Toulouse, aussi célèbre par l'harmonie de ses vers et par la sensibilité qui y règne, que par les folies qu'il commit pour prouver son amour à la dame de sa pensée, et par les mystifications auxquelles sa crédulité l'exposa[1]; *Arnaud Daniel* que Pierre Vidal. Arnaud Daniel.

[1] Voici ce qu'en dit M. Weiss dans la Biographie universelle: « Il joignait au mérite de faire de jolis vers une voix agréable, l'humeur enjouée et une grande vivacité d'esprit. Ces qualités lui valurent de nombreux succès près des femmes; mais amant léger et indiscret, il se plaisait à raconter les aventures galantes dont il était le héros. Ayant eu l'imprudence de mêler dans ses récits une dame de Saint-Gilles, le mari, qui n'entendait pas raillerie sur tout ce qui touchait à l'honneur, lui fit fendre, selon les uns, ou selon d'autres, percer la langue. Un chevalier nommé Hugues de Baux accueillit le malheureux troubadour et le fit guérir. Vidal reprit bientôt, avec sa bonne humeur, le cours de ses galan-

Pétrarque cite avec des épithètes qui expriment le cas qu'il en faisait, et qui a aussi écrit des romans en vers,

teries. Épris des charmes de la vicomtesse de Marseille, il la célébra dans ses vers sous le nom d'*Audierna*, ou plutôt de *Na Vicna.* Cette dame feignit d'encourager sa passion; mais un jour Vidal la surprit endormie, et eut l'insolence de profiter de son sommeil pour lui ravir un baiser. Le vicomte, averti par les cris de sa femme, essaya de l'apaiser; mais elle déclara qu'elle ne voulait plus s'exposer à de pareilles insultes, et Vidal fut obligé de s'éloigner..... » Il alla ensuite en Palestine, soit à la suite de Richard Cœur-de-Lion, soit avec le marquis de Montferrat. « Ce fut dans ce voyage qu'il acheva de perdre la raison. Il se crut un héros, un chevalier invincible, et remplit ses chansons de fanfaronnades guerrières. On lui fit épouser, dans l'île de Cypre, une jeune Grecque, qu'on lui dit être la nièce de l'empereur d'Orient et héritière de ses droits. Dès ce moment, il se persuada qu'il était empereur, et revêtu des ornemens impériaux, il ne marcha plus sans faire porter un trône devant lui. Les désastres de la troisième croisade furent le terme de sa grandeur imaginaire. Il revint en Provence, laissant sa femme en Orient, du moins l'histoire n'en fait plus aucune mention. Ayant appris, à son arrivée, la mort de Raimond, comte de Toulouse, pour témoigner la douleur qu'il en éprouvait, il laissa croître sa barbe et ses ongles, fit raser la tête à ses domestiques et couper les oreilles et la queue à ses chevaux. Alphonse II, roi d'Aragon, engagea Vidal à quitter le deuil. Il obéit, composa de nouvelles chansons, et s'engagea bientôt dans un nouvel amour. Sa maîtresse était une dame de Carcassonne, nommée Louve (*Loba*) de Penautier. Le galant troubadour, pour lui prouver sa passion, prit le nom de Loup, mit un loup dans ses armes et se revêtit d'une peau de loup. Ce déguisement lui fit courir le plus grand danger. Les bergers du voisinage, feignant de le prendre pour un loup, le poursuivirent avec leurs chiens, dont les morsures le mirent dans un état déplorable. »

un Rinaldo ou Renaut, un Lancelot, etç. *Arnaud de Mareuil; Rambaud de Vaqueiras*, un des conquérans de Constantinople; *Amanieu des Escas*; tels sont les noms les plus fameux parmi les poètes provençaux. Arnaud de Mareuil, Rambaud de Vaqueiras, Amanieu des Escas.

Les troubadours se distinguaient des jongleurs, qui, dans une condition tout-à-fait subalterne, réjouissaient la société où ils étaient admis, par leurs contes, par les vers qu'ils avaient appris et qu'ils accompagnaient de divers instrumens, et par des jeux bouffons; en un mot, les jongleurs étaient, comme les rhapsodes grecs, des hommes payés pour exercer un art mécanique. Les troubadours qui ne savaient pas s'accompagner d'un instrument, avaient à leur service quelque jongleur qui les suivait dans leurs voyages. Cet usage est un des caractères de la poésie provençale et ne se rencontre pas ailleurs. On voit par plusieurs passages des poésies des troubadours, que le métier de jongleur était lucratif, et que le poète faisait quelquefois la fortune d'un jongleur, en lui communiquant un morceau dont il pût régaler ses auditeurs. Raimond de Miraval dit au jongleur Bayona : « Je sais bien que tu es venu pour avoir de moi un sirvente; je vais te donner le troisième; avec les deux premiers tu as gagné de l'or et de l'argent et plus d'une vieille pièce d'armure, de bons et de méchans habits. » Décadence de la poésie provençale.

Bayona per sirventes
Sai be qu'iest vengutz mest nos,
Et ab aquest seran tres,
Qu'ieu non avia faitz dos,

Dont manl aur e mant argeu
Avelz guazangat, Bayona,
E maint uzat garnimen
E d'avol raub' e de bona.

Et une autre fois, le voyant paraître tout déguenillé : « Grand dieu, s'écria-t-il, que tu es misérablement habillé; mais je vais te tirer de ta pauvreté par un sirvente. »

A dieu me coman, Bayona,
Tans paupreiz vei a sobrier
Mal veslitzab avol gona,
Mas ie-t trairai de paupriés.
Ab un sirventese quant profier.

L'avilissement où tombèrent les jongleurs avec lesquels on les confondait, fut une des causes de la décadence des troubadours; l'extinction successive de l'esprit chevaleresque vers la fin du treizième siècle y a, sans doute, contribué; mais la principale cause de cette décadence se trouve dans l'extrême monotonie qui règne dans leurs ouvrages; aussi, née dans le onzième siècle, la poésie provençale parvint-elle jusqu'au milieu du treizième, sans faire aucun progrès. Dans tous les poèmes des troubadours il règne un langage obscur, une galanterie hyperbolique et une affectation de tendresse sans véritable sensibilité. La religion n'échauffait pas leur imagination; elle ne se mêlait à leurs vers que d'une manière profane. La poésie provençale s'éteignit lorsque le souverain de la Provence, monté sur un trône étranger, attira à la cour de Naples les chevaliers et les dames qui avaient

brillé dans les tournois et siégé dans les cours d'amour. Les successeurs de Charles I.er devinrent entièrement italiens.

Origine de la langue romane-walche ou française

La première trace du roman-wallon ou roman-walche (mot corrompu de celui de Galli) ou de la *langue française* est le serment qu'après le partage de Verdun en 842 Louis le Germanique fit en présence de l'armée de son frère Charles le Chauve. C'était, comme nous l'avons dit[1], le mélange de la langue théotisque que parlaient les Francs, avec la langue romane qui était le produit du latin enté sur le gaulois, et que parlaient les peuples soumis à la domination des Francs. Cependant les langues qui formèrent ce mélange n'y entrèrent pas en parties égales; le latin en fut le fondement, le gaulois fournit une moindre part, et si le teutonique paraît n'en former qu'une part très-faible, c'est probablement parce que son influence sur la formation de la langue française n'a pas encore été suffisamment examinée. C'est en général un champ inculte que l'histoire *génétique* (s'il nous est permis de nous servir de cette expression), de la langue française; cette lacune est une suite du dédain que les hommes de lettres français montrent pour celles des langues modernes qui ne viennent pas du latin.

La littérature française sort de la Normandie.

La séparation du roman en deux dialectes, le *provençal* et le *wælche*, se fit depuis la fin du neuvième siècle. L'érection du royaume de Bourgogne coupa la France en deux parties qui se devinrent presque

[1] Voyez vol. II, p. 90.

étrangères l'une à l'autre. Le mélange du roman-wælche ou du français avec le normand parlé par une nation que la France reçut dans son sein au dixième siècle; y introduisit de nouveaux mots et de nouvelles constructions sinon teutoniques, au moins germaniques; mais les Normands, au lieu de faire disparaître la langue qu'ils trouvèrent en Neustrie, s'appliquèrent plutôt à se l'approprier et à la cultiver. Il en résulta que la première littérature française sortit de Normandie. Les lois que Guillaume le Conquérant (1066—1087) donna à l'Angleterre, sont le plus ancien livre écrit en roman-wallon ou français. Les Normands avaient apporté en France l'amour du merveilleux qui caractérise les peuples septentrionaux, tandis que la galanterie leur est inconnue: ils avaient plus d'imagination que de sensibilité. Ils aimaient les contes romanesques, les aventures héroïques; en général toute espèce de poésie épique; mais la poésie lyrique, où brillaient les troubadours, n'avait pas de charmes pour eux; elle était peu cultivée par leurs poètes que le nom de *Trouvères* distingue des Provençaux. On leur doit un nouveau genre de littérature dont ils ont répandu le goût et fourni les premiers exemples. C'est le *roman moderne* ou le récit d'un événement fictif d'une certaine étendue, rapporté avec le sérieux de la vérité. Le *roman de chevalerie* qui admet le merveilleux banni du véritable roman, est une variété du roman, ou un roman dégénéré. Le mot de roman ne désignait pourtant pas originairement ce que nous nommons ainsi, on

l'employait en général pour tout ouvrage de longue haléine composé en langue romane ou française.

Le premier roman moderne, en prenant ce mot dans le sens expliqué ci-dessus, a été écrit non en français, mais en latin, vers 1110, par un imposteur qui attribua cette œuvre à *Turpin*, archevêque de Rheims, mort en 800, dont le nom est célèbre parmi les anciens romanciers. Ce roman est une histoire de Charlemagne et de Roland, imitée d'après une histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, originairement écrite en persan, traduite en grec au onzième siècle pâr Siméon Seth, protovestiaire de la cour de Constantinople, et ensuite du grec en latin par un inconnu[1]. Le roman attribué à Turpin rapporte les victoires de Charlemagne sur le roi maure Argoland, les combats singuliers du paladin Roland et de Ferragus, la mort de Roland à Roncevaux[2], et la vengeance de Charlemagne.

Romans modernes. Roman latin du Pseudo-Turpin.

Le roman attribué à l'archevêque de Rheims, servit d'original à *Godefroi de Monmouth*, Bénédictin gallois, qui vers 1138 écrivit en latin une histoire des Bretons (*Historia Britonum*) dans laquelle Arthus, roi fabuleux des Bretons ou du pays de Galles, prit la place de Charlemagne, qui dans l'ouvrage du premier faussaire avait remplacé l'Alexandre du roman persan. Charlemagne et ses douze pairs, le roi Arthus et les chevaliers de la Table ronde, l'enchanteur Merlin, Lancelot du Lac, Tristan le Léonnais, Perceval le

Roman latin de Godefroi de Monmouth.

[1] Voyez SCHŒLL, hist. de la littérature grecque, vol. VII, p. 187.
[2] Voyez vol. I, p. 337.

Gallois furent les principaux héros, que les romanciers français reproduisirent ensuite sous mille formes à côté des chevaliers de Charlemagne, tels que les quatre fils Aimon, Regnauld de Montauban, son cousin Maugis d'Aigremont, Doolin de Mayence, Oger le Danois. Bientôt nous les verrons y joindre Alexandre le Grand, vrai archétype de leurs Charlemagne et Arthus, et ce fut probablement encore la traduction latine de l'ouvrage grec (de Siméon Seth) qui devint la source des romans qui célèbrent les exploits du roi de Macédoine. Un quatrième héros de romans est Amadis, personnage imaginaire; mais il est difficile d'assigner la source de ce genre de romans, à l'égard duquel les Français et les Portugais se disputent la priorité.

Grégoire de Bechada, auteur du premier roman en vers français.

Cependant avant le cycle héroïque de Charlemagne, d'Arthus, d'Alexandre et d'Amadis, le conquérant de Jérusalem, Godefroi de Bouillon, avait été le héros d'un poème français, dont l'auteur fut *Grégoire de Bechada*. Ce chevalier tourangeau chanta vers 1130 en rimes francaises les exploits des premiers croisés. Ce fait n'est connu que par l'ancienne chronique de Godefroi, prieur de Vigeois, qui dit que Bechada fut conseillé ou aidé dans ce travail par un Normand, nommé Gaubert, et que, luttant contre la difficulté d'écrire dans une langue vulgaire, il employa douze ans à composer et à limer son poème.

Eustache ou Wistace.

Vingt à trente ans après Bechada, c'est-à-dire en 1155, Maître *Eustache* ou *Wistace*, traduisit, ou imita en vers français, l'histoire des Bretons par Mon-

mouth; il remonte à Brutus, prétendu petit-fils d'Énée, qui, d'après lui, a conduit en Bretagne une colonie de Troyens; il va jusqu'en 700, époque de la mort de Calevastre, prince de Galles. Ce roman est connu sous le nom du *Brut d'Angleterre*. Le roi Arthus et la Table ronde y jouent le principal rôle. *Robert Wace* ou Guasse, probablement originaire de l'île de Jersey, et par la suite chanoine de Bayeux et chapelain de Henri II, y ajouta en 1160 sous le titre de Rou (Raoul) de Normandie, l'histoire des ducs de Normandie et de Guillaume le Conquérant et de Guillaume le Roux, jusqu'à la prise de Jérusalem en 1099. Wace.

Les premiers romans de chevalerie écrits en prose sont de la fin du douzième siècle, et dus à des Normands: ce sont Tristan de Léonnais, Méliadus, père de Tristan et roi de Léon, le S. Gréal (sang réal), ou le calice dont Notre Seigneur se servit en instituant l'eucharistie, et dans lequel Joseph d'Arimathie recueillit ensuite le sang qui découla de ses plaies; le roman de Joseph d'Arimathie, celui de Lancelot du Lac, et le roman de Palamèdes. Tous ces romans ne sont toutefois que des traductions du latin de *Christian de Troyes*, et renfermés dans le Saint Gréal de celui-ci. Un chevalier normand, *Renaud*, comte de Boulogne, traduisit en 1206 en prose française la Vie de Charlemagne par l'archevêque Turpin; une autre traduction fut faite en 1207 par *Michel Harmes*. Le roman du Chevalier au Lion ou de l'Amadis des Gaules, le principal héros des romans castillans, est de la fin du treizième siècle; l'opinion reçue en France l'attribue

Romans de chevalerie en prose.

Christian de Troyes.

Renaud, comte de Boulogne.

L'auteur de l'Amadis des Gaules.

à un Normand. Cependant cette propriété est contestée à la littérature française et revendiquée pour celle des Castillans et pour un écrivain né en Portugal. Les auteurs de l'Art de vérifier les dates se sont déclarés contre l'opinion reçue en France.

Les romans de chevalerie de la Table ronde que les Normands avaient mis en vogue, firent une grande fortune dans tout le Nord de la France; mais d'Arthus, roi d'Angleterre ou du pays de Galles, les Français firent un roi suzerain de Bretagne tenant sa cour à Nantes, et partant de là pour ses expéditions aventureuses. Par une supposition fabuleuse ils admirent qu'en 1120 un certain *Rusticien de Pise*, avait compilé en langue latine un vaste recueil d'aventures dont Arthus, Merlin, Tristan, Lancelot étaient les héros; et que deux Bretons, Thélesin et Melchin, lui en avaient fourni les matériaux; mais probablement ils puisèrent toute leur érudition dans Godefroi de Monmouth qui n'acheva qu'en 1135 sa merveille de la Table ronde.

Rusticien de Pise.

Alexandre, auteur du poème d'Alexandre.

Ce fut encore un Normand, *Alexandre*, natif de Bernai, qui, sous le règne de Philippe-Auguste à la cour duquel il vivait (vers 1260), composa le premier poème français de longue haleine, la Vie d'Alexandre, pleine d'allusions aux événemens de la cour de ce prince. Alexandre y paraissait dans toute la pompe de la chevalerie. Ce poème n'est pourtant pas l'ouvrage d'un seul homme; on prétend que neuf poètes de ce temps travaillèrent à cette suite d'histoires merveilleuses. C'est d'après l'Alexandre parvenu à une

haute célébrité, que le vers majestueux de douze syllabes avec une césure dont l'auteur s'était servi, fut nommé *Alexandrin*. C'est aussi depuis ce livre que les aventures sont devenues le caractère propre du roman ; on voit dans l'Alexandre et dans ses imitations, des chevaliers errans qui, par amour pour la dame de leurs pensées, laquelle souvent n'est qu'un être idéal, cherchent les aventures, parcourant le monde pour redresser les torts, attaquant les monstres et les géans qu'ils rencontrent partout, et les forçant de rendre la liberté aux dames qu'ils ont ravies, assistant à tous les tournois et à toutes les batailles, remportant tous les prix et gagnant toutes les victoires,

Un autre roman de chevalerie en vers, peu postérieur à l'Alexandre, est le Chevalier au Cygne, qui contient l'histoire de la conquête de Jérusalem. Il fut commencé par *Renaus* et achevé par *Gander* de Douai; il contient près de 30,000 vers. Il n'a été imprimé que dans une traduction en prose faite au quatorzième siècle. Le chevalier au Cygne.

Nous nommerons encore, parmi les romans de ce genre et de cette époque, le charmant poème intitulé Gérard de Nevers ou la Violette, par *Gibers de Mantreuil;* et le Garin le Loherain de *Jehan de Flagy*.

Les chevaliers français firent connaissance par les croisades avec les *péris* des Arabes; ce sont des génies qui, invisibles aux yeux des mortels, s'attachent aux belles enfermées dans les harems, pour adoucir les ennuis de l'esclavage et y apporter toutes sortes de consolations. Les Français transplantèrent ces êtres Roman de féerie.

aimables sur le sol de leur patrie; mais ils en changèrent le sexe; de génies ils firent des fées qui assistent les chevaliers dans les dangers qu'ils courent et les récréent après les combats. Limagination des romanciers fit entrer de diverses manières ces êtres fantastiques dans les aventures chevaleresques, et c'est ainsi que naquit le *roman de féerie*, dont aucun peut-être n'a eu plus de succès que les Aventures de Parthenopex de Blois, d'un auteur inconnu : c'est l'histoire du mariage contracté par un mortel avec la fée Mélior ; sujet souvent traité depuis.

Guillaume de Lorris, auteur du roman de la Rose.

Tous les romans de chevalerie dont nous venons de parler, sont plus ou moins tirés de sources latines ; mais dans le milieu du treizième siècle *Guillaume de Lorris* du Gatinais composa le premier roman original, le célébre poème de la Rose. Ce n'est pourtant pas un roman, et il ne porte ce nom que parce qu'à l'époque où il fut écrit, le mot de roman avait encore sa signification originaire et désignait tout ouvrage de longue haleine. C'est un poème didactique et allégorique sur l'art d'aimer ; c'est le récit d'un songe dans lequel Dames Oiseuse (l'oisiveté), Male-Bouche, Dangier, Félonie, Bassesse, Haine et Avarie *(sic)* jouent un rôle soit pour inspirer à un amant le désir de rechercher la Rose, qui est le prix de l'amour, soit pour l'empêcher de la trouver. Guillaume de Lorris mourut en 1260, après avoir achevé les 4155 premiers vers de ce poème qui, lors de son apparition, excita l'admiration générale. Quarante-cinq ans plus tard

Jean le Meun

Jean le Meun, surnommé *Clopinel*, ou le Boiteux,

l'acheva en le portant à 20,000 vers. Le roman de la Rose, composition froide, ennuyeuse, souvent cynique, quoique pleine de jolis tableaux, a eu une si grande vogue, il a passé pour un tel chef-d'œuvre, qu'il a retardé les progrès de la littérature française, jusqu'à la renaissance des lettres dans le quinzième siècle.

Fabliaux.

Indépendamment des romans, les trouvères ont inventé un second genre de poésie, connu sous le nom de *fabliaux;* ce sont des contes souvent pleins d'originalité, de naïveté et de gaîté; mais, plus d'une fois aussi, licencieux et obscènes. Comme le roman français doit sont origine à une histoire persane d'Alexandre le Grand, de même un livre indien a été la principale source où les trouvères ont puisé leurs fabliaux. Un sage que la tradition fait vivre du temps de Cicéron, et qu'elle nomme Sendebad, composa un recueil de contes, intitulé le Livre des sept conseillers, du précepteur et de la mère du roi. Il a été traduit de l'indien en persan, du persan en arabe, et enfin en grec[1]. Il paraît qu'un exemplaire de la traduction grecque qui est, sans doute, du onzième siècle, fut apporté en France au retour de la première croisade. Un moine de l'abbaye de Haute-Selve imita ce roman en latin, et c'est cette imitation latine qui, au commencement du treizième siècle, fut traduite en langue romane-wallone par *Hébert le Clerc*, sous le titre de *Dolopathos* ou *Roman des sept sages*. Dolopathos a été pour les trouvères un trésor qu'ils ont exploité à l'envi. Les relations que les Français eurent dans le

Hébert le Clerc.

[1] Voy. SCHŒLL, hist. de la littérature grecque, vol. VII, p. 186.

douzième et le treizième siècle avec l'Orient, leur donna le goût des fabliaux : dès-lors ces récits poétiques ne manquèrent plus à aucun banquet. Quelquefois les convives étaient invités, à tour de rôle, de régaler la société par une historiette; plus souvent des hommes faisant métier du débit musical, qu'on appelait ministériaux ou ménétriers, et qui ressemblent aux jongleurs des Provençaux, sans être, comme ceux-ci, au service des poètes et dressés par eux, venaient réciter, en s'accompagnant d'un instrument, quelque conte amusant et même grivois. Souvent aussi les moines débitaient en vers les légendes de leurs couvens, les miracles de leurs saints. Beaucoup de contes et de fables de La Fontaine, et les pièces de théâtre suivantes : la Fée Urgèle, les Souliers mordorés, le Magicien, Aucassin et Nicolette, la Gageure imprevue, sont tirés des fabliaux de cette époque; Boccace et la reine Marguerite y ont puisé à pleines mains.

Trouvères. Quelques Français, et parmi eux plusieurs grands seigneurs, en essayant de transplanter la poésie provençale dans le nord de la France, devinrent les auteurs d'une poésie lyrique qui ne fut qu'une faible imitation de la première. Leurs premiers essais furent les *lais* et les *virelais*, mots d'une étymologie incertaine qui pourraient avoir été normands, et la racine du scandinave *laikan*, jouer. Aucun de ces seigneurs cultivant la poésie ne s'est illustré plus que Thibaut VI, comte de Champagne. Thibaut VI, comte de Champagne, et, depuis 1234, roi de Navarre sous le nom de Thibaut II[1]. Ses liai-

[1] Voyez p. 122 de ce vol.

sons, vraies ou supposées, avec Blanche de Castille, mère de S. Louis, et l'influence qu'eurent ses amours romanesques sur les troubles du royaume, l'ont rendu célèbre. Il reste de ce poète soixante-six morceaux, et dans le nombre se trouvent ceux par lesquels il adressa ses hommages à la reine Blanche.

On nomme encore parmi les seigneurs français qui marchèrent aux dernières croisades et dont on a conservé des vers lyriques, *Thierry de Soissons;* le *vidame de Chartres; Jean, comte de Bretagne,* fils de Pierre de Dreux, dit Mauçlerc; *Bernard de la Ferté; Gaces Brules,* ami de Thibaut II; *Raoul II, sire de Coucy.* Nous avons vu figurer ces chevaliers dans l'histoire de S. Louis.

Ainsi que les Provençaux avaient des Cours d'amour, de même les Français du Nord avaient leurs *Puys* et leurs *Gieux sous l'ormel.* Le premier nom vient du latin *podium*, estrade, probablement parce que les poètes qui débitaient leurs ouvrages dans cette espèce d'assemblée, montaient sur une petite élévation ou tribune pour être mieux entendus. Le second vient de ce qu'au mois de mai on tenait quelquefois le gieu (jeu) en plein champ sous un ormeau. C'était dans ces réunions ou combats poétiques que les trouvères célébraient la beauté des dames et chantaient leurs amours; le vainqueur recevait une couronne, ou, comme on disait, un chapel de roses. Les Puys d'amour furent remplacés dans le quinzième siècle par des exercices littéraires d'une forme plus régulière qu'on nommait *Palinod.*

Puys d'amour et Gieux sous l'ormel.

Diversité des instrumens de musique.

Comme les troubadours de Provence, les poètes français se faisaient accompagner par des ménétriers. On trouve dans un poème manuscrit, intitulé le Temps pasteur, de Guillaume de Machault, du quatorzième siècle, au chapitre intitulé: Comment li amant fut au dîner de sa dame, un morceau qui fait connaître la multtude d'instrumens de musique dont on se servait alors. Le voici:

Mais qui véist après mangier
Venir menestreux sans dangier
Pignez et mis en pure corps.
Là furent meints divers accors,
Car je vis là tout en un cerne (cercle)
Viola, rubebe, guiterne,
L'enmoracbe, le micamon,
Citole et le psaltérion,
Harpes, tabours, trompes, nacaires,
Orgues, come plus de dix paires,
Cornemuses, flajos et chevrettes,
Douceines, simbales, clochettes,
Tymbre, la flauste brehaigne,
Et le grand cornet d'Allemaigne,
Flajos de Saus, fistule, pipe,
Muse d'Aussay, trompe petite.
Buisines, èles, monocorde
Où il n'y a qu'une seule corde,
Et muse de blat, tout ensamble,
Et certainement il me samble
Qu'oncques mais tèle mélodie
Ne fut oncques veue ne oye.
Car chacune d'eus selonc l'acort,
Viole, guiterne, citole,
Harpe, trompe, corne, flajole,

Pipe, souffle, muse, naqnaire,
Taboure, et quanquè on puet faire,
De dois (doigts), de pennes et de l'archet,
Oïs et vis en ce parchet [1].

Guiraut de Calanson, dans un poème manuscrit, nomme neuf instrumens qu'un jongleur doit nécessairement connaître [2]:

Taboreiar
E *tauleiar*
E far la *semfonia* brugir
E *sitolar*
F *mandurcar*.
Manicorda
Una corda
E sedra, c'om vol ben anzir,
Sonetz nota,
E faitz la *rota*
A XVII cordas garnir.
Sapchas *arpar*
E ben temprar
La *gigua* e'l sons esclarzir.
Joglar leri
Del *salteri*
Farax X cordas estrangir.
IX esturmens
Si be 'ls aprens
Ben poiras fol esterczir;

[1] M. Roquefort qui nous a fourni cette citation, l'accompagne d'un commentaire qni doit intéresser les amateurs de l'art. De l'état de la poésie française dans les dixième et treizième siècles, Paris 1821. 8 p. 106.

[2] Citation emprnntée de l'onvrage allemand de M. Diez, professeur à Bonn.

Et *estivas*
A votz pivas
E las *lyras* fai retentir,
E del *temple*
Por issemple
Fai totz los cascavels ordir [1].

[1] L'auteur cité traduit ces noms d'instrumens par tambourin, castagnettes, symphonie, mandora, monocorde, rote à dix-sept cordes, violon (en allemand *geige*), psaltéxion, musette, lyre, tympan.

CHAPITRE XIV.

L'Angleterre et l'Écosse.

SECTION I.re

Règnes de Guillaume I.er et II, Henri I.er, Étienne, Henri II, Richard I.er et Jean sans terre,
1066—1216.

Nous avons, au précédent livre, laissé l'Angleterre au moment où la bataille de Hastings donna aux Anglo-Saxons un maître étranger dans la personne du Normand Guillaume[1]. Ce prince avait près de quarante ans quand il fit la conquête de l'Angleterre. Il était fils de Robert II le Magnifique, duc de Normandie, descendant au quatrième degré de Rollon, auquel Charles le Simple avait abandonné une partie le la Neustrie[2], et de la fille d'un pelletier de Falaise, laquelle l'histoire donne le nom de Harlot qui, peut-tre, ne désignait que l'état méprisable auquel elle était vouée. Avant d'entreprendre son pèlerinage à l. Terre-sainte en 1035[3], Robert n'ayant pas d'enfans léitimes, avait, avec l'agrément du roi de France, son segneur suzerain, fait reconnaître son fils bâtard pour so héritier. Comme il mourut en route, Guillaume lui sucéda effectivement. Avant la conquête de l'Angletere on lui donnait, et il prenait lui-même, le sur- Généalogie de Guillaume I.

[1] Voyez vol. III, p. 34. — [2] Voyez vol. II, p. 99.
[3] Voyez vol. III, p. 292.

nom de Bâtard qui, dans ces temps, n'avait rien d'humiliant. C'était un prince digne du trône par sa valeur, sa fermeté, son activité et sa prudence; ces belles qualités étaient déparées, il est vrai, par l'avidité et par une certaine férocité de caractère.

Il se rend maître de l'Angleterre. Après la bataille de Hastings, Guillaume s'assura de Douvres et du comté de Kent, avant de marcher sur Londres où s'étaient retirés les chefs des Anglo-saxons, les comtes Edwin de Mercie, et Morcar de Northumberland, avec le jeune Edgar-Atheling, auquel ils voulaient déférer la royauté. Guillaume ayant, en s'en approchant, mis le feu au faubourg de Southwark, les archevêques de Cantorbéry et d'York conseillèrent la soumission; ce fut le parti que prit la ville de Londres; Edgar lui-même, accompagné de l'archevêque de Cantorbéry, alla jusqu'à Berkhamstead au-devant de Guillaume, pour lui offrir la couronne: il répondit d'abord, qu'il ne pouvait l'accepter que du consentement de la nation; mais Aimar de Thouars lui dit que ce n'était pas le moment de jouer le désintéressé, et Guillaume accepta. Le 25 décembre 1066 il fut couronné par l'archevêque d'York; car par ménagement pour le pape il ne voulut pas que cette cérémonie fût faite par Stigand, archevêque de Cantorbéry dont l'élection avait été cassée comme n'étant pas canonique. Alfred, archevêque d'York, ayant demandé aux Anglais réunis dans l'église de Westminster, s'ils voulaient que le duc de Normandie fût leur roi, et l'évêque de Coutance ayant fait la même question aux Normands, tous, avec de grands cris répondirent affirmativement,

et le roi prêta le serment usité de protéger l'église et de gouverner selon les lois et sans partialité. Les Normands placés hors de l'Église, ayant entendu le cri et croyant qu'on faisait violence à leur prince, mirent le feu aux maisons voisines.

Guillaume parcourut ensuite les provinces d'Essex, de Mercie et de Northumberland, et reçut partout les soumissions des grands. Il employa les trésors de Harald pour différentes dépenses utiles, et pour faire des présens à ses troupes et au clergé qui avait favorisé son entreprise. Sur le champ de bataille de Hastings il construisit une abbaye de Bénédictins à laquelle la ville de Battle doit son origine. Il envoya à Alexandre II la bannière de Harald avec beaucoup d'argent et de vases précieux. Les terres des nobles Anglo-Saxons qui avaient péri dans la bataille de Hastings, furent réparties comme fiefs entre les compagnons de Guillaume. Au reste il introduisit en Angleterre la justice sévère qui l'avait rendu célèbre en Normandie, et réprima avec soin les excès auxquels le caractère violent de ses compatriotes ne cessait de les pousser. Le système de finances qu'il établit fut aussi peu accablant que possible. Afin de s'assurer sa conquête, il fit bâtir en plusieurs endroits des citadelles et des châteaux-forts et y plaça des garnisons normandes. Une de ces citadelles est la Tour de Londres pour laquelle il fit venir des pierres de taille de Caen. Pour imposer aux yeux du peuple, il donna à sa cour une splendeur et y introduisit un cérémonial dont on n'avait pas eu idée sous les rois anglo-saxons.

Révolte des Anglais.

Cependant Guillaume voulant revoir son épouse, quitta l'Angleterre au mois de mars 1067, après avoir confié le gouvernement à Odon, évêque de Bayeux, qui était son frère utérin et à Guillaume Fitz-Osborne. Pour assurer leur autorité en éloignant les personnes qui auraient pu la méconnaître, il se fit accompagner dans son voyage par Edgar-Atheling auquel il avait confirmé le comté d'Oxford, par Stigand, archevêque de Cantorbéry et par les comtes Edwin et Morcar. Ses précautions n'eurent pas l'effet qu'il en avait attendu. Les chefs des troupes qu'il avait laissées en Angleterre, se relâchèrent promptement de la discipline, et à leur imitation les officiers civils, de la justice et de la modération qu'il leur avait recommandées. Les Anglo-Saxons mécontens de voir toutes les places entre les mains d'étrangers, et un grand nombre de terres entre celles des vassaux qui avaient porté Guillaume sur le trône, conspirèrent pour massacrer à un jour convenu tous les Normands et autres Français. Le roi jugeant du danger d'après quelques émeutes partielles qui avaient éclaté, confia le gouvernement de la Normandie à son épouse Mathilde et à Robert, son fils aîné, et revint le 5 décembre 1067 en Angleterre. Il appaisa les troubles, mais comme les révoltes se renouvelèrent dans les années suivantes, e que les rebelles attirèrent dans le royaume les Écosais et les Danois, Guillaume se convainquit qe les Anglais étaient un peuple indocile qu'il ne réussirait jamais à gagner par des bienfaits.

Cette conviction, ou cette prévention, eut des suies

graves. Dès-lors le roi traita ses sujets anglais avec une rigueur qui les exaspéra : il diminua de plus en plus les priviléges de la nation; expulsa les propriétaires rebelles de leurs terres qu'il donna à des Normands; et, pour punir les Northumbriens qui étaient les plus récalcitrans, il changea en désert le district situé entre le Humbre et le Toes, dont les habitans succombèrent à la misère ou cherchèrent un asyle en Écosse. On assure que plus de 100,000 individus périrent victimes de cette politique barbare. En 1070 il opéra une révolution complète dans les proprietés territoriales, en changeant tous les alleux en fiefs de la couronne; mais avant d'effectuer ce grand changement, il voulut se débarrasser du clergé anglais. Alexandre II ayant par suite de ses instances envoyé en Angleterre le cardinal Ermanfroi, évêque de Sion, et deux autres cardinaux comme ses légats, il fit tenir au mois d'avril un concile à Winchester où Stigand, archevêque de Cantorbéry et presque tous les évêques et abbés anglais furent destitués et leurs siéges donnés à des étrangers. Cette révolution fut un bienfait pour la nation parce qu'elle remplaça un clergé resté, sous le rapport de la culture intellectuelle, en arrière de celui du continent, par des prêtres instruits et actifs. Le plus grand théologien du onzième siècle, le célèbre anfranc, né à Pavie, et qui était alors abbé de . Etienne à Caen*, fut promu au siége de Cantorbéry. près ce premier pas, Guillaume exécuta son plan politique en transplantant en Angleterre le système féodal, dans les mêmes formes sous lesquelles il existait

Guillaume établit le système féodal en Angleterre, 1070.

en Normandie. En conséquence, après avoir mis en réserve les domaines de la couronne, il divisa toute la masse des terres de l'Angleterre, auparavant allodiales, en 60,015 baronnies. Le roi en conféra au clergé 28,015 à titre de fiefs, et 32,000 à des seigneurs normands, les unes et les autres à titre héréditaire et conformément aux coutumes féodales avec la condition du service militaire. Les barons furent autorisés à conférer à titre d'arrière-fiefs, soit aux anciens propriétaires soit à d'autres personnes dont ils voudraient récompenser les services, une partie des terres qui leur étaient échues. Ces tenans inférieurs, appelés *chevaliers*, étaient chargés d'une partie proportionnée à leurs fiefs des obligations que leurs seigneurs directs avaient contractées envers le suzerain. Les barons exerçaient toute espèce de juridiction dans leur manoir, et tenaient une espèce de cour, dans laquelle ils administraient la justice à leurs vassaux. Les fiefs ecclésiastiques furent soumis à la même loi; les évêques et les abbés furent en conséquence obligés de fournir au roi, sur sa réquisition, un nombre de chevaliers ou tenans militaires, proportionné à l'étendue de leurs fiefs. Guillaume le Conquérant, avons-nous dit, introduisit en Angleterre le système féodal tel qu'il existait en Normandie; mais dans ce duché les seigneurs féodaux jouissaient d'un droit, qui, dans les autrs pays soumis au même régime, n'était peut-être poit, ou du moins que peu connu; ils étaient les tuteurs és de tous leurs vassaux mineurs, et disposaient à lur gré de la main des filles, en faveur de qui ils jugeaint

à propos. Ce double droit qui a quelque chose de touchant, en ce qu'il suppose un rapport de paternité du seigneur au vassal, introduit en Angleterre, dégénéra en abus et devint une source de vexations insupportables. Au lieu de pères et de tuteurs, les seigneurs devinrent les spoliateurs du bien de leurs pupilles, et faisaient un objet de lucre du mariage des riches héritières.

Guillaume fit un changement essentiel dans le système féodal introduit sur le continent. En 1085 il se fit prêter l'hommage lige non-seulement par les vassaux de la couronne, mais aussi par les arrière-vassaux qui devinrent ainsi immédiatement dépendans du roi, tandis que partout ailleurs ils étaient sous les ordres de leurs seigneurs. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la différence que nous remarquons entre la puissance des rois d'Angleterre à cette époque et celle des rois de France; les premiers étaient de vrais monarques, tandis qu'en France le gouvernement était aristocratique.

Introduction de la langue française.

Guillaume I.er s'efforça de faire disparaître la langue du pays, ou l'anglo-saxon. Il la bannit des établissemens d'instruction et de tous les actes publics. Dans aucune société de gens comme il faut, c'est-à-dire, où se trouvaient des Normands, on ne parlait une autre langue que le français. Il en résulta que l'idiome du peuple devint insensiblement un mélange d'anglo-saxon et de français, tel qu'il existe aujourd'hui dans la langue anglaise : elle tient le milieu entre les langues nées du latin et celles qui ont une origine teuto-

nique ; car la plupart des mots latins qu'elle renferme n'y sont entrés què médiatement, parce qu'ils faisaient partie du français. C'est probablement pour cela que ces mots ont été si horriblement défigurés par une prononciation qui paraîtrait avoir tenu à uno défectuosité des organes de la parole.

Guillaume s'oppose aux vœux de Grégoire VII.

Quoiquo Guillaumo I.er montrât beaucoup de dévotion à la cour de Rome, il ne permit pas cependant que l'influence du pape et du clergé devînt préjudiciable à l'autorité royale. Aucun ecclésiastique ne pouvait quitter le royaume ou aller à Rome sans sa permission. Aucun décret des conciles no recevait force de loi que par la confirmation royale; et cette mesure s'étendait aux bulles du pape. Guillaume ne permettait pas qu'un de ses officiers ou barons fût excommunié sans son consentement. Au reste, il vécut dans la meilleure intelligence avec le pape Alexandre II; mais lorsqu'en 1076 Grégoire VII exigea qu'il lui rendît hommage pour son royaume et lui payât le denier de S. Pierro, il refusa la première demande. Il défendit en même temps à tous les évêques anglais d'assister aux conciles que Grégoire convoquerait relativement à sa brouillerie avec Henri IV. Il continua aussi de conférer les bénéfices ecclésiastiques, quoique le pape eût prohibé les investitures laïques [1].

Révolte de Robert, fils de Guillaume.

Robert, fils aîné de Guillaume, supportant avec impatience la sujétion où son père le tenait, lui demanda d'effectuer la promesse que le roi devait lui avoir faite de lui abandonner la Normandie, et ayant reçu un refus,

[1] Voyez vol. III, p. 203.

il se révolta contre son père. Guillaume lui fit la guerre pendant trois ans avec des troupes anglaises. Il arriva enfin que dans un combat qui eut lieu près de Gerberoy en Beauvoisis, le père et le fils se combattirent personnellement sans se connaître, parce que les visières de leurs casques étaient baissées. Guillaume blessé au bras, et désarçonné par son fils, appela du secours. Robert reconnaissant la voix de son père, frémit d'horreur à l'idée du crime qu'il avait été sur le point de commettre, se jeta aux pieds du roi et implora son pardon. Guillaume fut si implacable dans son ressentiment qu'il donna sa malédiction à Robert. Cependant Mathide les réconcilia ensuite.

Établissement du Doomsday-Book.

Une des principales occupations du gouvernement de Guillaume fut la rédaction d'un grand registre de tous les biens-fonds, qu'il fit faire à l'exemple de celui d'Alfred le Grand. Ce registre existe encore et est connu sous le nom de *Doomsday-Book*. Il contient une description détaillée de tous les comtés d'Angleterre avec leur division en districts et fiefs, les noms des possesseurs d'alors et de ceux qui les avaient tenus sous les derniers règnes, le dénombrement de toutes les terres, de tous les moulins et étangs, l'indication de leur qualité et valeur, celle des charges qui y étaient affectées, du montant des fermages, et du nombre de serfs, bestiaux et ruches qui y appartenaient. En un mot c'était ce qu'on nomme aujourd'hui un cadastre. Les provinces de Northumberland, Cumberland, Westmoreland, Durham et une partie du Lancashire manquent dans ce registre, parce qu'elles avaient été

rendues désertes par la guerre. Guillaume le Conquérant n'avait pas disposé de tous les 60,015 fiefs érigés; il en avait conservé un grand nombre entre ses mains, ce qui le rendait le monarque de son temps le plus riche en domaines; dans les diverses parties de l'Angleterre il possédait quatorze cents corps de biens affermés. A titre de domaine royal il se réserva de grandes chasses pour jouir d'un plaisir qu'il aimait avec passion, et fit des réglemens très-sévères contre les braconniers et pour la conservation de ses forêts. Près de Winchester où il résidait souvent, il fit planter dans une largeur de dix lieues, la fameuse forêt qui existe encore. Il fallut pour cela démolir nombre d'habitations, d'églises et de couvens qui couvraient ce terrain, et transplanter ailleurs les habitans. Il fut défendu à tout Normand ou Anglais d'y tuer une pièce de gibier, ni de couper du bois, sous peine d'avoir les yeux crevés, et cela dans le même temps où le meurtre d'un homme était puni d'une livre d'argent.

Réglemens sur les chasses.

Établissemens de tribunaux ecclésiastiques.

Vers la fin de sa vie, Guillaume le Conquérant fit, dans l'administration de la justice, un changement qui, favorable aux desseins du pape, devint par la suite très-préjudiciable à l'autorité royale. C'est la séparation des affaires ecclésiastiques et des séculières qui jusqu'alors avaient été jugées par les mêmes tribunaux composés de l'évêque et du comte. Vers 1085 il défendit d'appeler des affaires ecclésiastiques aux tribunaux civils, et ordonna l'établissement par les évêques de tribunaux ecclésiastiques, de manière cependant

que les appels en fussent portés à la cour suprême du royaume. Il en résulta plusieurs inconvéniens. Comme il n'était pas dit à quel for appartenaient les causes mixtes, le clergé trouva moyen de faire attribuer à la juridiction ecclésiastique les affaires concernant les mariages et les successions. Les évêques donnant une fausse interprétation à la maxime de droit, d'après laquelle le même crime n'est pas susceptible d'une double punition *(non bis in idem)* se contentaient d'infliger aux prêtres coupables quelque punition ecclésiastique, moyennant laquelle ils les soustrayaient à la vengeance des lois.

Quelques mois avant sa mort, Guillaume déclara la guerre à Philippe I.er, roi de France. Il avait différens griefs contre ce prince; mais une plaisanterie de Philippe l'aigrit surtout. Le roi d'Angleterre qui était devenu très-replet, se trouvant retenu dans son lit par une maladie, Philippe témoigna sa surprise de ce que son frère Guillaume était si long-temps à accoucher. Guillaume lui fit dire qu'à ses relevailles il viendrait offrir tant de cierges à la cathédrale de Notre-Dame de Paris que le roi de France en serait encore bien plus étonné. Guillaume tint parole; il pénétra dans le cœur de la France à la tête d'une armée, et dévasta tout le pays. Mais un accident mit fin à ces barbaries. Son cheval effarouché fit subitement un écart violent qui jeta le cavalier sur le pommeau de la selle et lui causa une rupture avec inflammation dont il mourut à Rouen le 9 septembre 1087, âgé de soixante-trois ans. Sur son lit de mort il éprouva, dit

Guerre de France, 1087.

on, de vifs remords de toutes les dévastations et cruautés qu'il avait inutilement commises. Il légua la Normandie et le Maine à Robert, son fils aîné, et l'Angleterre au second, nommé Guillaume. Le troisième, Henri, eut une somme d'argent et les biens laissés par la reine Mathilde.

Guillaume II le Roux. 1087—1100.

Après la mort de Guillaume le Conquérant, en 1087, *Guillaume II le Roux*[1], son second fils, qui se trouvait en Normandie, se hâta de repasser en Angleterre. L'archevêque Lanfranc, auquel il présenta la disposition paternelle, employa son influence pour la faire reconnaître. En effet Guillaume fut élu roi et couronné le 27 septembre. Robert, son frère aîné, prince brave, mais étourdi, voluptueux et prodigue, dut se contenter de ce que son père lui avait destiné, savoir la Normandie et le comté du Maine qui en dépendait. Cependant comme il se forma en Angleterre un parti considérable qui l'appelait à la couronne, les deux frères se firent une guerre opiniâtre dont la Normandie fut le théâtre. Les hostilités furent interrompues en 1093 par un traité de paix, mais recommencèrent bientôt après. Enfin Robert, dont le caractère chevaleresque ne résista pas à l'enthousiasme qui s'était emparé de toutes les têtes, prit part à la première croisade[2], et, pour se procurer l'argent nécessaire, engagea pour cinq ans à Guillaume II son duché de Normandie contre un prêt de 10,000 marcs d'argent. Le 2 août 1100 le roi fut tué à la chasse :

[1] Ainsi surnommé parce qu'il avait le visage couperosé.

[2] Voyez vol. III, p. 299.

personne n'ayant été témoin de sa mort, la cause, soit trahison, soit simple accident, en est ignorée. C'était au reste un prince d'un caractère violent, despotique, avide : il s'était livré à des débauches scandaleuses; le libertinage l'empêcha de se marier.

Henri I.er, surnommé *Beauclerc*, frère cadet de Guillaume, s'empara d'abord de son trésor et par suite du trône d'Angleterre, au préjudice de Robert qui était absent. Pour gagner l'affection de ses sujets, il leur accorda une charte par laquelle il prit l'engagement de rétablir les églises dans leurs anciennes immunités, déclara les fiefs entièrement héréditaires, à la charge par l'héritier de payer à la couronne une somme déterminée, à titre de *relief* ou *lods et ventes*[1]; il renonça à la tutèle des mineurs, et au droit de disposer des mains des héritières ou des veuves. Enfin il promettait de remettre en vigueur les lois d'Édouard le Confesseur et de ne lever aucun impôt qui n'eût existé du temps des Saxons[2]. Il rappela l'archevêque Anselme, successeur de Lanfranc, prélat chéri de la nation pour ses vertus et que les violences et la rapacité de Guillaume le Roux avaient forcé de quitter le pays; mais ce qui lui concilia surtout l'amour du peuple, ce fut le choix qu'il fit d'une épouse née du sang des rois anglo-saxons; c'était la princesse Mathilde, fille de

Henri I Beauclerc, 1100—1135.

[1] Laudemium.

[2] On a élevé, et peut-être avec raison, des doutes sur l'authenticité de cette charte, par la raison qu'elle était entièrement inconnue aux barons conjurés contre Jean sans terre, lorsque, comme nous le verrons, l'archevêque Langston la leur produisit.

Malcolm III, dit Canmoir, roi d'Écosse, et de Ste. Marguerite, sœur de cet Edgar-Atheling qui en 1066 avait été exclu du trône d'Angleterre dont il était l'héritier légitime[1]. Ce fut Anselme qui décida le roi à contracter une union si agréable à la nation. On éleva, il est vrai, des difficultés contre ce mariage en prétendant que Mathilde était religieuse, parce que dans le couvent où elle avait été élevée, elle avait porté le voile; mais le concile de Lambeth, après avoir pesé toutes les circonstances, décida qu'elle ne pouvait pas être considérée comme ayant fait des vœux, et le mariage eut lieu le 11 novembre 1100.

Transaction entre Henri I et son frère Robert, duc de Normandie, 1101.

Le duc de Normandie, revenu de la Terre-sainte, se mit en possession de son duché sans éprouver de résistance. Au mois d'août 1101 il envahit l'Angleterre à la tête de ses barons et des aventuriers que la réputation de ses exploits avait attirés à sa cour. On assure que Henri I.er promit alors à S. Anselme de céder au pape dans l'affaire des investitures et de se soumettre aux décrets des conciles. L'archevêque récompensa cette condescendance en recommandant la cause de Henri aux grands et à l'armée assemblée, menaçant de l'excommunication tous ceux qui manqueraient à la fidélité envers le roi. Il ménagea ensuite un accommodement entre les deux frères: Robert renonça à ses prétentions sur l'Angleterre, et Henri, outre la promesse d'une pension annuelle de 3000 marcs d'argent, lui abandonna tous les châteaux qu'il possédait en Normandie, se réservant seulement celui de Domfront.

[1] Voyez vol. IV, p. 30; vol. V, p. 30.

Henri avait promis amnistie à ceux de ses vassaux qui s'étaient déclarés pour Robert : il ne viola pas ouvertement cet engagement; mais il fit surveiller les chefs, et, comme ils ne manquèrent pas de donner lieu à de nouvelles plaintes, il les punit par la confiscation de leurs biens et par l'exil. La légèreté de Robert qui s'abandonnait, dit-on, à l'indolence et aux plaisirs, tandis que ses barons vexaient le peuple, fournit à Henri un prétexte pour le dépouiller de ses états. S'érigeant en protecteur des Normands malheureux, il fit une première expédition sur le continent en 1105 et se rendit maître de Bayeux et de Caen; dans une seconde, il défit son frère, le 28 septembre 1106, près de Tinchebrai et le fit prisonnier. Toute la Normandie se soumit alors à son autorité. Il fit enfermer Robert au château de Cardiff dans le pays de Galles, où il vécut encore vingt-sept ans, se consolant de ses disgrâces par les plaisirs de la table et par des amusemens frivoles. A Tinchebrai l'on avait aussi pris Edgar-Atheling qui, après avoir suivi la première croisade, était venu en Normandie. Henri I.er respectant l'oncle de la reine, lui permit de se retirer en Écosse où il mourut dans un âge fort avancé, ne laissant pas d'enfant.

Il dépouille son frère de la Normandie, 1106.

Après la bataille de Tinchebrai, Guillaume Cliton, âgé de cinq ans, fils de Robert, était tombé entre les mains de Henri I.er; le roi confia ce prince à Hélie de Saint Saen qui avait épousé une fille naturelle de Robert, pour l'élever dans son château situé en Normandie. Ayant bientôt après changé d'avis et rede-

Guerre de France.

mandé ce dépôt, Hélie qui craignait pour la vie de son pupille, quitta avec lui le château de S. Saen et, s'adressant à Louis VI, revendiqua la Normandie pour le jeune Guillaume. De là une guerre entre la France et l'Angleterre, la première de celles qui pendant trois siècles continuèrent avec plusieurs interruptions entre les deux royaumes. Louis VI ne put procurer à Guillaume Cliton le duché, son patrimoine; mais pour l'indemniser il lui conféra en 1129 le comté de Vexin, et bientôt après celui de Flandre. Ce comté lui fut contesté par Thierry d'Alsace, qui y formait des prétentions, des droits de sa mère, tante du dernier comte. Il en résulta une guerre entre les deux prétendans, laquelle se termina en 1128 par la mort de Guillaume Cliton.

Les fils de Henri I se noient.

Henri I.er conféra en 1120 le duché de Normandie à son fils unique, Guillaume. Ce prince, âgé de dix-sept ans périt le 26 novembre de la même année dans le trajet qu'il fit en Angleterre. Avec lui se noyèrent deux enfans naturels de Henri I.er et plus de cent soixante Anglais des premières maisons du pays. Ce malheur plongea le roi dans le désespoir; aux douleurs du père se joignirent les appréhensions du monarque qui prévoyait qu'un jour sa succession exciterait des troubles dans le royaume. Il ne lui restait d'autre decendant légitime qu'une fille nommée d'abord Alix et ensuite Mathilde, mariée depuis six ans à l'empereur Henri V, sans en avoir d'enfant. Henri I.er qui était veuf, et âgé de cinquante ans seulement, se remaria quelques mois après la mort de son héritier : mais son second mariage fut stérile.

Henri I marie sa fille Mathilde à Geoffroi d'Anjou.

L'empereur Henri V étant mort en 1125, Henri I.er rappela Mathilde en Angleterre, obtint, non sans peine, qu'elle fût reconnue son héritière en 1127, et la remaria, contre son gré, au fils aîné de Foulques V, roi de Jérusalem et comte d'Anjou[1]; union politique qui donnait au roi un puissant allié en France. Ce mari, âgé de quinze ans, s'appelait Geoffroi, et était surnommé Plantagenet, parce qu'il avait l'habitude d'orner sa toque d'une branche de genêt. Son père, en partant pour la Terre-sainte, lui avait abandonné son comté d'Anjou.

Henri I.er mourut le 1 décembre 1135 au château de Léon près de Rouen. C'est par exagération que des auteurs anglais ont quelquefois représenté ce prince comme un des plus accomplis qui aient occupé le trône d'Angleterre. Il mérite sans doute des éloges pour la sévérité qu'il mit à punir les délits et par laquelle il parvint à maintenir la tranquillité dans son royaume; mais il était d'ailleurs soupçonneux, dissimulé et vindicatif; sa passion pour la chasse le porta à commettre les plus cruelles vexations. Le surnom de *Beauclerc* qui lui a été donné, indique qu'il passait pour savant.

Étienne de Blois, 1135—1154.

Malgré les précautions que ce prince avait prises pour assurer le trône à l'impératrice, sa fille, un usurpateur s'en empara : ce fut *Étienne de Blois*, second fils du comte de Blois et d'Adèle, sœur de Henri I.er Celui-ci avait comblé de biens ce neveu, l'avait marié à l'héritière du comté de Boulogne et lui avait donné de grands biens en Normandie et en Angleterre. Aus-

[1] Voyez vol. III, p. 335; vol. V, p. 95 et 97.

sitôt que le roi eut fermé les yeux, Étienne se hâta de passer en Anglèterre; à l'aide de son frère cadet auquel Henri avait procuré l'évêché de Winchester, il gagna, ou trompa plutôt, l'archevêque de Cantorbéry, qui crut exécuter la dernière volonté du feu roi en couronnant Étienne le 22 décembre 1135. Le nouveau roi, pour consolider son usurpation, donna une charte par laquelle il confirma l'indépendance de l'Église, promit de réduire les fôrets royales que Henri I.er, amateur passionné de la chasse, avait étendues outre mesure, accorda au clergé et aux barons le droit de fortifier leurs châteaux et de se mettre en état de défense, abolit enfin le *danegeld*, que le peuple payait toujours [1]. Ce fut en conséquence de ces concessions que l'Angleterre fut couverte de forteresses indépendantes où les nobles mettaient une garnison formée de leurs propres vassaux ou de bandits gagés qu'ils tiraient du continent. Ces troupes étaient entretenues par le fruit des rapines que les seigneurs exerçaient sur le peuple; tous les cantons étaient désolés par les guerres que se faisaient les nobles, et il n'existait plus aucune sûreté sur les routes ni dans les campagnes.

Étienne eut une guerre sanglante à soutenir contre David, roi d'Écosse, qui, comme héritier des droits de Mathilde, sa nièce [2], envahit le nord du royaume, et y commit d'horribles excès. Le 22 août 1138 il fut défait par Étienne dans une grande bataille, nommée la *journée de l'Étendard:* cependant par la

[1] Voyez vol. III, p. 20. — [2] Voyez p. 224 de ce vol.

paix qui fut conclue au commencement de 1139, le roi céda à Henri, fils du roi David, le comté de Northumberland, auquel il prétendait des droits de sa mère, à l'exception de New-Castle et de Bamborough que le roi d'Angletere se réserva.

Étienne s'était rendu maître de la Normandie à l'aide de Guillaume d'Ypres, chef d'une bande de mercenaires qu'il avait pris à sa solde, et qu'on nommait les *Brabançons*. Cependant il trouva un adversaire redoutable dans Robert, comte de Glocester, possesseur des villes de Bristol et de Douvres, et frère naturel de Mathilde, lequel en 1139 ramena sa sœur en Angleterre. Étienne qui avait dépensé tous les trésors de Henri I.er pour se faire des amis, fut abandonné par les evêques et par les grands, dès qu'il n'eut plus rien à donner. Le comte de Glocester le fit prisonnier dans une bataille qui eut lieu près de Lincoln le 2 février 1141. Étienne y montra un courage extraordinaire, mais il succomba sous le nombre, fut enchaîné et enfermé dans une prison à Bristol.

Captivité d'Étienne de Blois, 1141.

Depuis ce moment le parti de la maison d'Anjou prit le dessus. L'évêque de Winchester, frère d'Étienne, après avoir fait sa soumission à l'impératrice, assembla au mois d'avril 1141, en sa qualité de légat du pape, un concile dans sa ville épiscopale, où Étienne fut déposé, et Mathilde proclamée reine et lady d'Angleterre. Cette princesse, d'un caractère dur et hautain, traita la noblesse avec dédain, refusa d'accorder la liberté de son prisonnier, que sollicitaient son épouse et son frère, ainsi que le propre frère de Mathilde,

Concile de Winchester, déposition d'Étienne; Mathilde est proclamée reine, 1141.

le comte de Glocester; elle ne voulut pas même laisser à Eustache, fils aîné d'Étienne, les comtés de Boulogne et de Mortain, héritage de sa mère. L'évêque de Winchester l'abandonna alors et s'allia avec l'épouse d'Étienne pour faire descendre du trône la princesse que lui-même y avait fait monter. La guerre civile éclata; Étienne lui dut sa liberté, car Robert, comte de Glocester, qui était resté fidèle à sa sœur quoiqu'elle ne suivît pas ses avis, ayant été fait prisonnier, dans une seconde bataille que Guillaume d'Ypres, bâtard de Flandre, gagna sur le comte avec les troupes du roi détrôné, celui-ci fut échangé contre Robert, le 1 novembre 1141.

Étienne recouvre sa liberté.

Un concile convoqué à Westminster par l'évêque de Winchester, légat du pape, excommunia les partisans de Mathilde, et Étienne se remit en possession de la plus grande partie du royaume. Cependant il fut défait par le comte de Glocester à Wilton, le 1 juillet 1143, et Geoffroi Plantagenet, l'époux de Mathilde, ne voulant pas suivre en Angleterre une épouse qu'il détestait, se contenta de conquérir la Normandie; mais par la mort du comte de Glocester arrivée le 1 novembre 1146 l'impératrice-reine perdit son meilleur défenseur; tout le monde lui ayant tourné le dos, elle quitta l'Angleterre en février 1147.

Un nouveau champion se présenta dans la lice en 1153. Ce fut Henri d'Anjou, fils de Geoffroi Plantagenet et de Mathilde, duc de Normandie depuis 1150 par cession de sa mère; comte d'Anjou et du Maine, depuis la mort de son père vers la fin de 1150; duc

de Guienne et de Poitou depuis 1152 par son mariage avec Éléonore, femme divorcée de Louis VII, roi de France[1]. Ce prince, profitant du mécontentement général qui se manifestait contre le roi Étienne, surtout dans le refus des évêques de reconnaître pour successeur son fils Eustache, passa en Angleterre en 1153. La mort précoce d'Eustache, et l'âge tendre de Guillaume, son propre fils, engagèrent Étienne à une transaction qui fut conclue dans une assemblée des grands, tenue à Winchester sous la médiation de l'évêque de cette ville. Le trône resta à Étienne; mais il adopta le duc Henri, le déclara son successeur, et lui fit prêter serment par son fils Guillaume et tous les grands.

Étienne adopte Henri d'Anjou, fils de Mathilde.

Henri retourna en Normandie en avril 1154; et Étienne mourut le 25 août suivant, laissant à son fils les comtés de Boulogne et de Mortain, avec ses terres en Angleterre. Comme souverain, ce prince n'avait pas su maintenir son autorité; comme particulier il était infiniment estimable. Pour rendre son règne heureux, il ne lui manquait que d'être un prince légitime. La Chronique Saxonne fait ce tableau de l'état où se trouvait l'Angleterre par suite des troubles de ce règne. « Les nobles et les évêques bâtissaient des forts, y plaçaient des garnisons impies et diaboliques, opprimaient le peuple et forçaient les gens par des tourmens horribles à livrer leur argent. Ils exigeaient des contributions des villes, et, après les avoir pillées, ils y mettaient le feu. On pouvait voyager une jour-

[1] Voyez p. 96 de ce vol.

née entière sans rencontrer une ville habitée, ou un champ cultivé. Jamais le pays n'avait souffert de plus grandes calamités. Quand on voyait deux ou trois cavaliers s'approcher d'une ville, tous les habitans se sauvaient de peur que ce ne fussent des brigands. Ce mal alla en croissant tant qu'Étienne régna. Le peuple se lamentait de ce que Jésus-Christ et ses saints dormaient. »

Henri II Courtmantel, 1154—1189.

Henri II dit *Courtmantel*, succéda à Étienne sans difficulté; avec lui la *maison d'Anjou* ou *des Plantagenets*, bien plus puissante en France que son seigneur suzerain même, monta sur le trône. Henri II gouverna avec vigueur. Il rétablit la tranquillité publique, réunit à la couronne les domaines dilapidés par Étienne, quoiqu'ils eussent été déclarés inaliénables, et que ce prince usurpateur pût, moins qu'un autre, en disposer; détruisit une foule de châteaux forts, vrais repaires de brigands; rétablit au titre légal la monnaie et renvoya les *Brabançons*[1]. Sa puissance trouva pourtant un écueil où elle vint échouer; sa lutte avec le clergé.

Ambition de Thomas Becket.

Ce fut Thomas Becket qui abreuva Henri II de chagrins. C'était le premier Anglais ou Anglo-Saxon qui depuis la conquête fût parvenu à une dignité élevée. Nommé chancelier par Henri II, il avait étalé un faste extraordinaire; élevé en 1161 à la dignité d'archevêque de Cantorbéry et premier personnage du royaume après le roi, on le vit réformer subitement son luxe, s'astreindre à la vie la plus austère, se sou-

[1] Voyez p. 9 de ce vol. l'explication de ce mot.

mettre à toutes les mortifications de la chair, et partager son temps entre la prière, les études et les fonctions épiscopales. Les écrivains modernes n'ont trouvé dans cette conversion soudaine de l'homme le plus mondain, qu'un masque pour cacher l'ambition la plus démesurée; mais il faut remarquer que cette hypocrisie admise sans preuve, n'a jamais été reprochée à Becket par les nombreux ennemis qu'il se fit à la cour de Henri II. En acceptant la chaire archiépiscopale, Becket avait abdiqué la place de chancelier. Il devint ainsi insensiblement étranger à Henri dont auparavant il avait dirigé toute la conduite. Bientôt il s'éleva des contestations entre le roi et son ancien favori; et finalement l'amitié dégénéra en une haine prononcée. Elle éclata à l'occasion d'une discussion sur la juridiction ecclésiastique. Cette discussion engagea le roi à faire réunir en un corps de lois les anciennes coutumes du royaume, qui avaient eu pleine autorité à une époque où la juridiction ecclésiastique dont nous avons fait connaître ailleurs l'étendue, était à peine ébauchée. Ce recueil renfermait seize articles, les uns conformes aux pratiques de l'Église primitive, les autres d'une origine plus moderne; Henri le soumit à une assemblée des évêques du royaume, qu'il avait convoquée pour le 25 janvier 1164. Ces articles connus sous le nom de *Constitutions de Clarendon*, tracent les limites des deux pouvoirs, l'ecclésiastique et le séculier. Elles statuaient que la garde des archevêchés, évêchés, abbayes, etc. pendant la vacance des siéges appartenait au roi, qui en toucherait les revenus;

Constitutions de Clarendon, 1163.

que les élections se feraient avec l'assentiment du roi; que les nouveaux élus prêteraient serment au roi avant leur consécration; que les ecclésiastiques accusés de crimes, seraient jugés dans les cours ordinaires; que les évêques, comme barons, seraient obligés de concourir aux charges publiques; que le clergé ne pourrait recéler dans les églises les effets acquis au roi par forfaiture; que les appels en matières ecclésiastiques iraient de l'évêque à l'archevêque et de celui-ci au roi; que les fils des vilains ne seraient point admis aux ordres sacrés sans le consentement de leurs seigneurs.

Querelle du roi avec Becket et le pape.

Tous les évêques acceptèrent ces constitutions, excepté le primat Becket dont la conduite parut équivoque dans cette circonstance, parce qu'avant l'ouverture du concile il avait promis au roi de ne point s'opposer à ce que les anciennes coutumes fussent rétablies. Les uns ne virent dans sa résistance qu'un effet de sa duplicité habituelle; d'autres l'excusèrent en disant que le prélat n'avait pas su ce que le roi entendait sous le nom de coutumes. Quand les yeux de Becket furent ouverts, lui-même doit avoir condamné sa faiblesse; il en demanda l'absolution au pape. Pour se venger de la résistance de l'archevêque qui dut lui paraître une véritable désobéissance, le roi demanda compte à Becket de l'emploi de certaines sommes qu'il avait reçues étant encore chancelier, et nommément des revenus de tous les évêchés, abbayes et baronnies qui avaient été sous son administration. Un tribunal devant lequel le roi l'accusa, le condamna à des restitutions qui passaient toutes ses facultés. Il en

appela au pape, et pour se soustraire à la colère du roi, il s'évada : arrivé sur le continent, il fut bien accueilli par le roi de France et par le pape Alexandre III qu'il vit à Sens. Henri II fit prononcer par les grands et les évêques assemblés en octobre 1169 une sentence qui condamnait Thomas Becket pour crime de félonie. Le ressentiment du roi ne connut pas de bornes; il enveloppa dans la même proscription les parens et les amis du prélat, et, par un raffinement de cruauté, il les fit tous jurer d'aller visiter l'archevêque et de se faire voir à lui dans leur misère, de manière que dans la cellule de Pontigny où il avait cherché une retraite, il ne jouit pas d'un instant de tranquillité.

La reine Mathilde dont Becket réclama l'intervention, tenait trop par caractère aux principes monarchiques, pour désapprouver le contenu des constitutions de Clarendon, quoiqu'elle trouvât impolitique qu'on eût rédigé par écrit ce qui était établi par l'observance. Il paraît que cette princesse du douzième siècle avait des idées plus claires que plusieurs philosophes modernes, sur la stabilité de toutes les institutions qui se fondent sur l'histoire, et sur la variabilité et la fragilité de celles qui reposent sur la lettre écrite. La protection que Louis VII, roi de France, accordait à Becket, provenait de sa haine contre un si puissant vassal plutôt que de conviction; la fermeté d'Alexandre III fléchit devant la persévérance de Henri II, et il ne permit pas au primat de lancer l'excommunication contre le roi. Celui-ci fit plusieurs propositions d'accommodement; Becket dont l'entêtement s'était exalté jus-

qu'à l'enthousiasme par les persécutions, aurait cru trahir la cause de Dieu par la moindre concession ; il les rejeta toutes. « Quand on lit, dit un écrivain allemand, la correspondance qui eut lieu à ce sujet, ainsi que les lettres qui, une cinquantaine d'années plus tard, ont été écrites sur une matière semblable par l'empereur Frédéric II et par son chancelier, on ne peut qu'être étonné de trouver dans plusieurs individus de ces siècles d'ignorance tant de sagacité, une politique si saine, une si profonde connaissance des maximes du droit et de toutes les subtilités de la jurisprudence. » Néanmoins ni les lumières de ces hommes d'état, ni la jalousie avec laquelle la nation anglaise veillait dès-lors sur la conservation de ses libertés, ne purent la garantir des excès qu'un prince doué d'autant de fermeté que Henri II se permettait quelquefois. Toute l'Europe prit part à la querelle entre le roi et l'archevêque ; plusieurs savans et hommes de lettres distingués entreprirent des voyages et écrivirent des lettres pour les réconcilier ; on choisit les expédiens les plus raffinés pour opérer un rapprochement. Trois fois les amis de la paix obtinrent du roi la promesse d'oublier le passé et son consentement à une transaction ; mais chaque fois la fermeté du prélat et la connaissance qu'il croyait avoir de la duplicité du roi firent échouer leurs efforts. Becket serait peut-être mort dans l'exil si Henri II n'avait eu besoin du pape pour l'exécution de ses projets sur l'Irlande, et que d'un autre côté le pape n'eût craint qu'à la fin le roi d'Angleterre ne fît cause commune avec l'empereur Frédéric I.er et avec

l'antipape. Ce fut par les légats du pape, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers, que la réconciliation se fit dans une entrevue qui eut lieu à Fretval sur les confins de la Touraine. Louis VII, roi de France, y assista, comme ami du roi d'Angleterre; car ces deux monarques venaient de conclure (en 1169) à Montmirail un de ces traités de paix qui ont fréquemment interrompu la guerre entre les deux royaumes; Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, y avait fait hommage à Louis VII pour l'Anjou et le Maine, comme fiefs de la couronne de France. Ce prince était le gendre du roi, car il avait épousé Marguerite, comtesse de Vexin, fille de Louis VII et de Constance de Castille. Richard, second fils du roi d'Angleterre, avait reçu l'investiture de la Guienne et du Poitou, et la main d'Alix, fille de Louis VII, de son troisième mariage avec Alix de Champagne; enfin Geoffroi avait été investi de la Bretagne, comme arrière-fief de la couronne de France. Il possédait ce duché par son mariage avec l'héritière de Bretagne.

Traité de Montmirail avec la France, 1169.

La réconciliation entre un roi jaloux de son autorité et un prélat inflexible par caractère et plein d'enthousiasme, ne put durer long-temps. Le 1 décembre 1170 Becket arriva en Angleterre, et le 29 il fut tué. Ces quatre semaines avaient été marquées par plusieurs actes de ce prélat qu'il regardait, sans doute, comme des devoirs sacrés, mais qui, aux yeux de Henri II, étaient des outrages pour la dignité royale. Ce fut ainsi que Becket publia la suspension de l'archevêque d'York pour s'être arrogé les droits du primat en cou-

Meurtre de Becket, 1170.

ronnant, pendant son absence, le fils du roi : il donna aussi de la publicité à l'excommunication des évêques de Londres et de Salisbury. Avant de quitter le continent il avait reçu ces actes de la part du pape pour en faire l'usage qu'il jugerait à propos, et les défenseurs de Becket prétendent que son intention n'était pas de les publier, mais que la conduite arrogante de ces prélats lui arracha une mesure qui eut des suites graves. Henri II était à Bayeux, lorsqu'il reçut cette nouvelle qui lui faisait prévoir beaucoup de désagrémens et de tracasseries. Je suis donc bien mal servi, s'écria-t-il imprudemment dans le premier transport de sa colère, puisque personne ne me venge de ce prêtre ingrat qui trouble mon royaume! Quatre chevaliers qui avaient entendu ce propos, partirent aussitôt pour rendre au roi un service qu'il paraissait désirer. Henri se doutant de leur dessein, fit courir après eux, pour en empêcher l'exécution; c'était trop tard. Arrivés à Cantorbéry les gentilshommes pénètrent dans l'église de S. Benoît, arrachent Becket de l'autel et le massacrent. Il montra dans ces derniers momens la même intrépidité qui avait caractérisé toute sa vie; elle était plus exaltée encore par son désir de mourir martyr. Le peuple le regarda comme tel, et les miracles innombrables qui s'opérèrent sur sa tombe confirmèrent cette opinion. Becket mourut en effet martyr de ce qu'il croyait son devoir; la conservation des immunités de l'Église. Sa mort fut le triomphe de sa cause. Quant à lui, le pape le canonisa dès l'année 1173; et jusqu'à la ruine du catholicisme en Angle-

terre ce pays n'a pas eu de saint plus généralement vénéré.

La nouvelle de l'événement tragique qui s'était passé à Cantorbéry affecta le roi d'une douleur d'autant plus vive qu'il ne pouvait se dissimuler que son indiscrétion avait causé la mort du prélat. Pour prévenir une excommunication, il offrit sur-le-champ à Alexandre III de se soumettre au jugement de l'Église : cette démarche humble fut cause que le pape se contenta d'excommunier en termes généraux les meurtriers de Thomas Becket, leurs conseils et aides, sans désigner personne, et d'envoyer deux légats pour examiner toute l'affaire. Henri II qui ne voulait pas qu'ils vinssent le chercher en Angleterre, et qui désirait voir se passer quelque temps avant son entrevue avec ces légats, fit alors son expédition d'Irlande dont il va être question. A son retour au mois de mai 1172, il alla trouver les prélats à Savigny. Les conférences durèrent quatre mois ; enfin le 27 septembre 1172 on signa à Avranches un accord par lequel Henri II se réconcilia avec le pape, et quatre ans après toute la contestation entre les deux pouvoirs, séculier et ecclésiastique, fut terminée à l'égard de l'Angleterre.

Transaction d'Avranches de 1172, le roi renonce aux investitures.

Le roi jura 1.° que, loin d'avoir ordonné ou voulu le meurtre de Becket, il en avait été sincèrement affligé; 2.° qu'il ne se détournerait pas (*non recederet*) du pape Alexandre et de ses successeurs catholiques, tant que lui-même en serait reconnu comme roi catholique; 3.° qu'il n'empêcherait pas les appels en cour de Rome dans les affaires ecclésiastiques, sauf à se faire donner

caution, par des appelans suspects, qu'ils n'entrepren-draient rien qui pût faire tort au roi ou au royaume; 4.° que l'année suivante il ferait en personne une croi-sade de trois ans en Terre-sainte, à moins qu'il n'en obtînt la dispense du pape; de manière cependant que s'il se voyait forcé dans l'intervalle de faire la guerre aux Sarrasins d'Espagne, le temps qu'il y emploierait serait imputé aux dites trois années; 5.° qu'en atten-dant il donnerait aux Templiers l'argent nécessaire pour solder 200 hommes pendant un an, et pardon-nerait à toutes les personnes ecclésiastiques et laïques qui avaient été exilées à cause de leur attachement pour Thomas Becket; 6.° qu'il restituerait tous les biens de l'église de Cantorbéry; 7.° qu'il renoncerait aux *coutumes* préjudiciables aux Églises de ses terres qui avaient été introduites pendant son règne. Par la dernière condition les constitutions de Clarendon se trouvèrent abolies comme telles, mais la rédaction de l'article qui est sans doute de la plume des conseillers *Normands* du roi, ne le priva au fond d'aucun de ses droits, s'il est vrai, comme on le prétendait, que les constitutions de Clarendon ne renfermaient aucune innovation. On sent aussi que la clause ajoutée au troisième article fournissait mille moyens d'empêcher les appels en cour de Rome. Outre ces articles dont parlent les historiens contemporains, le roi et son fils aîné jurèrent encore un article additionnel et secret, portant qu'eux et leurs successeurs tiendraient le royaume d'Angleterre du pape Alexandre et de ses successeurs catholiques, et ne se regarderaient comme

de véritables rois d'Angleterre que lorsque le pape et ses successeurs les auraient reconnus rois catholiques[1].

Tout ce que ce serment renfermait était plutôt personnel au roi qu'il ne terminait l'affaire qui avait originairement donné lieu à la contestation entre le roi et Becket. Elle fut arrangée dans un grand conseil tenu en 1176 à Nottingham dont le résultat est consigné dans une lettre qu'un historien contemporain nous a conservée[2]. Henri y apprend au pape que, nonobstant l'opposition de plusieurs de ses barons, les quatre points suivans ont été accordés : 1.° qu'aucun ecclésiastique ne pourrait être traduit personnellement devant un juge séculier pour aucun crime ou délit, à moins qu'il ne concernât les lois forestières ou féodales ; 2.° qu'aucun évêché ou abbaye ne resterait, sauf une évidente nécessité, plus d'une année entre les mains du roi ; 3.° que le meurtrier d'un clerc encourrait, outre la punition ordinaire des laïcs, la confiscation de son héritage ; 4.° que les ecclésiastiques ne seraient jamais forcés de donner des gages de bataille.

Après l'accord d'Avranches, Henri II, pour se concilier l'affection du peuple, fit en juillet 1174 au tombeau de S. Thomas Becket une pénitence publique en expiation de l'imprudence par laquelle il était devenu la cause indirecte de la mort du prélat, et y fonda un revenu annuel de quarante livres pour des cierges qu'on entretiendrait brûlant près de ce mo-

[1] Baron. *Ann.* XII, 637. Muratori, *It. SS.* Vol. III, 465.

[2] Diceto, 591, 592, et Lingard, *Hist. d'Angl.* II, 429.

nument. Si, dans les circonstances où Henri II se trouvait, cet acte de dévotion était conseillé par la prudence, rien ne nous autorise à supposer que la religion n'y eût point part. Quoiqu'il en soit, en se soumettant à cette humiliation, Henri II mérita aux yeux de la nation les succès que ses armées eurent à la même époque à Alnwick contre les Écossais, et réussit à rétablir parfaitement la tranquillité dans le royaume. Comme un fait qui caractérise l'esprit du temps, nous dirons que les meurtriers du primat demeurèrent quittes de toute punition moyennant un pélerinage à Jérusalem.

Conquête de l'Irlande.

L'événement le plus important du règne de Henri II est la conquête de l'Irlande. L'histoire ancienne de cette île avant le cinquième siècle se compose d'une suite de traditions, conservées dans les poésies que chantent encore, à ce qu'on assure, les habitans de l'Écosse septentrionale; car la première civilisation galloise a passé de l'Irlande en Écosse, où il s'en est conservé des traces dans les poésies attribuées à Ossian. Nous avons dit ailleurs que selon toutes les apparences l'île d'Irlande a été peuplée par les Bretons, c'est-à-dire par cette branche des Celtes qui, dans un temps immémorial, avait été établie en Albion, d'où avant l'arrivée de Jules-César dans cette île, elle avait été chassée par les Kymrs[1]. Ayant trouvé un refuge dans une île située à l'ouest de la Bretagne, ces Bretons lui donnèrent le nom d'*Eirin*, c'est-à-dire, île occidentale, dont les Romains ont fait Hibernia, et les modernes Irlande.

[1] Voyez vol. I, p. 82.

Cette île fut découverte, quatre-vingt-deux ans après Jésus-Christ, par les Romains, lorsque Agricola était gouverneur de la Bretagne. La première civilisation romaine et chrétienne y fut portée en 432 par S. Patrice qui, né dans la Grande-Bretagne, enlevé par des pirates et vendu comme esclave en Irlande, annonça l'Évangile aux habitans, et leur enseigna l'alphabet romain et l'art d'écrire. Il mourut en 460, évêque d'Armagh. Comme à cette époque l'Enrope occidentale fut bouleversée par des peuples barbares, beaucoup de prêtres et de moines se réfugièrent dans l'île d'Irlande qui, isolée par sa situation, ne prit aucune part à ces troubles; ils y portèrent quelques restes de littérature romaine et les sciences sacrées. L'Irlande devint alors le siége de quelques lumières qui de là se répandirent, dans le septième et le huitième siècle, sur le continent de l'Europe. S. Colomban, S. Gall, S. Coloman, S. Éméran étaient Écossais, c'est-à-dire Irlandais.

L'Irlande était alors divisée en vingt et un petits états ou royaumes, lesquels se faisaient une guerre continuelle. Dans le neuvième siècle les Danois, ou, comme disaient les Irlandais, les *Estmans*, envahirent l'île. Ils furent, à leur tour, subjugués par les Normands qui, après y avoir fondé divers états, embrassèrent, au dixième siècle, la religion chrétienne. Au commencement du douzième siècle les Estmans fixés en Irlande reprirent le dessus, et indépendamment de quelques établissemens isolés sur les côtes du Nord et de l'Est, il se forma cinq principautés, savoir: Ulster, Munster, Connaught, Leinster et Meath. En

1152 le clergé irlandais reconnut l'autorité de Rome, et le pape Eugène IV envoya un légat qui, dans un concile tenu à Droghéda ou Tredagh[1], divisa l'Irlande en quatre métropoles: Armagh, Dublin, Cashel et Toam ou Touam. Ce fut peut-être cette circonstance qui donna à Henri II l'idée de s'emparer de l'île. Un autre motif devait l'y engager; c'était le désir de mettre fin aux pirateries des Irlandais qui désolaient les côtes d'Angleterre et en emmenaient fréquemment les habitans pour en faire des esclaves. Cependant ce prince voulait justifier aux yeux du monde ou au tribunal de sa conscience, l'invasion d'un pays libre. Dans cette vue il envoya, quelques mois après son couronnement, le célèbre Jean de Salisbury auprès du pape qui prétendait à la souveraineté de toutes les îles de la mer, pour solliciter un bref qui l'autorisât à conquérir l'Irlande. Adrien IV qui était Anglais de naissance le lui accorda, à condition d'y affermir le christianisme, d'y maintenir les droits de l'Église et de faire payer par chaque chef de famille le denier de S. Pierre. Le différend avec Thomas Becket empêcha long-temps Henri II de donner suite à cette affaire.

En 1169 Dermot, prince ou roi de Meath, dépouillé de son royaume par la famille d'O'Connor qui s'était emparée de la souveraineté de toute l'île, chercha du secours en Angleterre. Un aventurier, Richard Strongbow, comte de Pembrocke, se mit à la tête de ses vassaux, fit en 1170 la conquête de Leinster, replaça

[1] Au monastère de Mellifont, ordre de Citeaux.

Dermot sur le trône de Meath, épousa Ève, sa fille, et succéda en 1171 à son beau-père. Henri II était trop bon politique pour souffrir qu'un de ses vassaux acquît dans le voisinage une souveraineté indépendante; il publia une ordonnance qui défendait à tous les vassaux anglais et normands de passer en Irlande, et en rappelait ceux qui s'y trouvaient déjà. En 1171 il parut lui-même à Waterford avec 400 cavaliers et 4000 hommes d'infanterie et reçut la soumission de Strongbow auquel il laissa tout le Leinster excepté la ville de Dublin; le clergé respectait trop la donation papale, pour s'opposer à son entreprise; d'ailleurs Henri le gagna en dispensant les ecclésiastiques de l'obligation d'héberger les grands dans leurs voyages. Henri ne soumit toutefois pas l'île entière; les affaires d'Angleterre qui le forcèrent d'y retourner au mois d'avril 1172, ne lui permirent pas de réduire la province de Connaught; mais Roderic qui la gouvernait, conclut le 6 octobre 1175 à Windsor un arrangement par lequel il devint vassal du roi d'Angleterre.

Le reste de la vie de Henri II fut troublé par les chagrins que lui donna sa propre famille. Le caractère personnel du roi, celui de la reine, la fameuse Éléonore de Poitou[1], et l'incertitude de l'ordre de succession qu'aucune loi ne réglait, furent pour lui une source de désagrémens et de malheurs. Des motifs de politique avaient engagé Henri à épouser l'héritière de la Guienne et de l'Anjou qui était beaucoup plus âgée que lui; elle lui donna huit enfans dans l'espace Troubles domestiques.

[1] Voyez p. 126 de ce vol.

de douze ans; mais depuis long-temps ses charmes flétris ne pouvaient plus fixer Henri. Il entretint plusieurs maîtresses dont la plus célèbre est la belle Rosamonde, fille du comte de Clifford, héroïne de tant de romans et de ballades. Éléonore, fameuse autrefois par ses déréglemens, était devenue jalouse depuis qu'elle était fidèle; pour assouvir son ressentiment, elle sema la division dans la famille royale. Henri II avait une tendresse extrême pour ses enfans, tant qu'ils étaient jeunes; il leur laissait une liberté entière et souffrait entre autres que l'excellent naturel de son second fils, qui par la suite s'illustra sous le nom de Richard Cœur-de-Lion, se gâtât par la mauvaise société dans laquelle il vivait; enfin il donna de bonne heure à ses fils des principautés indépendantes. Puis, tout d'un coup il agissait envers eux comme père et comme maître, ne supportant pas de contradiction, et, sans les écouter, il changeait ses premières dispositions relatives à leurs apanages. L'irrégularité de sa vie accrédita même un bruit horrible qui l'accusait d'avoir attenté à l'honneur de ses brus. La vindicative Éléonore soufflait le feu de la discorde, excitant le mécontentement de ses fils, surtout de l'aîné, Henri, prince d'une ambition démesurée, qui, depuis qu'il avait reçu la couronne, se croyait autorisé à demander que son père lui cédât le trône, ou au moins la Normandie. Il quitta l'Angleterre au mois de mars 1173, pour se réfugier à la cour de Louis VII, son beau-père, où il fut traité comme roi d'Angleterre. Ses frères, Richard et Geoffroy, l'y suivirent; leur mère

voulait faire de même, mais elle fut arrêtée au moment du départ et enfermée. Les rois de France et d'Écosse, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, Mathieu, son frère, qui était comte de Boulogne, Thibaut, comte de Chartres et de Blois, et un grand nombre de barons d'Angleterre et de France, nommément Robert, comte de Leicester, prirent les armes en faveur des fils rebelles. Le quatrième fils de Henri II, le plus mauvais de tous, Jean, qu'il venait de nommer seigneur d'Irlande, était trop jeune pour prendre part à la guerre. Un fils naturel du roi, Guillaume dit Longue-Épée, servit son père avec beaucoup de zèle et de talent.

Abandonné par ses plus puissans vassaux, Henri II eut recours au moyen que le roi Étienne avait employé, en prenant jusqu'à 20,000 Brabançons à sa solde. A la tête de cette armée il vainquit en 1173 les troupes du roi de France et du comte de Boulogne; Mathieu, frère et héritier du comte de Flandre, fut blessé à mort au siége de Driencourt. Guillaume Longue-Épée battit le comte de Leicester et les rebelles anglais, et fit Robert prisonnier. Guillaume, roi d'Écosse, qui avait envahi les provinces septentrionales d'Angleterre, ne fut pas plus heureux : Guillaume de Lucy, justicier du royaume et général de Henri II, le battit le 13 juillet 1174 à Alnwick. Le roi d'Écosse lui-même tomba au pouvoir des vainqueurs; ils l'attachèrent sous le ventre d'un cheval et l'amenèrent ainsi à Henri II, qui était à Northampton.

La paix fut signée le 30 septembre 1174 par les rois

Paix de Tours, 1144. de France et d'Angleterre, dans une entrevue qu'ils eurent entre Tours et Amboise. Louis rendit au roi d'Angleterre toutes les places qu'il lui avait enlevées; des deux côtés on promit de donner la liberté à tous les prisonniers de guerre; Henri excepta le roi d'Écosse, le comte de Leicester et deux autres seigneurs; le jeune Henri devait avoir deux places fortes en Normandie avec une pension de 15,000 livres; on promit à Richard deux villes de sûreté en Poitou avec la moitié des revenus de cette province; Geoffroi devait partager avec le père les revenus du duché de Bretagne, patrimoine de sa femme.

Paix de Falaise, 1174. La paix avec le roi d'Écosse fut signée à Falaise le 10 décembre 1174. Guillaume se reconnut homme lige du roi d'Angleterre pour son royaume d'Écosse, lui céda les châteaux de Roxburgh, Berwick, Jedburgh, Edinburgh et Stirling, et donna son frère David et vingt barons écossais comme otages. En 1175 Guillaume vint à York prêter l'hommage lige auquel il s'était engagé.

Renouvellement des troubles. Malgré cette réconciliation, les fils de Henri II lui causèrent de nouveaux chagrins. Le jeune Henri et Geoffroi, duc de Bretagne, firent la guerre à leur frère Richard, parce que celui-ci ne voulait pas prêter à son aîné hommage pour la Guienne et le Poitou, sous prétexte que ces pays, fiefs de la couronne de France, n'étaient pas réunis à la couronne d'Angleterre. Pendant cette guerre le jeune roi Henri, au moment où il llait livrer bataille au roi Henri II qui avait été oblige de se mêler de cette querelle, mourut

le 11 juin 1183 au château de Martel près Limoges, après avoir sollicité et obtenu le pardon de son père. Il ne laissa pas de postérité. Son frère Geoffroi le suivit au tombeau le 19 août 1186. L'épouse de celui-ci accoucha, huit mois et dix jours après son décès, d'un fils, nommé Arthus ou Arthur, qui fut duc de Bretagne. Enfin Richard, devenu héritier présomptif de la couronne par la mort de son frère Henri, enveloppa son père dans une guerre avec la France, qui fut très-malheureuse pour le roi d'Angleterre. Elle commença à l'occasion des difficultés que fit Henri II de donner suite au mariage de Richard avec Alix de France, fille de Louis VII, dont la main était destinée à ce jeune prince, et qui était à la cour de Londres. On a accusé Henri II d'avoir porté l'immoralité au point d'entretenir un commerce illicite avec la fiancée de son fils : ce qui est certain, c'est qu'il travaillait à se séparer d'Éléonore qui vivait toujours enfermée; après quoi il voulait, dit-on, épouser Alix. Pendant une armistice qui interrompit momentanément cette guerre où Richard fut, d'abord secrètement, puis ouvertement l'allié de Philippe-Auguste II, roi de France, Henri II prit la croix; mais le renouvellement des hostilités l'empêcha d'aller en Palestine. La guerre fut enfin terminée le 28 janvier 1189 par une paix désavantageuse au roi d'Angleterre, qui fut signée à la Colombière entre Tours et Amboise. Henri II paya 20,000 marcs pour les frais de la guerre, et promit d'accorder une amnistie à tous ceux de ses vassaux qui avaient été du parti du roi de France et de Richard.

Paix de Colombière, 1189.

Lorsqu'on remit à Henri II la liste des vassaux infidèles pour lesquels on réclamait son pardon, il fut saisi d'une douleur extrême. Le nom du premier rebelle inscrit sur cette liste fatale, était celui de Jean, son quatrième fils, ou son second depuis la mort de Henri et de Geoffroi, et celui de tous qu'il avait préférablement comblé de bontés. En lisant ce nom qui lui apprit un crime qu'il ignorait encore, le malheureux père maudit le jour de sa naissance, il maudit ses fils, tomba malade à Chinon et y mourut le 6 juillet 1189 à l'âge de cinquante-six ans. Il fut enterré à l'abbaye de Fontevrault. Nous avons parlé et parlerons encore de ses fils, mais nous devons aussi nommer ses trois filles, à cause des alliances qu'elles contractèrent; savoir Mathilde, épouse de Henri le Lion, duc de Saxe[1]; Éléonore, épouse d'Adolphe III, roi de Castille; et Jeanne, mariée en premières noces à Guillaume II, roi des Deux-Siciles[2], et ensuite à Reimond VI, comte de Toulouse.

Origine des communes.

L'établissement des communes en Angleterre remonte au règne de Henri II. Cette institution ne dut pas, comme en France, son origine au désir des habitans des villes de se défendre contre les injustices des grands, ou de se rendre indépendans de leurs seigneurs : elle fut en Angleterre le résultat de l'esprit public porté vers la liberté, et de l'esprit de commerce qui avait engagé les négocians à former des associations dont les membres se réunissaient dans des galeries ou halles. Ce qui dans ces villes constituait essen-

[1] Voyez vol. IV, p. 124. — [2] Voyez vol. III, p. 379.

tiellement la commune, ce n'était pas, comme en France, la dépendance immédiate de la juridiction du roi; c'était au contraire, le droit de choisir parmi les citoyens dont la commune se composait, un juge qui remplaçât le juge royal. On fait remonter au commencement du douzième siècle ou à Henri I.er le diplôme par lequel la ville de Londres a obtenu la juridiction non seulement dans l'intérieur de ses murs, mais aussi dans sa banlieue et dans tout le comté de Middlesex; ce diplôme a été effectivement donné par un roi Henri, et ceux qui l'attribuent au Beauclerc[1] se fondent sur la circonstance, que dans le titre de ce roi il n'est pas question des terres de France, ce qui selon eux serait le cas, si c'était Henri II; mais est-il probable que pendant une soixantaine d'années l'exemple de Londres n'eût pas engagé d'autres villes à solliciter de pareilles concessions? or il ne se trouve pas d'autre privilége avant la fin du douzième siècle. Le juge que ces chartes accordent aux villes portait le titre de *sherif* ou *bailli*; à Londres il y en eut deux. Le juge était inférieur en rang à un fonctionnaire, nommé *Mayor*, chargé de l'administration, rééligible annuellement, et obligé de se rendre chaque fois personnellement à la cour pour demander la confirmation de son élection. On portait devant lui, comme marque de sa dignité, une masse de métal; celle du maire de Londres était d'argent ou de vermeil. Lorsque par la suite les affaires se multiplièrent, on adjoignit au maire et aux sherifs des conseillers qui, à l'imitation

[1] Voyez p. 227 de ce vol.

de la corporation des négocians, étaient nommés *Aldermen :* chacun d'eux était chargé du détail de l'administration dans un quartier (*ward*).

Caractère de Henri II.

Henri II fut le plus puissant de tous les rois d'Angleterre avant le treizième siècle; il était un des premiers princes de son temps par ses qualités personnelles et par ses connaissances. Prudent jusqu'à la timidité dans toutes les affaires, et calculant sans cesse d'avance toutes les chances qui pouvaient tourner contre lui, malgré son ambition, il n'aimait pas la guerre, qui lui en offrait un trop grand nombre; mais quand une fois il s'était décidé à la faire, il déployait des talens militaires et du courage. Despote par caractère, il entrait en fureur à la moindre contradiction; il était inexorable dans ses vengeances. Sa corpulence ne faisait pas tort à son activité qui était prodigieuse. Doux et affable, il n'inspirait pas de confiance, parce qu'on le connaissait dissimulé, faux et nullement esclave de sa parole. Il possédait de l'instruction et parlait bien. On lui doit l'abolition du droit de varech, coutume barbare qui adjugeait au fisc les biens des naufragés : il la supprima en 1174. L'Angleterre lui est aussi redevable d'une de ses plus précieuses institutions, les assises ambulantes; il les établit à la place de l'ancienne cour du roi, composée, dans les occasions solennelles, des prélats, des comtes, des barons et des principaux officiers de la maison du monarque, et présidée par celui-ci en personne; dans des circonstances moins graves on ne convoquait que le grand-justicier, le chancelier, le trésorier, trois fonction-

naires amovibles à la volonté du roi; et en outre le connétable, le chambellan, le maréchal et l'intendant, tous tenant leurs charges à titre héréditaire. En 1176 Henri divisa le royaume en six districts, et établit dans chaque district trois juges royaux chargés d'en faire annuellement la tournée pour examiner la conduite des juges et autres employés, redresser les torts qui avaient été faits au fisc, principalement par les braconniers, et décider sur les lieux les procès instruits par les juges subalternes.

Richard Cœur-de-Lion, 1189—1216

Croisade de ce prince.

Richard I.er, duc de Guienne et comte de Poitou, qui succéda à son père, commença par éloigner de sa personne tous les mauvais conseillers dont il avait été entouré jusqu'alors, et rendit la liberté à sa mère séquestrée du monde depuis seize ans, ainsi qu'aux autres prisonniers d'état. On peut blâmer l'excès de bienveillance qu'il montra à Jean, son frère cadet; non-seulement il lui laissa le comté de Mortain et l'apanage de 4000 marcs dont il jouissait, mais il y ajouta l'administration des comtés de Cornouailles, Devonshire, Sommerset, Nottingham, Derby et Lancastre; il le maria aussi avec l'héritière du comté de Glocester.

L'événement le plus intéressant du règne de Richard, celui qui lui a acquis le surnom de Cœur-de-Lion, est sa croisade en Palestine [1], suivie de son emprisonnement [2]. Son père qui déjà avait pris la croix, avait établi des impositions extraordinaires pour se procurer les sommes nécessaires. Richard porté

[1] Voyez vol. III, p. 376. — [2] Voyez vol. III, p. 388.

à cette entreprise, beaucoup moins par dévotion que par son esprit chevaleresque, se servit, pour faire de l'argent, de divers moyens préjudiciables aux intérêts de sa couronne, et même à sa propre réputation. Il vendit non-seulement une grande partie de ses domaines, mais même des offices et charges. C'est ainsi que l'évêque de Durham acquit le comté de Northumberland et la charge de grand-juge; les belles prérogatives dont jouissent encore aujourd'hui les évêques de Durham dérivent de cette acquisition. Richard renonça pour la somme de 10,000 marcs que paya le roi d'Écosse, à la suzeraineté sur son royaume et aux forteresses que Henri II s'était fait céder [1]: les rois d'Écosse restèrent vassaux de l'Angleterre pour leurs possessions situées dans ce royaume.

Troubles du royaume pendant son absence.

Nous avons rapporté l'histoire de la croisade de Richard Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste II, roi de France, et les suites malheureuses qu'elle eut pour Richard, en le privant de sa liberté. Ayant abordé le 13 mars 1194 au port de Sandwich après une absence de quatre ans [2], il trouva son royaume plein de confusion et de troubles. Il en avait laissé le gouvernement à Guillaume Longchamp, évêque d'Ély qui était en même temps légat du pape. Ce choix fut très-malheureux. L'évêque d'Ély était d'un caractère dur et arbitraire, ne souffrant pas la contradiction, poussant au dernier point la rapacité, afin de satisfaire son goût

[1] Voyez p. 248 de ce vol.

[2] Richard s'embarqua à Marseille le 7 août 1190, mais il avait quitté l'Angleterre dès le 11 décembre 1189.

pour le faste et la dissipation, enfin ne tenant aucun compte des ordres qu'il recevait du roi. Son despotisme ayant poussé à bout la patience des prélats et de la noblesse, on le chassa en octobre 1191 ; l'autorité de Gautier, archevêque de Rouen, que Richard, averti de la mauvaise conduite de l'évêque d'Ély, pendant son séjour à Messine, avait envoyé comme adjoint de Longchamp, fut reconnue sans difficulté. Le pape offensé de l'expulsion de son légat, ordonna aux évêques d'Angleterre d'excommunier Jean, frère du roi, comme auteur des troubles, et de mettre le royaume en interdit. Les prélats n'obéirent pas à cet ordre; bien au contraire l'archevêque de Rouen et son conseil de régence prononcèrent la déposition de l'évêque d'Ély.

Grâce à leur fermeté, la tranquillité dura une année, mais la nouvelle de l'emprisonnement du roi fut le signal de nouveaux troubles : ce fut Jean, frère de Richard qui les excita. Aussitôt qu'il apprit la captivité du roi, il alla à Paris, et conclut, au mois de janvier 1193, une alliance avec Philippe-Auguste, par laquelle il lui céda une partie de la Normandie et d'autres terres de son frère; le roi de France lui promit la main de sa sœur, la même Alix que Henri II passait pour avoir déshonorée et que Richard avait dédaignée. Jean voulait se faire séparer de son épouse actuelle, et Alix devait lui apporter pour dot le comté d'Artois. Philippe promit de l'assister pour s'emparer du trône d'Angleterre et des possessions françaises de son frère. Jean envahit la Normandie et s'avança jusqu'à Rouen,

mais les habitans de cette ville, commandés par le comte Robert de Leicester, le repoussèrent. Il ne fut pas plus heureux dans l'expédition qu'il fit en Angleterre. Il n'y trouva pas d'adhérens; le conseil de régence confisqua toutes ses terres et l'archevêque de Cantorbéry l'excommunia.

Retour de Richard. Tel était l'état de l'Angleterre lorsque Richard y arriva. Aussitôt il assembla les États du royaume à Nottingham; Jean fut assigné pour comparaître devant le roi dans l'espace de quarante jours, faute de quoi il fut déclaré le 31 mars 1194 déchu de ses possessions et de ses droits. Pendant son séjour à Nottingham, Richard se fit couronner une seconde fois, le 17 avril, pour reprendre une dignité qu'aux yeux de plusieurs de ses sujets il avait perdue par sa captivité. Il passa ensuite avec une armée sur le continent, résolu de pousser avec vigueur la guerre contre le roi de France; mais le délabrement de ses finances ne lui permit pas de satisfaire sa vengeance. Jean, son frère, fut le premier à abandonner son allié; il fit assassiner pendant un repas tous les officiers de la garnison française d'Évreux; après quoi, avec le secours des habitans, il massacra la garnison même et alla se jeter aux pieds de Richard. Par l'intercession d'Éléonore, il obtint son pardon. Je lui pardonne, dit Richard, et j'espère que j'oublierai aussitôt ses torts qu'il oubliera mon pardon.

Sa mort. Le cardinal-légat, Pierre de Capoue, fit jurer le 13 janvier 1199 aux deux rois de France et d'Angleterre une trève de cinq ans, pendant lesquels il espé-

rait parvenir à faire conclure un traité de paix. Aussitôt Richard courut châtier quelques vassaux rebelles. Parmi eux était Adémar V, vicomte de Limoges. Ce seigneur avait trouvé au château de Chalus-Chabrole (anciennement *Castrum Lucii Caprioli*) une antiquité précieuse, un bas-relief en or représentant Lucius Capriolus, proconsul d'Aquitaine, et sa famille en grandeur naturelle. Richard prétendait que ce trésor lui appartenait en qualité de seigneur suzerain, et sur le refus du vicomte de s'en dessaisir, il assiégea le château de Chalus. En faisant le tour de la place, il fut blessé à l'épaule d'un coup d'arbalète. Pendant qu'on le pansait, Marcadée, chef des Brabançons de Richard, força le château et en fit pendre la garnison, excepté Bertrand Gordon, l'arbalétrier qui avait blessé le roi et qu'on réservait à un autre supplice. Cependant le roi se fit amener Bertrand Gordon. Malheureux, lui dit-il, que t'avais-je fait pour t'engager à me donner la mort? — Ce que tu m'as fait, répondit froidement l'archer, je vais te le dire sans aucune crainte des tourmens que tu me prépares. Je les souffrirai avec joie, puisque j'ai été assez heureux pour venger la mort de mon père et de mes frères que tu as tués de ta propre main. Le roi s'écria : Mon ami, je te pardonne; et ordonna de lui payer une somme d'argent et de le mettre en liberté; mais après la mort de Richard, il fut écorché vif, ensuite pendu.

Caractère de Richard Cœur-de-Lion.

Richard Cœur-de-Lion expira de sa blessure, le 6 août 1199, à l'âge de quarante-sept ans. Quoiqu'il eût mérité par son courage chevaleresque le surnom

qu'il porte, il ne le doit cependant qu'à un conte, inventé par l'auteur d'une romance qui anciennement était très-célèbre, et d'après laquelle Richard, pendant sa captivité en Allemagne, éprouvant un jour ses forces contre celles du fils de l'empereur Henri VI, aurait tué ce prince sur la place, en lui fracassant la mâchoire d'un coup de la main; après quoi Henri VI aurait lâché contre son prisonnier un lion que celui-ci vainquit. Les qualités brillantes de ce prince qui, pendant les dix années de son règne, ne passa que quatre mois en Angleterre, lui firent pardonner par le peuple les charges dont il l'accabla. Prodigue plutôt que généreux, brave par caractère, sans talent pour la guerre, il était hautain, avide de gloire, cruel dans sa vengeance et inconstant dans ses résolutions; sa fermeté, quand il en montrait, n'était que de l'entêtement; ses manières rudes inspiraient plus de crainte que de respect et d'amour. Quoique poète érotique, il manquait d'éloquence, et ne supportait pas la contradiction. Son activité fut plus turbulente que persévérante.

Jean sans terre, 1199 — 1216. Richard n'ayant pas laissé d'enfant légitime, son héritier naturel était son neveu Arthur, fils de Geoffroi, son frère puîné, et duc de Bretagne des droits de sa mère. Richard, à une époque antérieure, avait formellement reconnu le droit de ce prince à la couronne, mais grâce aux peines que la reine mère s'était données, tout ressentiment contre son frère s'était successivement effacé dans le cœur de Richard, et sur son lit de mort il désigna pour son successeur *Jean*

sans terre, à l'exclusion de son neveu, et Jean persuada aux Anglais et aux Normands qu'il était avantageux pour eux de lui donner la préférence sur un enfant de douze ans. Après s'être fait prêter serment en Normandie, il se rendit en Angleterre et se fit couronner le 27 mai 1199. Le surnom que nous venons de lui donner et par lequel il est constamment désigné, vient d'une plaisanterie de son père qui, accordant des apanages à ses trois fils Henri, Richard et Geoffroi, à une époque où Jean n'avait que deux ans, lui appliqua en riant l'épithète de *Lackland*. Le moyen âge n'a pas produit un plus mauvais prince que ce fils de Henri II. Son caractère était un composé monstrueux de toute espèce de vices, sans aucun mélange de vertu, sans aucune qualité brillante d'esprit. Ses guerres avec la France lui firent perdre la moitié de ses possessions sur le continent, sa querelle avec la cour de Rome le dégrada; ses contestations avec les barons devinrent l'origine de la liberté du peuple anglais; c'est le seul bien que son règne ait produit, et il ne provint pas de sa volonté.

Arthur, duc de Normandie.

Après la mort de Richard, les vassaux d'Anjou, du Maine et de la Touraine regardèrent Arthur, son neveu, comme leur prince, et Philippe-Auguste, reconnaissant la légitimité de ses droits, lui donna l'investiture non seulement de ces provinces, mais aussi de la Normandie et du Poitou. De là une guerre entre la France et l'Angleterre, qui ne dura que jusqu'en 1200. Jean acheta la paix en abandonnant au roi de France le comté d'Évreux et quelques fiefs qu'il

possédait encore dans le Berry, avec une somme de 20,000 livres : par ce moyen il conserva le reste.

Conduite atroce de Jean sans terre.

Jean imagina alors une ruse infernale pour se venger des barons français qui s'étaient déclarés contre lui. Il vint en 1201 en Poitou et cita les vassaux accusés à son tribunal; comme dans ces siècles toute la justice se réduisait à un combat judiciaire, Jean avait pris à sa solde une troupe de spadassins, vrais bandits, contre lesquels il voulait forcer les barons à tirer l'épée. Mais l'unanimité avec laquelle les barons refusèrent de comparaître, le força d'ajourner ses projets. Il avait répudié son épouse, l'héritière de Glocester, et sa mère Éléonore négociait pour lui un second mariage avec une infante de Castille, lorsque ayant été invité aux noces d'Isabelle, fille d'Aimar, comte d'Angoulême, avec Hugues le Brun, comte de la Marche, frère d'Amauri II de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, il fut tellement épris des charmes d'Isabelle, qu'au moment qu'elle allait à l'église il l'enleva et l'épousa. Cet attentat, grave en lui-même, était encore plus atroce dans un temps où les lois féodales gouvernaient le monde, puisqu'il offensait ce rapport de paternité qui existait entre le seigneur et son vassal, et qui imposait au premier le devoir de protéger l'autre contre toute injure. Aussi le crime de Jean souleva-t-il tous ses vassaux; tous prirent les armes contre lui. Mais ce prince eut le bonheur de se rendre maître, en juillet 1202, de la personne de son neveu, en le surprenant devant le château de Mirebeau, où ce jeune prince assiégeait la reine mère, Éléonore.

Arthur fut enfermé au château de Rouen; quelques semaines après, il disparut à jamais : des différentes versions qui existent sur son genre de mort, la plus vraisemblable est que Jean l'ayant poignardé lui-même en se promenant avec lui dans un bateau sur la Seine, attacha une pierre à son cadavre et le jeta dans le fleuve. Nous avons dit que c'est à ce meurtre que le roi d'Angleterre dut la perte de la Normandie avec la Bretagne, et tout ce que son père avait possédé en France au nord de la Loire. Les embarras dans lesquels le placèrent ses brouilleries avec la cour de Rome, ne lui permirent pas de penser à recouvrer ces provinces perdues. Assassinat d'Arthur.

Il ne pouvait pas arriver de plus grand malheur à Jean que d'être contemporain d'Innocent III; le plus faible des monarques, du plus énergique des papes. La constitution des églises d'Angleterre différait sur un point de ce qui avait lieu dans tous les autres pays de l'Europe; c'est qu'il y existait plusieurs églises cathédrales attachées, depuis leur origine, à des monastères dont les moines, formant de vrais chapitres, jouissaient du droit d'élire les évêques. Tel était entre autres le rapport de l'archevêché de Cantorbéry envers le monastère de Christchurch, aux moines duquel le droit d'élection était cependant contesté par les prélats de la province. L'archevêque Hubert de Cantorbéry étant mort en 1205, les plus jeunes des moines, sans en demander l'autorisation au roi, nommèrent clandestinement son successeur, et ensuite le monastère entier élut publiquement un autre archevêque, recom- Innocent III met l'Angleterre en interdit.

mandé par le roi. Le pape cassa les deux élections, mais tout en reconnaissant le droit du monastère, lui défendit de choisir le candidat royal; il exigea que le cardinal Étienne Langton, prélat savant et vertueux, fût promu à l'archevêché. Les députés des moines qui se trouvaient à Rome, procédèrent effectivement à cette élection. Le roi Jean protesta contre la conduite arbitraire du pape, chassa les moines de Christ-church et prit possession de leurs propriétés; le pape, en revanche, mit, en mars 1208, le royaume d'Angleterre en interdit.

Le pape donne le royaume d'Angleterre à la France.

Jean sans terre opposa les armes temporelles aux armes spirituelles. Agissant d'une manière tout à fait arbitraire, il chassa tous les ecclésiastiques qui obéissaient à l'interdit et confisqua leurs biens; il enferma les moines dans leurs couvens et les réduisit, pour leur entretien, au plus strict nécessaire. Cette fermeté aurait pu produire un bon effet si, en même temps, le roi avait travaillé à gagner l'affection de ses sujets laïcs; mais il se permit les actes les plus injustes, fit revivre, dans toute leur rigueur, les lois odieuses relatives aux forêts royales, établit les taxes les plus oppressives et les plus arbitraires, déshonora les plus nobles familles par la violence de ses amours, et se brouilla avec tous ses barons. Cette conduite engagea le pape à lancer contre Jean, en octobre 1209, les foudres de l'excommunication, mais la surveillance exacte que le roi établit dans les ports d'Angleterre empêcha qu'elle n'y fût publiée, et quoique les évêques n'ignorassent pas qu'elle existait, ils soute-

naient que, tant qu'elle n'avait pas été promulguée, elle ne pouvait avoir d'effet. Innocent III avait voulu procéder par gradation; en 1212, il en vint à la troisième mesure en déposant formellement le roi, et déliant ses sujets du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté. Philippe-Auguste, roi de France, fut chargé de l'exécution de ce décret, le pape lui transféra le royaume d'Angleterre et publia une croisade contre Jean sans terre.

Jean sans terre se reconnait vassal et tributaire du pape.

Philippe accepta cette offre et équippa une flotte pour porter une armée en Angleterre. Cependant il était impossible que le pape voulût que le roi de France s'agrandit au point de réunir l'Angleterre et l'Irlande à ses autres états. Le cardinal-légat, Pandolfe, qui se trouvait à l'armée du roi de France, connaissant les dispositions secrètes du pape, se rendit à Douvres, où Jean se trouvait à la tête de 60,000 hommes, lui représenta le danger auquel il était exposé, l'effraya sur sa position en lui faisant voir qu'il ne pouvait pas compter sur la dixième partie de son armée, et l'amena à signer, le 13 mai 1213, une convention par laquelle il promit d'obéir en tout aux ordres du pape, de reconnaître Langton comme archevêque de Cantorbéry, de restituer et d'indemniser les personnes expulsées. Trois jours après, le roi fit hommage de la couronne d'Angleterre et d'Irlande à Dieu et au pape, les reçut des mains du légat à titre de fiefs du saint-siége, et promit de payer annuellement un cens de sept cents marcs d'argent pour l'Angleterre, et de trois cents pour l'Irlande. Cette sou-

mission, consignée dans un acte en vertu duquel Jean prêta publiquement l'hommage lige à l'Église de Rome, a couvert son nom d'opprobre; cependant, pour juger sa conduite, il faut se reporter au temps où il vivait, et où la dépendance féodale dans laquelle un état se trouvait d'un autre, n'avait rien de déshonorant. Au reste, Jean agit dans cette affaire au su et du consentement du grand conseil de ses barons : cela paraît indiquer qu'il y avait quelque circonstance que nous ne connaissons pas, qui peut justifier sa conduite. Nous avons vu ailleurs quel changement l'humiliation de Jean produisit dans sa guerre avec la France[1]. Il reçut, le 20 juillet 1213, l'absolution et signa, le 3 octobre, un document muni d'une bulle d'or, par lequel il renouvela l'hommage prêté au pape; il jura entre les mains de l'archevêque qu'il abolirait toutes les coutumes illégales, qu'il rendrait à chacun ses droits et qu'il ferait revivre les lois du bon roi Édouard[2]; après quoi la sentence d'excommunication fut publiquement révoquée le 20 juillet 1214.

Cependant l'expédition malheureuse de Jean sans terre, en Poitou, et la perte de la bataille de Bouvines[3], jointes aux exactions qu'il continua de se permettre, causèrent un mécontentement extrême parmi les grands vassaux, qui, pour n'avoir pas pris part à ces expéditions, comme leur devoir l'exigeait, se virent privés de leurs fiefs, et leurs châteaux démolis par ordre du grand-juge, chargé de punir les félonies. Malgré sa

[1] Voyez p. 108 de ce vol.

[2] Voyez sur le sens de ces mots, vol. III, p. 29.

[3] Voyez p. 110 de ce vol.

docilité pour les ordres du pape, Jean sans terre n'avait pas gagné la faveur du clergé qui se plaignait de ce que sa restitution n'avait été qu'incomplète, et qui voyait, à sa grande surprise, Innocent III qui jusqu'alors avait soutenu les prélats et les barons, commencer à pencher du côté de son vassal. L'archevêque, primat du royaume, soufflait le feu de la discorde; il tira de la poussière des archives, la charte octroyée en 1100 par Henri Ier [1], laquelle était tombée dans l'oubli si toutefois elle ne fut pas l'œuvre de l'archevêque Langton lui-même; il exhorta les mécontens à la prendre pour base du rétablissement des libertés de la nation. A son instigation, dans une assemblée tenue le 20 novembre 1214 à l'abbaye de S. Edmonsbury, il se forma une confédération pour forcer le roi à remplir les engagemens qu'il avait pris à l'instant de son absolution. Guillaume, comte de Pembroke, et Étienne Langton qui semblaient agir comme ministres du roi, étaient secrètement d'accord avec les barons, et l'âme de toute l'entreprise.

Pour conjurer l'orage, Jean essaya de se concilier la faveur du clergé; il signa le 15 janvier 1215 un document par lequel la liberté des élections fut confirmée dans les termes les plus positifs; et pour se mettre sous la protection de l'Église, il prit la croix le 2 février suivant. Le pape adressa le 29 mars aux barons une lettre par laquelle il cassait leur confédération et les menaçait de l'excommunication; mais en même temps il exhorta le roi à se montrer conciliant. Les

Grande-Charte, 1215.

[1] Voyez p. 225 de ce vol.

barons cependant élurent Robert Fitz-Walter pour leur chef sous le titre de maréchal de l'armée de Dieu et de la Ste Église; et, d'intelligence avec les habitans de Londres, se rendirent maîtres, le 24 mai, de cette ville. Le roi à qui il importait de gagner du temps et pour qui aucun engagement n'était sacré, fit alors des propositions de paix. On choisit la plaine de Runnymende, entre Staines et Windsor, pour lieu des conférences; les deux partis y campèrent l'un vis-à-vis de l'autre, et le 19 juin 1215 le roi signa le document qui est fameux sous le nom de *Grande-Charte*.

Le roi y déclare, pour lui et ses successeurs, qu'il s'abstiendra de toutes les violations des droits des individus que ses prédécesseurs et lui s'étaient permises, et remettra en vigueur le système de gouvernement et l'administration de la justice, tels qu'ils étaient fondés dans les coutumes anglo-saxonnes et normandes. Il confirme au clergé la liberté des élections et l'exemption de la juridiction séculière, permet aux ecclésiastiques de sortir librement du royaume et de porter les causes qui les concernent au tribunal du pape. Les prestations féodales des barons, connues sous le nom de relief [1], et de droits de tutèle à l'égard desquelles il régnait beaucoup d'arbitraire, sont déterminées, et l'abus de forcer les filles et les veuves des nobles à se marier contre leur gré est entièrement aboli. Le droit du roi d'exiger des vassaux une aide ou une subvention extraordinaire est borné aux trois cas, de la captivité du roi, de la réception de son fils aîné dans l'ordre

[1] Voyez p. 223 de ce vol.

de chevalerie et de la dotation de sa fille aînée, mais pour un premier mariage seulement. Pour toute autre contribution extraordinaire et pour tout service militaire il faudra le consentement du grand conseil des tenanciers de la couronne, savoir des archevêques, évêques, abbés, comtes et grands barons. Il faut observer d'avance que l'article relatif à l'assemblée du grand conseil des tenanciers de la couronne, fut sous Henri III supprimé et effacé de la Charte. Il est statué, et c'est là un des principaux articles de la Charte, que toutes les libertés et coutumes que le roi avait accordées à ses tenanciers, seraient également concédées par le clergé et les laïcs à leurs tenanciers. Les priviléges des villes sont confirmés, et les villes sont délivrées de plusieurs charges. Tout homme libre aura ses propriétés et sa liberté assurée. Nul ne pourra, sans enquête préalable et sans un jugement de ses pairs, être arrêté, détenu, privé de ses biens ni exilé; la justice ne sera déniée, ni retardée, ni vendue; la cour suprême ne suivra plus le roi, mais aura une résidence fixe; les relais pour les voyages de la cour, et les fournitures gratuites de vivres pour sa subsistance, sont supprimés; la sortie du royaume sera libre en temps de paix.

Avec la publication de la Grande-Charte commença une nouvelle époque de l'histoire d'Angleterre. La nation regarda ce diplôme comme une des parties les plus précieuses de son patrimoine, et le désir vague de voir rétablir ce qu'on appelait les lois d'Édouard le Confesseur, se changea en un attachement bien pro-

noncé pour la Grande-Charte. L'esprit public se forma, et la nation anglaise prit dès-lors un caractère déterminé. La Grande-Charte n'est pas une constitution dans le sens moderne; elle ne règle pas toutes les branches du gouvernement d'après une théorie philosophique; elle ne se rapporte même qu'au système féodal, car elle ne stipule que les intérêts des vassaux, et se contente, à l'égard des villes, de confirmer les priviléges qu'elles ont obtenus de la munificence des rois; elle ne stipule rien en faveur de la classe nombreuse des paysans. Si les Anglais regardent la Grande-Charte comme la base de leurs libertés, c'est que sur cette constitution féodale a été entée une représentation nationale, à la vérité très-imparfaite, lorsque, par la divisibilité des fiefs, les villes sont devenues membres du système féodal. Un seul article de la Grande-Charte s'élève au-dessus des idées rétrécies de la féodalité; c'est celui qui assure la liberté et la propriété de tout homme libre.

Pour garantie de l'exécution des articles convenus, les barons imaginèrent trois moyens, dont le dernier, trop souvent employé, engendra par la suite l'anarchie, le plus terrible despotisme de tous. Ces garanties étaient 1° l'éloignement de tous les conseillers étrangers du roi; 2° le licenciement des troupes soldées venues du continent; 3° l'établissement d'un comité de vingt-cinq barons chargés de surveiller le roi et ses officiers, et autorisés à prendre et faire prendre les armes pour forcer le roi et ses officiers à remédier à toute transgression des articles. On leur donna par la suite le titre de *Conservateurs*.

Jean sans terre fit semblant d'accorder de bon gré et de vouloir exécuter les articles de la Grande-Charte, mais il tarda, sous des prétextes plausibles, à commencer cette exécution, et, selon quelques auteurs, il se retira finalement dans l'île de Wight, s'y livra à la profession de pirate et passa trois mois ou dans cette île ou sur mer, travaillant aux moyens d'annuler ses concessions. On vit bientôt le résultat de ses intrigues; par une bulle publiée le 24 août 1215, le pape cassa la Grande-Charte comme arrachée par la violence et sans égard pour les priviléges dont jouissait le roi en sa qualité de Croisé, et comme attentatoire aux droits du saint-siége, supérieur féodal du roi. La bulle défendait sous peine d'excommunication au roi et aux barons d'observer la Charte. Aussitôt Jean se rendit à Douvres et y reçut une armée de Brabançons, qu'il avait prise à son service, révoqua la Charte et divisa son armée en deux corps, dont l'un, commandé par Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury, son frère naturel, cerna Londres; lui-même, à la tête de l'autre, dévasta d'une manière barbare les provinces du Nord et poussa son excursion jusqu'à Édinbourg. Pendant ce temps le légat Pandolfe et l'évêque de Winchester suspendirent Langton par ordre du pape, et ce prélat ne parvint plus à recouvrer son autorité, tant que le pape vécut.

Le pape casse la Grande-Charte.

Ce fut dans ces circonstances que les conservateurs appelèrent à leur secours Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, et époux de Blanche de Castille, qui, comme petite-fille de Henri II, après Jean sans terre et ses

Louis de France est proclamé roi d'Angleterre.

descendans, avait des droits à la couronne[1]. Les barons l'offrirent à Louis, à condition de confirmer la Charte. Philippe-Auguste fit semblant de dissuader son fils de l'accepter, mais il le mit en état de passer en Angleterre avec une puissante armée que Jean ne put empêcher de débarquer. Louis fut bien reçu à Londres au mois de juin 1216; les parties méridionales et orientales de l'île se soumirent à son autorité, excepté Windsor et Douvres, et Jean sans terre se retira dans l'ouest, où il rassembla une armée avec laquelle il voulait marcher à la rencontre du prince français, lorsqu'il mourut, après une courte maladie, à Newark en Nottinghamshire le 19 octobre 1216 à l'âge de cinquante ans. Il laissa de sa seconde épouse, Isabelle d'Angoulême, deux fils, Henri III, qui lui succéda, et Richard de Cornouailles, que nous avons déjà vu jouer un rôle comme roi d'Allemagne[2], et trois filles qui furent mariées, la première à Alexandre II, roi d'Écosse; la seconde d'abord à Guillaume, comte de Pembroke, et ensuite à Simon V Montfort, comte de Leicester; la troisième à l'empereur Frédéric II.

[1] Sa mère Éléonore (voyez p. 258 de ce vol.) était fille de Henri II. Blanche n'était pourtant pas la plus proche héritière de la couronne, en cas d'extinction de la ligne masculine; les descendans de Mathilde, fille aînée de Henri II, c'est-à-dire la maison de Brunswick, devaient marcher avant elle.

[2] Voyez vol. IV, p. 249.

SECTION II.

Henri III et Édouard I.er, 1216—1307.

Comparaison entre S. Louis, Frédéric II et Henri III.

S. Louis en France, Frédéric II en Allemagne et en Sicile, Henri III, roi d'Angleterre, ont été contemporains. Leurs caractères forment un contraste singulier. Nous avons vu dans l'empereur un prince doué de talens extraordinaires, supérieur à son siècle par ses lumières et ses connaissances, formant des plans vastes et qui, sans rendre ses peuples plus heureux, devaient illustrer son nom; mais combattant avec désavantage et devant succomber dans une lutte contre des préjugés et contre une opinion publique qu'il méprisait. Le roi de France nous a présenté au contraire un prince partageant les idées et imbus des préjugés de son siècle, sachant cependant s'élever au-dessus d'eux quand il s'agit du bien-être de son royaume; d'ailleurs supérieur à ce siècle par ses vertus, réunissant en sa personne les qualités du bon prince, la justice, la fermeté, la prudence, avec celles de l'honnête homme, laissant son royaume florissant et son autorité raffermie, non par la violence, mais par la confiance que sa vertu avait inspirée. Après eux nous allons voir un monarque doué de plusieurs qualités qui en auraient fait un particulier aimable, bon, constant dans ses affections, oubliant facilement les offenses, ne possédant toutefois aucune qualité royale, malheureux par sa faiblesse, sans considération, préservant son royaume pendant la plus grande partie d'un règne de cinquante-

six ans de guerres étrangères, mais ne sachant le sauver des horreurs de la guerre civile, et laissant en mourant à son fils une couronne sans éclat et sans puissance.

Henri III prête hommage au pape.

Henri III, fils de Jean sans terre et d'Isabelle d'Angoulême, allait atteindre sa dixième année lorsque son père, en mourant le 19 octobre 1216, lui laissa un trône contesté par un adversaire puissant. Il en dut la conservation à Guillaume, comte de Pembroke, qui, en qualité de maréchal du royaume, s'empara du gouvernement, fit couronner le jeune roi à Glocester, convoqua les grands du royaume à Bristol, leur fit reconnaître le roi, et se fit décerner à lui-même la régence sous le titre de protecteur [1]. En recevant la couronne en présence du légat du pape, Henri prêta à l'Église de Rome l'hommage auquel son père s'était engagé. C'était le moyen de se rendre la puissance spirituelle favorable. Pour gagner aussi l'affection de la nation, il octroya une nouvelle Charte, qui n'était que la révision de la Grande-Charte, réduite de soixante-six articles à quarante-deux. Indépendamment de quelques articles transitoires qui n'avaient plus d'application, on raya plusieurs dispositions qui paraissaient trop opposées à la prérogative royale, comme celle qui privait le roi du droit de lever des aides extraordinaires sur ses vassaux sans le consentement du grand conseil de la nation; celle qui accordait la liberté de sortir du royaume, et quelques autres

[1] C'est le même qui par la suite épousa la seconde sœur de Henri III.

dont précisément parce qu'elles ne devaient pas subsister, nous n'avons pas parlé en donnant le sommaire de la Charte. On déclara toutefois que ces articles n'étaient pas révoqués, mais que leur exécution était suspendue jusqu'à nouvel examen.

Pembroke se montra aussi bon militaire qu'administrateur habile. Le 20 mai 1217 il défit à Lincoln l'armée de Louis, commandée par le comte du Perche; ce qui força le prince français à concentrer ses troupes à Londres. Une flotte que Philippe-Auguste avait envoyée au secours de son fils, ayant été détruite le 24 août 1217 par les Anglais, Louis conclut le 11 septembre la paix à Lambeth et promit d'évacuer l'Angleterre. Après avoir ainsi délivré le pays de la présence des étrangers, le protecteur, secondé par le nonce Gualo qu'Honorius III, en sa qualité de seigneur suzerain, avait nommé tuteur du roi-orphelin, s'occupa du soin d'y rétablir la tranquillité et y réussit par sa prudence et sa modération; malheureusement il ne vécut pas assez long-temps pour achever son ouvrage. Il mourut le 16 mai 1219 et fut remplacé par Hubert de Burgh, grand-juge; la garde de la personne du roi fut confiée à Pierre des Roches, évêque de Winchester; Gualo eut pour successeur le nonce Pandolfe. Hubert de Burgh négocia une bulle du pape qui, en 1223, déclara le roi majeur et enjoignit à tous les nobles de restituer les châteaux dont ils s'étaient emparés pendant la minorité. On prétend que leur nombre se montait à onze cent quinze.

Louis de France évacue le royaume.

L'ambition de recouvrer les provinces de France que

Guerre de France.

son père avait perdues, fit commencer en 1224 à Henri III une guerre, qui, interrompue par plusieurs trèves, ne fut terminée que par la paix de 1259[1] qui ne laissa aux Anglais que la Guienne et la Gascogne, y compris l'Agénois, le Périgord et le Quercy, ainsi que la Saintonge et le Limousin. Pour se procurer les fonds qu'il fallait pour les expéditions d'Outre-mer, Henri III confirma, le 11 février 1225, la Grande-Charte, telle qu'elle avait été rédigée en 1216, et accorda aux barons un second diplôme, connu sous le nom de *Charte de Foresta*, par lequel divers griefs auxquels les chasses royales avaient donné lieu, furent redressés. C'est ici que le caractère faible et irrésolu du roi commença à se montrer. En février 1227 il déclara aux États assemblés à Oxford qu'ayant atteint sa majorité il prenait lui-même les rênes du gouvernement, et annulait la Charte de Foresta, qui lui avait été arrachée pendant sa minorité. Cette démarche imprudente fut la première origine des troubles du royaume et des malheurs de Henri III.

Charte de Foresta.

Troubles causés par l'évêque de Winchester.

Les grands attribuaient la conduite du roi aux conseils de Hubert de Burgh qui, en qualité de principal ministre, se trouvait à la tête des affaires; car les fonctions de l'évêque de Winchester avaient cessé depuis la majorité du roi. Burgh était un homme de grand mérite, qui ne se proposait pas moins que de rétablir l'autorité royale tombée dans le mépris sous le règne précédent. Nommé grand-juge à vie, élevé au rang de comte de Kent, il était en butte à la haine

[1] Voyez p. 145 de ce vol.

des barons. Henri était trop faible pour résister à la longue à la calomnie de ses envieux et aux intrigues de l'évêque de Winchester, qui l'accusait de malversations et de crimes absurdes et impossibles. Le roi signa en 1232 l'ordre d'arrêter son ministre fidèle, mais Hubert de Burgh trouva le moyen de s'évader, et se retira auprès de Lewellyn, prince de Galles.

L'évêque de Winchester qui, depuis la retraite de Burgh, était le principal ministre de Henri III, ne tarda pas à se faire détester bien davantage par son despotisme. On lui en voulait surtout d'avoir fait venir en Angleterre deux mille gentilshommes du Poitou (patrie de l'évêque) et d'autres provinces françaises, auxquels il accorda des emplois pour s'en faire à lui-même et au roi un appui contre les indigènes. Le mécontentement des barons aurait peut-être dès-lors éclaté en une révolte ouverte, sans le zèle d'Edmond, archevêque de Cantorbéry. Ce prélat fit au roi les représentations les plus sérieuses et alla finalement jusqu'à le menacer de l'excommunication, s'il ne destituait un ministre devenu l'objet de la haine publique. Le roi céda enfin, et au mois d'avril 1234 Pierre des Roches et ses compatriotes furent renvoyés. Le roi rappela alors le fidèle Hubert; il voulait lui rendre toute sa confiance, mais ce ministre qui avait éprouvé quel peu de fond l'on pouvait faire sur le caractère d'un tel maître, se garda bien de s'exposer pour lui une seconde fois à la haine des grands.

Bientôt Henri III donna à son peuple un nouveau sujet de mécontentement. Le 20 janvier 1236 il épousa

Troubles occasionnés par les comtes de Savoie, frères de la reine.

Éléonore, fille de Raimond-Bérenger V, comte de Provence, et sœur de la reine de France. Avec cette princesse arriva une foule de Provençaux et de Savoyards qui vinrent chercher fortune en Angleterre. La mère d'Éléonore était de la famille pauvre et nombreuse des comtes de Savoie; des huit ou neuf frères qu'elle avait, trois suivirent la jeune reine, leur nièce, à Londres. Guillaume, l'un d'eux, qui était évêque de Valence et de Modène, devint premier ministre du roi et exploita cette place pour enrichir ses parens; l'autre, Pierre, se fit donner le comté de Richmont et une place dans le conseil; le troisième, Boniface, évêque de Belley, se fit nommer archevêque de Cantorbéry, quoiqu'il ne sût ni les lois ni la langue du pays. On fit venir de Provence et de Savoie des demoiselles sans fortune, que le roi maria aux jeunes lords dont, en sa qualité de seigneur suzerain, il était le tuteur.

La cour de Rome épuise les finances de l'Angleterre.

Pour satisfaire à ses prodigalités, une assemblée des États qu'on commençait alors à nommer *colloques* ou *parlemens*, accorda à Henri III le quarantième de toute la fortune mobiliaire de ses sujets, et en 1237 le trentième. En 1239 le roi força les Juifs à lui abandonner le tiers de tout ce qu'ils possédaient. Ces charges imposées à la nation n'étaient rien en comparaison des exactions que se permettaient les papes Grégoire IX et Innocent IV, qui, pendant tout leur règne, exploitèrent l'Angleterre comme une inépuisable mine d'argent. D'année en année le pape demanda, tantôt le vingtième ou le dixième, tantôt le

cinquième de tous les revenus ecclésiastiques, quelquefois aussi des sommes déterminées; les brouilleries de la cour de Rome avec Frédéric II, et les croisades durent servir de prétextes à ces exactions. En 1241 à la bataille de Méloria [1] les sommes ramassées par le légat Otton tombèrent entre les mains de Frédéric II avec la flotte génoise sur laquelle elles avaient été embarquées. Ce fut en vain que le clergé et les États voulurent s'opposer à l'avidité de la cour de Rome; la crainte de l'excommunication anéantit le peu d'énergie de Henri III, et il n'osa rien faire pour la défense de ses sujets. Le pape s'empara, comme à lui appartenant, des revenus de tous les bénéfices vacans; du vingtième de tous les revenus ecclésiastiques sans exception; du tiers des bénéfices qui produisaient plus de cent marcs par an; de la moitié de ceux qui étaient possédés par des titulaires non résidans, et de la dépouille de tous les ecclésiastiques décédés sans testament. Faisant usage de tous les moyens de prévention que la chancellerie romaine avait inventés [2], il conféra un grand nombre de bénéfices à des Italiens, qui, se faisant remplacer par des vicaires auxquels ils n'allouaient qu'une partie congrue des revenus de leurs bénéfices, consommaient le reste à l'étranger. On calcula que par cet abus il sortait annuellement 60,000 marcs d'argent, somme qui dépassait le revenu du monarque.

Cependant Henri ayant le plus pressant besoin d'argent, convoqua, au mois d'avril 1253, un parle- Renouvellement solennel de la Grande-Charte.

[1] Voyez vol. IV, p. 215. — [2] Voyez vol. III, p. 273.

ment à Westminster. On lui accorda des subsides à condition que la Grande-Charte fût solennellement renouvelée. Cette cérémonie eut lieu le 3 mai 1253. La Charte fut lue en présence des évêques et des abbés tenant en main des cierges allumés, lesquels proclamèrent une sentence d'excommunication contre ceux qui violeraient ce pacte national. Éteignant alors leurs cierges et les jetant à terre ils s'écrièrent : Puisse l'âme de quiconque encourra l'excommunication portée par cette sentence, se corrompre ainsi en enfer et y répandre une aussi mauvaise odeur. Ainsi soit-il, ajouta le roi : je jure d'observer inviolablement toutes ces dispositions, comme homme, comme chrétien, comme chevalier et comme roi couronné et sacré.

Le pape offre la couronne de Sicile à Edmond le Bossu, prince d'Angleterre.

Le peuple paya, mais la Grande-Charte ne fut pas mieux observée qu'auparavant. Cependant Innocent IV imagina un nouveau moyen de tirer de l'argent d'Angleterre. Il offrit la couronne de Sicile au frère du roi, Richard, comte de Cornouailles, qui passait pour le prince le plus riche de son siècle, et, sur son refus, à Henri III lui-même, pour Edmond, son second fils. Alexandre IV acheva cette affaire commencée par son prédécesseur, et le roi, enchanté d'acquérir une couronne pour un fils que la nature avait traité en marâtre (Edmond était contrefait), s'engagea à rembourser au pape 135,541 marcs d'argent que lui coûtait la guerre avec Frédéric II et Mainfroi. Le pape proclama une croisade pour la conquête de la Sicile, et imposa de nouveau pour trois ans un dixième sur tous les bénéfices d'Angleterre.

Les barons d'Angleterre s'occupaient depuis longtemps en secret des moyens de réformer le mauvais gouvernement du roi et d'enchaîner son pouvoir par des liens plus forts que des sermens. L'âme de cette conspiration était un des beaux-frères du roi, Simon de Montfort, dont le père a acquis une si malheureuse célébrité dans l'affaire des Albigeois [1]. Il avait gagné les bonnes grâces d'Éléonore, sœur du roi et veuve du comte de Pembroke qui avait été protecteur; le commerce intime qu'il entretenait avec cette princesse, avait forcé le roi de consentir qu'il l'épousât pour éviter un plus grand scandale. Henri l'avait nommé comte de Leicester. Depuis ce temps, Simon vivait avec le roi dans une alternative de faveur et de disgrâce. Conspiration de Leicester.

Henri III convoqua en avril 1258 un parlement à Londres dans l'espoir d'en obtenir l'argent nécessaire pour acquitter les assignations que le pape avait émises pour les 135,541 marcs, ainsi que pour entreprendre la croisade en Sicile. Les conspirateurs dont le plan était formé, forcèrent le roi de convoquer pour le 11 juin suivant à Oxford un autre parlement, qui aviserait aux moyens de réformer l'état. Ce parlement qu'on nomma ensuite *the mad parliament* (le parlement enragé) s'assembla au jour fixé. Comme les barons y vinrent accompagnés de leurs vassaux et dans l'appareil militaire, le roi fut obligé de se soumettre aux conditions qu'ils voulaient lui imposer. Vingt-quatre personnes, dont douze nommées parmi les ministres du roi, et douze parmi les barons, furent munies d'un Provisions d'Oxford, le parlement enragé établit un gouvernement de vingt-quatre barons.

[1] Voyez p. 16 de ce vol.

pouvoir absolu, et chargées du soin de réformer l'état. Ces seigneurs à la tête desquels était le comte de Leicester, dressèrent un statut qui est connu sous le nom de *Provisions d'Oxford*. Il ordonne que la Grande-Charte sera observée, qu'il sera nommé un grand-juge national; que le parlement s'assemblera régulièrement trois fois par an; qu'aucun étranger ne sera chargé d'une tutèle, ni nommé commandant d'un château; qu'il ne sera pas planté de nouvelles forêts ni établi de nouvelles garennes; que les revenus d'aucun comté ou district de centenier ne seront affermés; que chaque comté choisira quatre chevaliers pour s'informer des griefs dont les habitans se plaignaient et les porter à la connaissance du prochain parlement. Le roi et Édouard, son fils, jurèrent ces articles; Richard de Cornouailles, frère du roi, et roi d'Allemagne, les jura également en 1259.

Factions de Leicester et de Glocester.

Les vingt-quatre barons ne tardèrent pas d'abuser de leur pouvoir, ou plutôt toute leur gestion fut une suite d'empiétemens sur l'autorité souveraine, auxquels le bien du peuple servait de prétexte. Ces nobles factieux ne connaissaient d'autre moyen de réformer l'état, que de perpétuer le pouvoir entre leurs mains et de changer ainsi la monarchie en une oligarchie. Pendant deux ans la nation fut peut-être dupe de ces charlatans en politique; mais enfin elle ouvrit les yeux et témoigna hautement son mécontentement par l'organe de députés que les comtés nommèrent. Les oligarques n'étant pas d'accord entre eux, se divisèrent en deux partis, dont les comtes de Lei-

cester et de Glocester étaient les chefs. Dans ces circonstances le roi crut pouvoir recourir avec sûreté au pape : il ne se trompa pas. Une bulle d'Alexandre IV du 29 août 1261 cassa les provisions d'Oxford, dégagea le roi et tous ses sujets du serment de les observer qu'ils avaient prêté, et menaça de l'excommunication quiconque s'opposerait à l'exécution de sa bulle. Henri III déclara au mois d'avril 1262 que, dégagé de son serment, il reprenait le gouvernement, et destitua les officiers et fonctionnaires nommés par les barons. Son fils Édouard désapprouva cette conduite, s'efforçant d'opérer une réconciliation entre le roi et les barons. Le gouvernement des vingt-quatre est renversé.

Le comte de Leicester se sentant plus fort par l'absence du comte de Glocester, son rival, leva le masque, attaqua les adhérens du roi, pilla et dévasta ses châteaux et les terres de la reine, chassa tous les étrangers et s'allia avec Lewellyn, prince de Galles qui, à la tête de 30,000 hommes, envahit le Cheshire et les terres du prince Édouard. Le roi et la reine étaient comme prisonniers dans la tour de Londres, parce que la populace de cette ville, ayant à sa tête le maire Fitz-Richard, suivait le parti des barons. Henri résolut alors de céder; il accepta le 18 juillet 1263 les conditions que les barons lui imposèrent; mais le prince Édouard refusa de reconnaître cette convention. Il s'érigea en défenseur de la prérogative royale, réunit autour de sa personne un grand nombre de barons et prit les armes. Mais comme les parties étaient égales en force et que le peuple désirait la paix, on Guerre civile.

vit alors un arrangement qui est peut-être sans exemple dans les fastes du monde. Les deux parties s'en remirent à l'arbitrage du roi de France, par un compromis formel qui fut signé, d'un côté par le roi d'Angleterre, Édouard, son fils aîné, Henri, fils de Richard de Cornouailles, et beaucoup de seigneurs; de l'autre par les évêques de Londres et de Worcester, le comte de Leicester, ses trois fils et d'autres seigneurs. Des deux côtés on promit par serment de se soumettre à la sentence arbitrale.

Les deux partis s'en remettent à l'arbitrage de S. Louis.

Cet arbitrage, un des événemens les plus glorieux pour la personne de S. Louis, eut lieu à Amiens. Les rois et la reine d'Angleterre assistèrent en personne à l'assemblée. On discuta contradictoirement les questions litigieuses, et le 24 janvier 1264 le roi de France prononça. Il annula les provisions d'Oxford, ordonna que toutes les forteresses qui étaient au pouvoir des Vingt-quatre, fussent remises à la disposition du roi: il décida qu'il appartenait au roi de pourvoir à toutes les charges du royaume et d'appeler indifféremment à son conseil tous ceux qu'il en jugerait dignes; il ordonna l'oubli réciproque du passé et l'établissement ou le maintien de tous les priviléges, chartes, libertés et coutumes qui avaient existé avant la guerre civile.

Sentence de S. Louis.

Cette sentence déplut aux barons; pour colorer leur refus de s'y soumettre, ils prétendirent que les Provisions d'Oxford n'étaient qu'une conséquence de la Grande-Charte et devaient par conséquent subsister, puisque celle-ci était conservée. Ainsi la guerre continua. Le 14 mai 1264 il y eut une bataille à Lewes.

Le prince Édouard y fut vainqueur de la milice de Londres; mais pendant qu'emporté par le désir de la vengeance il poursuivait les fuyards, et hachait en pièces plus de 3000 citoyens de Londres, les troupes du roi furent mises en déroute, et ce monarque lui-même avec Richard, roi d'Allemagne, tomba au pouvoir de Leicester. Édouard revenu sur le champ de bataille voulut renouveler le combat; mais par le moyen d'une feinte négociation, Leicester l'entoura, et le força de signer un arrangement connu sous le nom de *compromis de Lewes*, par lequel le prince Édouard lui-même et Henri, fils de son oncle, se constituèrent otages pour leurs pères jusqu'au moment où des plénipotentiaires nommés de part et d'autre se seraient entendu sur une pacification.

Le roi, ses fils, et son frère tombent entre les mains du comte de Leicester.

Depuis ce moment le comte de Leicester se conduisit en maître du royaume, car ce que le compromis disait des négociations à ouvrir était un subterfuge pour tromper le vulgaire. Au mépris du traité, il envoya les princes Édouard et Henri comme prisonniers à Douvres, et le roi Richard dans le château de Kenilworth. Henri III fut obligé de rester auprès de lui, sans jouir de la liberté. Le comte disposa arbitrairement de tout et convoqua pour le mois de juin 1264 un parlement composé de ses seuls adhérens. Cette assemblée établit un conseil de régence de neuf membres, lequel devait gouverner au nom du roi jusqu'à ce que le compromis de Lewes eût reçu son entière exécution. Ils devaient être nommés et destitués, le cas échéant, selon le bon plaisir de trois élec-

teurs auxquels le roi conférerait ce pouvoir. Il fut obligé de désigner électeur Leicester lui-même, le jeune comte de Glocester et un évêque entièrement dépendant de Leicester. Par ce moyen ce factieux retint en main toute l'autorité, tandis qu'aux yeux du public il paraissait l'avoir remise au roi et à son conseil.

La reine Éléonore qui se trouvait en France, s'y occupait à lever sur le continent une armée pour la délivrance de son époux. Le comte de Leicester, voulant se mettre en sûreté contre le danger qui le menaçait, convoqua pour le 20 janvier 1265 un parlement dans une forme nouvelle. Non seulement il y appela deux chevaliers comme députés de chaque comté, mais aussi deux députés de chaque ville et bourg, tous choisis sous son influence. Cette mesure n'est pas proprement l'origine de la chambre des communes, puisque la forme du parlement établie par le comte de Leicester, ne fut pas maintenue; cependant elle y prépara. Comme la mésintelligence entre ce comte et Glocester était parvenue à un point d'exaspération qui faisait prévoir une guerre civile, Leicester fit rendre en mars 1265, par son parlement, la liberté au prince Édouard qui était le favori de la nation; mais sa délivrance ne fut qu'apparente, car on ne lui permit pas de s'éloigner de la personne du comte de Leicester qui le fit surveiller comme un prisonnier. Néanmoins le 28 mai 1265 Édouard trouva moyen d'échapper à ses geoliers sur un cheval, excellent coursier, que le comte de Glocester lui avait envoyé; Roger Mortimer l'escorta.

La liberté du prince fut le signal pour tous les amis du roi de prendre les armes : le comte de Glocester se déclara pour la cause du roi. Le comte de Leicester qui se trouvait à la tête d'un faible corps au-delà de la Saverne, ordonna à son fils Simon de Montfort qui était à Londres, de venir à son secours. Simon fut surpris par le prince Édouard le 1 août près de Kenilworth, et n'eut que le temps de se jeter dans ce château. Le comte de Leicester, n'ayant pas de nouvelles de son fils, passa la Saverne et campa à Évesham où il se trouva inopinément en face du prince Édouard. Ce fut là qu'une bataille termina la guerre le 4 août suivant. Les rebelles furent défaits; Leicester et Henri, son fils aîné, périrent dans la mêlée. Le roi, que Leicester avait conduit au milieu de l'ordre de bataille, aurait été tué s'il ne s'était fait connaître en criant : Je suis Henri de Winchester, votre roi. Après cette bataille il fallut encore deux ans à Édouard pour pacifier entièrement le royaume. Lui et le roi usèrent avec modération de leurs succès, et ne firent pas verser de sang.

Le comte de Glocester se déclare pour le roi.

Bataille d'Évesham; défaite des rebelles, 1265.

L'esprit chevaleresque qui ne s'était pas encore éteint dans les nations européennes, engagea le prince Édouard à prendre la croix. Il suivit S. Louis à Tunis; mais comme il ne trouva plus ce monarque vivant, il alla en Palestine et y servit pendant quelque temps les ordres militaires. Pendant son absence Henri III tint d'une faible main les rênes du gouvernement, et mourut, avant le retour de son fils, le 16 novembre 1272, à l'âge de soixante-quatre ans. Il laissa

Croisade d'Édouard, fils du roi.

Mort de Henri III, 1272.

deux fils, Édouard I.er qui lui succéda, et Edmond le Bossu qui avait été destiné au trône de Sicile et porta dans la suite le titre de duc de Lancastre. Les deux filles de Henri III étaient mariées, l'une à Alexandre III, roi d'Ecosse, l'autre à Jean, duc de Bretagne.

Édouard I, 1273 — 1307. Regence pendant l'absence du roi.

Édouard I.er revenant de la Palestine, était arrivé en Sicile lorsqu'il reçut la uouvelle de la mort de son père. L'archevêque d'York, Edmond, comte de Cornouailles, fils de Richard, roi d'Allemagne, et Gilbert, comte de Glocester, nommés gardiens du royaume, n'éprouvèrent aucune opposition dans l'exercice de leur autorité, et l'Angleterre resta tranquille pendant les deux années de régence. En passant par la France, Édouard I.er rendit hommage à Philippe III des fiefs qu'il y possédait; les troubles qui s'étaient élevés en Guienne l'arrêtèrent pendant près d'une année sur le continent. Arrivé par Boulogne en Angleterre, il fut couronné le 19 août 1274 par l'archevêque de Cantorbéry avec Éléonore de Castille, son épouse.

Premiers statuts de Westminster, 1274.

Son premier soin fut de réprimer les abus qui sous le gouvernement faible de son père s'étaient glissés dans toutes les branches de l'administration, et principalement dans celle de la justice. Dans un parlement qu'il convoqua en 1275 à Westminster, il fit publier diverses ordonnances sur la justice criminelle, qui sont connues sous la dénomination de *premiers statuts de Westminster*. Il établit un nouveau tribunal chargé de parcourir le royaume et de réprimer les crimes.

Persécution des Juifs.

L'Angleterre était couverte de monnaies falsifiées par l'habitude qu'avaient les usuriers de les rogner, et que facilitait l'usage légalement établi de couper le pence d'argent en demi-pences et farthings. Les Juifs surtout étaient accusés de ce délit. En 1279 Édouard en fit pendre deux cent quatre-vingts dans la seule ville de Londres, et confisquer leurs biens au profit de la couronne. Cette opération lucrative fut répétée en grand, plusieurs années après : 60,511 Juifs furent bannis et on ne leur laissa emporter qu'une très-petite partie de leur fortune. La diminution des revenus de la couronne sous Henri III par la dilapidation des domaines, fut cause de la détresse dans laquelle Édouard I.er se trouva fort souvent et qui le força d'avoir recours à des moyens extraordinaires : tel fut un acte du parlement de 1290 qui lui abandonna la quinzième partie de toute la fortune mobiliaire de la nation; de même en 1291 le pape Nicolas IV lui accorda pour six ans une décime sur les biens ecclésiastiques.

Soumission de la principauté de Galles.

Pour raffermir l'autorité royale, Édouard jugea nécessaire de soumettre avant tout les voisins turbulens que l'Angleterre avait dans les habitans du pays de Galles et en Écosse. Les princes de Galles avaient profité des troubles de l'Angleterre sous Jean sans terre et Henri III, pour se rendre indépendans. Lewellyn qui avait pris une part très-active aux entreprises de Leicester, avait été compris dans l'amnistie; mais Édouard I.er l'ayant requis de venir lui prêter hommage de sa principauté, il s'y refusa sous divers prétextes, qui trahissaient ou ses mauvaises intentions

ou sa méfiance; il fournit ainsi un prétexte au roi d'envahir le pays. Ce prince usa de beaucoup de circonspection dans cette entreprise; il s'empara des défilés qui conduisent dans le pays, et, sans s'exposer, en une bataille ouverte, à la bravoure indomptable de la nation; il la réduisit par la famine. Les conditions auxquelles Lewellyn fut obligé de se soumettre en 1277, étaient dures et humiliantes; les Gallois les supportaient avec répugnance et firent en 1282 une nouvelle tentative de recouvrer leur indépendance. Elle fut très-malheureuse. Pendant que les troupes anglaises entrèrent dans le pays, Édouard, avec sa flotte, s'empara de l'île d'Anglesey, vrai boulevard du pays de Galles, par le moyen duquel les habitans se procuraient des vivres. De là il lui fut plus facile de pénétrer dans l'intérieur du pays. Lewellyn qui, accompagné de peu de personnes, s'était éloigné de son armée pour observer celle des ennemis, tomba dans un détachement anglais commandé par Edmond Mortimer, et fut tué. On planta sa tête sur la Tour de Londres. David qui, à la place de son frère Lewellyn, se mit à la tête des Gallois, ne parvint pas à réunir une armée suffisante pour résister aux Anglais. Chassé successivement de tous ses asiles, il fut livré par des traîtres, en juin 1283, traîné en chaînes à Shrewsbury, condamné pour trahison par une cour de pairs, et exécuté en octobre. Tout le pays se soumit alors. Édouard le réunit définitivement à la couronne, le partagea en comtés, et y introduisit les lois et l'administration anglaises. Des romanciers ont

inventé une fable qui est devenue célèbre par une ode de Gray. Pour effacer le souvenir de l'ancienne liberté, et pour détruire le caractère national, Édouard imagina, dit-on, un moyen atroce. Les Gallois étaient grands amis de la poésie; leurs bardes formaient une caste sacrée, divisée en plusieurs classes; on les appelait aux festins où ils célébraient les faits et gestes des anciens héros du pays. Édouard fit venir, dit-on, tous les bardes en Angleterre où ils furent égorgés. Ce forfait incroyable n'était pas dans le caractère de ce prince.

Edouard employa un procédé plus doux pour se concilier la faveur des habitans du pays de Galles. La reine étant accouchée d'un fils à Cærnarvon, il donna à son héritier le titre de prince de Galles, que depuis ce temps les fils aînés des rois d'Angleterre ont constamment porté.

Extinction des rois d'Écosse de la race de Kenneth, 1286.

La seconde entreprise guerrière qui occupa Édouard I.er fut la soumission de l'Écosse. La race des anciens rois de ce pays, descendant de Kenneth II, roi des Scots, qui, dit-on, soumit en 838 les Pictes, et réunit les deux peuples en un seul royaume nommé depuis Scotland, Écosse, s'éteignit en 1286. Les auteurs anglais et écossais ne s'accordent par sur la nature des rapports politiques qui depuis le dixième siècle existaient entre les rois d'Ecosse et d'Angleterre. Ce qui est certain c'est qu'en 945, Malcolm II obtint d'Edmond I.er le pays do Cumberland, pour lequel il devint vassal du roi d'Angleterre[1]. Nous avons vu

[1] Voyez vol. III, p. 221.

que Guillaume dit le Lion, roi d'Écosse, prit part aux querelles entre Henri II et ses fils; qu'il fut obligé en 1174 de se reconnaître vassal de l'Angleterre pour son royaume d'Écosse; et qu'en 1190 il racheta le domaine direct pour la somme de 10,000 marcs d'argent[1]. Son petit-fils, Alexandre III, acquit en 1266, de Magnus VII, roi de Norwège, les îles de l'Ouest ou Hébrides et l'île de Man. Avec lui s'éteignit en 1286 la race des anciens rois d'Écosse.

Marguerite, reine d'Écosse, 1186.

Alexandre III laissa comme héritière du royaume d'Écosse un enfant de trois ans, sa petite-fille Marguerite, fille d'Éric II, roi de Norwège, qui fut reconnue reine d'Écosse sous la tutèle de cinq régens. Édouard, bien résolu de ne pas laisser échapper une occasion si favorable de réunir les deux monarchies, demanda la main de la jeune reine pour son fils Edouard, qui avait quatre ans de plus. Éric II et les États d'Écosse consentirent à cette alliance, et il fut convenu par un traité signé à Salisbury le 6 novembre 1289, que Marguerite serait élevée en Angleterre, qu'Edouard la remettrait aux Écossais quand leur pays serait tranquille, et qu'ils donneraient des sûretés de ne la marier que d'après l'ordre, la volonté et l'avis du roi d'Angleterre et avec le consentement du roi de Norwège. Mais Marguerite mourut le 7 octobre 1290 dans le trajet de Norwège en Écosse. Il se présenta alors treize prétendans au trône : le premier était Éric II qui le réclamait comme héritier de sa fille; six des autres descendaient d'enfans naturels soit d'Alexan-

Mort de Marguerite, 1290.

[1] Voyez p. 248 et 254 de ce vol.

dre II, soit du roi Guillaume; quatre autres, de filles de David, comte de Huntingdon, frère cadet de Guillaume; deux enfin venaient des sœurs de Guillaume et de David. Ceux dont les droits paraissent le mieux fondés étaient Jean Baillol, lord de Galloway, et Robert Bruce, lord d'Annandale; le premier descendait de la fille aînée de David, l'autre de la puînée; mais celui-ci était dans un degré de parenté plus rapproché de la reine Marguerite que son concurrent. John Hastings, lord Abergavenny, descendant d'une troisième fille de David, ainsi que Jean Cummin de Badenoch, comte de Buchan, fils d'une sœur de Baillol, ne pouvaient entrer en considération que dans le cas que la succession fût divisible; ainsi ce fut entre Baillol et Bruce que se partagèrent la plupart des Écossais.

Édouard est chargé de prononcer entre les compétiteurs au trône d'Écosse.

Pour prévenir une guerre civile, les régens du royaume s'adressèrent à Édouard, et le prièrent de prononcer entre les deux compétiteurs. Il s'empressa d'accepter le compromis, bien résolu d'en tirer avantage. Le 10 mai 1291, le grand-juge d'Angleterre fit savoir à l'assemblée des États tenue à Norham que le roi s'était chargé de décider le différend sur la succession, non en vertu du compromis qui l'avait nommé arbitre, mais en sa qualité de suzerain, et qu'il était nécessaire que, avant qu'il prononçât, cette qualité fût reconnue. Les États demandèrent un délai de trois semaines pendant lequel le roi fournirait les preuves qui établissaient sa qualité de suzerain. Ces preuves ayant été présentées, probablement par la production

des actes par lesquels Malcolm en 1071 et 1101, et Guillaume en 1174, avaient fait hommage de leur couronne à l'Angleterre, la suzeraineté de celle-ci fut censée formellement reconnue, parce que le 2 juin 1291, délai fixé pour prouver le contraire, les Écossais n'avaient offert aucune objection. Alors le roi établit au château de Durham une commission chargée d'examiner les prétentions respectives; mais il exigea que, pour le mettre en état d'installer sans opposition celui en faveur de qui les commissaires-juges auraient prononcé, on lui livrât toutes les places fortes et tous les châteaux du royaume; cette demande ayant été accordée, il se fit prêter serment de fidélité par tous les prélats, comtes, barons et nobles.

Jean Baillol, roi d'Écosse, 1292.

Le 17 novembre 1292 la commission, après avoir d'abord admis le principe de l'indivisibilité du royaume, prononça en faveur de Jean Baillol qui, après avoir fait hommage lige à Édouard, fut mis en possession du royaume. Le nouveau roi eut bientôt lieu d'éprouver ce que le vasselage pouvait avoir d'humiliant pour un souverain. Il avait prononcé dans un procès entre deux maisons puissantes; la partie qui avait succombé en appela au tribunal du roi d'Angleterre, qui assigna son vassal à comparaître en personne au parlement d'Angleterre, sans lui accorder la faculté de se faire représenter par un délégué. Six fois dans une seule année le roi d'Écosse fut obligé de faire ce voyage. Si, comme on l'a supposé, l'intention d'Édouard était de le pousser à la révolte, afin d'avoir un prétexte pour réunir l'Écosse à l'Angleterre, il réussit parfaitement.

Baillol conclut secrètement le 23 octobre 1295 une alliance avec Philippe IV, roi de France, à qui Édouard faisait la guerre. Édouard, bientôt instruit de cette liaison, requit son vassal de lui fournir des troupes contre la France et de se rendre à Newcastle pour se justifier de quelques accusations qui avaient été portées contre lui. Jean Baillol n'ayant pas obtempéré à ces réquisitions, Édouard, à la tête d'une armée, entra en Écosse. Un conseil de douze pairs, qu'on avait adjoint au faible Baillol, s'étant emparé des rênes du gouvernement, mit le royaume en état de défense. Le 28 mars 1296 Édouard prit Berwick d'assaut, battit les Écossais le 27 juin près de Dunbar dans une bataille qui leur coûta plus de 10,000 hommes, s'empara de cette place et de celles de Roxbourg, d'Édinbourg et de Stirling. Jean Baillol prit alors le parti de la soumission. Il comparut le 2 juillet 1296 au château de Kyniardyn, renonça à la couronne et obtint pour résidence la Tour de Londres, avec un rayon de vingt milles hors des murs de la ville pour sa promenade. Trois ans après, Édouard lui donna son entière liberté; l'intercession du pape Boniface VIII lui valut ce bienfait. Baillol en usa pour aller mourir comme particulier dans les terres qu'il possédait en France. Trente-six ans plus tard, nous verrons son fils sur le trône d'Écosse. Pour le moment Édouard soumit tout le pays, y introduisit les lois anglaises, et, pour détruire jusqu'au souvenir de l'indépendance nationale, il fit enlever et transporter à l'abbaye de Westminster, le monument auquel, dans l'opinion du peuple, était at-

Guerre d'Écosse, 1295.

Captivité de Jean Baillol, 1296.

tachée la durée de la monarchie. C'était une pierre sur laquelle Kenneth II s'était reposé après sa victoire sur les Pictes, et sur laquelle il fut couronné. Un trône de bois placé à Scone, où cette pierre avait été enfermée, était occupé par tous les successeurs de Kenneth lors de leur installation.

Insurrection des Ecossais, 1298.

En quittant l'Écosse, Édouard y établit comme gouverneur, Jean, comte de Warrenne, à qui il devait la victoire de Dunbar. Cet administrateur, juste et modéré autant que brave, ayant été obligé en 1297 de retourner en Angleterre, le gouvernement resta entre les mains du grand-juge Ormesby, magistrat dur et sévère, et du trésorier Cressingham, qui était bas et avide. Leur conduite exaspéra la nation; une foule d'individus se voyant poursuivis pour la vigueur avec laquelle ils avaient repoussé les ordres des Anglais, et parmi eux quelques-uns des plus distingués, voulant fuir la tyrannie anglaise, se retirèrent dans les bois. De ce nombre était Guillaume Wallace, fils cadet d'un gentilhomme de l'Ouest, homme doué d'une force de corps extraordinaire et d'un grand courage, capable de supporter avec une résignation inépuisable la faim, la fatigue et toute la rigueur des saisons. Ce fut lui qui se chargea du rôle de libérateur de la patrie. A la tête d'une troupe de fugitifs il exécuta d'abord quelques coups heureux, et successivement les plus grandes entreprises: le nombre de ses partisans augmenta journellement. Warrenne rassembla en Angleterre une armée de 40,000 hommes, avec laquelle il vint pour étouffer la rebellion dans sa naissance; mais le 21 sep-

tembre 1298 il fut battu par Wallace à Cambuskenneth sur le Forth. On trouva parmi les morts Cressingham dont le cadavre fut écorché; sa peau servit aux Écossais pour en faire des selles et des sangles. Les vainqueurs poursuivirent leur avantage avec ardeur; l'Écosse fut bientôt purgée de tous les Anglais, et Wallace fit une excursion en Angleterre même, dévasta les provinces septentrionales de ce royaume et retourna chez lui chargé de butin.

Bataille de Falkerk, 1299.

Édouard qui se trouvait en Flandre, conclut un armistice avec Philippe IV, retourna en Angleterre et se mit en marche vers l'Écosse avec près de 100,000 hommes : la jalousie que les succès de Wallace avaient excitée parmi la noblesse, facilita sa vengeance. Les lords trouvaient du déshonneur à servir sous les ordres d'un simple gentilhomme qui avait fait ses premiers exploits comme chef d'une troupe de brigands. Le patriote Wallace résigna volontairement la régence, ne se réservant que le commandement du corps avec lequel il avait commencé son entreprise, et qui ne voulait reconnaître d'autre chef que lui. La direction suprême des affaires fut confiée au steward (lord-gardien) d'Écosse et au lord Cummin de Badenoch qui avait été parmi les prétendans au trône. Ce fut à Falkerk dans le comté de Stirling qu'Édouard attaqua les Écossais le 22 juillet 1299. La désunion des chefs et la supériorité de la cavalerie anglaise lui procurèrent une victoire décisive : les Écossais perdirent 20,000 hommes, et Edouard les poursuivit jusqu'à Perth. Cependant il ne put se rendre maître que

des provinces méridionales. Wallace échappa au carnage.

Cummin s'adressa au roi de France pour en obtenir des secours. Cette démarche ayant été infructueuse, il implora l'intervention de Boniface VIII qu'on regardait comme le protecteur des faibles contre la puissance des forts; le pape se prêta à cette intervention, mais la manière de sauver l'Écosse qu'il essaya, ne pouvait pas réussir auprès d'Édouard. Il lui écrivit une longue lettre pour démontrer que l'Angleterre n'avait aucun droit sur ce royaume qui depuis long-temps appartenait au siége apostolique. Édouard consulta sur cette lettre un parlement auquel six jurisconsultes furent appelés. On rédigea une réponse que cent quatre comtes et barons signèrent au nom du peuple anglais. C'était une vraie déduction juridique, dans laquelle on déclarait au pape que jamais les rois d'Angleterre n'avaient, relativement à leurs droits au royaume d'Écosse ou à tout autre droit temporel, plaidé devant aucun juge ecclésiastique ou séculier, et qu'Édouard ne se soumettrait pas au jugement du pape. Cette déclaration fut accompagnée d'une lettre dans laquelle le roi combattait le raisonnement de Boniface avec des armes pareilles à celles dont ce pontife s'était servi. Il fit remonter sa suzeraineté sur l'Écosse aux temps du Troyen Brutus, contemporain d'Élie et de Samuel, qui fonda l'état des Bretons, et ensuite aux victoires du roi Arthur dont l'univers était plein : c'était, d'après lui, une chose notoire et confirmée par les documens historiques, que les rois

d'Angleterre avaient institué et déposé des rois d'Écosse, leurs vassaux.

Réduits à leurs propres forces, les Écossais se préparèrent pendant trois ans à porter un coup vigoureux aux Anglais. Ils sortirent subitement des montagnes de la Haute-Écosse sous la conduite du régent Jean Cummin, entrèrent dans les comtés méridionaux qu'Édouard croyait entièrement soumis, attaquèrent à Roslin près d'Édinbourg le gouverneur Jean Segrave, et remportèrent le 24 février 1303 une triple victoire, dont la suite fut l'expulsion des Anglais de presque toutes les places. Il fallut qu'Édouard se décidât à une nouvelle expédition en Écosse. Elle l'occupa pendant deux ans, mais finit par la soumission entière du pays et de tous les chefs écossais, à l'exception du seul Wallace. Édouard abolit alors entièrement une vieille coutume nationale, appelée *coutume des Scots et des Brets* (Pictes) dont on ne connaît pas la nature; il fit faire une révision des statuts du roi David et de ses successeurs; l'on en conserva tout ce qui paraissait en harmonie avec les circonstances et avec les mœurs du siècle. Édouard publia une amnistie générale dont le seul Wallace s'exclut volontairement, se réservant la liberté de travailler à la délivrance de sa patrie. Son zèle ne fut pas couronné de succès; la trahison le livra à ses ennemis. Édouard le fit transporter à Londres où ce chef intrépide fut mené au supplice le 23 août 1305. Son nom retentit pendant des siècles dans les chants des poètes écossais et dans leurs romances : il mérite d'être sauvé de l'oubli.

Nouvelle soumission de l'Écosse.

Robert Bruce, roi d'Écosse, 1306 — 1329.

Un nouveau défenseur de la patrie prit sa place : ce fut Robert Bruce, petit-fils de celui qui avait prétendu au trône. Se rappelant les exhortations que Wallace lui avaient adressées après la bataille de Falkerk, il résolut d'être le vengeur de l'Écosse. Trahi par Cummin, l'ancien régent, auquel il avait communiqué son plan, il s'échappa de Londres au moment où il allait être arrêté, et parut le 10 février 1306 comme un phénomène extraordinaire dans l'assemblée des nobles à Dumfries, parmi lesquels se trouvait Cummin lui-même, le seul qui n'applaudit pas à la résolution hardie que Bruce avait prise. Bruce ne doutant plus de la trahison qu'il avait déjà soupçonnée, crut nécessaire de se défaire de lui. L'ayant rencontré dans un couvent du comté de Dumfries, il l'accabla de reproches et le perça de son épée. Les juges du roi voulurent l'arrêter; mais Bruce s'empara de leurs personnes, les fit conduire hors du royaume, attaqua les détachemens isolés de troupes anglaises disséminés dans le pays, les extermina, se rendit maître de plusieurs places, et réunit autour de sa personne un si grand nombre de partisans, qu'il put se rendre à Scone pour y recevoir le 25 mars 1306 la couronne d'Écosse, des mains de l'archevêque de S. Andrews.

Édouard fit marcher une armée contre les rebelles. Pour le malheur des Écossais, ils n'étaient pas d'accord entre eux. La puissante famille des Cummins se déclara contre Bruce; celui-ci fut battu et sa troupe dispersée; ses meilleurs amis, toute la famille des Wallace, furent pris et envoyés au supplice. Bruce lui

même, caché dans les plus horribles déserts, éprouva tous les besoins et eut souvent à lutter contre la faim. Sortant de temps en temps de sa retraite à la tête de quelques compagnons d'infortune, il exécutait des coups hardis pour entretenir les espérances du peuple. Enfin Édouard résolut de terminer la lutte d'une manière éclatante et de donner un exemple effrayant, en parcourant toute l'Écosse et exterminant par le fer et le feu jusqu'aux germes de la rebellion. Déjà tous les vassaux de la couronne sommés de prendre part à cette expédition avaient joint l'armée du roi à Carlisle, lorsque la mort vint mettre fin à tous ses projets.

Les libertés nationales des Anglais furent consolidées sous le règne d'Édouard I.er par quelques événemens dont nous avons encore à rendre compte.

Origine du système représentatif en Angleterre.

Les guerres dispendieuses de ce prince le forcèrent à avoir souvent recours à des moyens extraordinaires pour se procurer de l'argent, et comme il ne supportait facilement aucune opposition mise à son autorité, il ne fut pas scrupuleux dans le choix de ces moyens. Le roi pouvait exiger des subsides des habitans des domaines de la couronne; il n'avait pas le même droit à l'égard des barons ni de leurs vassaux et sujets; mais il existait deux autres classes de personnes auxquelles il s'adressa fréquemment dans ses besoins. C'étaient les possesseurs de grands alleux ou les *francs-tenanciers*, et les villes ou bourgs. Comme d'après l'esprit de la féodalité, nul n'était tenu de payer une contribution à laquelle il n'avait pas consenti, ces deux classes étaient nécessairement dispen-

sées du payement des subsides, puisqu'elles n'entraient pas dans la composition du parlement, lequel était entièrement organisé d'élémens féodaux. Édouard pour faire contribuer ces deux classes aux besoins du gouvernement, taxait, un peu arbitrairement, ses tenanciers, et en même temps imposait aux bourgs une taille évaluée d'après les propriétés personnelles, que percevaient des officiers royaux. Les villes s'en rachetaient souvent par l'offre d'un don gratuit qui alors était réparti sur les habitans et perçu par les chefs de la commune.

Le parlement d'Angleterre, tel que Guillaume le Conquérant l'avait constitué, se composait 1° des évêques et des prélats, chefs de fondations dont le temporel dépendait immédiatement du roi, soit que ces prélats fussent appelés dans l'assemblée en leur qualité de vassaux de la couronne ou de barons, comme le prétendent quelques publicistes anglais, soit que, selon une autre opinion, ils le fussent parce qu'on les regardait, pour ainsi dire, comme les représentans de l'Église et de la religion, et comme les hommes les plus instruits de la nation; 2° des comtes et barons, ou des pairs séculiers. Les comtes étaient les personnes revêtues de la charge de comte, c'est-à-dire, des fonctions de juge et de chef de la milice dans un certain district. Les publicistes anglais ne s'accordent pas sur la question de savoir ce qu'était un baron. La plupart d'entre eux pensent que tout vassal immédiat de la couronne tenu au service militaire, était baron; de manière cependant que lorsque les terres nobles

dont sa baronnie était composée, surpassaient l'étendue déterminée pour une baronnie, les arrière-vassaux auxquels il conférait des fiefs assez considérables pour former une baronnie, étaient également regardés comme barons, de sorte que dès ce moment il y eut des barons immédiats et des barons médiats. Quelques écrivains au contraire n'ont vu dans les baronnies que des fiefs de la couronne, portant ce titre, auxquels était attachée la prérogative d'être appelés aux assemblées du parlement individuellement et par lettres closes du roi; tandis que les autres vassaux de la couronne étaient convoqués en masse par les vicomtes et baillis du roi. Les personnes individuellement appelées contribuaient aux subventions à raison de cinq livres, tandis que les barons donnaient cent marcs.

On n'est pas d'accord sur le temps où l'on cessa d'admettre au parlement quiconque n'y avait pas été individuellement appelé. Cette exclusion convenait aussi bien au roi qu'à ceux sur qui elle tombait; au roi, parce que ces vassaux dépendaient trop des grands pour qu'ils pussent lui servir d'appui, et aux vassaux mêmes, parce que l'obligation de se rendre au lieu où le parlement était convoqué, leur était onéreuse. Il aurait été naturel que ces barons se réunissent pour élire quelques-uns d'entre eux comme leurs représentans, si dans les premiers siècles du moyen âge on avait pu se faire une idée de la représentation qui nous est si familière. Le premier exemple qui pourrait être cité comme celui d'une véritable représentation est de l'année 1265. Henri III était alors prisonnier de

Simon de Montfort, et celui-ci ordonna, au nom du roi, aux shérifs d'envoyer, pour paraître au parlement, deux chevaliers pour l'ensemble du comté qu'ils administraient, et deux citoyens pour chaque ville ou bourg; mais ce parlement illégal qui n'était qu'une réunion facticuse ne pouvait être invoqué comme exemple aux assemblées suivantes. D'ailleurs l'histoire nous laisse dans l'incertitude sur la manière dont ces représentans furent élus et sur la qualité qu'ils devaient avoir.

Cependant en Angleterre, comme dans les autres contrées de l'Europe, les villes s'élevaient successivement par leur industrie et leur commerce à une certaine importance qui anciennement n'existait pas, et les rois, pressentant peut-être l'utilité qu'ils pourraient en tirer, favorisaient leur accroissement par des priviléges : il en résulta un changement dans leur constitution. Les villes appartenaient en propre au seigneur domanial, qui était regardé comme propriétaire de tout leur terrain et auquel elles payaient un cens, mais (et c'est là le changement dont nous voulons parler) elles se rachetèrent de ce cens moyennant une espèce d'abonnement pour une somme déterminée. On regardait cet arrangement comme un contract par lequel la ville ou le bourg était affermé pour toujours à ses propres habitans; et on l'appelait *firma burgi*. Depuis ce moment il ne restait au seigneur que la supériorité territoriale et le droit de faire lever la somme stipulée par contrat; quant au domaine utile, il y avait renoncé. Nous avons vu qu'ainsi que dans les villes du continent, ou plutôt avant celles-ci, il s'était formé

dans les villes d'Angleterre des associations nommées *guild (geld)* parce que leurs membres contribuaient pour les besoins de l'association, dont le but principal était l'industrie et le commerce. Plusieurs villes parvinrent dans le douzième et le treizième siècle à une haute opulence, particulièrement Londres que nous voyons jouer un rôle dans toutes les guerres civiles.

Malgré l'opulence et la puissance des villes, elles ne furent pas appelées au parlement si ce n'est en 1265. On cite ensuite quelques autres exemples qui paraissent prouver que dans les trente années suivantes ces villes ont joui de la même prérogative; toutefois quand il serait vrai qu'elles aient été appelées au parlement, on ne sait pas quelle part elles ont eue aux résolutions prises dans ces assemblées dont la forme a d'ailleurs éprouvé des variétés. Tout ce qui est certain, c'est qu'en 1295 Édouard I.er ordonna aux shérifs de faire élire pour la prochaine session du parlement, deux chevaliers représentant les Francs-tenanciers ou propriétaires d'alleux de chaque comté, et autant pour les villes et bourgs de chaque comté; le nombre de ces villes et bourgs était d'environ cent vingt. Ces députés devaient être autorisés par leurs commettans à accorder au roi ce qu'il leur demanderait; car, dit le préambule des *writs* par lesquels l'élection est ordonnée, il est juste que ce qui touche les intérêts de tous soit approuvé par tous, et que les dangers qui menacent l'universalité des citoyens soient repoussés par les efforts communs de tous.

Ainsi les villes et les francs-tenanciers furent appe-

lés au parlement pour accorder des subsides que le roi n'avait pu lever jusqu'alors que d'une manière absolument arbitraire. Le roi parvint complètement à son but. Soit reconnaissance, soit crainte, les députés des francs-tenanciers et des villes lui accordèrent des subsides qui surpassaient les sommes qu'il avait jadis levées d'une manière arbitraire. L'ordonnance de 1295 est la première trace des *communes;* mais les communes n'existaient pas encore comme partie constitutionnelle. Pour cela il était nécessaire qu'elles ne s'assemblassent pas seulement pour voter des subsides, mais qu'elles prissent part à la confection des lois. Elles ne jouirent pas de ce droit sous Édouard I.er

Charte de 1298.

Ce n'est pas là le seul changement de la constitution anglaise qui eut lieu sous Édouard I.er En 1294 ce monarque avait forcé le clergé, sans l'autorisation du parlement, de lui donner la moitié de tout son revenu annuel. N'osant pas revenir à la charge, il convoqua en 1296 le clergé inférieur, lui représenta ses besoins et demanda une subvention. Le clergé, pour la refuser, prétexta la bulle *Clericis laicos*, que Boniface VIII venait de publier et par laquelle il défendait au clergé, sous peine d'excommunication, de payer quelque contribution aux laïcs[1]. Pour punir cette résistance, Édouard I.er priva les ecclésiastiques du bienfait des lois, en interdisant aux juges de recevoir aucune cause où le clergé serait demandeur ou plaignant. Il en résulta un désordre affreux; le clergé ne

[1] Voyez livre V, chap. I, sect. 1.

trouva plus aucune protection contre le vol, et fut publiquement injurié, et quelquefois maltraité de coups. La plupart des ecclésiastiques se soumirent alors à payer au roi le cinquième de leur fortune mobiliaire, qu'il avait demandé.

Cette ressource fut bientôt usée. En 1297, au moment d'aller en Flandre, Édouard I.er haussa arbitrairement les droits de sortie de la laine jusqu'au tiers de sa valeur, et ordonna aux shérifs d'enlever à la campagne les grains dont il avait besoin. Ces vexations produisirent une grande fermentation dans toutes les classes. Humphrey Bohun, comte de Hereford, et Roger Bigod, comte de Norfolk, se mirent à la tête des mécontens et, réunis à la ville de Londres, profitèrent de l'absence du roi, pour arracher au prince de Galles le redressement des griefs de la nation. Par des moyens assez violens ils obtinrent de ce prince en 1298 la confirmation solennelle de la Grande-Charte avec des articles additionnels, dont le plus important statua que, sans le consentement unanime des prélats, des comtes, des barons, chevaliers et autres hommes libres du royaume, il ne serait levé aucune contribution. Ces articles privaient le roi, même du droit qu'il avait exercé jusqu'alors de lever des subventions sur les villes et les vassaux de ses domaines. Edouard I.er balança trois jours à sanctionner l'acte octroyé par son fils; enfin il le confirma, mais avec la clause salvatoire : *salvo jure coronæ nostræ*; ce qui occasionna de nouveaux troubles. Enfin en 1300 Édouard confirma purement et simplement la charte de 1298. Ce fut

la plus grande victoire que jusqu'alors le peuple anglais eût remporté sur la royauté.

Édouard I.er, l'un des plus grands rois qui aient régné en Angleterre, mourut le 7 juillet 1307 à Carlisle, laissant un fils d'Éléonore de Castille, sa première épouse, et deux de la seconde, Marguerite, fille de Philippe le Hardi, roi de France.

Nous avons conduit l'histoire d'Angleterre un peu au-delà de l'époque à laquelle ce livre est consacré, pour ne pas être dans le cas de couper le règne d'un prince aussi remarquable qu'Édouard I.er, le vrai fondateur de la constitution anglaise.

CHAPITRE XV.

États arabes ou maures d'Espagne : les Almoravides, les Almohades, le royaume de Grenade.

A la fin du dernier livre nous avons vu en Espagne trois royaumes chrétiens, savoir : la Navarre, la Castille avec Léon, et l'Aragon, et à côté de ces états un quatrième qui, se trouvant sous la suzeraineté de la France, n'était pas censé appartenir à l'Espagne : c'est là principauté de Barcelonne, située au-delà des Pyrénées, mais habitée par une population qui parlait, comme tout le midi de la France, la langue provençale. Démembrement du khalifat de Cordoue.

Nous avons vu à la même époque la chute du khalifat que la dynastie des Ommyiades avait fondé dans le huitième siècle à Cordoue, et le partage de cet état jadis si puissant et si florissant en dix-neuf royaumes musulmans, dont les principaux étaient Cordoue, Grenade, Malaga, Séville, Algarve, Badajoz, Tolède, Saragosse, Valence, Murcie, Majorque. L'histoire de la péninsule transpyrénéenne pendant les deux siècles qui font l'objet de ce livre, est celle des guerres de ces états musulmans, soit entre eux, soit contre les royaumes chrétiens ; et le résultat de ces guerres sera la réduction de toute la puissance musulmane dans cette partie de l'Europe en un seul état, le royaume de Grenade.

Non seulement il serait fastidieux d'entrer dans le détail de l'histoire de tous ces états, mais même le défaut de matériaux suffisans le rendraient impossible pour la plupart. Dans ce grand nombre de royaumes nous ne choisirons que ceux de Tolède, de Cordoue, de Séville et de Grenade, comme offrant assez d'intérêt pour ne pas être exclus du cadre que nous avons adopté.

Royaume de Tolède.

Aucune ville n'avait supporté avec plus de répugnance la domination arabe, que l'ancienne résidence des rois Visigoths : presque sous chaque nouveau khalife, Tolède avait fait une tentative pour secouer le joug. Profitant de la faiblesse des derniers khalifes, le wali de Tolède, *Ben-Naïs*, s'était rendu indépendant; mais il ne put se soutenir contre *Ismaïl ben Dylnun*, qu'on doit regarder comme le fondateur du royaume de Tolède. Son expédition contre le royaume de Cordoue, qu'il prétendait réunir à ses autres possessions, devint l'occasion de la destruction de ce dernier état, sans que néanmoins cette révolution tournât à l'avantage du roi de Tolède. Ismaïl transmit en mourant (vers 1061) son royaume à son fils, *Almamoun Yahyé*. Ce prince, attaqué par Ferdinand le Grand, premier roi de Castille et de Léon, sauva son existence en se soumettant à payer un tribut annuel à ce voisin redoutable. Il accorda généreusement l'hospitalité au fils de Ferdinand, Alphonse, que son frère aîné, Sancho II, avait enfermé dans un monastère d'où il trouva moyen de s'échapper[1]. Alphonse

[1] Voyez vol. III, p. 48.

et Almamoun se lièrent d'une amitié sincère, et s'en donnèrent réciproquement des preuves, lorsqu'en 1072 Alphonse remonta sur le trône de Léon.

Alphonse fournit au roi de Tolède des troupes auxiliaires quand il entreprit la conquête des royaumes de Séville et de Cordoue, qui étaient réunis sous un même souverain. Cette expédition fut très-brillante; un des généraux d'Almamoun prit Cordoue et Zehra, et le roi lui-même s'empara de Séville. Mais au moment où Aben Abad, roi de Séville et de Cordoue, revint en 1075 ou 1076 faire la première attaque sur sa capitale, le roi de Tolède qui y était enfermé, mourut, laissant le royaume à son fils *Alcadir Bila*, appelé par d'autres *Hacham*, auquel il nomma un régent, parce que ce prince était trop jeune pour gouverner par lui-même.

Destruction du royaume de Tolède.

Après la mort d'Almamoun, toutes ses conquêtes furent perdues. Hacham ne régna pas long-temps; il fut remplacé vers 1081 par son frère *Yahyé*, prince cruel et voluptueux. Les historiens espagnols rapportent que les habitans de Tolède, mécontens du gouvernement tyrannique du jeune Yahyé, implorèrent le secours du roi Alphonse; que ce prince, ne voulant pas se montrer ingrat et perfide envers le fils de son ami, refusa long-temps de marcher contre lui, jusqu'à ce que les habitans de Tolède menacèrent d'appeler à leur délivrance les Maures d'Afrique plutôt que de supporter plus long-temps la tyrannie d'un forcené. Les historiens arabes au contraire racontent qu'Aben Abad, roi de Séville et de Cordoue, enga-

gea Alphonse à s'emparer du royaume de Tolède, et qu'il conclut une alliance avec le roi de Castille. Alphonse fit plusieurs incursions dans le royaume, défit les troupes d'Almansor, roi de Badajoz, qui étaient venues au secours de Yahyé, et força celui-ci de s'enfermer dans sa capitale. Le blocus de la ville s'étant prolongé, les habitans, pressés par la famine, forcèrent leur roi à ouvrir les portes aux Chrétiens. Alphonse lui permit de se retirer dans le royaume de Valence, une des conquêtes de son père.

Ainsi finit dès 1085 le royaume de Tolède qu'Alphonse incorpora à la monarchie castillane.

Royaume de Cordoue. Gehouar, 1031—1041.

Après la retraite du bon Hacham III, dernier khalife Ommyiade de Cordoue, en 1031[1] les habitans de cette ville se donnèrent pour souverain *Aboul Houzam Gehouar*, qui avait été son ministre et dont la sagesse et la justice étaient célébrées par tout le peuple. Parvenu au trône, il ne démentit point cette réputation. Sa première opération fut de remplacer le gouvernement despotique du khalife, par un régime aristocratique, en déposant toute la puissance souveraine entre les mains d'un divan dont il se réserva la présidence. Il refusa long-temps d'habiter le palais des khalifes; et lorsqu'enfin il s'y établit, il en exila toute la pompe dont les princes orientaux étaient accoutumés à s'entourer. Il supprima la classe des avocats, dégénérés en vrais sycophantes, et les remplaça par des avoués ou défenseurs soldés. Cordoue était célèbre depuis long-temps par la perfection à laquelle

[1] Voyez vol. III, p. 64.

on y avait porté l'art de guérir; la réputation des médecins arabes y attirait les malades de tous les pays; mais à côté de ces hommes de mérite une foule d'ignorans et de charlatans s'étaient fixés dans cette ville, et y vivaient aux dépens de la bourse et de la santé des malades trop confians. Gehouar chassa cette troupe homicide, comme il avait chassé la troupe famélique des chicaneurs; il établit un conseil de médecins habiles et expérimentés, qui, chargé d'examiner ceux qui demandaient la faculté de pratiquer cet art, accordait ou refusait cette permission. Par les sages réglemens de police du prince, les marchés de Cordoue étaient continuellement pourvus de denrées, et l'abondance régnait dans le royaume.

Gehouar mourut en 1044 et eut pour successeur son fils *Mouhamet*, qui avait hérité des vertus de son père, mais auquel la nature n'avait donné qu'une constitution faible et une santé chancelante. Mouhamet fut enveloppé dans une guerre dangereuse avec le roi de Tolède, contre lequel il s'allia avec Aben Abad, roi de Séville. Plusieurs rois maures prirent part à cette guerre sous les bannières de Tolède ou sous celles de Séville. Les troupes d'Ismaïl ben Dylnun[1] furent battues, en 1045 près de Cordoue, par Omar, général du roi de Séville, et par Abdel Mélik, fils du roi Mouhamet. Retenu dans son lit par une maladie mortelle, Mouhamet fit sortir de Cordoue tout ce qui lui restait de troupes, pour se joindre à Omar et à Abdel Mélik. Omar, voyant ainsi Cordoue Mouhamet, 1044.

[1] Voyez p. 308 de ce vol.

destituée de défenseurs, se tourna subitement vers cette ville, s'en empara, et y fit proclamer Aben Abad. Mouhamet, se voyant si indignement trahi par son allié, expira de douleur; son fils, que le traître Omar voulait faire arrêter, se défendit vaillamment jusqu'à ce que, percé de coups, il tomba de cheval. Peu de jours après il mourut de ses blessures.

Royaume de Séville et Cordoue. Mouhamed Aben Abad, 1022—1058.

C'est par une si noire perfidie qu'Aboul Casim Mouhamed *Aben Abad* réunit le royaume de Cordoue à celui de Séville. Il était fils d'un particulier de l'Andalousie qui, en jouissant noblement de richesses immenses qu'il avait héritées ou gagnées par le commerce, s'était fait la réputation d'un homme généreux, bienfaisant et vertueux; sous ce masque il cachait des vues ambitieuses. Avec ses trésors, son fils hérita de sa prudence, de sa libéralité et de sa dissimulation. Nommé cadi de Séville par le khalife Al Casim, il s'empara en 1022 de la souveraineté de cette ville. Nous venons de voir par quel moyen il y joignit, vingt-trois ans après, celle de Cordoue. Il est la souche de la *dynastie de ben Abad*, une des plus illustres parmi les familles arabes qui ont régné en Espagne, quoique sa domination n'ait pas passé à la quatrième génération.

Abou Amrou, 1058—1067.

Aboul Casim Mouhamed Aben Abad transmit en 1058 le royaume de Séville et de Cordoue à son fils *Abou Amrou*, prince renommé pour son courage, sa libéralité et cet esprit chevaleresque qui caractérise les princes maures. Il régna jusqu'en 1067. *Mouhamed Almotamed* lui succéda. Ce prince, après

Mouhamed Almotamed, 1067.

avoir excité Alphonse I.er, roi de Castille et de Léon, à conquérir le royaume de Tolède, se brouilla avec lui au sujet de l'étendue qu'Alphonse prétendit donner à sa conquête; car il y comprenait des villes dont Mouhamed Almotamed était en possession. Se voyant ainsi menacé du sort qu'il avait aidé à préparer au roi de Tolède, Mouhamed convoqua une assemblée générale des princes, juges et sages de l'Andalousie, nommément de ceux de Grenade, de Valence, de Murcie, d'Alméric, de Malaga, d'Algarve et de Badajoz, pour délibérer sur le danger dont les menaçaient également les projets ambitieux qu'annonçait le roi de Castille. Cette assemblée prit la résolution imprudente d'appeler au secours des rois musulmans d'Espagne le roi des Almoravides d'Afrique; elle chargea le roi de Badajoz de traiter avec ce puissant monarque.

Nous avons dit que vers l'an 1050 une nouvelle dynastie, ou plutôt une secte d'Arabes Homérides professant une religion plus rigide que le reste des Musulmans, était venue se fixer en Afrique et avait fondé un nouvel empire dans le Magreb qu'elle enleva aux Zéirides ou Zégri [1]. *Abou Bekr ben Omar* était le chef de ces zélotes ou *Morabeth*, car tel est le nom qu'ils se donnèrent : ils sont aussi connus sous celui d'*Almoravides*. Abou Bekr fit la conquête de Segelmesse et bâtit en 1070 la ville de Maroc. Retournant ensuite en Arabie où l'appelaient les Lamtuns, tribu à laquelle il appartenait, il laissa le gouvernement de l'Afrique

Origine des Almoravides d'Afrique, 1050. Youssouf ben Tachefin, 1072.

[1] Voyez vol. III, p. 113.

à un de ses proches parens, *Youssouf ben Tachefin*; ce prince, doué de beaucoup de talens et dévoré d'ambition, acheva la construction de Maroc, qu'Abou Bekr avait commencée, ainsi que la conquête de l'Afrique occidentale ou Mauritanie, qu'il consolida en 1070 par la prise de Fez, et en 1084 par celle de Céuta.

Ce fut à ce Youssouf ben Tachefin que treize rois ou émirs d'Espagne s'adressèrent pour obtenir contre les Chrétiens des secours dont ils auraient pu se passer si, renonçant aux jalousies éternelles qui les divisaient, ils avaient été réunis sous un seul chef. Youssouf répondit qu'il était prêt à venir avec toutes ses forces à leur assistance, si, pour lui assurer le passage de la mer, on lui abandonnait la province que les Arabes nommaient *Ile verte*; c'est celle où Algésires est située. L'imprudent Abadide consentit à cette demande malgré les représentations de son fils qui, plus sage que lui, prédit au père qu'il allait se donner un maître, et non un allié. Almotamed se rendit lui-même en Afrique pour presser le départ de l'Émir Al Mouslemim, ou prince des Musulmans; tel est le titre que Youssouf avait adopté; ses principes religieux ne lui ayant pas permis de prendre celui de khalife.

Bataille de Zalacca, 1086. Youssouf passa en Espagne pour la première fois en 1086 à la tête d'une armée formidable. Réuni à toutes les forces de ses alliés, il marcha à la rencontre d'Alphonse. Ce fut le 23 octobre 1086, qu'eut lieu la fameuse bataille de Zalacca près Badajoz, où les Musulmans remportèrent une victoire sanglante, mais

complète. Alphonse se sauva avec peine à la tête de quelques centaines de cavaliers. Le nombre des Chrétiens qui périrent dans cette journée malheureuse, se monta à 24,000 hommes.

La mort d'un de ses fils, dont Youssouf reçut la nouvelle immédiatement après cette bataille, le força de retourner en Afrique avec la plus grande partie des ses troupes. Elles quittèrent à regret les bords du Gualdalquivir, qui étaient ombragés d'orangers, de citroniers et d'oliviers, pour aller habiter les sables brûlans de l'Afrique. Youssouf se proposa bien de revenir dans ce beau pays, aussitôt que les circonstances le lui permettraient. Il exécuta ce projet dès l'année suivante, et fit une seconde campagne contre Alphonse, laquelle n'eût aucun succès. Youssouf, très-mécontent de ses alliés, ou feignant de l'être, repassa en Afrique; mais il en revint encore une fois en 1090. Il ne cacha plus alors ses desseins, mais s'empara de Grenade et y établit un gouverneur. Après être retourné en Afrique, probablement pour lever de nouvelles troupes, il ordonna à ses généraux d'attaquer à la fois Séville, Cordoue, Ronda et Alméria. Cordoue, Ronda et la place de Carmona furent prises de force en 1091; alors Almotanied, enfermé à Séville, implora le secours de ces mêmes Chrétiens contre lesquels il avait appelé les Almoravides. Alphonse envoya une armée de 60,000 hommes qui entra dans la province de Grenade; mais s'en retira promptement, soit par suite d'un échec qu'elle éprouva, soit parce qu'elle trouva les affaires du roi de Séville dans un

Youssouf ben Tachefin s'empare de Grenade, 1090.

état désespéré. Après la retraite des Castillans, Mouhamed Almotamed rendit Séville au général de Youssouf, qui, au nom de son maître, lui garantit la vie et celle de tous les siens. Cette condition fut observée, mais Mouhamed Almotamed, ses femmes et ses enfans, au nombre de cent, furent chargés de chaînes, transportés en Afrique, et enfermés dans une prison où ils vécurent dans un tel dénuement que les filles du roi furent réduites à filer pour nourrir leur père et pour subsister elles-mêmes. L'exemple des vicissitudes de la vie humaine qu'offre la chute des Abadides, a fourni matière aux réflexions morales des historiens arabes et inspiré les poètes élégiaques de cette nation qui plaignent en strophes harmonieuses le sort d'une famille si illustre. Mouhamed lui-même était un favori des Muses; il a déploré en vers touchans les malheurs de sa famille.

Empire des Almoravides en Espagne, 1091.

Youssouf ben Tachefin, 1107.

Ainsi s'établit en Espagne la dynastie des Almoravides. Pour légitimer sa conquête, Youssouf se fit reconnaître comme Émir Al Mouslemim par Mostansir Billah, khalife Fatimide d'Égypte. Il soumit Denia, Xativa et Valence, l'Algarve, Beja, Évora et Badajoz; mais en 1094 le Cid reprit Valence. Cette perte fut réparée par la conquête des îles Baléares, qu'un général de Youssouf enleva aux Zéirides. Valence même rentra sous la domination des Almoravides, en 1102, quelques années après la mort du Cid.

En 1103 le prince des Musulmans vint voir les conquêtes que ses généraux avaient faites, et parcourut toutes les provinces de son empire en Espagne, dont il admira la beauté et la fertilité. Il était accompagné

de ses deux fils, Temim et Aly. Du consentement de l'aîné il déclara le cadet son successeur et lui fit prêter serment. Il lui recommanda de ne confier le gouvernement des villes d'Espagne qu'à des Almoravides de la tribu des Lamtuns à laquelle il appartenait lui-même; de ne charger de la défense du pays et de la guerre sacrée, c'est-à-dire de la guerre contre les Chrétiens, que des Arabes d'Espagne, mais d'entretenir continuellement sept mille cavaliers Almoravides à Séville, et dix mille dans le reste des provinces. Après son retour en Afrique, il mourut en 1107 âgé de près de cent ans. Les historiens arabes disent que ce prince, qui ne fut pas avare, laissa 75,000 quintaux d'argent et 1260 quintaux d'or. A l'exception de la perfidie par laquelle il se rendit maître de l'Espagne, les historiens ne parlent que des bonnes qualités de ce prince.

Temim fut le premier qui, après la mort de Youssouf, prêta hommage à son frère *Aly*. Celui-ci l'ayant, quelque temps après, nommé son lieutenant en Espagne, Temim rendit à Aly les plus grands services et prouva bien par sa conduite que, s'il avait cédé le trône aux qualités supérieures de son frère, c'était par modestie, et non par un sentiment d'incapacité. Temim gagna le 30 mai 1108 sur le roi Alphonse la bataille d'Uclès, qui coûta la vie à don Sanche, fils de ce roi.

Aly ben Youssouf, 1107—1144.

Les armées d'Aly soumirent l'Algarve, et en 1111 Lisbonne et la plus grande partie du Portugal. Ce prince aurait peut-être poussé plus loin ses conquêtes, si les événemens qui se passèrent en Afrique n'avaient absorbé toute son attention. Pendant qu'il était oc-

cupé dans ce pays; les Chrétiens firent des progrès en Espagne, et la désunion se mit parmi les gouverneurs qu'il y avait laissés.

Origine des Almohades d'Afrique.

Un fanatique de la classe des hommes de lettres, *Abou Abdallah*, surnommé *al Mahadi*, prétendu descendant d'Aly, s'érigea en fondateur d'une nouvelle secte de Musulmans. Affectant une grande sainteté de vie, tonnant sans cesse contre les vices des Almoravides, il prêcha le culte le plus pur d'un Dieu unique, et l'extirpation des idolâtres et des polythéistes, dénominations sous lesquelles il entendait les Chrétiens. Ses sectateurs se nommèrent *Mouahedin*, c'est-à-dire Unitaires, dont les écrivains espagnols et français ont fait *Almohades*. Abdallah s'associa un certain Abdelmoumen, qui, rempli du même fanatisme, devint le visir du nouvel Imam ou roi-prophète. Après avoir parcouru diverses villes du Magreb, Abdallah se fixa en 1120 à Tinmal dans le pays de Sus, organisa un gouvernement composé d'un conseil de Dix, tous pris parmi ses partisans les plus zélés, d'un second de Cinquante, et d'un troisième de Soixante-dix membres. Depuis ce moment il commença la guerre contre les Almoravides; elle dura avec des succès variés, jusqu'à sa mort en 1129.

Abdelmoumen, l'Almohade. 1129—1164.

Abdelmoumen lui succéda. On doit le regarder comme le premier souverain de la dynastie des Almohades. Il soumit plusieurs provinces de l'empire des Almoravides, prit Fez, Telmesan, Ceuta et d'autres places; il fit toutes ces conquêtes pendant la vie d'Aly ben Youssouf.

Aly mourut en 1144. *Tachefin*, son fils, qui, comme général, s'était distingué à la tête des armées d'Espagne, lui succéda. Il continua la guerre contre Abdelmoumen, qui lui coûta la vie après un règne de quelques mois seulement. Assiégé par les Almohades à Oran, il quitta cette ville pendant la nuit, dans le dessein de s'embarquer pour l'Espagne; mais son cheval ayant fait un faux pas dans l'obscurité, se précipita dans la mer avec son cavalier. *Ibrahim*, fils de Tachefin, régna après lui. Après la prise d'Oran et de quelques autres villes, Abdelmoumen mit en 1146 le siége devant Maroc, la capitale du Magreb. Cette ville fit une résistance opiniâtre; les historiens assurent qu'il y périt plus de 200,000 individus de faim et de maladies. Enfin elle fut prise d'assaut, et cette journée coûta la vie à 70,000 hommes. Le roi Ibrahim fut fait prisonnier et mis à mort avec tous les grands qui l'entouraient. Ainsi finit l'empire des Almoravides. Abdelmamoun mit fin en 1151 à la dynastie des Hamadides à Bougie, et chassa les Siciliens de Tunis, Tripoli et Mahadia, que le roi Roger avait enlevées quelques années auparavant aux Zéréides.

Tachefin ben Aly, 1144.

Ibrahim ben Tachefin, 1144 – 1146.

Fin de l'empire des Almoravides à Maroc et en Espagne.

La perte de Lisbonne dont les Chrétiens s'emparèrent en 1147, engagea les Musulmans d'Espagne qui se trouvaient sans souverain, à solliciter Abdelmoumen de venir se mettre à leur tête. Ce prince et son fils *Youssouf* qui lui succéda en 1164 firent plusieurs expéditions en Europe. En 1184 Youssouf mit le siége devant Santarem : Alphonse I.er, roi de Portugal, âgé de soixante-quatorze ans, accourut au se-

Youssouf, second Almohade, 1164—1184.

cours de la ville, et livra bataille aux Almohades; la journée fut décidée par la valeur de Sanche, son fils. Youssouf ayant été blessé à mort, la déroute devint générale dans son armée.

Yacoub, troisième Almohade, 1184—1198.

Yacoub, fils et successeur de Youssouf fut un des princes les plus distingués parmi les rois Almohades. Les historiens arabes louent ses talens, ses connaissances et sa bonté. Ses états lui durent un grand nombre d'établissemens publics; il fonda des mosquées et des écoles, des académies pour des hommes de lettres, des hôpitaux et des maisons de charité; il fit construire des ponts, des fontaines et des auberges sur les grandes routes. Ce qui a rendu son nom célèbre, c'est la victoire qu'il remporta le 14 juillet

Bataille d'Alarcos, 1194.

1194 près d'Alarcos sur Alphonse III, roi de Castille; la plus brillante dont il soit question dans les annales des Almohades. Yacoub mourut en 1198.

Mouhamed, quatrième Almohade, 1198—1213.

Mouhamed, son fils, mit sur pied, s'il faut en croire les historiens arabes, une armée de 600,000 hommes pour achever la conquête de l'Espagne. Ses préparatifs immenses engagèrent les rois de Castille, de Navarre et d'Aragon à conclure une alliance pour leur défense commune, et le pape Innocent III publia en 1211 une croisade pour aller au secours des Chrétiens menacés d'un danger imminent. On prétend que 50,000 Français et 2000 chevaliers de cette nation se trouvèrent au rendez-vous général qui était à Tolède, mais qu'après les premiers succès, croyant avoir satisfait à leur vœu, ils retournèrent dans leurs foyers. Les rois alliés livrèrent le 16 juillet 1212 aux Arabes

près de Tolosa dans les montagnes de Jaen, la plus sanglante de toutes les batailles dans lesquelles les Espagnols aient combattu les Infidèles. Diégo Haro commandait l'avant-garde des alliés; Gonsalve de Nuñez le corps de bataille; l'arrière-garde était sous les ordres d'Alphonse III, roi de Castille. Les rois d'Aragon et de Navarre étaient sur les deux ailes avec leurs troupes; Mouhamed commandait lui-même les siennes. Les Espagnols disent qu'il périt 185,000 Arabes dans cette bataille; les écrivains musulmans n'expriment pas le nombre, mais ils conviennent que leur perte fut énorme, parce que les Chrétiens refusèrent de donner quartier, et ils datent de cette bataille la chute de l'empire des Arabes en Espagne. Les Espagnols la nomment la journée de Las Navas (les Plaines) de Tolosa, ou la journée d'Ubeda; parce que cette ville du royaume de Jaen fut prise quelques jours après. Bataille d'Ubeda, 1212.

Après la mort de Mouhamed, en 1213, l'empire des Almohades fut démembré. Ses successeurs ne purent faire respecter leur autorité en Espagne, et les gouverneurs de Valence, Cordoue et Séville se rendirent indépendans. En Afrique, le gouverneur de Tunis fonda la *dynastie des Abouhafiens*, à laquelle appartient Abou Abdallah auquel S. Louis fit la guerre, et dans la partie occidentale de ce pays s'éleva la *dynastie des Mérinides*, qui s'emparèrent en 1270 de Maroc et mirent fin à l'empire des Almohades. Fin de l'Empire des Almohades. Dynasties des Abouhafiens et des Mérinides en Afrique.

Pendant les guerres civiles qui s'élevèrent en Espagne après la mort de Mouhamed, un des chefs Entreprise de Ben Houd.

Arabes, *Moutawakel ben Houd* conçut le projet de former, des débris de l'empire des Almohades, un nouvel état assez puissant pour résister aux Chrétiens. Déjà il s'était rendu maître des royaumes de Cordoue, de Séville et de Grenade, lorsque Ferdinand III, roi de Castille, traversa un plan si vaste et si ambitieux. Ce prince vint en 1236 mettre le siége devant Cordoue. Ben Houd ayant péri victime d'une trahison, la ville ouvrit ses portes au roi de Castille qui joignit cette belle province à sa monarchie. Il se forma alors quelques nouveaux états almohades en Espagne, tels que la république de Séville, et les royaumes de Grenade, de Murcie, de Niebla, des Algarves, de Xerez, etc.

Cordoue est réunie à la monarchie Castillane.

Prise de Séville par les Castillans.

La république de Séville ne se soutint pas au-delà de douze ans. S. Ferdinand assiégea en 1247 cette ville qui se rendit par capitulation le 23 novembre 1248 : 300,000 Musulmans en sortirent pour aller soit dans les Algarves, soit à Grenade, soit en Afrique. Xerez de la Frontera, Medina Sidonia, Cadix, San Lucar, où les Arabes étaient encore les maîtres, leur furent enlevées en 1250.

Nous verrons successivement les autres états arabes devenir la conquête des Chrétiens d'Espagne : le seul royaume de Grenade se maintint non-seulement jusqu'à la fin de notre période, mais encore deux siècles au-delà.

Royaume de Grenade. Mouhamed I Abn Albamar, 1236—1273.

Le fondateur du royaume de Grenade est nommé *Mehemed Abou Saïd* par les uns, *Mouhamed Aben Alhamar* par les autres. Il était gouverneur d'Arjona, et

prit en 1236 le titre de roi. Les Maures de Jaen, de Gnadix, Huesca, Lorca, et, ce qui était le principal, ceux de Grenade le reconnurent pour souverain : ce fut dans la dernière ville qu'il établit sa résidence. Bientôt il fut attaqué par le roi de Castille qui, en 1242, assiégea infructueusement Grenade. Alhamar se défendit vaillamment; mais il faillit succomber devant un ennemi plus dangereux. Une révolte qui éclata parmi ses sujets le força de se jeter entre les bras de Ferdinand. Il se rendit en 1245 auprès de ce prince qui assiégeait Jaen, consentit à lui remettre cette ville, à lui faire hommage de son royaume, à lui fournir en temps de guerre un corps de troupes, et à lui abandonner la moitié de ses revenus annuels qui se montaient à 170,000 pièces d'or. A ces conditions Ferdinand lui fournit des troupes pour faire rentrer ses sujets dans l'obéissance. Sa fidélité fut mise à une rude épreuve, lorsque en 1248 le roi de Castille lui demanda des troupes pour prendre part au siége de Séville : Aben Alhamar les y conduisit lui-même.

De retour à Grenade, il s'occupa pendant plusieurs années du bien-être de ses sujets; il encouragea l'agriculture et le commerce, en distribuant des prix à ceux qui cultivaient avec le plus de soin les terres, à ceux dont les haras fournissaient les plus beaux chevaux de race andalouse, à ceux qui produisaient la plus belle soie, aux plus habiles fabricans d'armes et aux plus industrieux tisserands. Grenade se remplit de manufactures de soieries; les étoffes qu'on y fabriquait surpassaient par leur lustre et le brillant de leurs cou-

leurs celles de Syrie, les plus parfaites qu'on eût connues jusqu'alors. Ainsi ce roi arabe ouvrit à l'Espagne des sources de richesses qui ne tarirent que lorsque les mines d'un nouveau monde inondèrent la péninsule de métaux précieux qui y engendrèrent la paresse et produisirent la pauvreté. Ce fut Aben Alhamar qui posa les fondemens de ce magnifique palais d'Alhambra devenu l'objet de l'admiration de tous les voyageurs.

Quoique l'amitié entre deux princes qui avaient autant de motifs de se craindre que les rois de Castille et de Grenade, ne dût sans doute pas être bien solide, elle se maintint cependant jusqu'à la mort de Ferdinand en 1252. Alphonse X, le successeur de ce prince, la mit à de trop rudes épreuves pour qu'elle pût durer. Aben Alhamar fournit des troupes à son seigneur suzerain, en 1254, pour la conquête de Xerez, et dans les années suivantes pour celle du royaume almohade de Niebla qui fut achevée en 1257; mais quelques années plus tard, en 1261, il fut l'âme d'une révolte qui éclata contre les Castillans. Tous ceux de cette nation qui se trouvaient dans les villes conquises sur les Almohades, furent massacrés le même jour. Alphonse qui se doutait des intrigues du roi de Grenade, le somma de se réunir à lui pour faire la conquête de Murcie. Sur son refus la guerre éclata, mais la révolte des gouverneurs de Malaga, de Guadix et de Gomares, força Aben Alhamar de prendre encore une fois le parti de la soumission. Il alla voir en 1265 le roi de Castille à Alcala Real que les Arabes nommaient

Alcala Aben Zaïde, et s'obligea à aider Alphonse à la conquête de Murcie qui, incorporée à la monarchie castillane, serait gouvernée par un wali ou prince de la religion musulmane; les habitans du royaume de Murcie ne devaient payer d'autres impositions que la dîme du produit de tous leurs biens; le tiers du produit de cet impôt était abandonné au wali. Il fut stipulé que, si au bout d'une année les gouverneurs de Malaga, Guadix et Gomares ne s'étaient pas soumis, le roi de Grenade pourrait prendre tel parti qu'il jugerait convenable pour les réduire, sans que le roi de Castille les assistât. Murcie fut en effet prise avec l'assistance des Grenadins par les Aragonais, alliés des Castillans et pour compte de ceux-ci; mais il éclata de nouvelles brouilleries au sujet des gouverneurs rebelles; elles furent augmentées par l'asile qu'Aben Alhamar accorda à don Philippe, frère d'Alphonse, à Nuño Gonzalez de Lara et à d'autres seigneurs mécontens qui avaient quitté la cour de Castille. Ces princes rendirent d'utiles services au roi de Grenade dans sa guerre avec les gouverneurs rebelles. Néanmoins la prolongation de cette guerre engagea le roi de Grenade à appeler à son secours Aben Youssouf, roi Mérinide de Maroc. Avant l'arrivée de ce secours, il expira en 1273 en présence de l'infant de Castille.

Philippe et les autres Espagnols réfugiés à Grenade Mouhamed, 1270 — 1302.
eurent part à une grande victoire que *Mouhamed II*, le nouveau roi, remporta sur les rebelles à Antequerra. A cette époque l'infant don Henri, autre frère d'Alphonse, lequel s'était réfugié à Tunis, revint en



Europe, se réconcilia avec Alphonse, et, par les nouvelles qu'il lui apporta des préparatifs du roi de Maroc pour passer en Espagne, l'engagea à se réconcilier avec tous les mécontens qui étaient à Grenade, et avec Mouhamed lui-même. Tous ces princes se virent en 1273 à Séville, et il y fut convenu que le roi de Grenade payerait annuellement une somme d'argent déterminée à la place des troupes que, d'après les anciennes conventions, il était obligé de fournir.

Arrivée des Mérinides, en Espagne.

Cependant à peine fut-il de retour à Grenade qu'il pressa Youssouf d'accélérer son arrivée en Europe, et lui céda, pour sa sûreté, les villes et les ports d'Algezire et de Tarife. Youssouf ne tarda pas à paraître avec des forces considérables, et le premier fruit que Mouhamed II retira de cette alliance, fut la soumission de Malaga, Guadix et Gomares. Les alliés partagèrent leurs forces en deux armées; à la tête de l'une le Mérinide Aben Youssouf entra dans le royaume de Cordoue, tandis que Mouhamed dévasta Jaen. Nuño Gonzales de Lara qui était gouverneur de Cordoue, marcha contre le roi de Maroc; il fut battu près d'Écija, et tué. Pendant que ce seigneur avait vécu à la cour d'Aben Alhamar, il s'était formé une tendre amitié entre lui et Mouhamed. Lorsque, après la bataille d'Écija le roi de Grenade reçut la tête de son ancien ami que Youssouf lui envoya, il se couvrit le visage en s'écriant : Grand Dieu! ce n'est pas là ce que je devais à mon ami. Mouhamed fit embaumer la tête de don Nuño, l'enferma dans une boîte d'argent et l'envoya à Cordoue pour y recevoir les derniers honneurs.

Cependant l'infant Sanche, fils du roi d'Aragon, qui était archevêque de Tolède, leva des troupes, marcha contre Mouhamed, et, sans attendre les renforts que lui amenait Lopez Diaz de Haro, livra bataille en 1275 près de Martos. Son armée fut défaite, lui-même tomba entre les mains des ennemis. Les chefs du corps de Grenade et les Mérinides s'étant disputé ce prisonnier, un Grenadin perça l'infant de sa lance en s'écriant : Qu'Alla préserve que de braves chevaliers musulmans périssent pour un chien de Chrétien. Les Mérinides eurent la tête du malheureux infant, les Grenadins sa main droite portant son sceau.

Alphonse X était absent; mais l'infant Sanche, son fils, prit des mesures si vigoureuses, que le roi de Maroc voyant le moment où il serait attaqué par des forces supérieures, pendant que la flotte castillane qui était maîtresse de la Méditerranée, lui coupait tous les renforts et les vivres, conclut un armistice de deux ans et se retira en Afrique.

Une singulière révolution arriva en 1282. Sanche s'étant révolté contre son père, s'allia étroitement avec le roi de Grenade, auquel il promit la remise du tribut qu'il payait. Alphonse en revanche appela Aben Youssouf, qui vint en personne avec des forces considérables. Ainsi la guerre se fit entre le père et les Mérinides, d'un côté, et le fils et les Grenadins de l'autre. Elle fut terminée en 1284 par la mort d'Alphonse X, que suivit en 1286 celle d'Aben Youssouf.

L'amitié entre le roi Mouhamed II et Sanche IV se maintint jusqu'en 1294. Sanche ayant enlevé Tarife

aux Mérinides, le roi de Grenade exigea la restitution de cette ville, comme sa propriété. La guerre commença, mais dès 1295 le roi de Castille mourut, et il éclata dans son royaume des troubles dont Mouhamed profita pour soumettre les gouverneurs rebelles, racheter Algézires de Yacoub, fils et successeur d'Aben Youssouf, et prendre diverses places aux Castillans; mais il assiégea inutilement Tarife et Jaen. Il mourut en 1302 d'un coup d'apoplexie.

CHAPITRE XVI.

Royaumes chrétiens en Espagne.

Trois royaumes chrétiens furent établis dans le Nord de l'Espagne en 1035 à la mort de Sanche le Grand [1], ou plutôt en 1038 à celle de son troisième fils qui termina l'existence éphémère des royaumes de Sobrarve et de Ribagorce. Ces trois états sont la Navarre, la Castille et l'Aragon. Il en naquit un quatrième dans le douzième siècle, le royaume de Portugal.

SECTION I.re

Royaume de Navarre, 1035 — 1305.

Le royaume de Navarre subsista dans cet état de médiocrité auquel le condamnait sa situation resserrée entre trois monarchies chrétiennes, qui le mettait dans l'imposibilité de s'étendre aux dépens des Maures. Sept fois dans l'espace de trois cent vingt ans, ce petit royaume passa, par la succession des femmes, dans des maisons étrangères, savoir en 1234 après l'extinction des descendans mâles de Garcie IV, dans celle de *Champagne;* en 1274 dans celle des *Capétiens* de France; en 1328 dans celle d'*Évreux* qui était une branche des Capétiens; en 1425 dans celle d'*Aragon;* en 1479 dans celle de *Foix;* en 1483 dans celle d'*Albret;* enfin en 1555 dans celle de *Bourbon.*

[1] Voyez vol. III, p. 42.

Garcie IV. 1039 — 1054. *Garcie IV*, fils aîné de Sanche le Grand, étant allé en 1041 à Rome, Ramire, le plus jeune de ses frères, crut le moment favorable pour le dépouiller de ses états; allié avec les rois Maures de Tolède, de Saragosse et de Huesca, il entra dans la Navarre. Le prompt retour de Garcie sauva son patrimoine. Nous avons dit ailleurs [1] qu'ayant trouvé moyen de s'échapper d'une prison où son frère aîné, Ferdinand, roi de Castille, l'avait jeté, il fit la guerre à Ferdinand et périt dans une bataille qu'il lui livra le 1 septembre 1054.

Sanche IV. 1054 — 1076. *Sanche IV*, son fils, lui succéda; mais le roi de Castille s'empara de la Biscaye, de l'Alava et de Rioja qui, d'après la disposition de Sanche le Grand, devaient faire partie de la Navarre. Le règne de Sanche IV n'offre rien de remarquable; mais une catastrophe tragique mit fin à sa vie. Un de ses frères, nommé Raimond, et Ermessinde, sa sœur, l'accusant de fainéantise et d'une trop grande libéralité envers le clergé, formèrent une conspiration contre lui, et le firent périr en 1076.

Sanche V. 1076 — 1094. Sanche, fils du premier roi d'Aragon, profita de la jeunesse des enfans du roi de Navarre et de l'horreur qu'inspirait le crime de Raimond, pour faire exclure du trône toute la descendance de Garcie IV, et pour s'en mettre en possession. Dans la série des rois de Navarre il porte le nom de Sanche V [2]. Raimond, pour se soustraire à l'infamie qui pesait sur son exis-

[1] Vol. III p. 443, où il faut changer 1051 en 1054.

[2] Il est Sanche Ier en Aragon.

tence, alla se cacher auprès du roi arabe de Saragosse.

La Navarre fut ainsi réunie au royaume d'Aragon sous *Sanche V* qui mourut en 1094, et sous ses fils *Pierre I.er* et *Alphonse I.er* le *Batailleur*, jusqu'en 1134. Pierre I, Alphonse I, 1071 — 1134.

Ce souverain étant mort sans enfans, les États de Navarre proclamèrent le prince à qui le trône appartenait de droit : c'était un arrière-petit-fils de Garcie IV, descendant de Ramire, seigneur de Calahorre, qui, frère puîné de Sanche IV, avait été innocent du meurtre commis sur lui. Le nouveau roi qui régna jusqu'en 1150, s'appelait *Garcie V*. Il réunit à la Navarre la ville de Tudèle par son mariage avec Marguerite, fille de Gilbert de l'Aigle, à laquelle cette ville avait été donnée par Rotrou II, comte du Perche, son oncle[1]. Le règne de Garcie fut une suite presque non interrompue de guerres avec Raimond-Bérenger, comte de Barcelonne, qui gouvernait l'Aragon au nom de son épouse, et avec Alphonse II, roi de Castille, qui, en 1135, le força, dit-on, à se reconnaître son vassal et à assister, en cette qualité, à la comédie de son couronnement impérial. Garcie V ayant rompu ce lien, fut assiégé à Pampelune; mais dans une sortie qu'il fit le 21 avril 1144 il mit le roi de Castille en fuite. La paix qui fut conclue alors, paraît avoir anéanti le vasselage de Garcie. Peut-être aussi la Biscaye fut-elle rendue au roi de Navarre avec Alava et Guipuscoa; car nous trouvons que sous le fils de Garcie V ces provinces appartenaient à la Navarre. Garcie V, 1134 — 1150.

[1] Nous avons vu (p. 125 de ce vol.) qu'Alphonse I avait donné cette ville à Rotrou qui en 1105 et 1125 était venu à son secours.

Sanche VI le Sage, 1150 — 1194.

Ce fils lui succéda le 21 novembre 1150 sous le nom de *Sanche VI* et fut surnommé *le Sage*. Il soutint plusieurs guerres contre les Castillans, et conquit la Biscaye, si cependant cette province n'avait pas déjà été rendue à son père. Ce qui est certain, c'est qu'en 1181 il y bâtit la ville de Vittoria, ainsi nommée en commémoration d'une victoire qu'il avait remportée sur les Castillans.

Sanche VII le Fort, 1194 — 1234.

Cette province fut enlevée en 1199 à son fils *Sanche VII le Fort* qui était monté sur le trône le 27 juin 1194. Alphonse III prit pour prétexte de cet acte d'hostilité, d'avoir été abandonné par le roi de Navarre dans sa guerre avec l'Almohade Yacoub [1]. Il engagea Sanche VII à se rendre en Afrique pour épouser une fille de ce même Yacoub, qui devait lui apporter en dot toutes les possessions de ce prince en Espagne. Le mariage n'eut pas lieu, peut-être parce que Mouhamed, le nouveau roi de Maroc, ne voulut pas tenir les promesses de son père. Ce voyage qui dura deux ans, ne valut à Sanche qu'une maladie longue et douloureuse, et des désagrémens avec le pape. Par la suite il entra dans la ligue chrétienne contre Mouhamed, et, malgré ses infirmités, assista en 1212, à la célèbre journée d'Ubéda qui est l'époque de la décadence de l'empire des Almohades.

Dynastie de Champagne. Thibaut I, 1234 — 1253.

Sanche VII, se voyant sans enfans, adopta son neveu, Thibaut VI, comte de Champagne et de Brie, ce prince troubadour [2] si célèbre par ses amours pré-

[1] Voyez p. 320 de ce vol.

[2] Voyez p. 207 de ce vol.

tendues avec la mère de S. Louis[1]. Du consentement des États du royaume, le comte de Champagne lui succéda le 7 avril 1234 sous le nom de *Thibaut I.er* Nous avons vu que ce roi chevaleresque prit part à la croisade de 1239[2].

Il laissa en mourant, le 8 juillet 1253, la couronne de Navarre et le comté de Champagne, à *Thibaut II*, son fils, qui fut jusqu'en 1256 sous la tutèle de sa mère, Marguerite de Bourbon. En 1270 il accompagna S. Louis, qui était son beau-père, au siége de Tunis[3]; après la mort de ce prince il aborda en Sicile et mourut à Trapani le 5 décembre, sans laisser d'enfant. Thibaut II, 1253—1270.

Henri I.er le Gros, son frère, ne régna que trois ans et quelques mois; car il mourut le 21 juillet 1274, suffoqué, dit-on, par la graisse, après avoir fait reconnaître pour son héritière sa fille Jeanne, et ordonné par son testament que, parvenue à l'âge nubile, elle épouserait le roi de France. Henri I le Gros, 1270—1274.

Jeanne I.re, âgée de trois ans et demi, succéda à son père dans le royaume de Navarre et dans les comtés de Champagne et de Brie, sous la tutèle de Blanche d'Artois, sa mère[4]; mais les États de Navarre ayant prétendu adjoindre un seigneur à la régente, elle quitta secrètement le royaume avec sa fille, et se sauva à la cour de France. Philippe le Hardi envoya Eustache de Beaumarchais pour rétablir dans le pays Jeanne I, 1274—1305.

[1] Voyez p. 123 de ce vol. — [2] Voyez vol. IV, p. 9.

[3] Voyez vol. IV, p. 27.

[4] Fille de Robert Ier, comte d'Artois.

l'ordre qui avait été troublé par l'évasion de la reine. Eustache s'empara de Pampelune; mais bientôt un soulèvement général des habitans le força de se renfermer dans la citadelle. Une nouvelle armée française, commandée par Robert II, comte d'Artois, frère de la régente, et par le connétable de Beaujeu, vint délivrer Eustache en 1276. Pampelune fut emportée d'assaut, et les généraux ne purent empêcher les troupes d'y commettre d'horribles excès.

Avénement de la dynastie Capétienne, 1284.

Le mariage de Jeanne I.re avec *Philippe*, deuxième fils de Philippe le Hardi, fut convenu en 1275, mais exécuté seulement en 1284. L'année suivante, le nouveau roi de Navarre monta sur le trône de France sous le nom de Philippe IV le Bel. Voici comment deux historiens français, Velly et Mezerai, peignent le caractère de la reine Jeanne. Elle sut par ses soins, accompagnés d'une rare prudence, chasser l'Aragonais et le Castillan de la Navarre, où elle maintint heureusement la paix, tant par la sagesse des gouverneurs qu'elle lui donna, que par la beauté des réglemens qu'elle y établit. Les Navarrais respectaient en elle jusqu'à la sévérité que lui inspirait le zèle de la justice, parce que dans l'occasion elle savait la tempérer par la douceur. On eût dit qu'elle tenait tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles, par le cœur, étant également belle, éloquente, généreuse, libérale. L'amour de la gloire fut sa passion dominante, et tout l'objet de ses désirs était de laisser à la postérité un illustre souvenir de son existence. Ce fut pour s'assurer cette immortalité qu'elle fit

élever dans la Navarre cette ville si connue sous le nom de Puente-la Reyna; qu'elle bâtit et dota l'abbaye de la Barre au faubourg de Château-Thierry; qu'elle donna de grands biens aux Chartreux, aux Cordeliers, aux Jacobins; qu'elle récompensa si généreusement les gens de lettres, enfin qu'elle fonda en 1304 le collége de Navarre et de Champagne, dans l'université de Paris.

Jeanne mourut, jeune encore, le 4 avril 1305.

SECTION II.

Royaumes de Castille et de Léon.

Alphonse VI, 1072 — 1109. Nous passons à la Castille. *Alphonse VI* [1], second fils de Ferdinand I.er le Grand, avait réuni en 1072 [2] les royaumes de Castille et de Léon, par la mort de Sanche II, son aîné, et par la destitution de Garcie, son cadet. Il y joignit en 1085 le royaume de Tolède. C'était la propriété d'Almamoum qui lui avait accordé un asile lorsque Sanche II l'avait forcé de s'expatrier. Son bienfaiteur étant mort en 1075, et Yahyé, son fils, se trouvant assailli par beaucoup d'ennemis, Alphonse se joignit à eux, et parvint au bout de sept ans à son but. Tolède fut la conquête la plus importante que les Chrétiens d'Espagne eussent faite jusqu'alors [3]. Alphonse peupla la ville de Tolède de colons de sa religion, et en fit la capitale de sa monarchie et sa résidence. Effrayés de cette perte, les rois de Séville et de Badajoz, et l'Almoravide Youssouf s'allièrent contre lui, et le défirent le 23 octobre 1086 à Zalacca, ainsi que nous l'avons raconté ailleurs [4]. Comme les vainqueurs envahirent la Castille et firent mine de vouloir se diriger vers les Pyrénées, Alphonse pressa Philippe I.er, roi de France, de venir à son secours. Les Français, charmés de trouver

[1] On l'appelle Alphonse VI, en comptant les anciens rois de Léon ; car comme roi de Castille et de Léon il était Alphonse I.er

[2] Voyez vol. III, p. 49. — [3] Voyez p. 308 de ce vol.

[4] Voyez p. 314 de ce vol.

une occasion d'acquérir de la gloire militaire, accoururent en foule. A la tête de ces aventuriers étaient Raimond, frère du comte de Bourgogne, Henri de la maison ducale de Bourgogne issue du sang Capétien; et le comte de Toulouse. Les Français repoussèrent les Arabes et les poursuivirent jusqu'en Andalousie; mais Alphonse, au lieu de se servir de ces braves pour écraser les Musulmans, se hâta de conclure la paix pour se débarrasser d'auxiliaires plus entreprenans que disciplinés. Nous verrons ailleurs quel sort il fit à Raimond et à Henri; il donna une somme d'argent au comte de Toulouse, et invita les Français à repasser les Pyrénées : ils le firent, non sans commettre encore beaucoup d'excès.

Alphonse recommença la guerre en 1091 et fit plusieurs conquêtes sur les Arabes, mais en 1108 il essuya près d'Uclès[1] de la part de Temim, frère d'Aly, roi des Almoravides, une défaite où périt Sanche, son fils unique. La perte de la bataille fut réparée par les succès qu'eurent les généraux castillans; mais rien ne put consoler Alphonse de la mort de son fils, et il le suivit promptement au tombeau.

Plusieurs affaires ecclésiastiques d'une assez grande importance furent traitées sous le règne d'Alphonse I.er

La ville d'Oca où résidait anciennement l'évêque de Castille, ayant été détruite par les Arabes, Alphonse transféra en 1075 le siége épiscopal à Burgos.

En 1077 Amé, évêque d'Oléron, arriva en Espagne comme légat de Grégoire VII et porteur d'une bulle

[1] Voyez p. 317 de ce vol.

qui annonçait aux Chrétiens de ce pays que le royaume des Visigoths, leurs ancêtres, avait été tributaire de la cour de Rome, ainsi que le prouvaient des documens d'une authenticité indubitable; mais comme, depuis l'invasion des Sarrasins, le souverain pontife n'avait pu jouir de son droit, la bulle exhortait la nation à ne pas risquer son salut en retenant plus longtemps ce qui était dû à S. Pierre. Alphonse promit de payer au saint-siége une rente annuelle, mais ses successeurs refusèrent de l'acquitter.

En 1078 le cardinal Richard, abbé de St.-Victor de Marseille, arriva de la part du pape, pour engager les églises d'Espagne à adopter l'Office romain à la place de l'Office gothique ou *mozarabique*. Cette demande éprouva une grande opposition de la part du clergé, qu'un moine de Cluny, nommé Robert, excita à la résistance. Le concile de Burgos de 1079 se déclara pour l'Office romain, mais ne put vaincre l'opposition qui était devenue une affaire de parti. Les défenseurs de l'Office gothique invoquèrent un jugement de Dieu. Deux fois on eut recours à l'ordalie: d'abord il y eut un combat singulier dans lequel le champion mozarabique vainquit le romain; enfin l'office gothique soutint une autre épreuve; il sortit intact du feu. Malgré ce triomphe des ennemis d'une innovation, le roi voulut que la décision du concile fut exécutée. On s'y soumit quand la dispute eut perdu son intérêt par la mort des premiers zélateurs.

Le roi avait élevé à l'archevêché de Tolède un Français, nommé Bernard, qui était religieux de Cluny.

Le pape accorda en 1088 à ce prélat la primauté d'Espagne et de la Gaule Visigothe, dignité contre laquelle protestèrent les archevêques de Tarragone et de Barcelonne.

Alphonse I.er fut marié cinq fois. Sa première union avec Agnès de Poitiers fut dissoute en 1080 pour cause de parenté. Sa seconde femme, Constance de Bourgogne, lui donna une infante, nommée Urraque. Il n'eut pas d'enfans de Berthe, fille du comte de Bourgogne, sa troisième épouse. Après la mort de cette princesse, Alphonse épousa en 1096 une des filles du roi de Cordoue et de Séville que les Almoravides avaient détrôné [1]. Elle s'appelait Zaïde et prit au baptême les noms de Marie-Isabelle. Cette princesse donna à Alphonse un fils, ce don Sanche qui périt en 1108 à la bataille d'Uclès [2]. Après la mort de Zaïde, le vieux Alphonse épousa Béatrix, fille du marquis d'Este.

Alphonse eut encore de la belle Chimène Nuñez de Guzman, sa concubine, comme l'appellent les écrivains espagnols, ou sa seconde épouse légitime, d'après quelques auteurs portugais, deux filles : Elvira qui épousa Raimond IV, comte de Toulouse, et Thérésa, que son père maria à Henri, cadet de la maison de Bourgogne, un de ces aventuriers qui étaient venus chercher fortune en Espagne, et neveu de la seconde épouse d'Alphonse. En considération de ce mariage Henri fut nommé *comte du Portugal*, c'est-à-dire de la partie de la Lusitanie qui appartenait à Alphonse.

[1] Voyez p. 316 de ce vol. — [2] Voyez p. 317 de ce vol.

Les écrivains espagnols et portugais ne s'accordent pas sur le titre auquel Henri de Bourgogne obtint ce comté; nous renvoyons cette question à la section de ce chapitre où il sera question du Portugal.

Le héros de la Castille, le Cid, qu'au commencement du règne d'Alphonse nous avons vu au service de ce prince[1] n'eut plus de part à son histoire depuis 1079. Par suite de l'ancienne haine que le roi lui portait[2] et à l'occasion d'un nouveau sujet de mécontentement que le Cid lui avait donné, Ferdinand l'exila à cette époque. Rodrigue Diaz de Bivar, usant des priviléges d'un *riccomo* Castillan, se mit alors à la tête de ses vassaux, et travailla à s'assurer, aux frais des Infidèles, une existence indépendante. Les événemens de sa vie appartiennent dès-lors à l'histoire du royaume d'Aragon où nous retrouverons le Campeador.

Alphonse I.er mourut le 30 juin 1109. Il avait marié l'infante Urraque, sa fille aînée, et qui pouvait devenir l'héritière de ses couronnes, à Raimond, comte de Bourgogne, qui était venu en Espagne avec les aventuriers français, et qui, en faveur de ce mariage, avait été nommé *comte de Galice*. Il naquit en 1106 de ce mariage un fils, nommé Alphonse. A cette époque Urraque n'était pas encore l'héritière de Castille et de Léon, puisque Alphonse I.er avait un fils, ce don Sanche que la princesse de Séville lui avait donné; c'était à lui que le vieux roi destinait la succession. Raimond qui la convoitait, conclut en secret un

[1] Voyez vol. III, p. 45 et suiv.—[2] Voyez vol. III, p. 49.

arrangement avec son beau-frère, le comte de Portugal. Ils convinrent qu'à la mort du roi, leur beau-père, ils partageraient ses états; Henri, comte de Portugal, aurait le tiers de la succession mobiliaire et le royaume de Tolède, ou, si cela ne se pouvait pas, celui de Galice, pour lequel il se reconnaîtrait vassal de la couronne de Castille; à ce prix il contribuerait de toutes ses forces à assurer à Raimond le reste de la monarchie, et à le soutenir, contre toute espèce de prétendans mâles ou femelles. Hugues, abbé de Cluny, servit d'entremetteur dans cette singulière transaction dont l'instrument fut déposé entre ses saintes mains[1].

Tant de précautions prises par les gendres du roi Alphonse pour usurper le patrimoine de son fils, furent traversées par la providence. Dans la même année 1108 Alphonse vit mourir son fils et son gendre Raimond. Celui-ci laissait à la vérité, un fils, mais il paraît que la jeunesse de ce prince qui n'avait pas deux ans, fit craindre aux grands une régence turbulente; car ils engagèrent le roi à donner un second époux à la princesse Urraque. Ils auraient désiré faire tomber le choix sur don Gomez de Campo Espinosa, que la princesse aimait au point qu'on l'accuse d'en avoir eu un fils; mais le clergé conseilla au roi de préférer une alliance avec Alphonse, roi d'Aragon, qui était en même temps roi de Navarre : la réunion de tous les états chrétiens, qui devait être la conséquence de ce mariage, aurait présenté une masse plus

[1] Voyez DACHERII *spicil. vet. script.*, Tom. III, p. 122.

formidable à opposer aux infidèles. L'union avec ce souverain fut conclue peu de temps avant la mort d'Alphonse I.er

Urraque et Alphonse, 1109—1122. *Urraque* qui se trouvait auprès de son époux dans l'Aragon, succéda à son père en Castille et Léon. Le règne de cette princesse ne fut qu'une suite non interrompue de troubles, excités par les diverses factions qui divisaient la cour et la nation; mais par cette raison même on doit se défier de la partialité des historiens du temps. Il paraît certain qu'Urraque était d'un caractère altier et impérieux, et que ses mœurs étaient dépravées. Son époux qui, comme roi d'Aragon et de Navarre, s'appelle Alphonse I.er et que comme roi de Léon on nomme ordinairement *Alphonse VII*, annonça la prétention de régner par lui-même dans les états de son épouse, et nomma un vice-roi pour gouverner jusqu'à son arrivée. Mais donna Urraque devança le roi, son époux, et n'eut pas plus tôt mis le pied en Castille, qu'elle revendiqua le sceptre comme lui appartenant; elle destitua le vice-roi, pour avoir donné à Alphonse le titre de roi de Castille et de Léon. Ce prince vint lui-même à Léon et s'y forma un parti, pendant que la reine s'aliénait de plus en plus les esprits par le scandale que causaient ses privautés avec don Gomez de Campo Espinosa [1], et avec don Pedro Gonzalez, comte de Lara. Le roi, avec qui elle était retournée en Aragon, la fit enfermer au

[1] La maison de Hurtado de Mendoza descend, dit-on, d'un fils de don Gomez et de la reine Urraque, qu'on nomma *Hurtado* ou le *Dérobé*.

château de Castellar; elle s'en échappa, et, arrivée en Castille, travailla à faire dissoudre son mariage sous prétexte de parenté. Il paraît que sa requête à ce sujet fut accueillie à la cour de Rome, et l'on prétend qu'il existe une bulle du pape Pascal II qui charge l'évêque de Santiago de Compostella de prononcer la dissolution du mariage. Elle n'eut cependant pas d'exécution parce qu'il s'opéra une réconciliation entre les deux époux, et en 1111 Urraque rejoignit son mari; mais avant la fin de l'année Alphonse la répudia publiquement; néanmoins il prétendit gouverner la Castille. De là une guerre dont l'issue fut malheureuse pour la reine; son armée fut défaite à Sépulveda; l'un de ses amans, don Gomez, fut tué; l'autre, le comte de Lara, se sauva par la fuite, et se rendit auprès de donna Urraque qui s'était retirée en Galice, dont en 1112 elle fit proclamer roi Alphonse, son fils du premier lit, âgé de six ans. Elle-même se laissa gouverner par le comte de Lara, jusqu'à ce que deux grands de Castille, don Gomez de Mansaneda et don Gutierre Fernandez de Castro, révoltés de l'insolence du favori, l'arrêtèrent et l'enfermèrent au château de Mandilla.

Quatre ans avant la mort de donna Urraque, c'est-à-dire en 1122, les Castillans proclamèrent roi le jeune Alphonse qui, à cette époque, parvenu à l'âge de seize ans, portait depuis 1112 le titre de roi de Galice. Il est nommé *Alphonse II* par ceux qui, en commençant la série des rois de Castille et de Léon avec le fils de Ferdinand I.er, ne comptent pas le

Alphonse II, 1122—1157.

second époux d'Urraque au nombre de ces rois; Alphonse VII par ceux qui, l'excluant également, nomment le père d'Urraque Alphonse VI; enfin pour ceux qui regardent le second époux de cette princesse comme roi légitime de Castille, et qui comprennent dans leur manière de compter tous les rois de Léon, il est Alphonse VIII. Quelques écrivains, en remontant à son père, le comte de Bourgogne, le nomment Alphonse-Raimond. Urraque fit difficulté de lui céder la couronne; plus tard elle souscrivit à une transaction par laquelle elle se réserva son titre et un revenu convenable; mais la honte que sa conduite fit rejaillir sur la famille royale; força le fils à la faire enfermer au couvent de Saldanha où elle mourut en 1126.

Alphonse II eut beaucoup de peine à faire évacuer à l'ancien époux de sa mère, les parties de la Castille, dont il était encore en possession. Enfin Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, se trouvant en 1128 à Najara, ménagea un arrangement par lequel le roi d'Aragon renonça à ses prétentions, et la tranquillité fut rétablie.

Cette même année le roi de Castille épousa Bérengère, fille du comte de Barcelonne et de Provence, mariage conseillé par la politique et ayant pour but d'assurer au roi un appui contre le roi d'Aragon, si celui-ci voulait jamais faire revivre ses prétentions.

Lui-même en éleva, de son côté, de très-mal fondées sur les royaumes de Navarre et d'Aragon, en 1134, à la mort d'Alphonse le Batailleur, l'ancien époux d'Ur-

raqué. Les états d'Aragon et de Navarre furent alors séparés[1], et si l'on peut ajouter foi aux historiens Castillans, Alphonse força le nouveau roi de Navarre de se reconnaître son vassal; mais si ces mêmes écrivains ajoutent que le roi d'Aragon se soumit également à sa suzeraineté, cette assertion est démentie par les documens les plus dignes de foi.

La vanité inspira à Alphonse II l'idée bizarre de se faire couronner empereur par l'archevêque de Tolède. Cette cérémonie eut lieu le 26 mai 1135, en présence du roi de Navarre. La nouvelle dignité du roi de Castille ne fut reconnue par aucun souverain étranger, et l'empereur Alphonse ne put maintenir dans sa dépendance ni le comte de Portugal qui en 1139 se fit proclamer roi, ni le roi de Navarre qui en 1140 défit son seigneur suzerain près de Pampelune. La paix entre les deux princes fut signée la même année dans une entrevue qu'ils eurent sur l'Èbre entre Calahorra et Alfar. Il ne fut plus question depuis ce temps d'une dépendance du royaume de Navarre. Le différend avec le Portugal fut renvoyé à l'arbitrage du pape.

Alphonse II se distingua par plusieurs expéditions contre les Almohades: elles furent presque toutes victorieuses, mais sans résultats durables. Une des plus fameuses entreprises de ce souverain fut dirigée contre Almeria. Les Arabes y entretenaient une marine par laquelle ils troublaient la navigation des Chrétiens. Réuni au comte de Barcelonne, aux Génois et aux Pisans, Alphonse s'empara en 1147 de ce port. Cette

[1] Voyez p. 331 de ce vol. et la Section III du présent chapitre.

conquête était à ses yeux son principal titre à la gloire. Ce fut probablement la prise d'Almeria qui engagea le roi de Murcie à se reconnaître tributaire de la couronne de Castille.

Louis VII, roi de France, gendre d'Alphonse II, fit en 1155 un pèlerinage à S. Jacques de Compostelle: le roi le reçut à Burgos avec une magnificence extraordinaire, l'accompagna à S. Jacques et le ramena à Tolède. Les historiens espagnols parlent de l'étonnement que Louis VII témoigna à la vue des richesses qui furent étalées à ses yeux[1].

Les auteurs de l'Art de vérifier les dates font remonter au règne d'Alphonse II l'usage singulier qui se maintint en Espagne jusqu'au quatorzième siècle, de rédiger en arabe les actes publics, même ceux qui ne concernaient que des Chrétiens.

CASTILLE. Sanche III. 1157 — 1158. Alphonse II fit une faute dont plusieurs princes chrétiens en Espagne lui avaient donné l'exemple; il partagea ses états entre ses deux fils. Dès 1152 il fit prendre le titre de roi de Castille à Sanche, l'aîné, et celui de roi de Léon à Ferdinand, le cadet. A sa mort qui eut lieu le 21 août 1175, *Sanche III* se mit en possession de la Castille et du royaume de Tolède, et Ferdinand II eut le royaume de Léon, avec les Asturies et la Galice.

[1] Ces mêmes historiens prétendent que le véritable objet du voyage de Louis VII était d'éclaircir les soupçons qu'on lui avait inspirés à l'égard de la légitimité de la naissance de la reine Constance, son épouse, fille de l'*empereur* Alphonse et de Bérengère de Barcelonne, morte six ans auparavant. Louis VII partit satisfait. Tout cela à l'air d'un roman.

Sanche III était un prince doux et aimable; mais il ne régna qu'une année. Sous lui, en 1158, commença l'*ordre religieux et militaire de Calatrava*; qui est le plus ancien de l'Espagne, mais le second seulement en rang. Calatrava, située dans la Sierra Morena, appartenait aux Templiers: c'était un poste difficile à soutenir contre les Arabes, maîtres de l'Andalousie. Les Templiers qui ne se sentaient pas assez forts pour maintenir cette place, l'offrirent au roi. Personne n'osant se charger de défendre Calatrava, Fitère, abbé de Citeaux, qui se trouvait à Tolède, offrit ses services pour cette entreprise. Alors il institua l'ordre qui fut nommé d'après cette place, et qui se dévoua à la guerre contre les Arabes. Fondation de l'ordre de Calatrava.

Alphonse III (ou VIII ou IX)[1], âgé de trois ans, succéda le 31 août 1158 à son père Sanche III. Sa minorité fut remplie de troubles, grâce à l'ambition des différens partis qui se disputaient la régence. C'étaient les familles de Castro et de Lara qui y prétendaient, chacune pour son compte: Ferdinand II, roi de Léon, oncle du jeune roi, la disputait à toutes les deux. Les factions se combattirent jusqu'en 1170; alors le roi, âgé de quinze ans, fut déclaré majeur par les cortès réunies à Burgos. Il fut marié à la même époque à Éléonore, fille de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Éléonore de Poitou, duchesse de Guienne. Cette princesse lui apporta la Gascogne à titre de dot[2]. Alphonse III, 1158—1214.

[1] Voyez la note de la page 336.

[2] Ce fait est prouvé par le récit de MATTHIEU PARIS, dans *Vita Henrici III, ad. an.* 1253, p. 835, ed. Tigur. Mais on

En 1177 Alphonse enleva aux Arabes Cuença qui était une de leurs places les plus importantes; mais en 1194 l'intolérance des Chrétiens, qui faisaient éprouver les plus mauvais traitemens aux Musulmans vivans sous leur joug, suscita une guerre entre les Castillans et les Almohades. Yacoub ben Youssouf[1] la déclara guerre de religion, et attaqua Alphonse avec de grandes forces. Celui-ci essuya près d'Alarcos une défaite qui aurait exposé sa monarchie au plus imminent danger, si Yacoub avait pu en profiter; mais les affaires d'Afrique le rappelèrent à Maroc.

Alphonse III attribuait sa défaite à Sanche VII, roi de Navarre, qu'il accusait de ne l'avoir pas soutenu: pour se venger de cette défection, il s'empara en 1195 de la Biscaye avec les provinces d'Alava et de Quipuscoa, qui depuis ce temps ont constamment fait partie du royaume de Castille.

Nous avons parlé[2] des immenses préparatifs que Mouhamed, fils de Yacoub, roi des Musulmans, fit pour conquérir l'Espagne; de la croisade que le pape Innocent III publia contre les Almohades, et de la défaite que ceux-ci essuyèrent en 1212 à Navas de Tolosa ou à la journée d'Ubéda.

Alphonse III aimait les lettres: il fonda en 1208 à Palencia une université où il appela des hommes de mérite de France et d'Italie. C'est le premier établissement de ce genre que l'Espagne ait possédé; il ne

voit par le même passsage que Henri III, roi d'Angleterre, se remit en possession de cette province.

[1] Voyez p. 320 de ce vol. — [2] Voyez *ibid.*

porta que des fruits tardifs, et il se passa beaucoup de temps avant que les sciences parvinssent en Castille au même point où déjà elles avaient été depuis longtemps portées par les Arabes dans les contrées où ils étaient les maîtres.

Alphonse II mourut le 5 août 1214. Les Espagnols le désignent par les épithètes de *Bon* et *Noble*, et le comptent parmi les meilleurs princes qui aient régné sur eux.

Henri I.er, son fils, âgé de onze ans, fut d'abord sous la tutèle de sa mère Éléonore d'Angleterre; cette princesse étant morte au bout de quelques mois, Bérengère, sœur du jeune roi et épouse séparée du roi de Léon, se chargea de la régence de son frère, dont elle était l'aînée de trente-deux ans. La minorité de ce prince ne fut pas moins orageuse que l'avait été celle de son père. Un ambitieux, Alvaro de Lara, engagea Bérengère, par des promesses trompeuses, à se démettre en 1215 de la régence en sa faveur. La manière tyrannique dont il usa de son pouvoir, excita une guerre civile qui se prolongea jusqu'en 1217 que le jeune roi mourut d'un accident. Henri I. 1214—1217.

Bérengère, voulant procurer la couronne de Castille à son fils Ferdinand qui était l'héritier présomptif de celle de Léon, cacha la mort de son frère, et prétextant un vif désir de voir ce fils, qui était parvenu à sa dix-septième année, obtint qu'il fût envoyé auprès d'elle. Aussitôt elle le présenta aux États de Castille comme leur souverain; mais quand elle vit que d'un côté Alvaro de Lara exigeait que la garde de ce prince,

lui fût confiée, tandis que de l'autre le roi de Léon, père de Ferdinand, prétendait pour lui-même à la couronne de Castille, elle fit valoir ses propres droits de sœur aînée; les États les reconnurent légitimes et proclamèrent Bérengère reine de Castille. Elle accepta la couronne, uniquement pour la résigner sur-le-champ en faveur de son fils.

Léon. Ferdinand II, 1157—1187. Fondation des ordres de S. Jacques et d'Alcantara.

Il est nécessaire d'interrompre pour un instant l'histoire du royaume de Castille. Nous avons dit qu'en 1157 celui de Léon en avait été détaché en faveur de *Ferdinand II*, fils cadet d'Alphonse II. Sous le règne de ce prince furent fondés deux ordres religieux et militaires qui sont regardés comme le premier et le troisième d'Espagne. L'un, dit de *S. Jacques de Compostelle*, fut fondé par un particulier, nommé don Pedro Fernandez de Fuerte Encalada. Le pape Alexandre III le confirma en 1177. Les chevaliers faisaient vœu d'escorter, protéger et héberger les pélerins allant offrir leurs dévotions à l'apôtre, patron d'Espagne. L'autre de ces ordres, nommé d'abord *ordre de S. Julien de Pereyro*, et depuis 1219, *d'Alcantara*, doit son origine à deux gentilshommes de Salamanque du nom de Suero et Gomez, qui le fondèrent en 1176 : les deux ordres parvinrent successivement à d'immenses richesses.

Ferdinand II avait épousé en 1164 donna Urraque, infante de Portugal, sa cousine issue de germaine, qui en 1166 lui donna un fils; cette union fut dissoute neuf ans après pour cause de parenté. Le roi de Léon passa à de secondes et à de troisièmes noces avec des

filles des maisons de Lara et de Biscaye, dont il eut plusieurs enfans. Il mourut le 21 janvier 1187.

Alphonse IX[1] fils de Ferdinand II et de l'infante de Portugal, lui succéda. Né lui-même d'un mariage défendu par les canons, il eut deux fois de suite le malheur de contracter des unions illégitimes. D'abord il épousa en 1189 Thérèse de Portugal, sa cousine germaine. Ce mariage fut cassé en 1192 au deuxième concile de Salamanque qui déclara bâtards les enfans qui lui devaient la vie. Alphonse continuant de vivre avec Thérèse, les royaumes de Léon et de Portugal furent mis en interdit, ce qui causa beaucoup de troubles. Alphonse renvoya enfin son épouse en 1195; mais son second choix ne fut pas plus heureux. Il épousa Bérengère, fille de son cousin germain, Alphonse III, roi de Castille. Le pape Innocent III s'éleva contre cet inceste, et envoya un légat pour en faire cesser le scandale. Alphonse qui aimait son épouse, ayant refusé d'y renoncer, l'interdit fut de nouveau lancé sur le royaume de Léon. En 1204 seulement les époux consentirent à se séparer, après avoir eu cinq enfans, que le pape déclara légitimes : ce fut en faveur de Ferdinand, l'aîné de ces enfans, que sa mère résigna en 1217 la couronne de Castille qu'il fut dans le cas de défendre, pendant peu de temps seulement, contre son propre père. Alphonse IX, 1187—1230.

Assisté d'un corps de troupes fourni par ce même fils avec lequel il s'était réconcilié, Alphonse IX enleva

[1] Avec ce prince cesse la différence dans la manière de compter les Alphonse. Il est généralement nommé Alphonse IX.

en 1229 aux Arabes l'importante place de Cacerès sur le Salor en Estramadure, et en 1230, Mérida sur la Guadiana.

En 1223 Alphonse IX avait institué l'université de Salamanque qui devint la plus célèbre d'Espagne. D'autres écrivains datent cette université de l'année 1240, que Palencia fut supprimée et transportée à Salamanque; d'autres enfin de 1254 seulement qu'Alphonse X créa dans cette ville quelques chaires de droit, de logique, de physique et de musique. Les trois versions peuvent se combiner et les dates être exactes.

Alphonse IX mourut le 23 septembre 1230. Quoique depuis long-temps il vécut en parfaite harmonie avec son fils, le roi de Castille, il institua par testament Sancie et Douce, filles de son premier mariage, qui avaient été déclarées illégitimes, héritières du royaume de Léon. La reine Thérèse ayant pris parti pour ses filles, la guerre civile allait éclater. Elle fut prévenue par la prudence de la reine Bérengère qui, ayant invité donna Thérère à une conférence, obtint le désistement des deux princesses contre une pension annuelle de 30,000 florins d'or que Ferdinand promit de payer à chacune de ses sœurs. Ainsi, après une séparation de soixante - treize ans, les royaumes de Castille et de Léon furent de nouveau réunis.

CASTILLE ET LÉON. S. Ferdinand III, 1217 (1230)-1252.

Nous avons vu comment *Ferdinand III* était monté en 1212 au trône de Castille sur lequel il dut se maintenir les armes à la main, contre la faction de Lara et contre son père, le roi de Léon. Ce ne fut qu'après

la mort d'Alvaro de Lara en 1219 qu'une réconciliation eut lieu entre le père et le fils.

En 1219 Rodigue Ximenez de Rada, archevêque de Tolède, un des historiens de cette époque, se fit autoriser par le pape Honorius III à publier une croisade contre les infidèles. Son zèle fut couronné de succès; une foule de pieux aventuriers s'asemblèrent près de Tolède; l'archevêque lui-même se mit à la tête des soldats du Christ, et attaqua quelques places du royaume de Valence. Cette expédition n'eut pas de résultat durable. S. Ferdinand lui-même (nous l'appelons ainsi par anticipation, car il fut canonisé en 1671) fit les années suivantes des incursions dans les états musulmans; il échoua dans une entreprise qu'il tenta sur Jaen en 1230, l'année même où il réunit à la Castille le royaume de Léon.

Conquête de Cordoue.

Il continua dès-lors avec une nouvelle vigueur la guerre contre les Infidèles. En 1233 il remporta près de Xerez de la Guadiana une victoire brillante sur Montawakkel ben Houd, chef habile qui avait entrepris de former un nouvel état considérable sur les débris de l'empire des Almohades [1]. Ferdinand III fit manquer ce projet, et s'empara en 1236 de Cordoue. Pour pouvoir donner suite à cette conquête, il se fit autoriser par Grégoire IX à se faire payer, trois ans de suite, 20,000 florins d'or par le clergé de ses états.

Conquête du royaume de Murcie.

En 1243 ben Houdoul, roi de Murcie, s'étant brouillé avec le roi de Grenade, se soumit à Ferdinand dont

[1] Voyez p. 320 de ce vol.

le fils, l'infant Alphonse, prit possession de cet état. Nous avons rapporté comment il arriva qu'à cette époque le roi de Grenade céda Jaen à Ferdinand III et devint son vassal [1].

Conquête de Séville.

Le roi tourna alors ses forces contre Séville, et le pape Innocent IV l'autorisa à percevoir pendant trois ans une décime des revenus du clergé. Ferdinand employa cette somme à la construction d'une flotte avec laquelle Raimond Boniface, amiral de Castille, détruisit, dans l'embouchure du Guadalquivir, la flotte africaine destinée à porter des secours aux assiégés. Ceux-ci se défendirent jusqu'au 23 novembre 1248. Il fut signé alors une capitulation qui accorda aux habitans la permission de quitter la ville : 100,000 ou selon d'autres 300,000 individus en profitèrent pour s'établir dans le royaume de Grenade ou pour passer en Afrique, et Ferdinand entra dans une ville entièrement déserte. Les places de Xerez de la Frontera, Medina Sidonnia, Cadix, Saint Lucar, furent enlevées aux Arabes en 1250.

Loi fondamentale sur l'indivisibilité et la primogéniture.

Peu de temps avant sa mort en 1252, Ferdinand III publia la loi fondamentale de Castille et de Léon sur l'indivisibilité de la monarchie *(de señorio uno)* et sur le droit de primogéniture *(de maioria)*, qui empêchèrent les partages pour l'avenir [2].

Il mourut à Séville le 31 mai 1252. Il avait été marié deux fois. De sa première épouse, Béatrix, fille

[1] Voyez p. 323 de ce vol.

[2] *Partidas* II, T. XV. L. 2 et 5. — Rousset, Corps diplom. Suppl. T. I. P 1.

de l'empereur Philippe (dit de Souabe), il laissa six fils, savoir Alphonse qui lui succéda, Frédéric et Henri dont nous n'aurons que trop d'occasions de parler, Philippe et Sanche qui furent successivement (et le cadet par suite de la résignation de l'aîné) archevêques de Seville, et Émanuel, seigneur d'Escalona, dont descendent les maisons de Manuel de Carroa et de Manuel d'Ubeda. Ferdinand III avait fait quelques démarches à la cour de Rome, pour obtenir, en faveur de ses fils ou de l'un d'eux, une partie de la succession allodiale de Philippe ou des terres de la maison de Hohenstaufen en Allemagne. L'empereur Frédéric II qui s'était mis en possession de cet héritage, s'arrangea avec le roi de Bohême et avec Otton de Brunswick, qui avaient épousé les deux sœurs de la reine de Castille [1]; mais on ne trouve pas qu'il ait rendu justice aux enfans de Béatrix.

Ferdinand III avait été remarié, après la mort de la princesse de Hohenstaufen, à Jeanne de Dammartin qui en 1251 succéda à sa mère dans les comtés de Ponthieu et d'Aumale. Il laissa de ce mariage un fils, nommé Ferdinand de Castille, et une fille, Éléonore. Ferdinand aurait hérité des comtés de Ponthieu et d'Aumale, s'il avait survécu à sa mère; mais comme dans la maison de Ponthieu le droit de représentation n'était pas introduit, Jean de Castille, fils de Ferdinand, n'eut que le comté d'Aumale avec la baronnie de Montgommery, et Éléonore eut celui d'Abbeville qu'elle apporta à Édouard, alors prince de Galles, son

[1] Voyez vol. IV, p. 203.

époux. La petite-fille de Jean porta Aumale dans la maison d'Harcourt, de laquelle ce comté passa, encore par mariage, dans celle de Lorraine.

Alphonse X, 1252 — 1284. *Alphonse X*, surnommé *le Sage* et *l'Astronome*, avait trente-un ans, lorsque, en 1252, il succéda à Ferdinand III, son père. Pendant un règne de trente-deux ans deux projets ne cessèrent d'occuper ce prince; l'un, de transporter en Afrique le théâtre de la guerre avec les Maures; l'autre, d'aller se faire couronner roi d'Allemagne et empereur romain. Nous avons raconté ailleurs par quels moyens de corruption ce prince se procura les suffrages de quelques électeurs en Allemagne. Il ne cessa de porter le titre de roi des Romains que lorsque l'archevêque de Séville, par ordre du pape Grégoire X, prononça l'excommunication contre lui [1].

L'expédition projetée en Afrique où était le centre de la puissance des Maures, fut empêchée tantôt par le défaut d'argent, tantôt par d'autres entreprises qui vinrent détourner son attention. Au moment où, en 1259, il allait s'embarquer pour l'Italie d'où il avait l'intention de se rendre au-delà des Alpes, son frère Henri prit les armes contre lui. L'infant fut battu et obligé de se sauver; il se rendit auprès du roi de Tunis où il prit du service, et de là en Italie où nous l'avons vu jouer un rôle dans la catastrophe de la maison de Hohenstaufen. Le roi de Niebla ayant fourni du secours à Henri, Alphonse assiégea sa capitale, la prit par famine, et réunit ce petit état à la Castille.

[1] Voyez vol. IV, p. 272.

Ferdinand III avait ordonné la rédaction d'un code civil pour la monarchie Castillane. Ce travail fut achevé en 1260; il se compose d'une collection de lois et de coutumes, ainsi que de décrets de conciles qui avaient été successivement promulgués. Comme la collection est divisée en sept parties, on la nomma *Las siete Partidas*. Confirmé par les cortès de Toro de 1501, ce code régit encore aujourd'hui la monarchie Espagnole. Las siete Partidas.

L'expédition d'Alphonse en Afrique ayant été ajournée, les princes arabes le prévinrent : les rois de Grenade, de Murcie et de Maroc l'attaquèrent à l'improviste en 1262 et lui enlevèrent plusieurs places; il prit sa revanche dans les années suivantes, et força en 1265 le roi de Grenade à se reconnaître de nouveau son vassal. En 1266 il prit possession du royaume de Murcie, dont Jayme Ier, roi d'Aragon, fit la conquête pour son compte. Les Arabes furent expulsés de cette province; Alphonse en partagea toutes les terres entre des Castillans, des Aragonais, des Catalans et des Valençais.

Richard, roi d'Allemagne, étant mort en 1272, Alphonse crut le moment favorable pour faire reconnaître ses droits au trône de l'empire : il s'adressa au pape Grégoire X et réclama son appui. Le souverain pontife ne lui cacha pas qu'il regardait son élection comme illégale. Bientôt après, le trône d'Allemagne fut déféré à Rodolphe de Habsbourg. Le pape s'étant en 1273 rendu au concile de Lyon[1], l'ambassa-

[1] Voyez vol. IV, p. 274.

deur de Rodolphe y fut reçu, malgré les protestations d'Alphonse, et prêta entre les mains du pape le serment usité relativement au maintien des priviléges de l'Église. Grégoire X lui-même annonça au roi de Castille ce qui venait de se passer, et exigea sa renonciation à la couronne d'Allemagne, comme un sacrifice nécessaire au bien de la chrétienté. Dans l'intention d'adoucir ce que cet acte pouvait avoir d'amer pour sa vanité, le pape lui accorda pour six ans une partie des revenus du clergé, à la charge de l'employer contre les Infidèles. Alphonse signa formellement sa renonciation en 1274; mais le pape lui ayant accordé une entrevue qui eut lieu à Beaucaire au commencement de 1275 [1], il se rétracta, déclarant qu'il était décidé à faire valoir ses droits tant au trône d'Allemagne qu'au duché de Souabe. On se sépara dans des dispositions peu amicales, et Alphonse, de retour en Castille, reprit le titre de roi des Romains. Ce fut alors que le pape le fit excommunier; cet acte de vigueur lui imposa, et il cessa de se parer d'une dignité qui ne lui appartenait à aucun titre.

Alphonse X auquel manquaient les ressources nécessaires pour exécuter ses projets, avait employé, dès le commencement de son règne, un moyen qui porta le trouble dans toutes les transactions sociales et attira à son auteur la haine de la nation : c'était une refonte complète et une altération de la monnaie. Une suite de cette mesure désastreuse fut le renchérissement de tous les objets de commerce, qui mit le désespoir dans

[1] Voyez p. 356 de ce vol.

la nation. La confusion et le mécontentement augmentèrent, lorsque Alphonse, croyant y remédier, s'avisa de vouloir fixer le prix des marchandises. Aucun prince n'avait plus de motifs de ménager l'opinion publique, que les souverains des royaumes d'Espagne, parce que l'agrandissement successif de ces états avait en même temps élevé la classe de la nation qui en avait été l'instrument, savoir la noblesse. Ce corps possédait de grandes richesses et de plus grandes prérogatives encore, il avait un puissant appui dans les trois ordres militaires qui, chargés par leur institution, d'une guerre regardée, non comme l'affaire d'un état en particulier, mais comme celle de toute la péninsule, de toute la chrétienté même, étaient devenus des puissances presque indépendantes. A côté de la noblesse et des ordres, les villes avaient aussi acquis une autorité capable de devenir dangereuse à un prince qui avait perdu toute popularité. Le mécontentement de la nation éclata à différentes reprises par des révoltes; la première fois l'infant Henri s'était mis à la tête des rebelles; la seconde fois, en 1270, ce fut un autre frère du roi, l'infant Philippe. Alphonse réussit à appaiser ces mouvemens; mais la mort de son fils aîné, Ferdinand, prince de la Cerda, remplit le royaume de troubles d'une nouvelle espèce et fut la source de vifs chagrins pour Alphonse.

Affaires des princes de la Cerda.

En partant en 1275 pour Beaucaire, Alphonse avait confié la régence à ce fils âgé de dix-neuf ans; mais l'infant mourut au moment où il allait marcher contre les Arabes. Son frère, don Sanche, plus jeune que

lui de deux ans, eut la gloire de repousser les ennemis et de sauver la Castille. Ferdinand de la Cerda avait laissé, de son mariage avec Blanche de France, fille de S. Louis, deux infans, nommés Alphonse et Ferdinand. Le service que don Sanche venait de rendre à la monarchie fut probablement cause de ce qui se passa aux États de Ségovie de 1276. D'accord avec le roi, les États exclurent de la succession les fils du prince de la Cerda, et déclarèrent héritier du trône l'infant don Sanche. Cet acte d'injustice eut des conséquences bien désastreuses. En vain, pour le justifier, a-t-on dit que la législation des Visigoths qui était en vigueur, parce que les Partidas n'avaient pas encore force de loi, ne connaissait pas le droit de représentation, et qu'à défaut de cette fiction de droit, la proximité du grade devait prévaloir sur la priorité de la ligne. La succession des souverains ne se règle pas, comme l'héritage laissé par un particulier, d'après les dispositions du droit civil. Cette seule observation, d'une évidence incontestable, renverse tout l'édifice de raisonnement par lequel l'historien Ferreras a voulu justifier le tort dont les princes de la Cerda furent les victimes.

Aussitôt que le décret inique des cortès de Ségovie fut connu en France, le roi Philippe le Hardi envoya des ambassadeurs à Burgos pour réclamer la dot de Blanche et faire valoir les droits des fils de cette princesse, neveux du roi de France. Ses demandes ayant été refusées, Philippe le Hardi déclara la guerre au roi de Castille; mais le pape Jean XXI s'entremit

afin d'empêcher pour le moment les suites de cette brouillerie.

La reine Yolande, épouse d'Alphonse X, indignée de l'injustice commise envers ses petits-fils, quoique celui qui en profitait fût son propre fils, se retira secrètement à la cour d'Aragon auprès de Pierre le Grand, son frère, emmenant avec elle Blanche de France et ses fils. Tel fut le premier fruit que le décret de Ségovie porta à Alphonse; le second fut plus amer encore. Soupçonnant son frère, l'infant Frédéric, d'avoir favorisé la fuite des princesses, Alphonse le fit étrangler. Le pape Jean XXI étant mort en 1277, Philippe le Hardi allait éclater, lorsque le nouveau pape, Nicolas III, s'interposa. En 1280 les deux souverains se rapprochèrent : Alphonse X se rendit à Bayonne et Philippe à Mont de Marsan : leurs ministres tinrent des conférences à Acqs, mais les intrigues de l'infant don Sanche les rendirent infructueuses.

Bientôt ce jeune ambitieux se brouilla avec son père. Celui-ci proposa en 1281 aux cortès de Séville, de donner satisfaction au roi de France, en accordant aux princes de la Cerda le royaume de Murcie à titre de fief de la couronne de Castille. Sanche fut extrêmement mécontent de cette proposition qui tendait à diminuer son héritage, et comme les États se montraient très-mal disposés envers le roi à cause de l'altération de la monnaie, le prince convoqua à Valladolid pour 1282 une assemblée de prélats, nobles et villes de son parti, où Alphonse fut déclaré incapable

de gouverner plus long-temps. Tout le monde abandonna ce monarque et l'on voulut proclamer roi son fils; mais celui-ci n'accepta que le titre de régent.

La conduite de Sanche révolta tellement son père, qu'il s'allia à Aben Youssouf, roi Mérinide de Maroc, lequel cette même année 1282 passa en Espagne [1]. Son armée réunie à celle de Castille, assiégea vainement Cordoue où le fils rebelle s'était enfermé. Le pape Martin IV vint au secours d'Alphonse avec les armes spirituelles, menaçant Sanche des censures ecclésiastiques et annulant les sermens qu'il s'était fait prêter. Le roi le déshérita formellement par un acte signé à Séville le 8 novemvre 1282, et confirma l'exhérédation par un testament du 20 avril 1284. Il institua ses héritiers les deux fils du prince de la Cerda, et, à leur défaut, le roi de France. Les historiens qui parlent de ce testament ne disent pas pourquoi Alphonse exclut aussi ses deux fils cadets, les infans Pierre et Jean, qu'on ne sache pas avoir manqué à leur devoir filial : il est vrai qu'à l'époque du testament, Pierre ne vivait plus, ayant été tué en 1283 dans une bataille contre les Maures, mais il avait laissé un fils. Quant à l'infant Jean, un codicile du 22 février 1284 lui avait légué le royaume de Séville avec Badajoz.

Effrayé de ces dispositions, Sanche employa Béatrix de Guzman, douairière de Portugal, fille naturelle d'Alphonse qui l'aimait tendrement, pour négocier une réconciliation. On assure qu'avant sa mort ar-

[1] Voyez p. 326 de ce vol.

rivée le 4 avril 1284, le roi de Castille pardonna à ce fils dénaturé; mais on ne dit pas qu'il ait révoqué le testament et le codicille.

Si la postérité n'a pas assigné à Alphonse une place parmi les grands princes, c'est que ses belles qualités, son courage, ses talens militaires, ses connaissances furent obscurcies par la vanité ridicule de vouloir jouer le rôle d'empereur d'Allemagne. Elle le brouilla avec les grands du royaume et avec le clergé qui voyait à regret les richesses d'Espagne passer à l'étranger pour être employées à s'assurer la protection de la cour de Rome. Alphonse était un prince très-instruit, et vraiment savant en mathématiques, particulièrement en astronomie. Les *Tables Alphonsines* que des Juifs de Tolède et des astronomes arabes dressèrent par son ordre, lui ont assigné un rang distingué dans l'histoire des sciences exactes. Alphonse aimait aussi beaucoup la poésie, et faisait lui-même des vers dans ses momens de loisir. Il fit, dit-on, une traduction de la Bible en espagnol.

Sanche IV monta enfin sur un trône après lequel il avait si long-temps soupiré. Don Jean, son frère, fit quelques mouvemens pour se mettre en possession du legs que le père lui avait destiné; mais trouvant tous les esprits disposés en faveur de son frère, il y renonça. Sanche IV entra en négociation avec Philippe IV le Bel, roi de France, au sujet des prétentions du prince de la Cerda qui, ainsi que son frère, étaient, pendant la vie de Pierre le Grand, retenus en Aragon dans une espèce de captivité; leur sort changea

Sanche IV. 1281—1295.

à la mort de ce monarque : Alphonse III, son successeur, fit en 1288 proclamer le prince de la Cerda roi de Castille. En même temps l'infant don Jean, frère de Sanche IV, se révolta, mais fut arrêté et enfermé. Son beau-père, Lopez Diaz de Haro, seigneur de Biscaye, ayant osé tirer l'épée contre le roi, fut tué par les grands qui se trouvaient à cette scène. La faction de Haro, très-puissante dans le royaume, se déclara pour le prince de la Cerda : elle vivait depuis long-temps en guerre ouverte avec une autre faction qui n'était ni moins turbulente ni moins puissante; celle des comtes de Lara. L'ambition de ces deux partis remplit le royaume de désordres.

Le 13 juillet 1289 les ambassadeurs de France et de Castille signèrent à Lyon une transaction par laquelle Sanche cédait le royaume de Murcie à Alphonse et Ferdinand de la Cerda, ses neveux, pour le posséder, eux et leurs descendans en pleine souveraineté, ne se réservant pas même la suzeraineté. Le roi d'Aragon empêcha ses protégés d'accepter cet arrangement; ce fut un malheur pour eux, car la mort d'Alphonse III en 1291 les laissa sans appui. Ils furent sacrifiés par la paix que Jayme, son successeur, fit avec Sanche IV : les princes de la Cerda se retirèrent alors en France.

Cette paix laissa à Sanche IV le temps de pousser la guerre contre les Arabes. Avec le secours de la flotte des Génois, commandée par le fameux Benoît Zacharie, il prit Tariffe en 1293. A la même époque l'infant Jean que Sanche IV avait relâché, se révolta ouvertement contre le roi; s'étant joint au parti de

Lara et ayant obtenu des troupes du roi de Maroc, il parut en 1294 avec elles devant Tariffe. Ce fut à ce siége que don Alonso Guzman de Perez qui commandait dans la ville, donna un exemple de fidélité qui est fameux dans l'histoire. Don Jean ayant appris qu'un enfant de Guzman était élevé à la campagne, le fit chercher, et ayant fait requérir le commandant de paraître sur les murs de la ville, il lui montra son fils, menaçant de le tuer s'il ne rendait pas la place. Guzman fit son devoir, et l'infant eut la barbarie de faire égorger l'innocent enfant sous les yeux du père. Ce fait est attesté par une lettre autographe du roi Sanche IV que les ducs de Médina Sidonia conservent, dit-on, dans les archives de leur famille. Le forfait de l'infant fut sans fruit; il se vit obligé de renoncer à la prise de Tariffe.

Sanche IV, pour s'assurer l'assistance du roi de Portugal, lui céda, comme lui revenant à titre de dot de sa mère Béatrix de Guzman, sœur naturelle du roi de Castille, les villes de Badajoz, Truxillo, Serpeto, Moura, Cacerez, Allariz et Aguyar de Neira. Il mourut en 1295, après avoir fait reconnaître successeur son fils aîné, âgé de dix ans, Ferdinand IV, et comme régente, la mère de ce prince, Marie de Molina. Ferdinand était issu d'un mariage contracté dans un degré prohibé, lequel ne fut reconnu légitime par le pape qu'en 1301.

Nous renvoyons au livre suivant l'histoire de Ferdinand IV.

SECTION III.

Royaume d'Aragon, 1035—1295.

Dynastie de Navarre.

On distingue trois dynasties de rois d'Aragon : celle de *Navarre* depuis 1035 jusqu'en 1137; celle de *Barcelonne* jusqu'en 1412, et celle de *Castille* jusqu'en 1516, où les royaumes d'Aragon et de Castille furent réunis.

Ramire I, 1035—1063.

Le royaume d'Aragon que Sanche le Grand laissa en 1035 à son fils naturel, *Ramire I.er* [1], ne comprenait que Jaca et son district ou le petit pays renfermé entre le royaume de Navarre, l'Èbre et le Gallego, et traversé par la rivière d'Aragon. Après la mort de Gonçalez, son frère, en 1038 [2] il y joignit, conformément au vœu libre des peuples, le royaume de Sobrarbe et de Rigaborce ou le petit pays situé au Nord de Huesca et de Barbastro, entre le Gallego et la Noguerra Ribagorzana, dont Ainsa était la capitale. En 1042 il chercha, par une tentative qui fut infructueuse, à s'emparer de la Navarre. Dans sa vieillesse il fit la guerre au roi de Saragosse, mais ce prince maure ayant réclamé l'assistance du roi de Castille, son seigneur direct, Ramire fut défait le 8 mai 1063 à Grados par le fils du roi de Castille ou plutôt par le célèbre Cid [3]. Ramire périt lui-même dans la bataille.

Sanche I, 1063—1094.

Sanche I.er, son fils, qui fut aussi roi de Navarre [4],

[1] Voyez vol. III, p. 43. — [2] Voyez vol. III, *ibid.*

[3] Voyez vol. III, p. 47. — [4] Voyez p. 334 de ce vol.

fit, pendant toute la durée de son règne, la guerre à la dynastie d'Aben Houd qui régnait à Saragosse et dans une grande partie de l'Aragon. Il fut blessé à mort au siége de Huesca, le 1 juin 1094; mais il ne retira la flèche qui l'avait frappé à la poitrine, et ne permit au sang de couler qu'après avoir reçu le serment de son fils et des grands du royaume, de ne pas poser les armes avant que la bannière de la croix ne fût plantée sur les murs de Huesca.

Pierre I.er, fils et successeur de Sanche I.er en Aragon et dans la Navarre, après avoir remporté, le 25 novembre 1096, à Alcoraz une victoire brillante sur les Castillans et les Arabes réunis, dans laquelle périrent 40,000 ennemis, si les chroniqueurs n'ont pas exagéré, fit la conquête de Huesca, et quatre ans après celle de Barbastro. Ce fut ainsi que Pierre I.er acquitta le vœu qu'il avait formé entre les mains d'un père mourant; ce fut ainsi qu'il rompit à jamais les forces de la dynastie d'Aben Houd, et prépara la conquête de Saragosse. Celle de Huesca et Barbastro avait plus que doublé la surface de son royaume d'Aragon; mais une mort prématurée ne lui permit pas d'exécuter les plans qu'il paraît avoir formés pour l'agrandissement de ce royaume, et pour l'exécution desquels il venait de s'associer au célèbre Cid. Pierre I, 1094 — 1104.

Banni de sa patrie par Alphonse I.er, roi de Castille, en 1089[1], le Cid, usant du privilége de la loi de Castille, s'était, comme nous l'avons dit ailleurs, mis à la tête d'un corps de ses vassaux, et, jouant le rôle Fin de l'histoire du Cid.

[1] Voyez p. 340 de ce vol.

d'un chevalier errant qui n'a été pour nous un objet de risée que par l'ouvrage immortel de Cervantes, était devenu lui-même une espèce de puissance indépendante. Les aventures qu'il eut pendant ses vingt dernières années n'appartiennent à l'histoire d'aucun des états chrétiens d'Espagne en particulier; elles forment une histoire à part; mais comme Sanche I.er et Pierre I.er ont été, plus souvent qu'aucun autre prince, en liaison avec lui, que le royaume de Valence qui a été le théâtre de ses faits et gestes appartient aujourd'hui à l'Aragon, et enfin comme le Cid exécuta une de ses dernières entreprises en commun avec Pierre I.er, il nous paraît convenable de placer ici l'histoire de ce héros depuis 1079.

Le *fuero viejo* ou le droit Castillan, outre la loi de dénaturalisation dont nous parlerons plus bas, renferme les dispositions suivantes:

« Lorsque, par une raison quelconque, le roi exile un rico home, son vassal, les vassaux et amis de l'exilé peuvent partir avec lui; ils doivent même le suivre jusqu'à ce qu'il trouve un autre seigneur qui lui soit gracieux. Et si le roi donne congé (*desafueres, ex jure dimittit*) à un rico home et que celui-ci quitte le pays, ses vassaux peuvent s'en aller avec lui, s'ils le veulent, et l'assister jusqu'à ce que le roi l'ait rappelé à sa cour. Et si le roi donne congé à un hidalgo, vassal d'un rico home, le rico home peut, s'il le veut, avec son vassal, renoncer au roi, quitter le pays et chercher un autre seigneur qui leur fasse du bien à tous deux. Mais si un rico home ou un autre hidalgo

quitte le pays, sans avoir été banni par le roi, il ne fera la guerre ni au roi ni à ses vassaux, ni pour son propre compte ni pour celui d'un autre. Que s'il agit contre, le roi peut le dépouiller de tout ce qu'il possède dans le pays, détruire ses maisons, arracher ses vignes, couper ses arbres, prendre tout ce qu'il trouvera à lui appartenant, et chasser sa femme et ses enfans, en leur accordant néanmoins un terme pour quitter le pays. »

« Si le roi exile un rico home, il lui accordera un terme de trente jours, et de trois jours de plus, et lui donnera un cheval; et tout rico home restant dans le pays, lui donnera un cheval; et si quelque rico home ne remplit pas ce devoir et que l'exilé ensuite le fasse prisonnier dans quelque combat, il ne sera pas obligé de lui rendre la liberté, s'il ne le juge pas à propos, et cela à cause du refus du cheval. Si un rico home est obligé de quitter le pays, le roi lui donnera un guide (une escorte) qui le conduira à travers tout le pays, et lui fournira des vivres pour son argent; et leur prix ne sera pas élevé au-dessus de celui qu'ils avaient au moment où il a dû quitter le pays; et le roi ne lui fera pas de mal, ni à ses amis, ni aux biens qu'il laisse. Que si un tel rico home fait la guerre au roi ou au pays, soit parce qu'il a trouvé un autre seigneur pour lequel il fait la guerre, ou qu'il la fasse pour son propre compte, dans ces cas le roi pourra détruire tout ce qu'il possède, abattre les maisons et tours de ceux qui sont avec lui et couper leurs arbres; mais il ne devra pas endommager les biens de famille et

hérédités (solares y eredades) qui leur resteront et à leurs héritiers; les dames, leurs épouses, ne souffriront pas de dommage en leur honneur.»

«Le rico home exilé peut avoir des vassaux de deux espèces; la première se compose de ceux qu'il a élevés, armés, mariés et auxquels il donne un héritage; l'autre espèce renferme les vassaux soldés qui sont obligés de le suivre et de le servir jusqu'à ce qu'ils lui aient procuré un nouveau seigneur et du pain : si leur temps est expiré, ils peuvent abandonner le rico home, retourner chez le roi et devenir ses vassaux. Les autres vassaux que le rico home a élevés et armés, ne doivent pas quitter leur seigneur expatrié. Que si ce rico home, par ordre du nouveau maître qu'il s'est donné, fait la guerre au roi, et qu'il arrive qu'eux (ses vassaux) fassent invasion dans le domaine du roi ou dans celui de ses vassaux, ou que dans un combat avec des vassaux du roi ils leur enlèvent quelque chose, comme prisonniers, armes, bestiaux ou autres objets, et qu'après l'avoir porté à leur chef, et le partage avoir été fait, cela leur échet, ils prendront un lot entier, tel qu'il écherra à chacun, et l'enverront au roi, leur seigneur naturel, et celui qui le lui portera, dira : Sire, tels et tels chevaliers et vassaux de tel rico home que vous avez exilé vous envoient cette part de ce que chacun d'eux a gagné sur vos vassaux dans l'incursion qu'ils ont faite dans tel ou tel territoire, et vous prient de faire grâce et réparer le tort que vous avez fait à leur seigneur de telle ou telle manière. A la seconde invasion chacun n'enverra

que la moitié de sa part, et après celà ils ne seront plus tenus de lui envoyer quelque chose, s'ils ne le jugent pas à propos. Lorsque de cette manière ils se seront mis en règle, le roi ne leur fera pas de mal ni à eux, ni à leurs femmes, enfans, amis ou biens. Si le roi se met en campagne pour faire la guerre à ces ricos homes qui ont quitté son pays et sont devenus ses ennemis, et qu'il soit sur le point de leur livrer bataille, les ricos homes et les vassaux qui sont avec eux enverront auprès de lui et le prieront de ne pas assister au combat, parce qu'ils ne veulent par tourner les armes contre lui, mais de se placer à l'écart à un endroit où ils puissent le reconnaître et veiller à sa conservation. Et si le roi s'y refuse et qu'il assiste à la bataille, les ricos homes et leurs vassaux surveilleront, autant que possible, sa personne pour empêcher qu'il ne lui arrive du mal. Ils exhorteront leurs camarades de faire de même. Si le fils du roi assiste à la bataille, ils feront à son égard comme au père. »

Ce fut en vertu d'un bannissement comme celui qui est institué par cette législation singulière et qui est une espèce de renonciation unilatérale, mais légale, à un engagement synallagmatique, qu'en 1080 Alphonse I.er, roi de Castille, déclara au Cid qu'il n'avait plus besoin de ses services, et que celui-ci, ayant rassemblé ses vassaux et gens soldés, se mit à leur tête et tenta fortune ailleurs. Nous allons le suivre dans ses aventures. Bannissement du Cid.

Il se rendit d'abord à Saragosse où régnait alors Almoktader[1], dont le sceptre s'étendait sur la partie

[1] Voyez p. 367 de ce vol.

la plus fertile de l'Aragon dans laquelle sont situées Saragosse, Huesca, Lerida, Daroca, Calatayud et Tudela, tandis que le royaume de Sanche I.er Ramirez était restreint, outre la Navarre, au district enfermé entre l'Aragon et la Gallega. Almoktader avait aussi conquis Denia et Burriana dans le royaume de Valence, et la dynastie d'Aben Houd dominait jusqu'à la Méditerranée. Elle tomba en décadence après la mort d'Almoktader en 1081 : ses fils partagèrent entre eux la succession paternelle; Almoktamen, l'aîné, eut les anciennes possessions en Aragon; Alfaghib, le cadet, les conquêtes méridionales, savoir Denia et Burriana. Aussitôt la guerre éclata entre les deux frères; Alfaghib avait pour alliés le comte de Barcelonne et le roi d'Aragon, les deux ennemis naturels du souverain de Saragosse. Almoktamen leur opposa le héros de Castille qui, dans le choix de ses alliances, n'avait pas de politique à consulter. Pendant que Sanche d'Aragon assiégeait Huesca, les autres alliés, les comtes de Barcelonne, de Cerdagne, d'Urgel, cernèrent Almenara. Le Cid les attaqua devant cette place et les mit en déroute. Le vainqueur rendit généreusement la liberté à ses prisonniers, parmi lesquels se trouvait le comte de Barcelonne lui-même, Raimond-Bérenger II. Cet événement doit être de 1082. Deux ans après, le Cid gagna, près de Morella, une victoire décisive sur don Sanche d'Aragon et le roi Alfaghib.

Son traité avec le roi de Castille, 1087.

Une nouvelle carrière s'ouvrit au Cid après la funeste bataille de Zalacca du 23 octobre 1086[1] entre

[1] Voyez p. 314 de ce vol.

l'Almoravide Youssouf et Alphonse I.er, qui ébranla les fondemens du royaume de Castille. Le roi de Castille, dans ce pressant danger, se réconcilia avec son ancien vassal, et, par un traité formel, lui concéda d'avance à titre héréditaire toutes les conquêtes qu'il ferait sur les Maures. Au printemps de 1088 le Cid, à la tête de 9,000 vassaux et autres Castillans, ses féaux, passa le Douro, força le wali d'Albarracin de se reconnaître tributaire du roi Alphonse, et entra dans le royaume de Valence où régnait ce même Yahyé (Yahyé Adofar ben Dylnun) que le roi de Castille avait dépouillé de Tolède[1]. Ce roi détrôné avait trouvé un asile chez Aboubekr, roi de Valence, et après la mort de son hôte il lui avait succédé dans le gouvernement de Valence. Les princes maures de Xativà, de Liria et de Murviedro reconnaissaient sa souveraincté. A l'approche du Campeador[2], Yahyé lui envoya des présens; le chevalier prit poste à Requerra, à égale distance des frontières de Valence et de celles de la Murcie. Ce dernier royaume était devenu le théâtre de la guerre, et le roi de Castille s'était emparé d'Alid, château fort situé sur un rocher près de la ville de Murcie. Toutes les forces des Maures, sous les ordres de l'émir al Moumenim Youssouf ben Tachefin[3] se réunirent en vain pour prendre cette place. Alphonse marcha à son secours, mais avant son arrivée les Infidèles s'étaient retirés. Cette expédition brouilla de nouveau le Cid avec son sou-

[1] Voyez p. 309 de ce vol. — [2] Voyez vol. III, p. 45.

[3] Voyez p. 315 de ce vol.

verain; parce qu'ayant eu ordre de le joindre à Villena, il avait, par suite d'un malentendu, manqué au rendez-vous. Alphonse ordonna non seulement de le dépouiller de ses fiefs, mais aussi de tous ses biens, et fit mettre dans les fers son épouse et ses enfans.

La manière de se justifier que Rodrigue Diaz employa, est caractéristique. Il adressa à son suzerain quatre justifications différentes, déclarant qu'il était prêt à jurer et à défendre ou faire défendre dans un combat judiciaire, telle de ces justifications que le roi aurait choisie pour la soumettre à cette épreuve, et s'il arrivait que le roi ne trouvât aucune d'elles suffisante, le Cid offrit de défendre telle autre formule que le roi rédigerait lui-même. Le roi ne lui fit pas de réponse précise, mais donna la liberté à sa famille.

Dégagé ainsi de nouveau du service castillan, le Campeador continua à courir les aventures pour son compte. Il se tourna de nouveau contre Alfaghib, conquit Ondia près de Burriana, et en fit sa place d'armes en 1089. Le prince de Denia appela à son secours tous ses voisins; un seul y répondit. Ce fut Bérenger-Raimond II, frère et corégent dans le comté de Barcelonne de ce Raimond-Bérenger II, que le Cid avait vaincu en 1082[1] et qui avait péri la même année. Le comte de Barcelonne fut défait près de Tebar en 1090, et tomba au pouvoir du vainqueur. Le Cid et son prisonnier devinrent amis intimes, et quelques années plus tard leurs familles s'unirent par les liens d'un mariage.

[1] Voyez p. 372 de ce vol.

Le Cid assiégeait Lyria dans le royaume de Valence, lorsqu'en 1092 Berthe de Barcelonne, reine de Castille, le somma d'oublier dans le danger dont les Almoravides menaçaient la chrétienté, toute offense personnelle, et de secourir Alphonse. Sur-le-champ le Campeador leva le siége et marcha vers l'Andalousie. A Martos il rencontra l'armée du roi qui se réconcilia avec lui. Ils entrèrent à forces réunies dans le royaume de Grenade; mais nous ne savons pourquoi la concorde ne put jamais s'établir solidement entre le roi et le héros de l'Espagne; il y eut bientôt une nouvelle brouillerie entre eux; ils se séparèrent; Alphonse avec son armée retourna à Tolède; le Cid avec son corps dans le royaume de Valence.

Le Cid fonde un nouvel état à Valence.

Tous les petits princes qui régnaient dans ce pays étaient effrayés des progrès qu'y faisaient les Almoravides: les souverains d'Albarracin, de Murviedro et de Valence même conclurent avec le Cid une ligue défensive. Pour se ménager un refuge dans un cas de malheur, le chevalier fortifia Peñacatel dans les montagnes; mais pendant qu'une fausse nouvelle répandue pour le tromper, l'avait fait marcher à Saragosse et entreprendre une expédition dans le Nord de l'Aragon, Daoud ben Aïxa, général de Youssouf ben Tachefin, l'émir al Mouslemin, avait mis fin aux états de Denia, Xativa et Valence; et Almostaïn, fils d'Almoktamen, roi de Saragosse, avait conclu avec les Almoravides une alliance qui le mettait dans leur dépendance. Ces nouvelles affligeantes rappelèrent le Cid, dont les garnisons tenaient encore Ondia et Peñacatel;

avant la fin de l'année 1093 il s'empara de force de Cebolla ou el Puig, bâtie sur une montagne isolée, qui se trouve dans la plaine de Valence et de Murviedro. Après avoir ranimé le courage de ses anciens alliés, il alla camper au mois de juillet 1094 dans la riche plaine qu'on appelle le jardin de Valence, où ses troupes moissonnèrent dans les champs appartenans aux habitans de la ville, afin de leur conserver la récolte pour le temps où ils se seraient débarrassés des Almoravides, leurs maîtres. Le Cid stimula leur courage, en s'emparant des deux faubourgs d'Alcudia et de Vilanova : alors les habitans prirent les armes et forcèrent la garnison de sortir. Il paraît que l'évacuation se fit par suite d'une capitulation; car les Maures eurent permission d'aller se fixer à Denia. Le Cid aussi conclut une capitulation avec les habitans de Valence; il leur accorda un armistice jusqu'à la fin du mois d'août; si à cette époque l'émir al Moumenin n'avait pas envoyé les secours qu'il annonçait, ils devaient se soumettre au Cid. Celui-ci se retira en attendant dans les environs de Villena d'où il pourvut richement de vivres ses places fortes. Il revint à la fin d'août, et comme la ville, avertie de l'approche des troupes africaines, refusa de lui ouvrir les portes, il l'attaqua. Les habitans réduits à l'extrêmité allaient se soumettre, lorsque l'armée Almoravide parut; mais voyant les forces de Rodrigue auquel les seigneurs d'Albarracin, de Murviedro, de Xativa et de Denia avaient réuni les leurs, elle décampa, abandonnant la ville à son sort. Au mois d'octobre 1094 le Cid y entra

de force; il y trouva d'immenses richesses et y fixa le siége de sa domination. Tel est le récit de son biographe [1]; des auteurs arabes plus modernes racontent qu'Aben Geaf, le cadilcoda ou gouverneur, le reçut à Valence par capitulation, se réservant à lui-même le gouvernement; mais qu'au bout de quelques mois le Campeador le surprit, le fit brûler et se rendit ainsi maître de la ville.

Youssouf ben Tachefin envoya son neveu Mouhamed ben Bekr, la terreur de l'Andalousie, avec une armée formidable, pour reprendre Valence et lui amener le Cid enchaîné. La ville fut entourée; mais après avoir retenu pendant dix jours l'ardeur de ses troupes, et les avoir préparées à un combat à mort, le Campeador fit une sortie le onzième, détruisit, prit ou dispersa l'armée africaine, et ramena ses troupes chargées de butin, parmi lequel se trouvaient aussi les harems des chefs africains. Ces événemens sont de l'année 1094.

En quittant Tolède en 1085 Yahyé avait emporté d'immenses trésors; il les avait déposés à Olocau, place forte au nord de Valence : lui et son fils avaient travaillé sans cesse à les augmenter. En 1095 ou 1096 le Cid s'empara de la forteresse et de l'or.

Au commencement de l'année 1097 Mouhamed ben Bekr, après avoir conquis les îles Baléares, parut de nouveau dans le royaume de Valence. Pierre Ier, roi d'Aragon, venait de remporter sa brillante victoire d'Alcoraz [2] qui paraissait devoir lui ouvrir une vaste

[1] Voyez vol. IV, p. 46. — [2] Voyez p. 367 de ce vol.

carrière de gloire : aussitôt une sage politique l'avait décidé à concluro une alliance avec le maître de Valence dont le bras puissant pouvait l'aider à conquérir Saragosse. Don Pierro et Rodriguez la signèrent dans une entrevue qu'ils eurent dans le territoire de Burriana ; et immédiatement après, le Cid fut dans le cas d'en réclamer l'exécution. Le roi d'Aragon ne tarda pas à venir avec son armée à Valence. Il trouva les Almoravides campés entre la mer, la rivière de Xucar qui est fort large, et le Montesa, torrent rapide dans les environs de Xativa. Ce fut là qu'au prix de beaucoup de sang chrétien les deux héros de l'Aragon et de la Castille remportèrent une de ces victoires brillantes dont l'histoire d'Espagne est si riche.

Le Cid ne pouvait se regarder comme affermi dans la possession de Valence, aussi long-temps que Murviedro était entre les mains des Musulmans. Situé sur les ruines de Sagonte, sur la montagne qui au nord ferme le Jardin, Murviedro domine cette riante vallée. En quittant Valence, le Cid jura de n'y remettre le pied que comme maître de Murviedro. Le siége de la place fut long, difficile et pénible. Les habitans et les Castillans convinrent finalement d'un armistice de trente jours pendant lequel les premiers purent envoyer demander du secours en Afrique, en Castille, à Saragosse et à Barcelonne; leurs supplications furent vaines : le nom du Cid était devenu trop redoutable pour que personne voulût se brouiller avec lui. Un prince de seize ans fut le seul qui l'osa ; Raimond-Bérenger III, comte de Barcelonne, qui avait à venger

les défaites de son père et de son oncle : il assiégea Oropesa, mais renonça bientôt à une entreprise dont il sentit l'inutilité quand il vit qu'elle ne dérangeait pas le Cid dans la sienne. Celui-ci avait accordé aux habitans de Murviedro de nouveaux délais avec la permission d'emporter de la ville dans l'intervalle tout ce qu'ils voudraient, mais à condition qu'au 24 juin 1097 la ville avec tout ce qu'elle renfermait encore serait à lui. Il en prit effectivement possession ce jour-là et y célébra la fête de S. Jean.

Ce fut son dernier exploit. Le reste de ses jours fut consacré à l'organisation du gouvernement de son état. Avec l'autorisation du pape Urbain II il rétablit l'ancien évêché de Valence; et l'évêque Jérôme, qui avait été le fidèle compagnon du Campeador dans ses combats contre les Infidèles, consacra en cathédrale la grande mosquée de Valence. Mort du Cid, 1099.

Le Cid mourut en 1099 entouré de Chimène et de ses enfans qui, après sa mort, ne purent se maintenir que pendant trois ans dans la belle succession qu'il leur laissa. Le fondateur de l'empire des Almoravides en Espagne employa toutes ses forces pour y joindre Valence. Alphonse de Castille fit quelques efforts pour sauver aux Chrétiens une des plus belles parties de l'Espagne; il offrit un asile à ceux qui voudraient fuir la domination des Musulmans. Ce fut en 1102 que doña Chimène quitta Valence, conduisant les restes du Cid au couvent de San Pedro de Cardeña près de Burgos, où repose aussi son père. Elle y termina sa vie et fut ensevelie à ses côtés. Plusieurs de

ses fidèles compagnons obtinrent des sépultures près du couple héroïque; et aujourd'hui encore les moines montrent au voyageur près de la porte du couvent, sous d'antiques tilleuls, la tombe de Bavieca, le coursier qui avait si souvent porté le chevalier.

Diego Royz, fils du Campeador, périt jeune dans une bataille contre les Maures; Marie, sa fille aînée, épousa ce Raimond-Bérenger, comte de Barcelonne, qui en 1098 avait assiégé Oropesa : elle lui donna une fille qui fut mariée au dernier comte de Besalu. Christine, seconde fille du Cid, eut pour époux don Ramire, seigneur de Monçon : leur fils fut ce même Garcie V, roi de Navarre, dont il a été question au commencement de cette époque [1]. Ainsi une goutte du sang du Cid coule dans les veines des descendans de Henri IV.

Alphonse I, 1104—1124. Pierre II, roi d'Aragon, auquel nous retournons après cette digression, suivit le Cid au tombeau en 1104. *Alphonse Ier*, son frère, lui succéda comme roi d'Aragon et de Navarre. Nous avons vu qu'en 1109 il monta aussi sur le trône de Castille [2] par son mariage avec l'infante Urraque qui l'enveloppa dans une suite de désagrémens et de guerres. Il porte le surnom de *Batailleur* à cause du grand nombre de combats qu'il livra aux Infidèles. Il fut assisté dans ces guerres par beaucoup d'aventuriers français qu'une soif de gloire militaire faisait courir alors partout où il y avait des lances à rompre. Dans ce nombre était

[1] Descendant au dix-septième degré du Cid.

[2] Voyez p. 342 de ce vol.

Rotrou II, comte du Perche, qui s'était distingué à la première croisade: Rotrou prit en 1114 la ville de Tudèle sur l'Èbre qu'Alphonse I.er lui laissa à titre de fief; elle passa ensuite à la Navarre par le mariage de Garcie V avec une nièce du comte du Perche [1].

En 1118 Alphonse I.er conquit le royaume de Saragosse, après avoir passé huit mois au siége de cette ville dont il fit la capitale de l'Aragon; la partie de la ville, qui sous la domination des Infidèles, était habitée par des Chrétiens, fut donnée à titre de fief à un des aventuriers français, Gaston, vicomte de Béarn, qui depuis ce temps porta le titre de seigneur de Saragosse. Tarragone fut prise en 1119, et bientôt après, Alphonse bâtit Montréal dont il voulait faire le siége d'un ordre militaire, nommé ordre du Saint-Sépulcre. Conquête de Saragosse.

Un nouvel essaim de Français étant venu en 1121 en Aragon, Alphonse les employa à conquérir la ville de Daroca sur la Chiloca; en 1123 il remporta une victoire très-brillante à Aranzuel ou Lyrene dans la contrée dite la Manche, et y reçut la soumission de 10,000 familles chrétiennes qui, à l'époque de l'invasion de l'Espagne par les Arabes, avaient trouvé l'indépendance et le bonheur dans ces montagnes.

Pour expulser les Arabes de tout ce qu'ils possédaient encore au Nord de l'Èbre, Alphonse I.er assiégea en 1134 Fraga. Il fut attaqué dans son camp par le gouverneur Almoravide de Lerida, et complétement défait: il se sauva avec une soixantaine de compagnons; mais s'étant mis de nouveau à la tête d'un petit corps

[1] Voyez p. 331 de ce vol.

il fut surpris et tué le 7 septembre de la même année; selon quelques historiens il mourut de chagrin.

Ramire II, 1134—1137.

Comme Alphonse n'avait pas de descendans, il avait ordonné par son testament que ses états fussent divisés en trois parts, l'une pour les chevaliers du Saint-Sépulcre, l'autre pour les hospitaliers de S. Jean, et la troisième pour les Templiers. Mais ni les Navarrais ni les Aragonais ne respectèrent cette disposition : les premiers se donnèrent pour roi don Garcie Ramirez [1], et les Aragonais, dans une assemblée des deux classes de la noblesse et des villes et bourgs qui à cette occasisn paraissent pour la première fois, déférèrent leur trône à *Ramire II*, frère des deux derniers rois, lequel était religieux à S. Pons de Thomières dans le diocèse de Narbonne. Ainsi la Navarre et l'Aragon furent de nouveau séparées, après avoir été réunis pendant cinquante-huit ans. Ramire II, par dispense du pape, épousa Agnès, fille de Guillaume II, duc d'Aquitaine, dont il eut une fille nommée *Pétronille*. Il abdiqua en 1137 en faveur de cette princesse, âgée de deux ans, après l'avoir fiancée à *Raimond-Bérenger (IV)*, comte de Barcelonne. L'église de Tarragone élut Ramire pour son évêque; il accepta d'abord ce siége, mais il y renonça ensuite et alla passer le reste de ses jours dans la retraite d'un couvent, où il vécut encore dix ans.

Dynastie de Barcelonne, Pétronille et Raimond-Bérenger, 1137—1162.

Raimond-Bérenger descendait à la sixième génération de Borel, qui en 967 fut nommé premier comte de Barcelonne, fief du royaume de France. D'abord

[1] Voyez p. 331 de ce vol.

après avoir été fiancé à Pétronille, il prit le titre de prince d'Aragon qu'il conserva jusqu'à sa mort, quoique les États du pays lui eussent à plusieurs reprises offert celui de roi. Il gouverna d'abord comme tuteur, et, depuis 1151 comme époux de la reine Pétronille, avec fermeté et prudence, et remporta divers avantages sur les Maures. En 1137 il conclut avec les rois de Castille et de Navarre un traité par lequel il consentit à rendre hommage à ces deux rois pour tout ce que la couronne d'Aragon possédait sur la droite de l'Èbre, et nommément pour Saragosse qui du temps des Maures avait été tributaire des Castillans.

Réuni aux Génois, Raimond-Bérenger assiégea pendant les six derniers mois de l'année 1148 par terre et par mer la ville de Tortose, dont les Génois obtinrent un tiers, qu'ensuite ils vendirent au comte de Barcelonne. Lerida et Fraya se rendirent en 1149.

Doulce, mère de Raimond-Bérenger, était une des héritières du comté de Provence. Nous avons déjà eu occasion de dire que ce comté, d'une étendue alors bien plus considérable que ce qu'on appelle aujourd'hui la Provence, fut partagé, en 1125 [1], par un arrangement avec le comte de Toulouse, d'après lequel le comte de Barcelonne eut pour sa part les départemens des Bouches du Rhône et du Var d'aujourd'hui, avec Nice et la moitié de la ville d'Avignon située sur la rive méridionale de la Durance.

En 1131, à la mort de Raimond-Bérenger III, époux de Doulce, le comté de Barcelonne était échu à son

[1] Voyez vol. IV, p. 73.

fils aîné, qui est notre Raimond-Bérenger, et le comté de Provence au cadet qu'on nommait Bérenger-Raimond. Ce dernier étant décédé en 1145, laissant un fils en bas âge, son oncle, le prince d'Aragon, prit en main sa tutèle, mais fut déclaré, conjointement avec ce neveu qui portait le même nom que lui [1], comte et marquis de Provence. Comme il y avait encore un concurrent pour la succession, le prince d'Aragon voulant mettre à couvert ses droits et ceux de son neveu, se rendit en 1162 à Turin, où était l'empereur Frédéric I.er, seigneur suzerain de la Provence; il reçut de ce monarque l'investiture de son comté, ainsi que celle de l'arrière-fief de Sisteron, nom qu'on donnait quelquefois au comté de Forcalquier. Il mourut la même année, après avoir légué à Alphonse, son fils aîné, le comté de Barcelonne; à don Pedro et par forme de substitution à don Sanche, son second et troisième fils, le comté de Cerdagne [2].

Alphonse II, 1162—1196. *Alphonse II*, l'aîné, âgé de dix ans, succéda effectivement dans le comté de Barcelonne, et en même temps la reine Pétronille le fit proclamer roi d'Aragon

[1] On les distinguait par les épithètes de *Vieux* et de *Jeune*.

[2] Un certain Oliba Cabreta, mort en 988, partagea ses possessions entre ses deux fils. Bernard Taillefer, l'aîné, eut les *comtés de Bésalu*, de Valespir, de Fenouillade, de Saut et de Pierre-Pertuse; Wifred, le cadet, ceux de *Cerdagne*, de Berga, de Conflant, avec le Capcir et le Donazan. Bernard III, dernier descendant de Bernard Taillefer, légua ses comtés à Raimond-Bérenger III, comte de Barcelonne, et mourut en 1111. Le même Raimond-Bérenger succéda en 1117, comme plus proche parent, à Bernard Guillaume, dernier descendant de Wifred.

lui abandonnant le trône pour se retirer dans un couvent où elle mourut en 1173. Quant au comté de Provence, il resta au jeune Raimond-Bérenger seul ; mais ce prince étant mort en 1166, sans laisser de fils, Alphonse II s'empara de la Provence qu'il abandonna à titre de commende (c'est-à-dire à condition de pouvoir la redemander à sa volonté quand il le voudrait) à Raimond-Bérenger, son frère puîné, et, après la mort de celui-ci, en 1181, à Sanche, le troisième frère. Il lui retira en 1185 le comté de Provence, en lui donnant en remplacement les comtés de Roussillon et de Cerdagne, fiefs français dont il avait acquis le premier en 1172 en vertu d'une disposition testamentaire du dernier possesseur[1]. Alphonse, fils cadet du roi d'Aragon, obtint la Provence à la place de Sanche[2].

[1] Le *Roussillon* est ainsi nommé d'après l'ancienne ville de Ruscino qui paraît avoir été détruite par les Vandales à leur entrée en Espagne. Illiberis, rétablie par Constantin et nommée Helena (Elne) en mémoire de sa mère, devint, après cela, le chef-lieu du pays et le siége d'un évêque. A Elne succéda ensuite Perpignan. Le Rousillon eut des comtes héréditaires depuis Suniacre qui mourut en 915. Parmi ses descendans on trouve les noms de Gauzbert, Gausfred, Guislebert, Guinard, etc. Guinard II, se voyant sans enfans, légua au mois de juillet 1172 le comté de Roussillon à Alphonse II, roi d'Aragon, et mourut la même année.

[2] Cet Alphonse le Jeune, est, comme comte de Provence, nommé Alphonse II, parce que son père, comme comte de Provence, est appelé Alphonse Ier. Nous allons récapituler ici ce que nous avons dit de la Provence, et y ajouter quelques nouveaux détails.

En 1197 Alphonse II assista son beau-père, le roi de Castille, dans sa guerre contre les Maures; en ré-

Les rois de la Bourgogne cisjurane étaient aussi nommés *rois de Provence;* mais cet usage cessa lorsque les deux Bourgognes furent réunies. Sous les rois d'Allemagne, leurs successeurs, la Provence, proprement ainsi nommée, avait ses comtes particuliers qui portaient communément le titre de comtes d'Arles. Ce fief devint héréditaire depuis 1008 environ dans la famille de Guillaume II. En 1054 il fut partagé; il y eut, depuis cette époque, des comtes de Provence, c'est-à-dire de la Basse-Provence et de la partie orientale de la Haute-Provence, et des comtes de Forcalquier ou de la Provence occidentale. La Durance séparait la Haute et la Basse-Provence : la ville d'Avignon, située sur cette rivière, resta commune entre les deux comtés.

Geoffroi Ier, fils de Guillaume II, resté, depuis le partage de 1054, comte de Provence ou de la Basse-Provence, ou d'Arles, laissa en 1063 d'Étiennette, son épouse, deux enfans, Bertrand II qui lui succéda, et une fille, nommée Gerberge. Bertrand II étant mort vers l'an 1093, Gerberge aurait dû lui succéder; mais nous ignorons en vertu de quel arrangement ce fut Étiennette, veuve de Geoffroi, qui gouverna jusqu'à la fin de ses jours, ce qui eut lieu vers l'an 1100. Gerberge lui succéda, avec Gilbert, vicomte de Gévaudan, son époux. Leur fille, nommée Douce, obtint en 1112 l'héritage de son père et celui de sa mère, qu'elle apporta en mariage à Raimond-Bérenger III, comte de Barcelonne; mais il s'éleva, au sujet de la Provence, une contestation entre Raimond-Bérenger (Ier de ce nom comme comte de Provence) et le comte de Toulouse. Elle eut pour résultat le partage de 1155 (voyez vol. IV, p. 73) par lequel la partie occidentale de la Haute-Provence fut abandonnée aux comtes de Toulouse, qui depuis portèrent le titre de *marquis de Provence*, tandis que celui des comtes de Provence resta aux comtes de Barcelonne. La ville d'Avignon fut partagée entre les deux seigneurs.

compense des services qu'il rendit à cette occasion à Alphonse VIII, celui-ci renonça au droit de suzerai-

Raimond-Bérenger Ier laissa, en 1130, le comté de Provence avec les vicomtés de Gévandan, de Milhand et de Carlat, à Bérenger-Raimond, son second fils, et celui-ci en 1144 au sien qui, par le nom de Raimond-Bérenger le Jeune, est distingué de Raimond-Bérenger IV, comte de Barcelonne, son oncle, et jusqu'en 1162 son tuteur. Raimond de Baux, époux d'une sœur de Donce, avait élevé sur la Provence des prétentions que les suzerains de ce comté, les empereurs Conrad III et Frédéric Ier, reconnurent fondées, mais auxquelles le comte de Barcelonne le força de renoncer. Les États de Provence ayant prêté hommage au tuteur, conjointement avec le pupille, le premier, comme comte de Provence, porte le chiffre de II, et Raimond-Bérenger le Jeune celui de III. En considération du mariage que celui-ci contracta avec Richilde de Polugne, veuve d'Alphonse VIII, roi de Léon, et nièce de l'empereur Frédéric Ier, ce monarque révoqua l'investiture qu'il avait accordée à la maison de Baux. Après sa mort qui eut lieu en 1166, la Provence passa successivement, comme nous l'avons dit, à Alphonse Ier, roi d'Aragon, à Raimond-Bérenger IV, son frère (1168—1181), à Sanche, son second frère (1181—1185), et en 1185 ou 1196 à Alphonse II, fils puîné d'Alphonse Ier.

Nous allons continuer le précis historique du comté de Provence jusqu'à l'époque où il devint le partage des rois de Naples; mais auparavant nous dirons quelques mots des *comtes de Forcalquier*.

Nous avons vu naître en 1054 le comté de Forcalquier, nommé ainsi d'après son chef-lieu, Forum Neronis, ou plutôt Forum Calcarium, comme on disait dans le moyen âge. Guillaume-Bertrand II et Geoffroi II, furent les premiers comtes de Forcalquier. Par le mariage d'Adélaïde, fille de Bertrand II, ce pays passa à la maison des comtes d'Urgel qui fournit Guillaume III (1094—1129), Bertrand Ier et Guigues, deux frères

neté de la Castille sur Saragosse[1] et la partie de l'Aragon située sur la rive droite de l'Èbre. Alphonse II cessa aussi, depuis 1182, de se reconnaître vassal de la France pour le comté de Barcelonne ou la Catalogne; mais cette félonie, comme nous le verrons plus tard, ne fut légitimée qu'en 1258.

Pierre II, 1196—1213. Alphonse II laissa le 25 avril 1196 trois fils et autant de filles. *Pierre II*, l'aîné des fils, lui succéda comme roi d'Aragon et comte de Barcelonne; Alphonse, le second, eut la Provence, à laquelle il joignit dans la suite le comté de Forcalquier dont il épousa l'héritière; mais depuis ce moment cette possession fut perdue

qui régnèrent en commun, Guillaume IV et Bertrand II, qui étaient également frères. Par le mariage d'Alphonse II, comte de Provence, avec Gerson de Sabran de Castellar, petite-fille de Guillaume IV, les comtés de Provence et de Forcalquier furent réunis en 1208. Cependant Guillaume de Sabran qui, par sa mère, était petit-fils de Bertrand Ier, revendiqua le comté de Forcalquier. Par une sentence arbitrale de 1220 il obtint des terres situées dans le comté; il conserva le titre de comte de Forcalquier, qui passa dans la maison des Brancas.

Alphonse II eut en 1209 pour successeur dans les comtés de Provence et de Forcalquier, Raimond-Bérenger IV, son fils. Celui-ci, mort en 1245, laissa quatre filles, Marguerite, Éléonore, Sancie et Béatrix, les trois premières mariées à S. Louis, Henri III, roi d'Angleterre, et Richard, comte de Cornouailles; la quatrième, Béatrix, instituée héritière par testament du père, épousa Charles d'Anjou, frère du roi de France, et porta, ainsi que nous l'avons vu (voyez p. 136 de ce vol.), la Provence dans la première maison d'Anjou qui en 1265 monta sur le trône de Naples.

[1] Voyez p. 383 de ce vol.

pour la maison d'Aragon; Ferdinand, le troisième fils d'Alphonse II, fut abbé de Mont-Aragon. L'aînée des filles, nommée Constance, épousa d'abord Émeric, roi d'Hongrie, et ensuite l'empereur Frédéric II, auquel elle donna le malheureux roi Henri[1]; Éléonore, la seconde, épousa Raimond VI, comte de Toulouse, et nous avons vu que cette union enveloppa Pierre II dans la guerre des Albigeois[2]; Sancie, la troisième, fut l'épouse de Raimond VII, fils de Raimond VI d'un autre lit. Pierre II se rendit en 1204 à Rome où il fut couronné par Innocent III auquel il promit, en son nom et en celui de ses successeurs, le payement d'un cens annuel. Aucun roi d'Aragon avant lui n'avait été couronné; le pape autorisa l'archevêque de Tarragone à faire par la suite cette fonction. Les Aragonais protestèrent contre l'engagement contracté par leur roi, et ne payèrent jamais le cens promis. La dissension qui se manifesta à cette occasion entre le roi et les États fut augmentée lorsque le roi essaya, à l'imitation des rois de France, d'étendre l'autorité des juridictions royales aux dépens de celle des seigneurs. Ce fut alors qu'il se forma contre le roi une union pour la conservation des libertés publiques. C'est le premier exemple de ces confédérations dont il sera fréquemment question au quatorzième siècle.

Pierre II épousa Marie, fille et héritière de Guillaume VIII, dernier seigneur de Montpellier. Ce fut ainsi que la seigneurie de Montpellier entra en 1204 dans la maison d'Aragon. On fait remonter l'origine

[1] Voyez vol. IV, p. 199. — [2] Voyez p. 25 et suiv. de ce vol.

de la seigneurie de Montpellier à la fin du dixième siècle. En 975 Ricuin, évêque de Maguelone, inféoda le *village* de Montpellier à un certain Guillaume, à qui en 986 Bernard et Senégonde, comte et comtesse de Malgueil, donnèrent un domaine considérable qui embrassait la plus grande partie du territoire de Montpellier, alors simple village qui devint successivement une ville grande et riche. Guillaume VIII l'avait fait entourer de nouvelles murailles. Ce seigneur avait augmenté ses domaines par l'acquisition d'un grand nombre de châteaux avec leurs districts, tels que Frontignan, Marquerose, Castries, Pignan, Montferrier, Poupian, Montarnaud, Paulian, Mazères, S. Georges, etc. La seigneurie de Montpellier avait ainsi acquis l'étendue d'une principauté.

Pierre II eut part en 1212 à la grande victoire que les princes chrétiens d'Espagne gagnèrent à Navas de Tolosa contre les infidèles[1]. Nous avons raconté comment sa noble intervention pour les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Béarn, que le fanatique Simon de Montfort avait voués à la destruction, lui coûta la vie en 1213[2]. Ce prince gracieux et magnanime était un grand amateur de la poésie provençale et la cultivait avec succès. Il possédait une autre qualité qui sied bien à un prince; il était d'une probité à toute épreuve. On lui a reproché un penchant trop vif pour le beau sexe.

Jayme I, 1213 — 1276. Son fils *Jayme I.er* (ou Jacques) lui succéda le 13 septembre 1213. Il n'avait pas encore six ans et

1 Voyez p. 321 de ce vol. — 2 Voyez p. 28 de ce vol.

se trouvait, à la mort de son père, entre les mains de Simon de Montfort, auquel Pierre II l'avait confié pour le faire élever comme son gendre futur[1]. Par égard pour la médiation du saint-père, Simon le remit, l'année suivante, au cardinal de Bénévent, légat du pape[2], qui le ramena en Aragon; mais la minorité de ce prince fut très-orageuse. Son oncle, Ferdinand, abbé de Mont-Aragon, et son grand oncle, Sanche, comte de Roussillon, attaquèrent la légitimité du mariage de Pierre II avec Marie de Montpellier[3], pour prétendre, l'un et l'autre, au trône d'Aragon. Cette contestation engagea le légat à faire prêter par les États serment de fidélité au jeune roi; cérémonie qui n'était pas usitée encore dans le royaume. D'accord avec les cortès, il confia la personne du jeune monarque et son éducation à Guillem de Mourédon, grand-prieur de l'ordre de S. Jean; divisa l'empire d'Aragon en trois gouvernemens généraux, savoir, Catalogne, pays au nord, et pays au sud de l'Èbre, et remit au comte de Roussillon l'administration générale à titre de régent. La grande avidité de ce prince fut cause qu'il se forma contre lui une puissante conspiration; le jeune roi, d'accord avec les ennemis du régent, s'évada du château de Monçon

[1] Voyez p. 21 de ce vol. — [2] Voyez p. 28 de ce vol.

[3] Cette princesse avait été forcée par Eudoxie, fille de Manuel Comnène, seconde épouse de Guillaume VIII, de donner sa main à Bernard IV, comte de Comminges; mais ce mariage avait été cassé comme entaché de nullité. C'est la légalité de cette séparation que Ferdinand et Sanche attaquèrent.

où on le tenait enfermé. Il en résulta une guerre civile, et le royaume se remplit de troubles pendant lesquels don Sanche mourut, et l'abbé de Mont-Aragon se rendit maître de la personne du roi. Jayme qui montrait un esprit supérieur à son âge, parvenu à sa dix-septième année, trouva moyen de se soustraire à cette dépendance, et rétablit en 1227 la tranquillité dans le royaume. L'abbé de Mont-Aragon fit sa soumission et obtint une trentaine de fiefs. Pendant la minorité de Jayme les villes de Saragosse, Huesca et Jaen avaient conclu une confédération perpétuelle pour leur défense; exemple qui ne trouva que trop d'imitateurs, et qui eut des suites désastreuses.

Conquête des îles Baléares et de Valence.

Le règne de Jayme I.er est un des plus remarquables de l'histoire d'Aragon. Ce monarque agrandit le royaume par deux conquêtes importantes sur les Arabes. La première fut celle du royaume des îles Baléares : des troubles intestins, qui s'y étaient élevés sur la succession, lui facilitèrent l'exécution de cette entreprise. Au mois de mai 1229 l'armée aragonaise débarqua dans l'île de Majorque qui était défendue par 42,000 hommes. La capitale fut prise d'assaut le 31 décembre, et le roi arabe tomba au pouvoir du vainqueur; mais il fallut que Jayme fît encore en personne deux expéditions pour soumettre entièrement les deux grandes îles; ce qui ne réussit qu'en 1233. L'île d'Iviça fut conquise en 1235 par l'archevêque de Tarragone à qui le roi l'avait inféodée d'avance.

La seconde conquête de Jayme fut plus importante encore : c'est celle du royaume de Valence qu'un

historien espagnol appelle la *somme* ou la réunion de tous les biens que dans d'autres pays de la terre on trouve isolés. Zeït-Abou-Zeït, roi de Valence, chassé en 1229 ou quelques années après, par un usurpateur, avait appelé Jayme à son secours, en promettant de lui abandonner le quart des villes et des districts dont il ferait la conquête; il fournit ainsi au roi d'Aragon un prétexte pour attaquer le royaume de Valence avec une armée de plus de 60,000 hommes. Le 28 septembre 1238 Zeïan (c'était le nom du roi qui avait pris la place de Zeït) se vit obligé de céder à Jayme la capitale et toute la partie du royaume de Valence qui est située au Nord du Xucar, ce qui en formait les deux tiers ou les trois quarts. Le vainqueur y établit 380 chevaliers Aragonais et Catalans comme vassaux, et donna des terres à beaucoup de ses anciens sujets, surtout à des Catalans. Ce fut aussi dans la langue des derniers, c'est-à-dire la limousine, qu'il fit rédiger un code de lois pour le royaume de Valence.

Codes de lois de l'Aragon et du royaume de Valence.

Ces acquisitions méritèrent à Jayme le surnom de *Conquérant*. Il était digne de porter ceux de Juste et de Bon; il avait aussi des droits à celui de Législateur; car, après avoir donné un code de lois au royaume de Valence, il en promulga un en 1247 aux cortès de Huesca pour l'Aragon et la Catalogne. Vidal, évêque de Huesca, eut une grande part à cette double législation qui se recommanda par la douceur de ses dispositions pénales.

Une grande partie du règne de Jayme I.er fut troublée

Partage de la monarchie. Origine du royaume de Majorque.

par des dissensions domestiques dues à sa propre imprudence. En 1232 il avait déclaré héritier de tous ses états, Alphonse, le fils unique qu'il avait d'Éléonore de Castille, sa première épouse; mais comme Yolande d'Hongrie qu'il épousa en 1235, lui donna plusieurs fils, il conféra en 1244 à don Pierre, l'aîné des fils du second lit, la Catalogne, le comté de Ribagorce et la province située entre la Cinca et le Sègre. En 1248 il fit un partage encore plus préjudiciable à Alphonse et à la monarchie : il ne laissa à cet aîné que l'Aragon, augmenta le lot de Pierre des îles Baléares, donna à l'infant Jayme, son troisième fils, le royaume de Valence, et à Ferdinand, son fils naturel, le Roussillon, le Conflant et la Cerdagne[1]. L'infant Alphonse se forma un parti formidable parmi les grands et prit les armes; Ferdinand III, roi de Castille, et don Pierre, infant de Portugal, lui prêtèrent assistance. Ce dernier, oncle d'Alphonse III, roi de Portugal, était un des seigneurs les plus puissans du royaume de Valence; car, époux d'Aremburg, fille et héritière d'Ermingaud VIII, dernier comte d'Urgel, il avait troqué ce fief contre l'île de Majorque, et ensuite celle-ci contre une partie du royaume de Valence. L'archevêque de Tarragone, en interposant sa médiation, parvint à réconcilier les parties, et il fut conclu un arrangement, en vertu duquel le roi céda à son fils aîné le gouvernement d'Aragon et de Valence, et lui

[1] Ces comtés que Sanche, frère d'Alphonse I[er] avait obtenus en 1181 (voyez p. 385 de ce vol.) étaient revenus à la couronne vers l'an 1240, à la mort de Nuñes-Sanche, fils de Sanche.

assura la succession dans ces deux royaumes. Alphonse mourut en 1260. Ce fut alors que la guerre civile éclata avec fureur Pierre et Jayme, les fils du roi du second lit, n'attendirent pas sa mort pour se disputer son héritage, et toute la monarchie se divisa en partis ennemis. Jayme I.er fit un nouveau partage en 1262 : il destina à l'infant Pierre l'Aragon, la Catalogne et Valence, à Jayme Majorque, à titre de royaume, avec le Roussillon, le Conflant, la Cerdagne et Montpellier. Dans ce partage il n'est plus question de Ferdinand, le fils naturel du roi.

La France renonce à la suzeraineté sur la Catalogne.

Les rois de France n'avaient cessé de faire valoir leur suzeraineté sur les comtés de Barcelonne et de Roussillon. Ce différend fut arrangé en 1258 à Corbeil d'une manière très-avantageuse pour Jayme[1]. S. Louis céda au roi d'Aragon tous les droits de suzeraineté qu'il avait sur les comtés de Barcelonne, d'Urgel, de Bezalu, d'Ampurias, de Gironne et de Vich, ou sur la Catalogne, de même que sur les comtés de Roussillon, Cerdagne et Conflant. Contre ces droits effectifs et fondés, le roi d'Aragon abandonna ses prétentions vaines et illusoires sur plusieurs villes et districts du Languedoc[2] ; mais il conserva la seigneurie de Montpellier, sa possession légitime.

Jayme aida ensuite le roi de Castille à conquérir la

[1] Voyez p. 385 de ce vol.

[2] Carcassonne et Carcassez, Rasez, Lauragais, Termenois, Beziers, Menervois, Fenouillèdes, Pierre-Pertuse, Sault, Agde, Albigeois, Rouergue, Quercy, Narbonne, Greze ou vicomté de Gévaudan, Milhau, Nimes, Toulouse, S. Gilles.

partie méridionale du royaume de Valence et la Murcie, qui furent incorporées au royaume de Castille [1].

Loi fondamentale sur la succession au trône.

Dans une assemblée des cortès tenue à Lérida en 1275, l'ordre de succession au trône d'Aragon fut déterminé. On adopta l'ordre linéal, de manière que tout héritier mâle en ligne directe exclurait les lignes collatérales, nonobstant la proximité du degré.

Jayme I.er mourut le 25 juillet 1276, laissant non seulement la réputation d'un chevalier accompli et d'un vaillant capitaine qui avait assisté à trente-trois batailles, mais aussi celle d'un excellent prince, adoré de son peuple. Outre Pierre et Jayme qui lui restaient de sa seconde épouse, il eut deux autres fils de Thérèse Vidaura qu'il avait épousée secrètement après la mort d'Yolande, et un fils naturel.

Pierre III, 1276—1285.

Pierre III, fils aîné de Jayme I.er, lui succéda en Aragon, en Catalogne et à Valence. Il formait des prétentions sur l'héritage des Hohenstaufen en Italie, du chef de son épouse, Constance, fille de Mainfroi, roi des Deux-Siciles. Par son adresse il réussit à se mettre en possession de l'île de Sicile en y faisant une descente aussitôt qu'il eut la nouvelle des Vêpres Siciliennes [2]. Il s'y était préparé par un puissant armement, dirigé en apparence contre le roi de Tunis; il se maintint en Sicile malgré l'excommunication que le pape lança contre lui. Martin IV alla jusqu'à disposer du royaume d'Aragon en faveur de Charles de Valois, second fils de Philippe le Hardi, roi de France [3].

[1] Voyez p. 357 de ce vol. — [2] Voyez vol. VI.

[3] Voyez p. 159 de ce vol.

Cependant les frais que causait à Pierre la guerre de Sicile, et les inconvéniens inséparables de l'interdit dont ses états avaient été frappés, causèrent en Aragon un grand mécontentement qui fit naître des mouvemens tels qu'on n'en avait pas vu sous aucun des rois précédens. A une diète convoquée par le roi à Tarragone, les États, ayant en vain sollicité le redressement de leurs griefs, se jurèrent réciproquement de défendre leurs droits et les prérogatives qu'ils tenaient de leurs ancêtres, sauf l'obéissance due au roi; cette obéissance devait cesser s'il arrivait que Pierre fît mettre à mort ou seulement arrêter, sans jugement préalable du justicier et de ses assesseurs, quelqu'un des signataires de la confédération; car dès-lors son fils Alphonse serait reconnu roi à condition de se joindre aux États pour chasser son père. Que s'il s'y refusait, on renoncerait à son obéissance et à celle de ses héritiers. Quiconque n'accéderait pas à la confédération, serait déclaré traître et dépouillé de ses biens. Pierre qui se voyait menacé d'une guerre formidable avec la France, fut obligé de céder. Le 3 octobre 1283 lui-même et son fils accordèrent à la nation une charte et en jurèrent l'observation. Cette loi fondamentale par laquelle tous les droits et anciens priviléges des Aragonais furent confirmés, est connue sous le nom de *Grand privilége.* Le roi s'y engage à ne dépouiller aucun vassal de son fief sans jugement préalable; les grands feudataires prennent le même engagement avec les inférieurs. Les vassaux sont dispensés du service militaire hors du royaume. Tous

Privilége général de 1283.

les ans il doit être tenu une diète à Saragosse. Les États sont autorisés à nommer des Conservateurs de la paix dans les royaumes d'Aragon et de Valence.

Au mois de décembre suivant, Pierre se rendit en Catalogne, et, pour témoigner aux États sa satisfaction des services qu'ils lui avaient rendus dans la guerre de Sicile, leur confirma leurs priviléges et leur en accorda de nouveaux, semblables à ceux que les Aragonais lui avaient arrachés.

Guerre de France. Pendant que Pierre était occupé de ses affaires intérieures, le danger extérieur dont il était menacé grossissait de plus en plus. Philippe le Hardi, roi de France, décidé à soutenir les prétendus droits de son fils, avait réuni une armée de 16,000 cavaliers, 17,000 arbalétriers et 100,000 fantassins; il avait engagé Jayme, roi de Majorque, à se reconnaître son vassal pour Montpellier et à lui accorder passage pour ses troupes, et était entré en Catalogne, le 20 juin 1285, par un défilé où Pierre ne l'attendait pas. Philippe le Hardi s'étant emparé de Castel Lery, le légat du pape qui l'accompagnait, couronna Charles de Valois roi d'Aragon. La conquête de Gironne coûta deux mois aux Français. Pendant le siége, les maladies épidémiques avaient emporté une grande partie de l'armée française, et au mois de septembre Roger de Loria, amiral de Sicile, surprit la flotte ennemie au golfe de Roses, la détruisit et s'empara des vaisseaux qui amenaient aux Français des vivres et de l'argent. Philippe le Hardi se retira en France, harcelé par le roi d'Aragon : arrivé à Perpignan, il mourut le 5 octobre.

Pour punir son frère d'avoir accordé à l'armée française le passage des Pyrénées, Pierre envoya contre lui Alphonse, son fils aîné. Déjà ce prince s'était rendu maître des îles de Majorque et d'Iviça, lorsqu'il reçut la nouvelle que son père était mort le 10 novembre 1285. Pierre avait disposé de ses états du continent en faveur d'Alphonse qui, d'après la loi fondamentale, était son héritier; mais comme la Sicile était sa conquête, et étrangère aux lois aragonaises, il la laissa à Jayme, son fils cadet.

Alphonse III, surnommé *le Bienfaisant*, se rendit à Valence dès qu'il reçut la nouvelle que son père était expiré. Aussitôt les suites pernicieuses de l'Union d'Aragon commencèrent à se manifester. Les États voulurent prescrire au roi une espèce de capitulation et lui arracher de nouvelles concessions. On en vint aux armes, mais Alphonse prévoyant qu'il ne serait pas le maître, signa le 29 décembre 1287 deux diplômes qui sont connus sous le nom de *Priviléges de l'union* : nous en ferons un peu plus tard connaître l'objet. Nous dirons seulement ici que ces priviléges qui étaient une garantie d'impunité pour tous les factieux qui voudraient troubler le royaume, ne furent pas arrachés au roi par l'unanimité des suffrages : il y avait au contraire une forte opposition dans les cortès contre cette monstruosité.

Alphonse III, 1285—1291.

Priviléges de l'union, 1287.

La mort de son père avait empêché Alphonse III d'achever la conquête des îles Baléares : l'île de Minorque était tombée entre les mains des Arabes. Une des premières occupations du roi, en 1287, fut de la soumettre.

Paix de Brignoles, 1291. Le duc de Salerne, fils aîné du roi de Naples, avait été fait prisonnier à la bataille de Naples de 1284, et le 6 janvier suivant, pendant qu'il était en captivité, le royaume de son père lui était échu. La délivrance de ce monarque des mains d'Alphonse III fut l'objet de longues négociations : elle eut lieu en vertu d'un traité qui fut signé à Champfranc, au mois de novembre 1288. L'exécution de cette convention ayant éprouvé des difficultés, on en conclut une autre le 19 février 1291 à Brignoles. Jayme, roi de Sicile, frère d'Alphonse III, fut exclu de cette pacification. La même année, le roi d'Aragon se réconcilia avec son oncle, auquel il promit de rendre son royaume de Majorque, à condition qu'il le tiendrait comme fief de la monarchie aragonaise; mais avant d'avoir eu le temps d'exécuter ce traité, il mourut le 18 juin 1291, de manière que la restitution du royaume de Majorque fut retardée jusqu'en 1298.

Jayme II, 1291. *Jayme II*, roi de Sicile, se hâta d'arriver en Aragon, aussitôt qu'il reçut la nouvelle de la mort de son frère, qui n'avait pas été marié [1] : il fut couronné le 6 décembre 1291. En 1294 il conclut avec le roi de Naples [2] à Jonquières un traité, par lequel il promit de remettre en liberté les trois fils de Charles II qui étaient restés entre les mains d'Alphonse III, comme otages de leur père, et d'abandonner la Sicile. Ce traité fut rendu définitif en 1295, et Jayme II

[1] Il était fiancé à Éléonore, fille d'Édouard I[er], roi d'Angleterre.

[2] L'ancien duc de Salerne.

épousa Blanche, fille de Charles II, avec une dot de 20,000 marcs d'argent. La reine Constance, mère d'Alphonse III et de Jayme II, laquelle se regardait comme souveraine légitime des Deux-Siciles, protesta contre l'abandon de ses droits que Jayme II venait de faire, et engagea son troisième fils, Frédéric, à se faire proclamer roi de Sicile. Ce prince devint la souche d'une série de souverains de cette île qui régna jusqu'en 1420.

SECTION IV.

Constitution d'Aragon et de Castille.

Nous avons poussé jusqu'à la fin du treizième siècle l'histoire des trois royaumes de Navarre, de Castille et d'Aragon, que nous avions trouvés établis dans la première moitié du onzième; mais environ un siècle plus tard, un quatrième royaume avait pris naissance dans la péninsule, et il nous reste à en rapporter l'origine et les premiers événemens. Comme néanmoins la constitution des royaumes de Castille et d'Aragon, qui, à l'époque suivante, a éprouvé des changemens dont nous aurons à parler, s'est formée dans le douzième et le treizième siècle, il est nécessaire, pour l'intelligence de ce qui sera dit alors, que nous tracions ici le précis du régime d'après lequel ces royaumes se gouvernaient. Nous commençons par la constitution de l'Aragon, comme la plus singulière et celle où les droits réciproques étaient le plus exactement déterminés.

Constitution du royaume d'Aragon.

Sans remonter à la fable d'un contrat social sur lequel s'est fondé, dit-on, l'ancien royaume de Sobrarbe, contrat qui n'a existé que dans l'imagination des romanciers, on ne peut s'empêcher de reconnaître, dès l'origine, quelques élémens républicains dans la constitution du royaume d'Aragon : elle ne ressemble à aucune de celles qui sont sorties du système féodal. Dès cette époque l'autorité du roi était bornée par un conseil de douze hommes, les plus anciens et les plus

sages du pays *(Doze de los mas anzianos y sabios de la tierra)*. Le roi était le chef d'une noblesse féodale divisée en deux classes, savoir la Haute-Noblesse ou les *ricos hombres*, nommés, depuis 1300 environ, les barons; et la noblesse inférieure ou la classe des *infanzones*, composée des *mesnaderos*, des *cavalleros* et des simples *hidalgos*. L'étymologie du nom et l'origine des ricos hombres sont obscures; il paraît qu'il faut chercher la dernière dans les priviléges que Charlemagne et son fils accordèrent aux Visigoths qui, fuyant la domination arabe, venaient se fixer dans la Marche d'Espagne. Les ricos hombres étaient les premiers hommes de la nation, qui, distingués par une naissance illustre, prenaient part avec le roi à l'administration publique. Dans les pays conquis ils recevaient, à titre de fiefs *(honor)* avec la basse juridiction et avec le droit de percevoir certains droits et impôts, des villes et des districts entiers, à la charge de les partager avec les chevaliers et les autres nobles de leur suite, auxquels ils imposaient l'obligation de fournir un nombre déterminé de cavaliers pour le service militaire. La dignité de rico hombre était héréditaire, mais elle ne passait qu'à un seul fils légitime, celui que désignait le père. Les autres fils d'un rico hombre entraient dans la classe des mesnaderos, c'est-à-dire des simples nobles attachés à la maison *(mesnada)* du roi que, dans d'autres pays, on nommait ministériels[1]. Le principal privilége d'un rico hombre était de ne pouvoir être mis en prison qu'après avoir

[1] Voyez vol. I, p. 312 ; vol. II, p. 345.

été judiciairement convaincu d'un crime, et de ne pouvoir être condamné à mort ni à des punitions afflictives. En affaires civiles ou criminelles il n'avait d'autre juge que le roi ou son vicaire et le prince royal. Quand un rico hombre outre sa rica hombria possédait une baronnie ou terre donnée par le roi, il pouvait l'en séparer pour la laisser à un autre fils. Le nom de rico hombre tomba en désuétude au quinzième siècle et fut remplacé par celui de *noble.*

Le roi pouvait accorder par brevet la dignité de rico hombre et celle de hidalgo (*hijos de algo*, c'est-à-dire fils d'un homme ayant du bien) ou infanzone; mais la qualité de chevalier devait être acquise avec les formalités accoutumées. Les ricos hombres aussi bien que le roi pouvaient recevoir des chevaliers, mais il n'y avait qu'un hidalgo né (*de naturaleza*) qui pût aspirer à l'honneur de la réception. Par la suite, lorsque les rois accordèrent la chevalerie par brevet à des individus non nobles, les chevaliers nés hidalgo, en furent distingués par le titre de *chevaliers de l'éperon d'or.*

Le Tiers-État ou les villes étaient, dès l'année 1133, en possession du droit d'envoyer des députés à l'assemblée des cortès, au moins en Aragon; car en Catalogne les cortès d'Alcañez de 1250 en fournissent le premier exemple, et ce ne fut qu'en 1283 que Pierre III accorda formellement aux villes (et aux bourgs) de ce comté le droit d'envoyer des députés aux assemblées nationales. Elles méritaient cet avantage par les richesses qu'un commerce très-étendu et une industrie

active leur avaient fait acquérir. Le Consulat des mers ou le recueil de coutumes sur la navigation et le commerce, que, selon l'opinion de quelques auteurs, le conseil municipal de Barcelonne fit rédiger en langue limousine au commencement du treizième siècle [1], a été long-temps l'unique code des nations commerçantes de l'Europe; il règle même encore aujourd'hui leurs intérêts en certain cas. Jayme I.er fut le premier prince qui eut l'idée d'un acte de navigation; une ordonnance de 1227 défendit à tout vaisseau étranger de prendre à Barcelonne un chargement pour le Levant, aussi long-temps qu'il s'y trouverait un vaisseau national sans chargement. Les villes jouissaient d'autres priviléges; lorsqu'en 1118 Alphonse I.er conquit Saragosse, il accorda aux habitans notables de cette ville tous les droits d'hidalgos; une ordonnance de Pierre IV de 1348, ainsi de l'époque suivante, explique le terme de notables (*honorati*) : c'étaient ceux qui tenaient un cheval de selle et ne vivaient pas du travail de leurs mains; de manière cependant que les notaires (les gens de cabinet) y étaient compris, quoique vivant du travail de leurs mains.

Les paysans étaient de deux classes, les *quinoneros* et les *villanos de parada*. Les premiers cultivaient des terres appartenant à autrui et en payaient une *censive* annuelle; les autres étaient attachés à la glèbe et perdaient leurs propriétés en transportant leur domicile ailleurs.

Dans aucun pays le clergé n'a joui de moins de

[1] Il en sera question plus tard, au vol. VII.

pouvoir qu'en Aragon, probablement à cause de l'origine successive de ce royaume. Son histoire n'offre pas d'exemple de contestations entre le pouvoir séculier et l'ecclésiastique. Ce ne fut que depuis la seconde moitié du douzième siècle que l'on commença à appeler les évêques aux cortès.

Avec le treizième siècle nous avons vu commencer les confédérations ou unions pour le maintien des libertés nationales. Outre la haute et la basse noblesse plusieurs villes y entrèrent. Ces unions se renouvelèrent sous le règne de Jayme I.er Vers l'année 1260 il se forma une grande confédération ayant pour but la répression des factions qui s'étaient élevées; le royaume fut divisé en cinq régions ou *juntas*; cinq chefs nommés *sobrejunteros*, choisis dans les premières familles, furent chargés de faire la guerre aux séditieux. En 1264 la noblesse voulant borner la prérogative en vertu de laquelle le roi disposait librement des grands fiefs, forma une union qui le força de reconnaître comme loi fondamentale, que les seuls ricos hombres seraient dorénavant habiles à recevoir de grands fiefs.

Une autre confédération arracha à Pierre III le *grand privilège de* 1283 (tel est le nom sous lequel cette loi fondamentale est connue) par lequel le droit des États de consentir la guerre et les impositions fut définitivement reconnu.

Lorsqu'en 1285 Alphonse III succéda à son père, les États lui déclarèrent qu'avant de pouvoir prendre le titre de roi d'Aragon, il fallait qu'après avoir juré le maintien des priviléges de la nation, il eût reçu la cou-

ronne à Saragosse. Alphonse III répondit qu'il était roi de Majorque et infant d'Aragon. Enhardies par cette condescendance, les cortès de 1286 crurent pouvoir faire un pas de plus; elles exigèrent que le roi ne choisît ses conseillers qu'avec le concours des États: mais il rejeta cette demande, qui tendait à détruire la prérogative royale. Il se forma alors une union, et après beaucoup de troubles, le roi signa le 29 décembre 1287 à Saragosse deux lois qu'on nomme *priviléges de l'Union*. Par le premier le roi promit de n'agir contre aucun membre de l'Union autrement que dans les formes judiciaires; il lui remit seize places de sûreté, et consentit à ce que, si lui-même ou quelqu'un de ses successeurs agissait contre cette promesse, l'Union fût autorisée à choisir un autre roi. Par le second privilége le roi s'engagea à convoquer les cortès tous les ans à Saragosse; cette assemblée devait jouir du droit d'adjoindre au monarque un conseil; les conseillers seraient remplacés en totalité, ou en partie, toutes les fois que l'exigeraient les cortès ou telle partie des cortès à laquelle les députés de la ville de Saragosse se seraient joints.

Un rouage essentiel dans la machine politique était un magistrat, nommé *justizia*, qui dans le quatorzième siècle fut revêtu d'un pouvoir qui l'élevait au-dessus du roi. A l'époque qui nous occupe, le justizia n'était que le juge de la cour ou l'organe de la juridiction qu'exerçait le roi, seul ou avec le concours des barons. Il était encore juge dans les causes litigieuses entre le roi et les ricos hombres ou hidalgos. Son autorité

s'accrut avec le treizième siècle, à mesure que les rois mirent des limites à la juridiction des barons. En 1265 il fut décrété que ce magistrat serait toujours choisi dans la classe des chevaliers. Le prétexte de cette ordonnance fut, qu'étant responsable de son administration, il ne pouvait jouir du privilége des ricos hombres de ne pas être condamné à mort ou à des peines afflictives; mais le véritable motif était d'exclure la haute noblesse de fonctions qui, entre ses mains, pouvaient devenir dangereuses. Le grand privilége de 1283 donna quelque extension au pouvoir de ce magistrat, en lui commettant le jugement de toutes les causes portées devant le roi, qu'il prononcerait avec l'avis des barons, mesnaderos, chevaliers, infanzones, citoyens et notables des bourgs.

Chacun des trois pays dont la monarchie d'Aragon se composait, savoir l'Aragon, la Catalogne et Valence, avait ses cortès particulières. Les différences dans leur organisation n'étaient pas considérables.

La présence du roi était nécessaire pour la tenue des cortès. Une assemblée des États à laquelle il n'assistait pas, portait le nom de *parlement*. Une réunion des trois assemblées dans la même ville constituait les *cortès générales :* les États de Valence étaient obligés de se rendre en tel endroit que le roi leur indiquait; ceux de Catalogne prétendaient ne pouvoir être forcés de passer la Cinca. Le roi seul pouvait tenir les cortès; s'il voulait s'y faire représenter, il fallait une autorisation particulière des États. Les cortès étaient convoquées pour recevoir le serment d'un nouveau roi

et lui jurer obéissance, pour accorder un service militaire ou des subsides, pour faire des lois. Une loi de 1283 ordonna qu'elles seraient convoquées annuellement. Les cortès d'Aragon étaient composées de quatre États, appelés *brazos* (bras) : 1.° le clergé; 2.° la haute noblesse en personne ou par délégués; 3.° la noblesse inférieure, à condition de comparaître en personne, car on ne pouvait pas s'y faire représenter; et 4.° les députés des universités, c'est-à-dire des villes. La Catalogne et Valence n'avaient que trois États, les deux classes de la noblesse y étant réunies. Chaque État délibérait séparément. Pour faire passer une loi, il fallait l'unanimité des bras et des voix, ainsi un seul membre de l'assemblée entravait la marche des affaires, s'il faisait usage de son véto.

Les lois fondamentales rendues successivement par les cortès interdisaient les procès mystérieux, les arrestations arbitraires, la torture, la confiscation des biens, excepté pour crime de haute trahison, l'altération des monnaies sans le concours des cortès. C'étaient autant de bienfaits qui attachaient les Aragonais à leur patrie. Mais indépendamment de ces droits, la constitution d'Aragon assurait à la nation des droits politiques qui aussi sont un bienfait chaque fois qu'ils ont un fondement historique, qu'ils sont appropriés au caractère du peuple et que celui-ci a acquis par l'éducation, ou plutôt a sucé avec le lait maternel la connaissance de ces libertés et de leur prix. Malheureusement la constitution d'Aragon ne se bornait pas au louable but de mettre de sages bornes au pouvoir

arbitraire. Elle tendait à détruire la puissance royale, seule garantie de la liberté publique contre la tyrannie des grands et contre le despotisme populaire; elle visait à changer la monarchie en une aristocratie féodale, et, en établissant le privilége le plus insensé, le droit d'un seul de paralyser la volonté unanime de tous, elle portait en elle-même le germe de l'anarchie.

Constitution de Castille. La constitution du royaume de Castille avait peu de dispositions particulières qui la distinguassent de toutes celles qui sont émanées du système féodal dans les autres pays soumis à cette espèce de régime. Les Castillans ne connaissaient pas cette liberté politique à laquelle les Aragonais mettaient un si haut prix. Ils avaient une noblesse féodale dans laquelle on trouvait les mêmes degrés que dans celle de leurs voisins; cette noblesse turbulente tendait sans cesse à augmenter ses priviléges aux dépens de l'autorité royale. Il en résulta des guerres entre les rois et les grands, et surtout une lutte de factions dont l'une voulait dominer sur l'autre, et, ce qu'on ne vit pas en Aragon, une lutte continuelle entre la noblesse et les villes. Dans la haute noblesse castillane il s'éleva une classe au-dessus des ricos hombres; dans les Siete Partidas ceux qui la composaient sont nommés *altos omes* (hommes élevés) et *grandes*. C'est l'origine de la grandesse espagnole.

Depuis qu'une loi fondamentale eut déclaré en 1230 l'union et l'indivisibilité de la Castille, du Léon et de la Galice, cette monarchie s'agrandit continuellement aux dépens des Arabes. Avec les conquêtes s'accrut

la richesse de la noblesse, à laquelle non seulement les terres enlevées aux vaincus, mais les villes mêmes furent distribuées. Les rois n'étaient pas munis d'un pouvoir suffisant pour retenir cette noblesse dans son devoir. Elle s'arrogea un droit subversif de toute subordination, de toute tranquillité publique, celui de se *dénaturaliser*, c'est-à-dire de renoncer à l'obéissance envers son suzerain, de passer dans un état voisin, soit chrétien, soit musulman, et de faire impunément la guerre à sa patrie. Il suffisait pour cela qu'un des vassaux, chevalier ou au moins noble, du vassal qui voulait se dénaturaliser, se présentât devant le roi et lui dît: « Sire, au nom d'un tel riccomo je vous baise la main; dès ce moment il n'est plus votre vassal[1]. »

Une institution particulière dans les provinces situées au nord du Douro, était celle des *behetrias (bienfetrias, benefactoria)*; c'étaient des conventions par lesquelles certains districts se plaçaient sous la protection de quelque grand du royaume, en s'engageant à la payer par certaines rétributions et prestations. Par ce moyen la noblesse se procura un empire presque absolu sur les villes situées dans les behetrias, et ce fut de cette manière que la plupart des villes du nord, qui, dans l'origine, étaient immédiatement soumises au roi, partagèrent le sort de celles du midi, lesquelles, prises sur les Arabes, avaient été données en fiefs aux conquérans.

[1] Voyez les détails que nous avons donnés sur cette coutume de renoncer à son souverain naturel, p. 368 de ce vol.

Ce ne fut que vers le milieu du treizième siècle que les communes *(concejos)* acquirent de l'influence par suite des richesses que l'industrie et le commerce leur avaient procurées, surtout depuis que, par l'acquisition du Guadalquivir, l'Espagne fut devenue puissance maritime. Aussi, lorsque don Sanche se révolta en 1282 contre son père, il rechercha avec soin l'assistance des villes. Il forma à Valladolid une confédération *(hermandad)* composée de prélats, de nobles et de villes, et qui s'engagea non seulement à soutenir le prince contre son père, mais aussi à se garantir mutuellement leurs priviléges. Monté au trône, Sanche IV publia une loi par laquelle l'influence des grands fut limitée; les villes de la couronne obtinrent le droit d'élire leurs officiers, et l'administration de la justice fut confiée à deux juges qui seraient pris entre leurs habitans. Les villes devinrent bientôt assez hardies pour conclure en 1295 à Valladolid une confédération *(hermandad)* dont l'acte *(carta de hermandad)* qui nous a été conservé, est une déclaration de guerre contre la noblesse.

Les cortès de Castille se composaient de trois États, le clergé, y compris les grands-maîtres des ordres religieux et militaires, la noblesse, et les députés des villes. Elles jouissaient des mêmes droits que les cortès d'Aragon; mais ces droits ne furent bien établis que dans l'époque suivante.

(La suite du chap. XVI se trouve au vol. VI.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

Suite du livre IV.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

FAUTE A CORRIGER.

P. 13. Dans la première marginale effacez ces mots : comte de Leicester. Ce ne fut que le fils de Simon qui obtint ce titre par son mariage avec une fille de Jean sans terre, roi d'Angleterre.



